



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



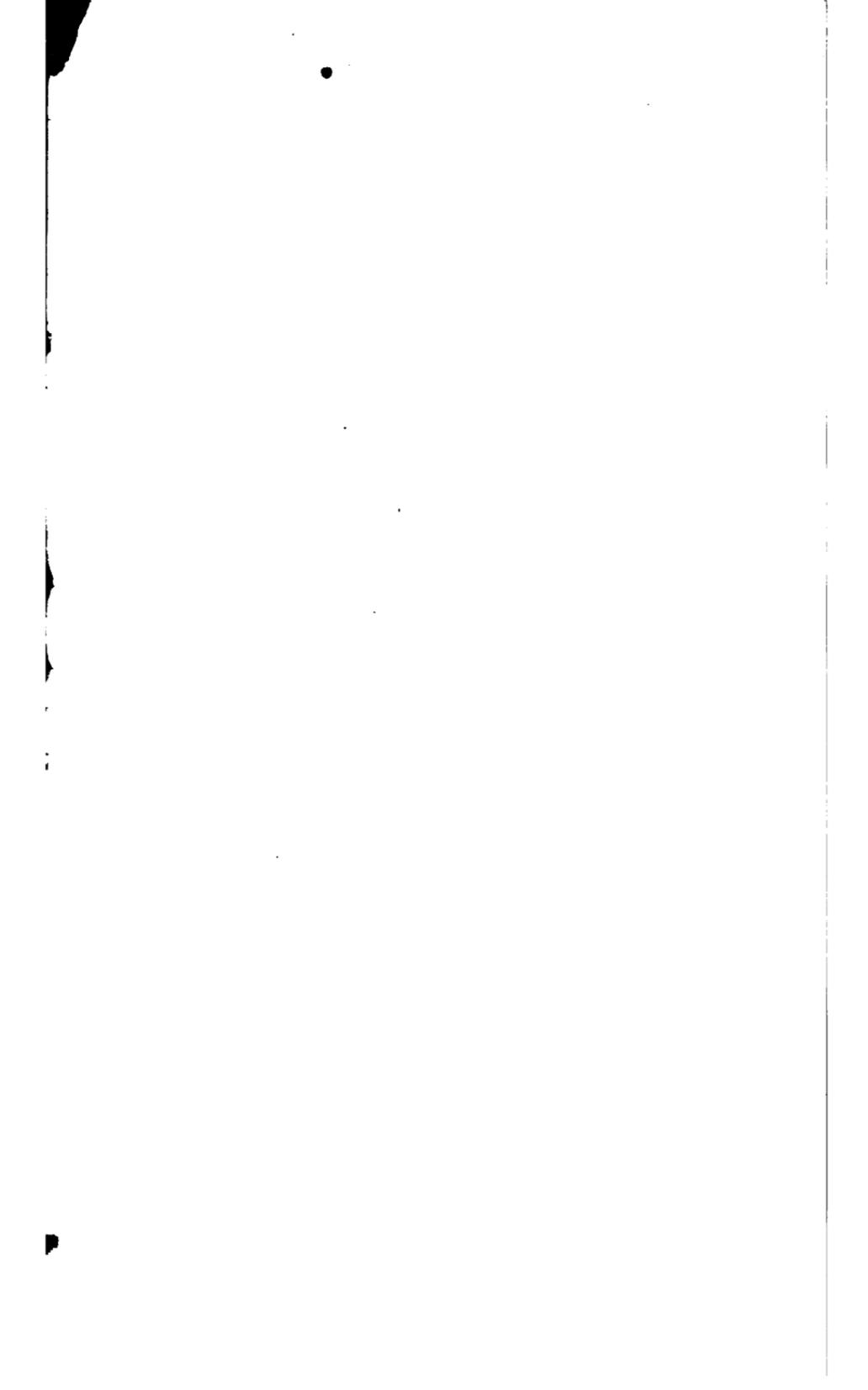
921 14 8B

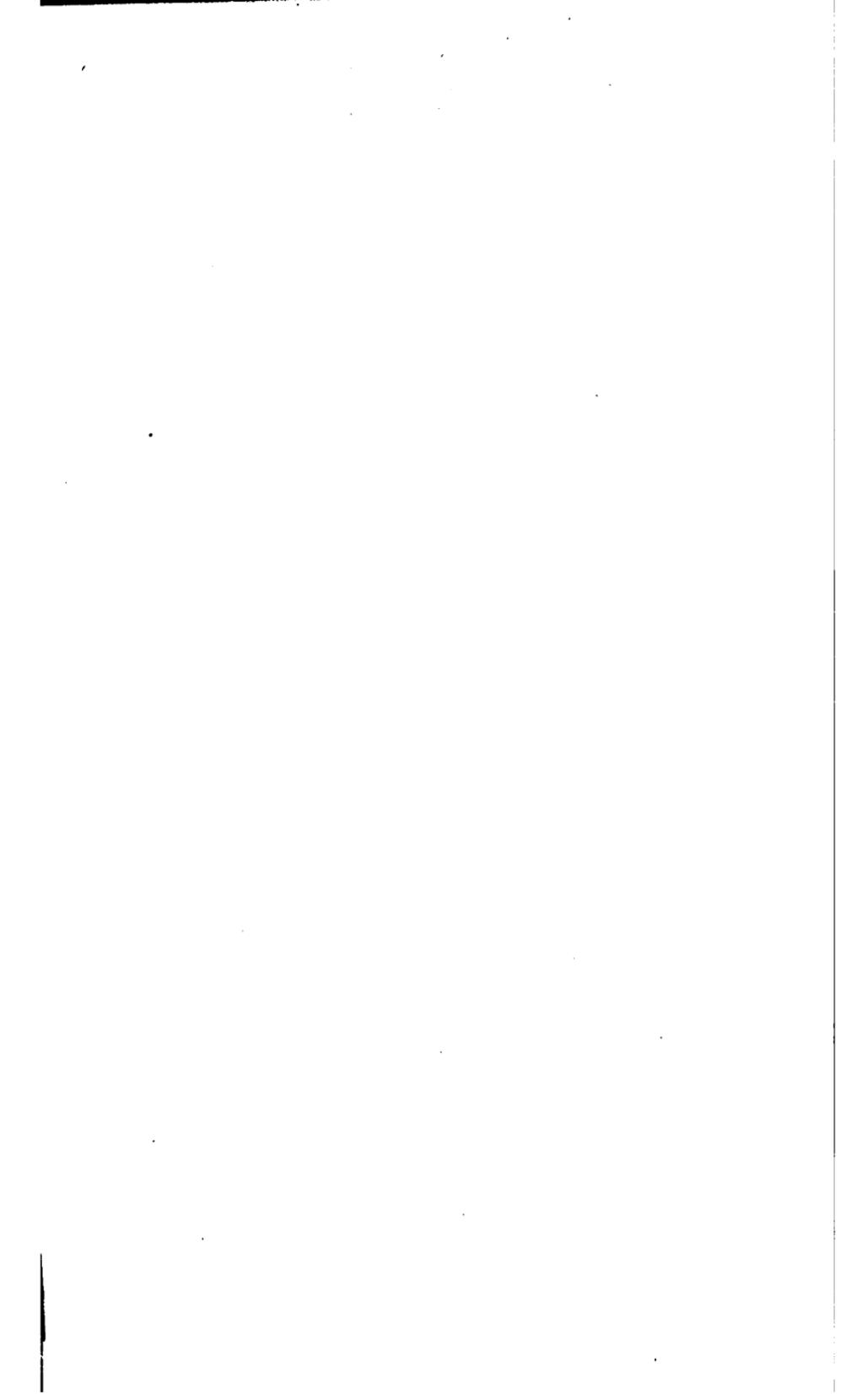
11501
REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Received *July*, 1890

Accessions No. *11501* Shelf No. *---*







OEUVRES

DE

FRANÇOIS VILLON

Il a été fait de cette édition un tirage spécial , ainsi composé :

30 exemplaires sur papier de Chine, à 30 fr. le volume.

100 exemplaires sur papier Whatman, à 20 fr. le volume.

130 exemplaires, tous numérotés.

OEUVRES
DE
FRANÇOIS VILLON

PUBLIÉES

Avec Préface, Notices, Notes et Glossaire

PAR

PAUL LACROIX

Conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal



PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue Saint-Honoré, 338

—
M DCCC LXXVII

62255

41501

721590
A2
1877



PRÉFACE

L'ÉDITION des Œuvres complètes de François Villon publiée en 1832 par l'abbé Prompsault est bien loin de mériter le discrédit dans lequel on l'a vue tomber peu de temps après son apparition. Ce discrédit fut le résultat d'une querelle littéraire qui s'était engagée alors entre l'éditeur de Villon et le savant imprimeur Crapelet, éditeur de la collection des *Monuments de l'ancienne langue française*.

Cette querelle donna lieu à une polémique très-ardente, où l'avantage parut rester à Crapelet, qui signalait *deux mille* fautes dans la publication de son antagoniste.

Nous nous empressons de reconnaître que, si l'éditeur de Villon avait commis, en effet, un bon nombre des fautes qu'on lui reprochait, la plupart de ces fautes ne pouvaient être attribuées qu'à l'imprimeur de son édition. On était en droit de critiquer sans doute plus d'une note, où Prompsault n'avait pas bien compris ni expliqué le sens de son auteur; mais il fallait lui savoir gré des améliorations qu'il avait introduites dans son livre, en rétablissant avec bonheur une quantité de vers restés défectueux dans toutes

les éditions précédentes, en recueillant d'excellentes leçons, en rétablissant des mots omis, en redressant des phrases boiteuses, en éclaircissant des passages obscurs, etc. Ses notes critiques ne valaient pas, il est vrai, son travail bibliographique, auquel on a dû enfin un bon texte de Villon.

C'est là le texte que nous avons adopté, en 1854, pour une édition nouvelle, où l'on trouvait toutes les modifications nécessaires que Prompsault y eût apportées lui-même s'il avait revu son premier travail. Ainsi pensions-nous avoir beaucoup amélioré ce texte, non-seulement au moyen de la ponctuation, mais encore par des changements que le sens nous avait presque partout indiqués. Quant aux notes historiques et explicatives, nous ne les avons pas empruntées aussi volontiers à notre prédécesseur. Nous lui laissâmes bien des variantes, qui ne sont que des altérations grossières de l'original, et qui ne méritaient pas d'être recueillies; il suffisait de conserver celles où l'on trouve un sens admissible, et qui semblaient avoir quelque raison d'être, sans avoir besoin de mentionner particulièrement toutes les éditions qui avaient fourni ces leçons. Il nous avait paru préférable de réunir les variantes sous quatre désignations caractérisées, comme se rapportant à quatre espèces de sources principales, savoir : l'édition *la plus ancienne* ou *la première*, selon Prompsault; les éditions *anciennes*, c'est-à-dire imprimées à la fin du XV^e siècle; les éditions *gothiques* ou publiées au XVI^e, avant 1533, et enfin l'édition de Clément Marot.

Nous ne pouvions nous dispenser de profiter également des heureuses découvertes que M. Prompsault avait faites dans des manuscrits, qui lui ont permis d'imprimer plusieurs pièces inédites, outre diverses additions au texte du *Petit* et du *Grand Testament*. Ces additions et ces pièces nouvelles faisaient donc partie de notre première édition; nous avons seulement modifié l'ordre dans lequel Prompsault

rait pu
nent év
Le M
de l'Édi
littérair
réimprim
avons é
parée]
notice,
existait
échant
neur
compl
des er
Vo
usage
nous
1^o
léan
inter
la bi
à la
2^o
vingt
et
cet
cel
ter
tre
—
da
Vi
pr

avait publié les poésies diverses, dont quelques-unes forment évidemment ce que Villon appelait son *Codicille*.

Le Mémoire sur la vie et les œuvres de Villon, en tête de l'édition de Prompsault, est un morceau d'histoire littéraire fort estimable. Nous aurions voulu pouvoir le réimprimer par extraits. A défaut de ces extraits, nous avons donné une notice que Guillaume Colletet avait préparée pour sa grande *Histoire des Poètes françois*. Cette notice, copiée textuellement sur le manuscrit original, qui existait alors à la Bibliothèque du Louvre¹, est un curieux échantillon d'un ouvrage célèbre, qui attendait un imprimeur depuis près de deux siècles. Nous l'avions toutefois complétée par quelques annotations destinées à rectifier des erreurs, ou bien à offrir des faits nouveaux².

Voici l'indication des manuscrits dont Prompsault a fait usage pour établir le texte de son édition, manuscrits que nous n'avons pas jugé utile de consulter après lui :

1° Le manuscrit original des poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII. Ce manuscrit, dans lequel sont intercalées plusieurs pièces de François Villon, provient de la bibliothèque particulière de Henri II; il est maintenant à la Bibliothèque nationale.

2° Un manuscrit du XV^e siècle, formant un recueil de vingt pièces, dont l'avant-dernière est l'*Hospital d'amour*, et la dernière le *Petit Testament* de Villon. Le texte de cette pièce, suivant Prompsault, est pur et meilleur que celui des anciennes éditions. Ce manuscrit devait lui appartenir, puisqu'il n'a pas dit en quelles mains il l'avait trouvé.

1. Ce précieux manuscrit n'existe plus aujourd'hui; il a été détruit dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre en 1871.

2. Il faut remarquer que Colletet, en puisant dans les poésies de Villon tous les renseignements biographiques dont il s'est servi, a fait preuve d'un excellent esprit de critique littéraire.

3° Un autre manuscrit du XV^e siècle, qui est à la Bibliothèque nationale (ancien fonds de Saint-Germain, n^o 843), et qui contient un choix de lettres en prose, épîtres en vers, ballades et autres pièces, parmi lesquelles sont la plupart des ballades que Villon a composées.

4° Un autre manuscrit du XV^e siècle, contenant le *Petit* et le *Grand Testament*, à la suite du *Romant de Parthenay et de Lusignan*. Ce manuscrit appartenait alors à M. le marquis de Coislin. Il a été vendu, en 1847, avec les livres de cet amateur.

5° Un manuscrit, copié sur le précédent, au XVIII^e siècle, par un littérateur qui signe J. B., et qui se proposait de publier une nouvelle édition des œuvres de Villon. Ce manuscrit, qu'on attribue à Lenglet du Fresnoy, est aujourd'hui à la Bibliothèque de l' Arsenal.

Enfin, nous avons découvert, dans cette Bibliothèque, un manuscrit du XV^e siècle, que Prompsault n'a pas connu, et qui nous a fourni d'excellentes leçons pour rectifier des passages altérés et restés incompréhensibles. C'est un in-folio de 409 feuillets, sur papier, contenant les deux *Testaments* de Villon parmi diverses poésies contemporaines; il est écrit par différentes mains, et il doit être antérieur à la plus ancienne édition de Villon. Nous reproduisons de préférence le texte de ce manuscrit, que nous avons déjà donné dans une publication spéciale, en 1866, avec une préface dans laquelle nous n'avons pas manqué de faire remarquer que ce texte rappelait souvent celui de l'édition de Clément Marot.

Le succès obtenu par notre édition des Œuvres de Villon, dans la Bibliothèque Elzevirienne, qu'elle inaugurerait avec un certain éclat, ne nous a pas décidé pourtant à en faire une réimpression identique. Ainsi, il faudra donc chercher, dans cette première édition, le texte que nous avons établi d'après Prompsault, et toutes les variantes que nous jugions

convenable de mettre alors sous les yeux du lecteur, pour lui faire mieux apprécier notre travail d'éditeur. On devra aussi recourir à l'édition spéciale, que nous avons publiée en 1866, du texte des *Deux Testaments*, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, si l'on veut se bien rendre compte des changements que Clément Marot s'était permis de faire au texte incorrect des anciennes éditions. Mais nous avons depuis essayé de constituer un texte définitif, plus clair et plus correct que celui de toutes les éditions précédentes, en choisissant arbitrairement les leçons qui nous ont paru les meilleures au double point vue de la langue et du sens propre ou figuré. Ce n'était pas chose aisée que de rendre Villon toujours intelligible.

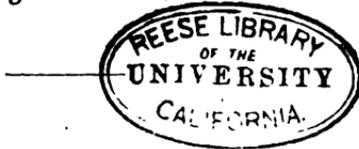
Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'existe, pour Villon, aucun texte vraiment authentique et original : ses poésies n'ont été recueillies qu'après sa mort sans doute, et, dans tous les cas, par des éditeurs qui ne les tenaient pas de lui directement, et qui les ont imprimées sur des copies plus ou moins fautives, sans les soumettre à la révision de l'auteur. De là les incroyables fautes, les non-sens, les obscurités, les omissions, les erreurs en tout genre, qui avaient défigurés ces poésies, que tous les écoliers de Paris savaient par cœur, mais qu'ils altéraient de plus en plus, en les récitant de mémoire, et en se les communiquant de l'un à l'autre. Nous étions ainsi autorisés à refaire ce que Clément Marot avait fait trois siècles et demi avant nous, c'est-à-dire à créer de toutes pièces un texte plus grammatical, plus logique, plus compréhensible encore que celui de notre première édition, qui fut à cet égard généralement approuvée par la critique. C'était, en effet, le résultat d'un travail long et consciencieux. Nous avons voulu aujourd'hui faire plus et faire mieux.

Le texte entièrement revu, corrigé et souvent remanié, il nous a semblé tout naturel de rassembler, à la fin des

Cœuvres, les notes explicatives, historiques et littéraires qui étaient placées au bas des pages dans notre première édition, et de former, en outre, un glossaire des vieux mots hors d'usage, pour éviter des répétitions multiples. Nous conservons en tête de cette nouvelle édition la Vie de François Villon, par Colletet, en y ajoutant quelques notes complémentaires, que rendait indispensables la découverte de plusieurs documents relatifs à Villon, à sa famille et à ses compagnons. Ces documents ont été signalés à la fois par MM. Auguste Vitu et Auguste Longnon, dès 1873, et publiés par ce dernier il y a peu de mois : nous ne pouvions donc plus en tirer parti, et c'est une tâche que nous regrettons de laisser à nos successeurs. Ces documents serviront à écrire une histoire de Villon moins vague et moins indécise que celle qu'il avait fallu tirer exclusivement de l'étude comparée de ses poésies. En attendant, nous renverrons les curieux au beau livre de M. Antoine Campaux, intitulé : *François Villon, sa vie et ses œuvres* (Paris, A. Durand, 1859, in-8°); à la *Notice sur Villon*, par Auguste Vitu (Paris, Librairie des Bibliophiles, 1873, in-8°), dissertation biographique remplie d'ingénieux aperçus et de précieux renseignements, et enfin à l'*Étude biographique sur François Villon*, d'après les documents inédits conservés aux Archives Nationales (Paris, Henri Menu, 1877, pet. in-8°), excellente publication de M. Auguste Longnon, laquelle renferme tout ce qu'on sait à présent sur la vie et les aventures malencontreuses du pauvre Villon. Nous emprunterons seulement à la notice de M. Auguste Vitu le texte (qu'il avait découvert ou qu'il possédait depuis 1859) des lettres de rémission accordées à notre poète, par le roi Charles VII, en janvier 1456. Voyez cette pièce, avec nos annotations, dans l'Appendice qui termine le volume.

Nous allons maintenant donner une liste aussi complète

que possible des éditions de Villon. Le savant auteur du *Manuel du Libraire* a décrit avec beaucoup de soin toutes celles qui ont passé sous ses yeux. Nous ne pouvions suivre un guide plus sûr. Nous avons fait pourtant quelques additions à cette bibliographie, dont les éléments étaient très-difficiles à réunir, car les anciennes éditions de Villon sont d'une telle rareté que la Bibliothèque nationale n'en possède pas la moitié, et qu'elles ne figurent pas même éparses dans les meilleurs catalogues de livres.



ÉDITIONS DES ŒUVRES DE VILLON.

1. *Cy commence le Grand Codicille et Testament maistre François Villon.* — Sans lieu ni date. In-8, goth.

Cette édition, que Prompsault regarde comme *la première et la plus ancienne*, n'est pas mentionnée dans le *Manuel du Libraire*. Nous ne l'avons jamais rencontrée, et nous ne la voyons pas citée dans les catalogues. « Je l'ai trouvée, dit Prompsault, dans un volume ayant la forme d'un in-8°, avec le *Recueil des hystoires des Repues franches*, la *Farce de Pathelin* et les Poésies d'Alexis de Lyre. Les *Repues franches* ont été imprimées par Jean Trepperel, sans date; la *Farce de Pathelin* a été imprimée par la veuve de Jean Trepperel, et les Poésies d'Alexis de Lyre, par P. le Caron. Cette édition de Villon est, sans contredit, la plus belle et la plus correcte des éditions gothiques. »

2. *Le Grand Testament Villon et le Petit. Son Codicille. Le Jargon et ses Ballades.* — *Cy finist le Grand Testament*, etc., imprimé à Paris, l'an mil CCCC quatre-vingt et neuf. Pet. in-4, goth., de 58 ff. non chiff., fig. en b.

Édit. de Pierre Levet, dont la marque est sur le titre. J. Ch. Brunet pense que cette édition est celle que les éditeurs de 1723 et 1742 ont attribuée, par erreur, à Antoine Vêrard.

3. *Les Œuvres de François Villon, sçavoir son Grant Testament, son Codicille, ses Ballades et Jargon, et le Petit Testament.* Paris, 1498. In-4, goth.

Cette édition, annoncée ainsi dans le catalogue de Gluc de Saint-

Port, diffère certainement de la précédente. Nous croyons que c'est celle qui à existe la Bibliothèque nationale, sous le n° Y 4414; mais, dans cet exemplaire, le premier et le dernier feuillet ayant été refaits à la plume, sans doute d'après une autre édition sans nom et sans date, qui paroit être la suivante, nous ne pouvons savoir où celle-ci a été imprimée. Elle se compose de 58 ff., signée a-h iiii, comme l'édition de P. Levet. Les figures sur bois et les caractères sont différents dans les deux éditions, quoiqu'elles semblent calquées l'une sur l'autre.

4. Le Grant Testament Villon et le Petit. Son Codicille. Le Jargon et ses Ballades. — *Imprimé à Paris, s. d. Pet. in-4, goth., de 57 ff., sign. a-h iiii.*

Cette édition, dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire sous le n° Y 4404, pourrait bien être celle que Prompsault annonce sous ce titre : *Cy commence le Grant Codicille et Testament maistre François Villon* (sans lieu ni date, in-8 goth.), et qu'il regardait comme la plus ancienne de toutes. Voy. ci-dessus, n° 1.

Dans le catalogue Bourret, on trouve citée une édition *in-folio*, goth., sans indication de lieu, ni de libraire, ni de date. Nous sommes porté à croire que le rédacteur de ce catalogue a fait erreur quant au format, car cette édition *in-folio* n'est pas mentionnée ailleurs, et son existence nous semble tout à fait problématique.

5. Le Grant Testament Villon et le Petit. Son Codicille. Le Jargon et ses Ballades. — *Cy finist le Grant Testament maistre François Villon, etc., imprimé à Paris par Germain Bineaut, imprimeur, demourant au Saumont devant le Pallois (sic) l'an mil IIII C quatre vings et dix. In-4, goth., de 58 ff. non chiff., fig. en b., 25 et 26 lignes à la page.*
6. Le Grant Testament Villon et le Petit. Son Codicille. Le Jargon et ses Ballades. — *Cy finist le Grant Testament, etc., imprimé à Paris par Jehan Treperel, demourant sur le pont Notre Dame, à l'enseigne Saint Laurens. Achevés l'an mil quatre cens quatre vingtz et XVII, le VIII^e jour de juillet. In-4, goth., de 51 ff. non chiff., sign. A-G, fig. en b., 28 à 29 lignes à la page.*
7. Le Grant Testament Villon et le Petit, son Codicille, le Jargon et ses Ballades. Aussi le rondeau que ledit Villon fist quant il fut jugié à mort, et la requeste qu'il bailla à Messieurs de Parlement et à monseigneur de Bourbon. — *Imprimé à Paris par Pierre Caron : demourant en la rue de la Juifrie ou à la première porte du Palais (avant 1500). In-4, goth., de 44 ff. non chiff., sign. a-g, fig. en b., 32 lignes à la page.*
8. Le Grant Testament Villon et le Petit. Codicille. Le Jargon

et ses Ballades. *Cy finist le Grant Testament, etc., imprimé à Paris par Michel Le Noir, demourant en la grant rue Saint Jacques, à l'enseigne de la rose blanche couronnée.* S. d. (vers 1500). Pet. in-4, goth., de 18 ff. non chiff., à 2 col.

9. Le Grant Testament maistre François Villon et le Petit. Son Codicille, avec le Jargon et les Ballades. *On les vend à Paris en la rue neufve Nostre-Dame, à l'enseigne Saint Nicolas.* S. d. (vers 1500). Pet. in-8, goth., de 42 ff., sign. A-F, par 8.

Cette édition, que nous trouvons indiquée dans le catalogue Bignon, a été imprimée par Jehan Heruf, à Paris.

10. Le Grant Testament maistre François Villon et le Petit. Son Codicille, avec le Jargon et ses Ballades. — *Imprimé à Paris par Guillaume Nyverd, demourant en la rue de la Juyfrie, à l'image Saint Pierre,* s. d. (vers 1520). Pet. in-8, de 48 ff., fig. en bois.

Voy., plus loin, l'édit. des *Repues franches*, avec la marque de Guillaume Nyverd sur le dernier feuillet; édition qui étoit destinée à compléter les œuvres de Villon.

11. Le Grant Testament, le Petit, le Codicille, avec le Jargon et les Ballades de maistre François Villon. *Paris, Jacques Nyverd,* s. d. Pet. in-8, goth., fig. en b.

Il y a des exemplaires de cette édition avec l'adresse de *veufve de feu Guill. Nyverd et Jacques Nyverd,* s. d.

12. Les Œuvres de Maistre François Villon. *Paris, Denys Janot,* s. d. (vers 1530). In-16, fig. en b., lettres rondes.

13. Les Œuvres de maistre François Villon. Le Monologue du Franc Archier de Baignollet. Le Dyalogue des seigneurs de Mallepaye et Baillevent. *On les vend au premier pillier de la grande salle du Palays, pour Galiot du Pré, M.D.XXXII. — Le présent livre a esté achevé de imprimer à Paris le XX jour de juillet M.V.C.XXXII, par Galiot du Pré, libraire.* Pet. in-8, de 146 ff. non chiff., lettres rondes.

Prompsault dit que cette édition, dont le texte est horriblement défiguré, a été faite d'après celle de Guillaume Nyverd. On y trouve le *Recueil des Repues franches.*

14. Les Œuvres de François Villon, sçavoir le Testament, le Codicille, le Jargon, les Ballades, le Petit Testament, les Repeues, le Monologue du Franc Archier de Baignollet, et le Dialogue des seigneurs de Mallepaye et Baillevent. *Paris, Anthoine Bonnemere, 1532.* In-16.

C'est le texte donné par Galiot du Pré sous la même date.

15. Les Œuvres de maistre François Villon. Le Monologue du Franc Archer de Baignollet. Le Dyalogue des seigneurs de Mallepaye et Baillement. M.D.XXXIII. *On les vend à Paris, en la rue neufve Notre Dame, à l'enseigne de l'Escu de France* (chez Alain Lotrian et Denys Janot). — *Fin des œuvres et Repues de feu maistre François Villon, nouvellement imprimé à Paris. M.D.XXXIII.* In-16 de 136 ff. non chiff., sign. A-R, par 8.

16. Les Œuvres de François Villon, de Paris, reveues en leur entier par Clement Marot, valet de chambre du Roy. *On les vend à Paris, en la grant salle du Palais, en la boutique de Galiot du Pré.* — *Parachevées de imprimer le dernier jour de septembre l'an mil cinq cens trente et troys.* Pet. in-8, de 6 ff. prélim. et 115 p. chiff., lettres rondes.

C'est la première édition dont le texte ait été revu par Clément Marot, qui en a écarté les *Repues franches* et les autres pièces qu'il jugeait attribuées mal à propos à Villon.

17. Les mêmes, reveues par Clement Marot. *Paris, Galliot du Pré*, s. d. In-8.

18. Les mêmes, reveues par Clement Marot. *Paris, François Regnault*, s. d. In-16.

Le catalogue de Lauraguais cite cette édition avec une autre adresse : *Paris, Denis Lelong*, s. d. In-16.

19. Les mêmes, reveues et remises en leur entier par Clement Marot. *On les vend à Paris, en la boutique de Jehan Andry.* S. d. In-16, de 55 ff. chiff. à partir du 9^e, lettres rondes.

20. Les mêmes, reveues et remises en leur entier par Clement Marot, varlet de chambre du Roy. 1537. *On les vend à Lyon, chez François Juste, devant Notre Dame de Confort.* Pet. in-8, de 4 ff. prélim. et 92 p., lettres rondes.

21. Les mêmes. *Paris, Galiot du Pré*, 1539. In-16, lettres rondes.

22. Les mêmes, reveues et remises en leur entier par Clement Marot. *On les vend en la rue Saint Jacques, à l'enseigne de l'homme sauvage, chez Nicolas Gilles*, s. d. (vers 1540). In-16, de 55 ff.

Cette édition a été faite pour être jointe aux éditions des œuvres de Clément Marot imprimées à Paris en 1540, 1542 et 1544.

23. Les mêmes. *Paris, Jehan Bignon*, 1540. In-16.

Cette édition doit être la même que la précédente.

24. Les mêmes. *Paris, Arnoult et Charles les Angeliers*, s. d. (1540). In-16 de 63 ff., lettres rondes.
25. Les mêmes. *Paris, Jehan Longis*, s. d. (1540). In-16.
26. Les mêmes, reveues et remises en entier par Clément Marot. *Paris, Ambroise Gyrault*, 1542. In-16 de 55 ff.

Le *Jargon* ne s'y trouve pas. Le *Manuel du Libraire* dit que cette édition est fort inexacte.

27. Les mêmes. *Paris, Alain Lotrian*, 1542. In-16 de 44 ff.

Le *Manuel du Libraire* dit que cette édition, fort mal imprimée, paraît être une copie de celle de Paris, 1533, donnée par Cl. Marot.

28. Les Œuvres de François Villon (avec les notes de Clément Marot et d'Eusèbe de Laurière, et une lettre à M. de *** , par le P. du Cerceau). *Paris, Coustelier*, 1723. 2 part. en 1 vol., pet. in-8.

Il y avait, dans la bibliothèque de Gluc de Saint-Port, conseiller honoraire au Grand Conseil, un exemplaire de cette édition, annoté par de La Monnoye. Voy. ci-après, sous le n° 34, la publication du texte revu et corrigé par La Monnoye d'après ce même exemplaire.

29. Les mêmes, avec les remarques de diverses personnes (Eusèbe de Laurière, Le Duchat et de Formey). *La Haye, Adr. Moetjens*, 1742. Pet. in-8, en 3 parties.

L'éditeur (Prosper Marchand) y a joint de nouvelles notes, quelques fragments inédits, des mémoires touchant Villon, et une lettre critique extraite du *Mercur de France*, au mois de février 1724.

30. Les mêmes, avec de nouvelles remarques. *La Haye*, 1744. In-12, en 3 part.

Nous n'avons trouvé l'indication de cette édition que dans les *Bücher-Lexici* de Théoph. Georgi. Nous doutons de son existence.

31. Œuvres de maistre François Villon, corrigées et complétées d'après plusieurs manuscrits qui n'étaient pas connus; précédées d'un mémoire; accompagnées de leçons diverses et de notes, par J. H. R. Prompsault. *Paris, Techener*, 1832. In-8.

32. Œuvres complètes de François Villon, nouvelle édition revue, corrigée et mise en ordre, avec des notes historiques et littéraires par P. L. Jacob, bibliophile. *Paris, P. Jannet*, 1854. In-16. Bibliothèque elzevirienne.

Tiré à 3,500 exemplaires.

33. Les Deux Testaments de Villon, suivis du Bancquet du Boys, nouveaux textes publiés d'après un manuscrit inconnu jusqu'à ce jour, et précédés d'une notice critique, par Paul L. Jacob, bibliophile. *Paris, Académie des Bibliophiles*, décembre 1866. In-16 de 118 p.

Tiré à 220 exemplaires.

34. Œuvres complètes de François Villon, suivies d'un choix des poésies de ses disciples; édition préparée par La Monnoye, mise au jour, avec notes et glossaire, par Pierre Jannet. *Paris, E. Picard*, 1857. In-18.

Cette édition, dont le texte est revu sur l'exemplaire que La Monnoye avait préparé pour l'impression (cet exemplaire est au *British Museum* de Londres), a eu plusieurs tirages.

ÉDITIONS DES REPUES FRANCHES.

1. Le Recueil et Istiores des Repues franchises. S. l. ni d. Pet. in-4, goth., de 21 ff. non chiff., à longues lignes, 30 par page entière.
2. Le Recueil des hystoires de Repeus (*sic*) franchises. S. l. ni d. Pet. in-4, goth., de 18 ff. non chiff., à longues lignes.
3. Les mêmes. *Paris, Jehan Trepperel*, s. d. (1492?) In-4, goth.
4. Les mêmes, s. l. ni d. In-4, goth., de 22 ff. non chiff., à longues lignes.

Le titre porte le fleuron et les noms de Fierre Mareschal et Barnabé Chaussard, imprimeurs à Lyon dès 1496.

5. Le Recueil des Repues franchises de maistre François Villon et ses compagnons. S. l. ni d. Pet. in-8, goth., de 24 ff. Avec la marque de Guill. Nyverd sur le dernier feuillet.
6. Plusieurs Gentillesses de maistre François Villon, avecque le Recueil et Istiores des Repues franchises. — *Nouvellement imprimé à Lyon par la veufve de feu Barnabé Chaussard demourant en la rue Merciere l'an mil CCCCC.XXXII, le XXX jour de juillet*. In-4, goth., de 23 ff. non chiff., avec fig. en b. sur le fontispice.
7. Recueil des Repues franchises de maistre François Villon et de ses compagnons. *Traité fort plaisant et Comptes recreatifs faicts par ledit Villon, utile et profitable pour se donner de garde des pipeurs et fayneants qui sont à present par le monde. Rouen, Jacques le Doux*, 1604. In-12.

PAUL LACROIX

(*Bibliophile JACOB*).



VIE DE FRANÇOIS VILLON

PAR GUILLAUME COLLETET¹

PUISQUE ce grand et favorable appuy du Parnasse françois, aussy bien que du sceptre de France, le roy François premier, ayma les poésies de Villon jusqu'au point qu'il obligea galamment Clement Marot, le plus illustre poëte de son siecle, de les recueillir, de les revoir, de les restablir selon le veritable sens de l'auteur,

1. Nous avons publié, en 1854, cette notice, d'après le manuscrit autographe de l'auteur, qui était alors conservé à la Bibliothèque du Louvre. Nous n'avions pas tenu compte des ratures qui se trouvaient sur une copie, préparée pour l'impression au commencement du siècle dernier, car ces ratures, quoique faites avec assez de goût et d'intelligence, enlevaient au style de Colletet son caractère original, tour à tour pompeux et ampoulé, burlesque et familier. Cette notice nous paraît d'autant plus intéressante que c'est, à vrai dire, la seconde qui ait été consacrée à la biographie de Villon et à l'examen de ses œuvres. Avant Colletet, Étienne Pasquier avait écrit sur ce sujet tout un chapitre de ses *Recherches de la France*. La Croix du Maine et Du Verdier de Vauprivas, dans leurs *Bibliothèques françoises*, accordèrent seulement quelques lignes peu flatteuses au père de la poésie française. Depuis Colletet, la plupart des critiques se sont occupés de Villon au point de vue littéraire; mais Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique*, et Prompsault, dans l'édition qu'il a donnée de Villon, étaient les seuls qui eussent composé des notices raisonnées sur la vie de ce vieux poëte, avant que M. Auguste Vitu eût fait paraître une savante et curieuse *Notice sur François Villon* (Paris, libr. des Bibliophiles, 1873, in-8), et que M. Auguste Longnon eût complété le travail de M. Vitu, dans une *Étude biographique sur François Villon*, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales (Paris, H. Menu, 1877, in-8).

ou selon le plus approchant et le plus raisonnable ; d'y faire des observations et de publier le tout en beaux caractères, comme il fit, en effet, l'an 1533, après tant de diverses éditions qui en avoient esté faites¹ ; puisque le mesme Clement Marot, dans sa préface du Livre, exhorte les jeunes poëtes de colliger les sentences de Villon, comme autant de belles fleurs où l'on peut contempler l'esprit qu'il avoit, et apprendre de luy à proprement escrire et à contrefaire sa veine, qui veritablement, dans ses ballades, est sur toutes les autres belle et heroïque : aussy il l'appelle le meilleur poëte parisien qui se trouve, et il confesse ingenuement, dans son advis aux lecteurs, qu'il a appris une infinité de bonnes choses dans ses œuvres ; puisque le president Fauchet remarque, dans son traité de l'*Origine des Chevaliers*, que, si nous pouvions et sçavions bien concevoir et entendre la poësie de Villon, nous y descouvririons l'origine de plusieurs particularitez remarquables de ce temps-là ; puisque, en un mot, ce grand antiquaire des Gaules, Estienne Pasquier, dans ses doctes *Recherches de la France*, n'a pas desdaigné de consacrer un chapitre entier à la memoire de ce vieux poëte : moy, qui me suis icy proposé d'escrire les Vies des Poëtes françois, ou du moins de faire quelques reflexions sur eux et sur leurs ouvrages mesmes, ne serois-je pas blasmable si je passois celluy-ci sous silence ?

Villon nasquit, non point à Pontoise, comme dit La Croix du Maine, mais à Paris, comme le dit fort bien Marot, par ce vers :

Villon, Cretin, Paris ont décoré,

et comme je le monstreray cy-aprés en parlant de son epitaphe².

1. Voyez, dans notre préface, la Notice des éditions de Villon. Nous devons remarquer, avec Prompsault, que la première édition publiée par Clément Marot est la plus incorrecte de toutes celles qui renferment le texte qu'il avait revu par ordre de François I^{er}. On doit en conclure que Marot n'a pas corrigé les épreuves de cette première édition.

2. Le président Fauchet a publié cette épitaphe de Villon, faite par lui-même, dans laquelle le poëte se dit *natif d'Auvers, emprès Ponthoise*. Cette épitaphe nous paraît authentique, malgré l'avis contraire de Prosper Marchand, de La Monnoye, de Du Cerceau, etc. Villon a bien dit, dans son *Grand Testament*, huitain 93, qu'il était *enfant de Paris*, et, dans une épitaphe en quatre vers, *né de Paris, em-*

Son pere se nommoit Guillaume Villon ou de Villon¹, comme il est expressement porté dans son *Grand Testament* :

*Item et à plus que mon pere
Maistre Guillaume de Villon,
Qui m'a esté plus doux que mere.*

La mere, à la requeste de laquelle il composa une certaine ballade adressée à la Vierge, n'estoit qu'une pauvre femme qui ne sçavoit ny lire ny escrire, comme je l'apprends dans cette mesme ballade où il l'introduit ainsy parlant à la sainte Vierge² :

*Femme je suis, pauvrete et ancienne,
Qui rien ne sçais, oncques lettres ne sçus ;
Au Moustier voy, dont suis paroissienne,
Paradis peint, où sont harpes et luths
Et un enfer, où damnez sont boulus :
L'un me fait paour ; l'autre, joye et liesse, etc.*

près Ponthoise. Mais on regardait comme *Parisiens* ou originaires de Paris tous ceux qui étaient nés dans le Parisis : or, le village d'Auvers, près de Pontoise, faisait partie du diocèse et de la généralité de Paris.

1. Ce Guillaume de Villon, à qui le poëte lègue sa *librairie* (huit. 9 du *Petit Testament*), n'était pas son père, ni peut-être même son parent ; c'était plutôt son tuteur ou son protecteur, en un mot son *plus que père*. Nicéron et d'autres critiques ont pensé que c'était son oncle. Il est certain que Villon n'avait plus son père en 1461, quand il composait son *Grand Testament*, où il dit, huitain 38 :

Mon père est mort, Dieu en ait l'ame !

Or, son *plus que père*, Guillaume Villon ou de Villon, vivait encore à cette époque. Voy. le *Grand Testament*, huitains 77 et 78. On sait maintenant, grâce aux découvertes de MM. Auguste Vitu et Auguste Longnon, que ce personnage, chapelain de l'église de Saint-Benoît en 1431, c'est-à-dire à l'époque même de la naissance de notre poëte, possédait dans le cloître de cette église plusieurs maisons, entre autres l'hôtel de la Porte-Rouge, où notre François Villon demeurait encore très-probablement en 1455, comme il est dit dans les lettres de rémission de 1456 : « ou cloistre duquel Sainct Benoist estoit demeurant. » Il faut constater aussi, d'après le témoignage formel des lettres de rémission, qu'il s'appelait de son vrai nom de famille *François des Loges*, mais qu'il était plus connu sous le nom même de son bienfaiteur Guillaume de Villon. C'est lui-même qui s'est qualifié dans ces lettres de rémission : « Maistre François des Loges, autrement dit de Villon. »

2. Voy., page 105 de notre édit., la « Ballade que Villon fait à la requeste de sa mere ».

Comme il estoit de basse naissance, il traisna presque toujours aussy une vie fort miserable, puisque la pauvreté¹ le reduisit au point de faire des actions indignes d'un homme d'honneur et de courage²; mais ce que je trouve de pis en luy, c'est qu'au lieu que les autres ont accoustumé de cacher leurs crimes, celuy-cy en fit trophée, de son temps, et, non content d'en entretenir le monde de vive voix, il prit encore le soin de les publier par écrit, et de diffamer ainsy sa memoire; de là proceda ce recueil de vers qu'il appella les *Repeues franches de Villon*, et qui sont encore, après sa mort, les images vivantes de ses fripponneries³.

Oppian fut, à mon advis, le premier des poètes grecs qui réduisit en art sa Pescherie et sa Venerie; Ovide, le premier des poètes latins qui reduisit l'Amour en Art, et ce docte Allemand Vincentius Opsopœus, celluy qui enseigna l'Art de cajoler le verre, de boire à rouge bord et de tenir longue table⁴, mais Villon

1. Dans un *lai d'amour*, que Jean de Calais, ami de Villon, a recueilli parmi les pièces qui composent le *Jardin de plaisance* (fol. 82), un amant dit de lui-même :

Aussi demeure povre comme Villon.

Le poète, dans plusieurs passages de ses œuvres, parle de sa grande pauvreté.

2. M. Auguste Longnon a découvert, aux Archives nationales, les pièces d'un procès criminel qui eut lieu en 1457 à Paris, et dans lequel François Villon fut signalé comme l'agent principal et le chef secret d'une bande de voleurs, accusés d'avoir enlevé une somme de 500 écus d'or dans les coffres des administrateurs du collège de Navarre. Guy Tabarie, ami de Villon qui le nomme dans son *Grand Testament* (huitain 78), avait eu l'imprudence de déclarer à Pierre Marchand, prieur de Paray-le-Monial, près d'Ablis, que « le nommé François Villon », neveu d'un religieux d'Angers, était parti pour cette ville, afin d'y étudier l'*estat* d'un vieux moine qu'on disait possesseur de cinq ou six cents écus, et que la bande devait aller bientôt dévaliser Voy. l'*Étude biographique* de M. Longnon, p. 50 et suiv.

3. Il est certain que les *Repeues franches* n'ont pas été rimées par Villon, mais sans doute par un de ses compagnons, un des *subjets François Villon*, comme il est dit dans ce traité « de pince et de croc ». L'écolier, en racontant les *villonneries* du maître, ne s'est pas trop pénétré de son esprit et n'a pas su imiter souvent son style. Au reste, si cet ouvrage, dont Villon est le héros, lui fut d'abord attribué, Clément Marot avoit jugé que cette attribution étoit fausse. Voilà pourquoi il n'a pas admis les *Repeues franches* dans sa première édition de 1533, quoiqu'il les ait ajoutées aux éditions suivantes.

4. *Vincentii Opsopœi Victoria Bacchi seu de arte bibendi lib. II,*

fut le premier, et, je croy, le seul des poètes françois, qui fit un mestier de la rapine et du larcin. Ses rimes sont autant d'enseignemens de ruses et de finesses pour y parvenir, et quiconque voudra vivre aux depens d'autruy n'a qu'à lire et qu'à pratiquer ces mesmes enseignemens; mais, après cela, gare la *hart!* vieux mot qui peut passer en parlant d'un vieux et lasche poète qui a des sentimens si bas. C'est ainsy qu'il commence cet ouvrage, suivant l'edition qui en fut faite à Paris l'an 1532, avec le corps de ses œuvres, qui est bien plus ample que celle que recueillit Marot; aussy est-ce l'edition que j'ay principalement suivie dans ces curieuses observations:

*Vous qui cherchez les repeues franches
Tant jours ouvriers que dimanches,
N'ayant pas planté de monnoye,
Affin que chacun de vous oye
Comment on en peut recouvrer,
Veuillez-vous au sermon trouver,
Qui est escrit dedans ce livre
Qui vous apprendra tous à vivre, etc.*

✓ Dans la suite de ces rimes, il monstre comme, pour se regaler avec ses compagnons de debauche, il trompoit les cabaretiers, en sortant du cabaret sans payer; comme il desroboit subtilement, en plein marché, la chair et le poisson, le pain et le vin, et toutes les autres choses necessaires veritablement à la vie, mais que l'on peut veritablement aussy acquerir par des moyens plus honestes et plus legitimes.✕

Mais, comme je n'allegue rien icy au sujet de nos poètes que sur leur propre temoignage ou sur celui des autheurs contemporains, il ne me suffit pas d'avoir dit qu'il estoit pauvre et de basse naissance, si je ne le prouve par ses mesmes paroles. Voicy donc comme il fait le tableau de soy-mesme, dans la premiere piece de ses poesies:

*Pauvre je suis dès ma jeunesse,
De pauvrete et petite extrace;
Mon pere n'eut onc grand'richesse,
Ni son ayeul une grand'race;*

cum notis Wedelii. Helmst., 1690, in-4. La première édition de ce poëme est de Nuremberg, 1536, in-4. Il a été souvent réimprimé et traduit en plusieurs langues.

*Pauvreté nous suit à la trace:
Sur le tombeau de mes ancestres,
Les ames desquels Dieu embrasse,
On ne voit couronnées ny sceptres.*

*De pauvreté me guermentant,
Souventeffois me dit le cœur :
« Homme, ne t'inquiette tant
Et ne meine telle douleur,
Si tu n'as tant que Jacques Cœur ;
Mieux vaut vivre sous gros bureaux,
Que d'avoir esté grand seigneur
Et pourrir sous riches tombeaux. »*

Le reste se peut voir dans ses œuvres, qui sont tout à fait rares, et que j'ay eu beaucoup de peine à recouvrer¹.

Pasquier semble vouloir nous persuader, dans ses *Recherches de la France*, qu'il soit mort fort jeune, puisqu'il ne le considère et ne parle de luy que comme d'un escolier pourveu d'un belesprit, mais fort enclin à la desbauche ; cependant j'apprends, par les vers mesmes de Villon, non seulement qu'il vit sa trentiesme année², mais encore qu'il parvint à la vieillesse. Voicy comme il en parle :

*En l'an de mon trentiesme aage,
Que toutes peines j'ay beües,
Ny du tout encor fol ny sage,
Nonobstant maintes peines eües, etc.*

Et en un autre endroit expressement :

1. Les œuvres de Villon n'avaient pas été réimprimées depuis plus d'un siècle lorsque Guillaume Colletet écrivait cette notice, vers 1650, d'après l'édition de 1532, imprimée par Galiot du Pré, une année avant que Clément Marot publiât la sienne. Colletet, qui était amateur de vieux livres et qui possédait une fort bonne bibliothèque, constate la grande rareté de toutes les éditions de Villon à l'époque, où il eut beaucoup de peine à s'en procurer une *plus ample* que celle de Marot.

2. Les auteurs qui ont parlé de Villon ne sont pas d'accord sur le temps auquel on pourrait fixer la date de sa naissance. Louis Guyon, dans ses *Leçons diverses* (t. III, p. 492), le fait « vivre et fleurir » en 1540. C'est évidemment une faute d'impression, et il faut lire 1450. L'auteur anonyme d'une notice inédite attribuée à Lenglet du Fresnoy, et conservée parmi les mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal, le fait naître en 1432. Prompsault prouve que Villon, étant dans la trentième année de son âge en 1461 (voy. le 1^{er} huitain du *Grand Testament*), devait être né en 1430.

*Je plains le temps de ma jeunesse,
 Auquel ay plus qu'autre gailé,
 Jusqu'à l'abord de ma vieillesse
 Qui son partement m'a cellé.*

*Il ne s'en est à pied allé,
 Ny à cheval : las ! comment don ?
 Soudainement s'en est vollé,
 Et m'a laissé regret pour don, etc.*

Suivant cela, l'on peut assurer, en quelque sorte, qu'il ne mourut pas d'une mort infame, comme le croient quelques uns qui disent qu'il fut pendu et étranglé, dès sa jeunesse, pour ses malversations¹. Il est bien vray qu'il fut condamné par

1. Villon ne fut pas pendu, en effet, mais il faillit l'être plusieurs fois, comme le furent quelques-uns de ses compagnons et de ses amis, entre autres Regnier de Montigny et Colin de Cayeux. On sait aujourd'hui, par la découverte des lettres de rémission qui lui accorda Charles VII au mois de janvier 1456, quel avait été le premier crime dont il se rendit coupable en 1455, quand il blessa mortellement, à la suite d'une dispute et d'une rixe, le prêtre Chermoye ou Sermoise. (Voy. dans l'Appendice de cet volume les lettres de rémission du roi). Il eut le bonheur de s'enfuir et de n'être pas même cité en justice, puisque le meurtre qu'il avait commis pour sa défense personnelle fut imputé à un de ses amis François de Montcorbier, qui avait été condamné, en son lieu et place, sans doute par contumace, et qui obtint d'abord pour ce fait, des lettres de rémission en son propre nom. Au reste, toute cette affaire est encore assez obscure et demanderait à être étudiée avec soin. Villon avait quitté Paris, avec l'intention de se rendre à Angers, mais seulement onze mois après la date de ses lettres de rémission, à la fin de décembre 1456, en laissant à ses compagnons, à ses amis et à ses ennemis le *Petit Testament*, où il a consigné le souvenir de ses haines, de ses amitiés et de ses amours. Il avait eu affaire sous ce tribunal qu'il aurait été condamné, dit-on, avec quatre ou cinq de ses complices, à être pendu pour vol nocturne à main armée sur les grands chemins. La tradition constante dont Colletet s'est fait l'écho voulait que Villon, condamné par la prévôté, eût appelé de la sentence au Parlement de Paris, lequel cassa ce jugement et renvoya le délinquant devant le tribunal de l'officialité, comme clerc et écolier de l'Université de Paris. Tout ce qui concerne cette tradition n'a pas encore été suffisamment éclairci. Quoi qu'il en soit, Villon n'était pas devenu plus sage et il continuait son genre de vie libertine et désordonnée, en ne fréquentant que des femmes perdues, des débauchés et des malfaiteurs. Il s'associait encore à leurs actes malhonnêtes et il évitait de rentrer à Paris où il avait laissé tant de fâcheux souvenirs. Sa mauvaise fortune le conduisit dans l'Orléanais, où il commit de nouveaux méfaits. Arrêté et emprisonné à Meung-sur-Loire, il comparut devant l'offi-

sentence, et depuis par arrest de la Cour, à servir d'exemple public aux mauvais garnemens¹; et mesme, comme il estoit toujours d'une humeur raillarde et bouffonne, dés qu'il fut jugé, il composa son epitaphe en ces termes plaisans, qui se trouve encore dans ses œuvres :

✕ *Je suis François, dont il me poise,
Né de Paris, près de Pontoise,
Qui d'une corde d'une toise
Sçaura mon col que mon cul poise.* ✕

Je sçay bien que Claude Fauchet la rapporte autrement, et dit que c'est ainsy qu'il la conserve dans un de ses vieux livres, escrit à la main² :

cial de l'évêque d'Orléans, Jacques Thibault d'Aussigny, et fut condamné à mort, après avoir subi la question ordinaire, comme il le dit dans son *Grand Testament*, qu'il a daté lui-même de 1461. L'arrêt allait être exécuté, mais le poëte avait de puissants protecteurs, le duc de Bourbon et le duc d'Orléans, qui tenaient en grande estime son talent poétique, sinon son caractère et ses tristes antécédents. La requête qu'il leur adressa ne resta pas sans effet ; il obtint un sursis, par ordre du roi Charles VII, qui était alors à Meung, et qui y mourut le 22 juillet 1461. Il paraîtrait, toujours d'après le témoignage de la tradition, que Villon aurait eu des lettres de grâce du roi, mais que la peine de mort ayant été seulement commuée en celle du bannissement perpétuel, Villon dut sortir de France jusqu'à ce que le roi Louis XI, en montant sur le trône, lui eut accordé absolution pleine et entière. Rabelais a rapporté (liv. IV, chap. 67) que Villon, banni du royaume, s'était retiré en Angleterre et avait été accueilli avec distinction par le roi Edouard IV, à qui le duc Charles d'Orléans, longtemps prisonnier de guerre à la cour de ce souverain, ne pouvait manquer de recommander le meilleur poëte français du XV^e siècle.

1. Fauchet, dans son traité de l'*Origine des Chevaliers*, dit que Villon « ne fut pas pendu, comme beaucoup de gens ont pensé ». Mais on peut affirmer que Villon fut condamné à mort, en 1561, par jugement de l'officialité d'Orléans, et que son appel en cour de Parlement fit suspendre l'exécution de la sentence, jusqu'à ce que ses protecteurs ordinaires, notamment le duc de Bourbon et le duc Charles d'Orléans, eussent obtenu du roi de nouvelles lettres de rémission en faveur de l'incorrigible clerc de l'Université de Paris. On n'a pas retrouvé les pièces de la procédure de l'officialité d'Orléans.

2. D'après cette épitaphe, plusieurs biographes, qui l'ont mal comprise, disent que François Villon se nommait *Corbueil*, et qu'il avoit été surnommé *Villon* à cause de ses vols et de ses tromperies. C'est justement tout le contraire qui résulte de l'épitaphe: Villon, nommé

*Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auvers, auprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon,
Or, d'une corde d'une toise,
Sçauroit mon col que mon cul poise,
Se ne fut un jolly appel :
Le jeu ne me sembloit point bel¹.*

Mais, après tout, selon que je l'ai observé dans les mesmes œuvres de Villon, je trouve que la sentence ne fut point exécutée, et le roy de France Louis XI, en consideration de son gentil esprit et de ses rimes vulgaires, luy donna l'abolition de ses crimes et luy sauva la vie, ce qui advint l'an 1461, c'est-à-dire la premiere année du regne de ce prince. Voicy comme il en parle, en faisant mention de son Testament irrevocable, qu'il avoit dressé en vers après sa sentence de condamnation⁴.

*Escript l'ay l'an soixante et un,
Que le bon roy me delivra
De la dure prison Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont suis, tant que mon cœur vivra,
Tenu vers luy m'humilier,
Ce que feray, tant qu'il mourra .
Bienfaict ne se doit oublier.*

Après avoir justifié, par ses propres escrits, qu'il ne mourut point escholier, je conjecture, par ces mesmes escrits, qu'il fut homme de pratique et de chicane, et ce fut sans doute cet employ rapineux, plutost que l'innocent mestier des vers et des rimes, qui corrompit son naturel et qui le rendit si amoureux du bien d'autrui. Qu'il fut praticien², je l'infere premiere-

ainsi *par le commun*, c'est-à-dire par tout le monde, avait reçu le surnom de *Corbueil*, c'est-à-dire *œil louche*. Quel que soit le sens qu'on puisse trouver dans ce mot *Corbueil*, que Fauchet a peut-être mal lu (ne seroit-ce pas *Orbueil*, le Borgne?), il est clair que c'est le surnom plutôt que le nom du poëte.

1. « Le P. Du Cerceau attribue le *Petit Testament* à une *brouillerie d'amour*. L'auteur du manuscrit de l' Arsenal (le Commentaire de Lenglet du Fresnoy) veut que Villon ait été obligé de quitter Paris pour cause d'insultes faites à une fille publique. L'embarras était de concilier la grâce accordée par Louis XI avec la commutation de peine faite par arrêt du Parlement. » (*Note de Prompsault.*)

2. « En 1438, les Pères du concile de Basle ordonnèrent qu'à l'ave-

ment de la qualité qu'il prend au frontispice de son livre intitulé les *Ceuvres de Maistre François Villon*, car ce nom de *maistre* n'est guere appliqué qu'aux officiers de pratique ou de justice ; en second lieu, je le conjecture de ce qu'il avoit un clerc qui escrivoit soubz luy, et duquel il parle en ces termes :

*Par mon clerc Fremin l'estourdis,
Aussi rassis que je pense estre ;
S'il me dement, je le maudis :
Selon le clerc, est deu le maistre, etc.*

Et en un autre endroit :

*Somme, plus ne diray qu'un mot,
Car commencer veux à tester :
Devant mon clerc Fremin, qui m'ost,
S'il ne dort, je veux protester,
Et de maint homme detester,
En cette présente ordonnance,
Sans vouloir la manifester
Qu'à tout le royaume de France.*

*Je sens mon cœur qui s'affoiblit,
Et je ne puis plus pepier ;
Fremin, siedoys-toy près de mon lict,
Que l'on ne me vienne espier ;
Prends encre, plume, avec papier ;
Je te dicte, écris vistement,
Puis va le tout bien copier,
Et voicy le commencement, etc.*

En troisieme lieu, c'est qu'il adressa d'abord ses *Repeues franches* à ses associez et confreres, qu'il nomme ensuite *clercs, sergents, procureurs, et autres estaffiers de madame Chicane*¹.

nir un certain nombre de bénéfices seraient exclusivement accordés à des *clercs* gradués, suivant les cours des Universités les plus célèbres, mesure sage qui offrait aux jeunes étudiants sans fortune un moyen honnête de perfectionner leur éducation et promettait à l'Eglise des ministres éclairés. En vertu de cette décision, les Universités présentèrent aux collateurs des bénéfices qui leur étaient réservés ceux de leurs écoliers qui méritaient une pareille faveur et qui en avaient besoin. Villon fut présenté par celle de Paris, mais il n'obtint rien. L'auteur du manuscrit de l' Arsenal (Commentaire de Lenglet du Fresnoy) pense que la dépravation de ses mœurs l'empêcha d'être nommé. » (*Note de Prompsault.*)

1. Il est bien certain que les *Repeues franches*, attribuées à Villon, ne peuvent pas être de lui et qu'on n'y reconnaît pas plus son style que son esprit. Mais l'auteur était sans doute quelque'un de ses com-

Si l'on m'objecte que, s'il eust esté homme de pratique, il eust fait, comme on dit, ses escritures luy-mesme, et que dans son *Testament* il laissa quelque chose à maistre Guillaume Charuau, comme à son advocat, et à Fournier, comme à son procureur, je reponds que tout homme de pratique qui plaide en son nom n'est ny procureur ny advocat en sa propre cause, puisque cela est deffendu par les loix et par les ordonnances des princes, et qu'il faut que les uns et les autres ayent recours, en cette occasion, à leurs confreres, joint que, quand Villon fit son *Testament*, il estoit detenu prisonnier, et ne pouvoit alors agir par luy-mesme, mais seulement par l'entremise des autres, et ainsy je croy que cette objection ne destruit pas mes conjectures.

Finalement, je reconois, par un poëme qu'il intitule *Causes d'appel*, et par sa *Requete* adressée au Parlement, qu'il estoit fort bien instruit dans le style du Palais et dans l'intelligence des affaires, ce que l'on ne sçauroit jamais savoir, à moins d'avoir fréquenté les tribunaux et ces petites harpies qui ne volent que pour la destruction des hommes.

Par son *Testament*, je decouvre qu'il avoit une Bibliotheque qui estoit sans doute *dignum patella operculum*; je veux dire [×] qui n'estoit composée que de livres plaisans, conformes à son [×] humeur folastre et comique, et tels que le Lucian de son siecle, François Rabelais, eust pris à tasche d'en faire le catalogue, avec plus de raison qu'il ne fit celluy de la Bibliotheque imaginaire de Saint-Victor. Voicy donc comme il en parle :

*Je luy donne ma librairie,
Le beau roman du Pet au Diable, etc.;*

remarque que je fais expressement en faveur de ce curieux amy, le R. P. Louis Jacob, qui, depuis peu de jours, nous a donné un beau *Traité des Bibliotheques* du monde, et de cet autre, dont nous avons le judicieux *Advis* pour en dresser une

pagnons, que Villon a désigné dans ses deux *Testaments*. Après les découvertes si imprévues et si intéressantes de MM. Auguste Vitu et Auguste Longnon, on ne peut plus supposer que les personnages nommés dans les deux *Testaments* fussent pour la plupart des êtres imaginaires créés par la fantaisie du poëte. Voyez, à la suite des Notes et éclaircissements qui terminent notre édition, les Renseignements nouveaux sur les compagnons et les contemporains de Villon.

parfaite et accomplie de tout point: on se doute bien que j'entens icy parler de Gabriel Naudé, illustre bibliothecaire de son Eminence Mazarine, car je voudrois que l'un et l'autre nous eussent cotté les livres de l'honneste raillerie, et qu'ils nous eussent enseigné comme, après une estude serieuse, on se peut divertir utilement dans le cabinet, sans damier, sans dez ny sans cartes.

Entre ses ballades, celle que j'estime le plus, c'est celle où, parlant de la grandeur du monde, il deduit comme les plus belles dames, les plus grands monarques et les plus sçavants hommes sont morts et passez comme un éclair; en voicy un echantillon :

*La Reyne blanche comme un lys,
Qui chantoit à voix de seraine,
Berthe au grand pied, Biatrix, Alis,
Haremberge qui tint le Maine,
Et Jeanne, la bonne Lorraine,
Qu'Anglois bruslerent à Roüen,
Où sont-ils, Vierge souveraine?
Mais où sont les neiges d'antan!*

*Où est la tres-sage Helois,
Pour qui chastré fut et puis moine
Pierre Esbaillart à Saint-Denis :
Pour son amour eut tel essoine?
Semblablement, où est la Royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté dans un sac en Seine?
Mais où sont les neiges d'antan!*

*Où est Guesclin, le bon Breton?
Où le comte Dauphin d'Auvergne,
Avec le bon duc d'Alençon?
Mais où est le preux Charlemagne? Etc.*

Cette autre ballade, dont le refrain est :

Il n'est thresor que de vivre à son aise,

est fort nalfve, et se sent de la liberté de caresme-prenant, où elle fut conceue, et où je me rencontre aussy à travailler à cette Vie, ce qui m'oblige d'autant plus d'en inserer icy le commencement :

*Sur mol duvet assis, un gras chanoine,
Près d'un brasier, en chambre bien natiée,*

*A son costé gisant dame Sidoine,
Blanche, polie, et de si douce haleine;
Boire hippocras à jour et à nuitée,
Rire, jouer, mignoter, et baiser,
Et nud à nud l'un l'autre s'espouser;
Les aperceus par un trou de mortaise :
Lors je cognus que, pour deuil appaiser,
Il n'est thresor que de vivre à son aise, etc.*

Celle qu'il fit en l'honneur des eloquentes dames de Paris est assez ingenieuse; elle debute ainsy :

*Quoy qu'on croid belles langageres,
Genevoises, Venitiennes,
Pour estre d'amours messengeres
Et mesmement les anciennes,
Mais soient Lombardes et Romaines,
Florentines à mes perils,
Piemontoises, Savoisiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.*

Voicy l'envoy de cette ballade :

*Prince, aux dames Parisiennes,
Du beau parler donnez le prix :
En dépit des Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.*



Outre ces ballades diverses, et ces autres sortes de rimes dont j'ay parlé, il composa encore un certain poëme intitulé *le Jargon et Jobelin de Villon*; c'est un recueil de mots dont se servoient les trucheurs et les coupeurs de bourses de son temps, et qui sont mesme passez jusqu'au nostre. Le livre de l'Argot, que j'ay veu autrefois¹, n'est, à mon advis, qu'un fidele extrait

1. Nous avons cherché quel était ce *Livre de l'argot*, que Colletet nous représente comme un fidèle extrait du *Jargon* de Villon. Il est certain que ce n'est pas le *Jargon ou langage de l'argot réformé*, qui fut réimprimé bien des fois depuis la fin du XVI^e siècle, car on y chercherait en vain les mots d'argot que Villon a employés. Nous croyons qu'il s'agit plutôt du *Dictionnaire en langage blesquin*, qu'on trouve à la suite du petit livre publié sous le pseudonyme de *Pechon de Ruby, gentilhomme breton*, et dont voici le titre détaillé dans la première édition : « Vies des Marcelots, Gueuz et Boëmiens, contenant leur façon de vivre, subtilitez et gergon; mis en lumière par Pechon de Ruby; plus a esté ajouté un Dictionnaire en langage blesquin, avec l'explication en vulgaire. » (*Lyon, Jean Jullieron, 1596, pet. in-8 de 39 pages.*)

de celluy-ci, mais pource que ce langage n'est intelligible qu'aux enfans de la Matte et aux successeurs de Villon dans l'art de la pince et du croq, et que c'est l'idiome des vauxriens, qui craignent la touche, je n'en mettray icy que ces quatre premiers vers, que je n'entens pas, et que tout honneste homme ne doit pas aussy tascher d'entendre :

*Broûtez-moy sur ces gros passans,
Rebignez-moy bien tost Le Blanc,
Pitonez larges les tyrans,
Que mariage ne soit blanc!*

Et le reste, qui n'est rien qu'un mystere de gueux de l'hostiere, et de gens de sac et de corde.

X { Il composa encore le *Monologue du franc Archier de Bagnolet*, qui est une satyre contre un rodomont et un pagnot de son tems, qui menace de trancher des montagnes, de pourfendre des escadrons, mais qui pâlit et qui tremble d'effroy, à l'aspect d'un épouvantail de cheneviere¹. Ce poëme pourroit bien estre appliqué à plusieurs fanfarons de nostre siecle, qui se font tout blancs de leurs espées, qui ne sont vaillants que l'hyver auprès du feu, qui ne font les mauvais que pendant le bal et dans la comedie, ou parmy les esprits peureux et pacifiques. J'en allegueray seulement ces quatre vers, pour leur nalfveté, et pour monstrer comme ce lasche capitain, à la façon de don Quichote ou de Sancho Pança, son valet, filoit doux à la rencontre d'un plus mechant que luy :

*Sçavez-vous bien ce que vous faictes?
Dea, je suis Breton, si vous l'estes;
Vive saint Denis ou saint Yve!
Ne m'en chaut qui, mais que je vive! Etc.*

Ses œuvres finissent par un *Dialogue de Malle-paye et de*

X 1. Villon, qui se qualifie lui-même *le bon follastre* dans son Grand Testament, a non-seulement composé des farces et des *moralités*, comme le dit Rabelais, mais encore il les jouait avec ses compagnons. Le *Monologue du Franc Archier de Bagnolet* et le *Dialogue de Malle-paye et de Baillevent* sont des *solies* très-plaisantes, qui appartiennent probablement au répertoire du théâtre de Villon, quoique ces pièces dramatiques ne soient peut-être pas de sa composition.

Baille-vent. Mais, ou j'ay le goust tout à fait depravé, ou je n'ay jamais rien veu de plus ennuyeux ny de plus fade. Je n'y ay trouvé, en pas un endroit, le mot pour rire : si bien que, hors ces deux noms assez bien inventez, *Baille-vent* et *Malle-paye*, je n'en insereray rien icy davantage, et ce d'autant plus que Marot n'en a pas voullu charger son edition. Certes, si toutes ses autres œuvres n'eussent pas esté de meilleure trempe, sans doute que Clement Marot, qui estoit homme d'assez bon sens, n'eust jamais parlé de luy en cette manière :

Peu de Villon en bon sçavoir.

Il se fust contenté de dire :

Trop de Villon pour decevoir.

En effet, il n'y a toujours que trop de fourbes et de trompeurs parmy les hommes, et mesme l'on peut dire que l'on ne fit jamais tant de villonneries que l'on en fait à present; je dy *villonneries*, pour exprimer un trompeur; on se sert encore du nom de ce fourbe fieffé, en disant : « C'est un *Villon* », ou : « Il ne fait que *villonner* »; ce qui se rapporte à l'observation qu'en a faite le president Fauchet, dans son traité *De l'Origine des Chevaliers*, lorsqu'il dit que ce poëte se nommoit *Maistre François Corbueil*, et qu'il fut surnommé *Vüillon* pour les tromperies qu'il fit en sa vie; que *guiller*, qui signifie *tromper*, vient de *guille*, qui est à dire *tromperie*; tesmoin cette rimaille du vieux *Romant de la Chasse* :

Là fut li queux de Tancarville :
En lui n'ot ne barat ne guille.

Adjoustons que *Guillon* et *Villon* sont un mesme mot, parce qu'anciennement le B et les deux VV se prononçaient de mesme, comme font encore les Allemans; aussy sçait-on qu'on disoit *Willelmus* pour *Guillelmus* en latin, et en vieux françois *Willaumé* pour *Guillaume*, etc. Neantmoins, tant par ce que j'ay remarqué cy-dessus en parlant de son pere, qui se nommoit effectivement *Guillaume Villon*, que par les propres termes de son epitaphe extraite de ses œuvres, il paroist assez que *Villon* fut le veritable nom de sa famille, et non pas *Corbueil*, qui

n'est sans doute qu'une vision chimerique et qu'une fausse tradition du bonhomme Fauchet, ou de quelque autre qui luy a malicieusement ou ignoramment imposé. Quoy qu'il en soit, le mot de *Villon* merité peut-estre bien, ce me semble, d'estre mis en son rang dans le curieux et tant désiré Dictionnaire de l'Academie françoise, du moins dans cette agreable partie qui contiendra les termes vieux et burlesques, et je ne doute point aussy que ce grand ethimologiste de nostre langue, le docte Gilles Menage, n'en fasse mention dans ses *Ethimologies françoises*¹.

Après avoir dit qu'il vivoit l'an 1461, qu'alors il pouvoit estre sur sa 30^e année et qu'il parvint jusqu'à la vieillesse, je laisse à mon lecteur à examiner en quel tems il mourut. Quant à moy, je n'en ay rien trouvé dans les auteurs, et sur ce que je ne voy point qu'il parle dans ses œuvres d'aucune chose arrivée sous le regne de Charles VIII^e, je conjecture qu'il abandonna cette vie sur la fin de celluy du roy Louis XI^e, c'est-à-dire environ l'an 1482. Outre tant de grands hommes qui ont parlé de luy, Antoine du Verdier, La Croix du Maine, Philebert Marreschal, etc., je croy que tous les autres bibliothequaires ne l'ont pas oublié dans le catalogue des auteurs françois. Il est bien vray que Du Verdier s'estonne comment Marot a osé louer un *ouvrier si goffe* et un si plat ouvrage, et « faire tant de cas de ce qui ne vaut rien » absolument; mais c'est aller bien vitte en besogne, et en disant cela, Du Verdier ne considere pas le temps qu'escrivoit ce maistre Villon, qui fut un des plus polis auteurs de son siecle, et qui, dans le sentiment de Marot mesme, l'eust bien esté davantage s'il eust esté nourry et eslevé en la cour des roys et des princes, où le jugement se fortifie et où les langues se polissent; aussy La Fresnaye de Vauquelin,

1. La première édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise* et la première édition des *Origines de la langue françoise*, de Ménage, n'avaient pas encore paru à l'époque où Guillaume Colletet composait les *Vies des Poètes françois*; mais ces deux ouvrages étaient attendus avec impatience par les savants et les lettrés. Celui de Ménage fut publié en 1650, formant un volume in-4^o, que l'auteur ne cessa d'augmenter jusqu'à sa mort; et le grand Dictionnaire de l'Académie ne vit le jour qu'en 1694, après plus de soixante ans d'incubation philologique.

dans son *Art poétique*, à l'exemple de Marot, le traite d'esprit sçavant, lorsqu'il en parle en ces termes :

*Et le sçavoir de maistre Jean Villon*¹, etc.

De vray, en ce que j'ay pu rapporter de luy, on peut connoître, qu'il avoit estudié et qu'il savoit particulièrement l'histoire. En quoy pourtant Vauquelin s'abuse dans son nom propre, qui lui estoit sans doute echappé de la memoire, soit que la rime et la mesure du vers, qui font quelquefois violence sur l'esprit de ceux qui n'en sont pas les maistres, l'eussent contraint de le debaptiser, et de le nommer ainsy *Jean Villon* au lieu de *François*. André du Chesne, fameux historiographe, de qui la doctrine et la gloire furent aussy grandes que sa fortune fut petite, ne manque pas de parler avantageusement de luy dans ses ouvrages historiques de France ; enfin François Rabelais, sur la fin du quatriesme livre de son histoire faceticieuse des faits heroïques de Gargantua, prend sujet de parler de maistre François Villon, disant que, ce poëte ayant esté banny de France, il se retira en Angleterre, vers le roy Edouard cinquiesme, où il eut l'adresse de se mettre si avant dans ses bonnes graces que *ce prince lui descouvroit*, comme il parle, *jusqu'aux plus secrets negoces de sa maison*, et que ce fut aussy dans un entretien familier qu'il fit un jour une reponse fort hardie à ce prince, qui par mespris et par derision luy monstroït le portrait des armes de France dans le lieu le plus secret de son palais : « Vous estes tres-sage, luy dit Villon, et tres-curieux de vostre santé et de sa conservation, d'en agir de la sorte, puisque, cet

1. Boileau, dans son *Art poétique*, où il imite souvent le poëme de son devancier Vauquelin de la Fresnaye, n'a pas oublié Villon, qu'il ne connoissoit sans doute que de nom, d'après l'éloge que La Fontaine faisoit de ce poëte, qu'il savoit par cœur :

*Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.*

Ces deux vers, assez vagues et assez faibles d'ailleurs, prouvent que Boileau n'avait jamais lu les poésies de Villon, qui ne s'est pas trop préoccupé, il faut l'avouer, de débrouiller *l'art confus de nos vieux romanciers*, quoiqu'il cite le *Roman du Pet au Diable* (*Gr. Test.*, huit. 78).

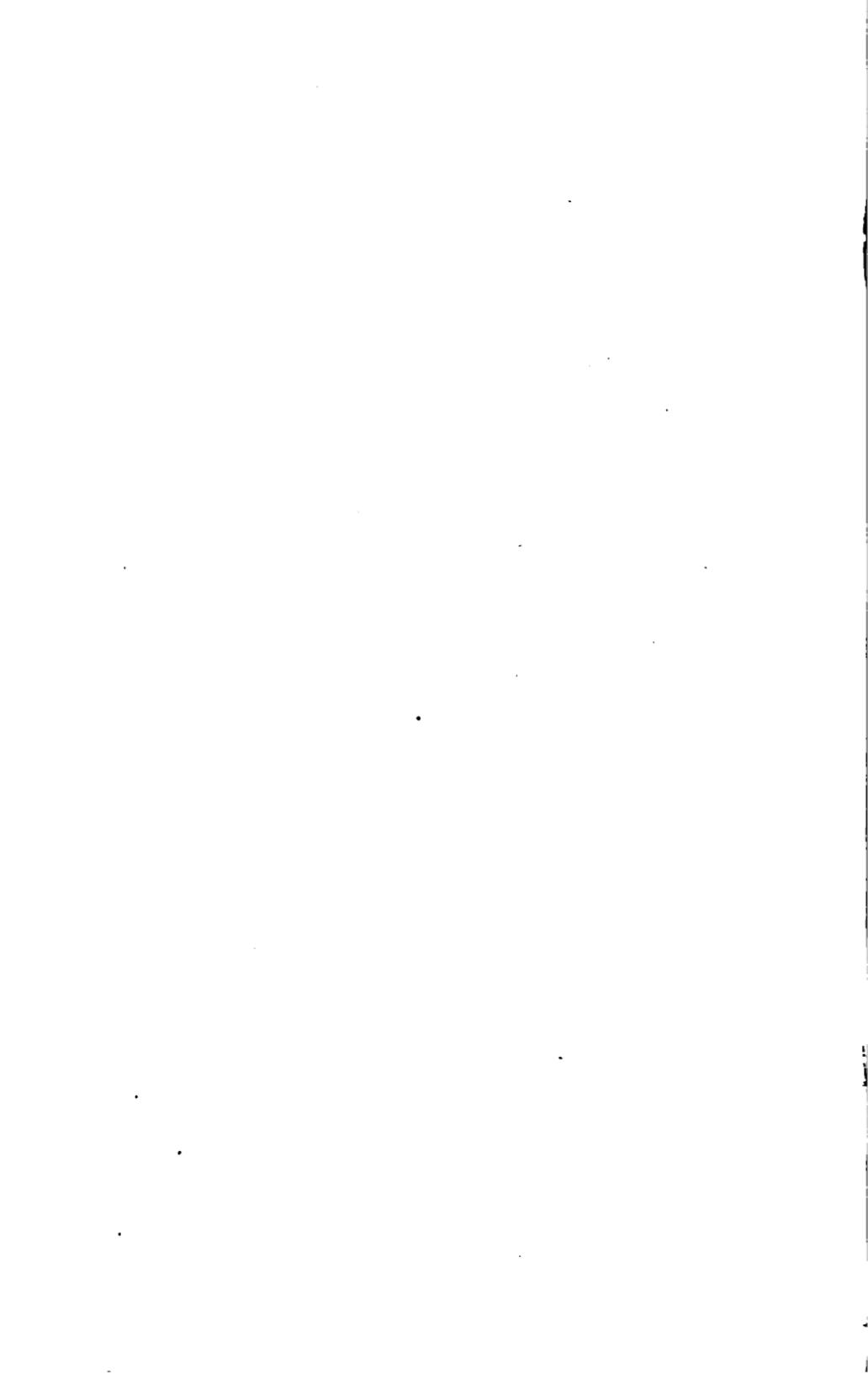
objet formidable ayant la propriété de faire transir de peur tous ceux qui le regardent, il vous esmeut, luy seul, de telle façon, qu'il fait sur vous, en ce lieu, ce que cinquante purgations ne sçauroient faire. »

Ceux qui seront curieux de voir en quels termes il parle d'une chose qui ne sent pas trop bon d'elle-mesme peuvent consulter cet original, qui est en si bonne odeur parmy les grands amateurs de la docte raillerie.

Quoy qu'il en soit, Villon tesmoigna bien, par cette reponse genereuse, qu'encore qu'il fust esloigné de sa patrie, et qu'il en fust mesme assez mal traité, il ne laissoit pas d'avoir tousjours pour elle des sentimens d'amour et d'estime. Le mesme François Rabelais parle encore de luy, dans le 4^e livre, ch. 13, de ce mesme ouvrage, si je ne me trompe, où je renvoye pareillement mon lecteur, pour n'estre pas un historien proluxe¹.

1. Il faut lire, en effet, dans Rabelais, la plaisante narration du dernier tour que Villon ait joué en ce monde, pour se venger d'un sacrilège des Cordeliers, Etienne Tappecou, qui avait refusé de lui prêter une chape et une étole, destinées à costumer Dieu le père dans une représentation de la Passion. Villon et ses compagnons se déguisèrent en diables, et firent une telle peur à frère Tappecou, qui revenait de la quête monté sur sa mule, que le pauvre moine lâcha les brides, tomba le pied dans l'étrier, et fut traîné à *escorche cul* jusqu'au couvent, où l'on ne recueillit qu'un cadavre défiguré. Rabelais dit expressément : « Maître François Villon, sur ses vieux jours, se retira à Saint-Maixent en Poictou, soubz la faveur d'un homme de bien, abbé dudict lieu (Jean Rousseau). Là, pour donner passe-temps au peuple, entreprit faire jouer la Passion en gestes et languaige poictevin. » On ne sait rien de l'époque de sa mort. La Monnoye, comme Guillaume Colletet, croit pouvoir la fixer à la fin du règne de Louis XI, c'est-à-dire vers 1482. Prosper Marchand suppose que cette mort eut lieu à Paris. Il est certain que Villon ne vivait plus en 1489, lorsque parut la première édition, avec date, de ses œuvres. Jean de Calais, son exécuteur testamentaire, avait recueilli çà et là, d'après des copies qui circulaient manuscrites parmi les écolliers de l'Université de Paris, un certain nombre de pièces de vers composées par Villon. Ces poésies, que l'auteur, mort peu de temps auparavant, n'avait pu revoir et corriger lui-même, furent insérées dans le *Jardin de plaisance*, rédigé dans les premières années du règne de Charles VIII, mais imprimé seulement vers 1499. Nous fixerons donc la mort de Villon à l'année 1484. « C'est aux environs de cette dernière date, dit le savant M. Campaux, que nous assignerions nous-même la fin de la vie et des misères du *pauvre écolier*, pour le désigner par un nom qu'il aimait à se donner lui-même. »

POÉSIES
DE
FRANÇOIS VILLON





CLEMENT MAROT DE CAHORS

VARLET DE CHAMBRE DU ROY

AUX LECTEURS



ENTRE tous les bons livres imprimez de la langue françoise ne s'en veoit ung si incorrect ne si lourdement corrompu que celluy de Villon, et m'esbahy (veu que c'est le meilleur poete parisien qui se trouve) comment les imprimeurs de Paris et les enfans de la ville n'en ont eu plus grant soing. Je ne suis (certes) en rien son voysin : mais, pour l'amour de son gentil entendement, et en recompense de ce que je puy avoir aprins de luy en lisant ses œuvres, j'ay faict à icelles ce que je voudroys estre faict aux myennes, si elles estoient tombées en semblable inconvenient. Tant y ay trouvé de broillerie en l'ordre des coupletz et des vers, en mesure, en langaige, en la ryme et en la raison, que je ne sçay duquel je doy plus avoir pitié, ou de l'œuvre ainsi oultrement gastée, ou de l'ignorance de ceux qui l'imprimerent. Et, pour en faire preuve, me suis advisé (lecteurs) de vous mettre icy ung des coupletz incorrectz du mal imprimé Villon, qui vous sera exemple et tesmoing d'ung grant nombre d'autres autant broillez et gastez que luy, lequel est tel :

*Or est vray qu'après plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,*

*Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefs cheminemens,
Travaille mes lubres sentemens,
Aguysez ronds, comme une pelote,
Monstrent plus que les commens
En sens moral de Aristote.*

Qui est celluy qui voudroit nyer le sens n'en estre grandement corrompu? Ainsi, pour vray, l'ay-je trouvé aux vieilles impressions, et encores pis aux nouvelles. Or, voyez maintenant comment il a esté r'abillé, et en jugez gratieusement :

*Or est vray qu'après plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefs cheminemens,
Travail mes lubres sentemens
Aguyza (ronds comme pelote),
Me monstrant plus que les commens
Sur le sens moral d'Aristote.*

Voyla comment il me semble que l'auteur l'entendoit : et vous suffise ce petit amendement pour vous rendre advertiz de ce que puyz avoir amendé en mille autres passaiges, dont les aucuns me ont esté aysez et les autres tres-difficiles. Toutesfoys, partie avecques les vieulx imprimez, partie avecques l'ayde de ces bons vieillards qui en sçavent par cueur, et partie par deviner avecques jugement naturel, a esté reduict nostre Villon en meilleure et plus entiere forme qu'on ne l'a veu de nos aages, et ce sans avoir touché à l'antiquité de son parler, à sa façon de rimer, à ses meslées et longues parentheses, à la quantité de ses sillabes, ne à ses coupes, tant feminines que masculines : esquelles choses il n'a suffisamment observé les vrayes reigles de françoise poesie. Et ne suis d'advis que en cela les jeunes poetes l'ensuyvent, mais bien qu'ilz cueillent ses sentences comme belles fleurs, qu'ilz contemplent l'esprit qu'il avoit, que de luy apreignent à proprement descrire, et qu'ilz contrefacent sa veine, mesmement celle dont il use en ses

Ballades, qui est vrayment belle et herolque. Et ne fay doute qu'il n'eust emporté le chapeau de laurier devant tous les poetes de son temps s'il eust esté nourry en la Court des Roys et des Princes, là où les jugemens se amendent et les langaiges se pollissent. Quant à l'industrie des lays qu'il feit en ses Testamens, pour suffisamment la congnoistre et entendre, il faudroit avoir esté de son temps à Paris, et avoir congneu les lieux, les choses et les hommes dont il parle, la memoire desquelz tant plus se passera, tant moins se congnoistra icelle industrie de ses lays dictz. Pour ceste cause, qui voudra faire une œuvre de longue durée ne preigne son soubject sur telles choses basses et particulieres. Le reste des œuvres de nostre Villon (hors cela) est de tel artifice, tant plain de bonne doctrine, et tellement painct de mille belles couleurs, que le temps, qui tout efface, jusques icy ne l'a sceu effacer, et moins encor l'effacera, ores et d'icy en avant, que les bonnes escriptures françoises sont et seront mieulx congneues et recueillies que jamais.

Et pour ce (comme j'ay dit) que je n'ay touché à son antique façon de parler, je vous ay exposé sur la marge, avecques les annotations, ce qui m'a semblé le plus dur à entendre, laissant le reste à voz promptes intelligences, comme *ly Roys* pour *le Roy*, *homs* pour *homme*, *compaign* pour *compaignon*; aussi force pluriers pour singuliers, et plusieurs autres incongruitez dont estoit plain le langaige mal lymé d'icelluy temps.

Aprés, quant il s'est trouvé faulte de vers entiers, j'ay prins peine de les refaire au plus prés (selon mon possible) de l'intention de l'auteur : et les trouverez expressement marquez de ceste marque †, afin que ceulx qui les sçauront en la sorte que Villon les fist effacent les nouveaulx pour faire place aux vieulx.

Oultre plus, les termes et les vers qui estoient interposez trouverez reduictz en leurs places; les lignes trop courtes, alongées; les trop longues acoursies; les motz obmys, remys; les adjoustez, otez, et les tiltres mieulx attiltrez.

Finalement, j'ay changé l'ordre du livre, et m'a semblé

plus raisonnable de le faire commencer par le Petit Testament, d'autant qu'il fut faict cinq ans avant l'autre.

Touchant le Jargon, je le laisse à corriger et exposer aux successeurs de Villon en l'art de la pinse et du croq.

Et si quelqu'un d'aventure veult dire que tout ne soit racoustré ainsi qu'il appartient, je luy respons dès maintenant, que, s'il estoit autant navré en sa personne comme j'ay trouvé Villon blessé en ses œuvres, il n'y a si expert chirurgien qui le sceust penser sans apparence de cicatrice : et me suffira que le labour qu'en ce j'ay employé soit agreable au Roy mon souverain, qui est cause et motif de ceste emprise et de l'exécution d'icelle, pour l'avoir veu volontiers escouter et par tres-bon jugement estimer plusieurs passages des œuvres qui s'ensuyvent.



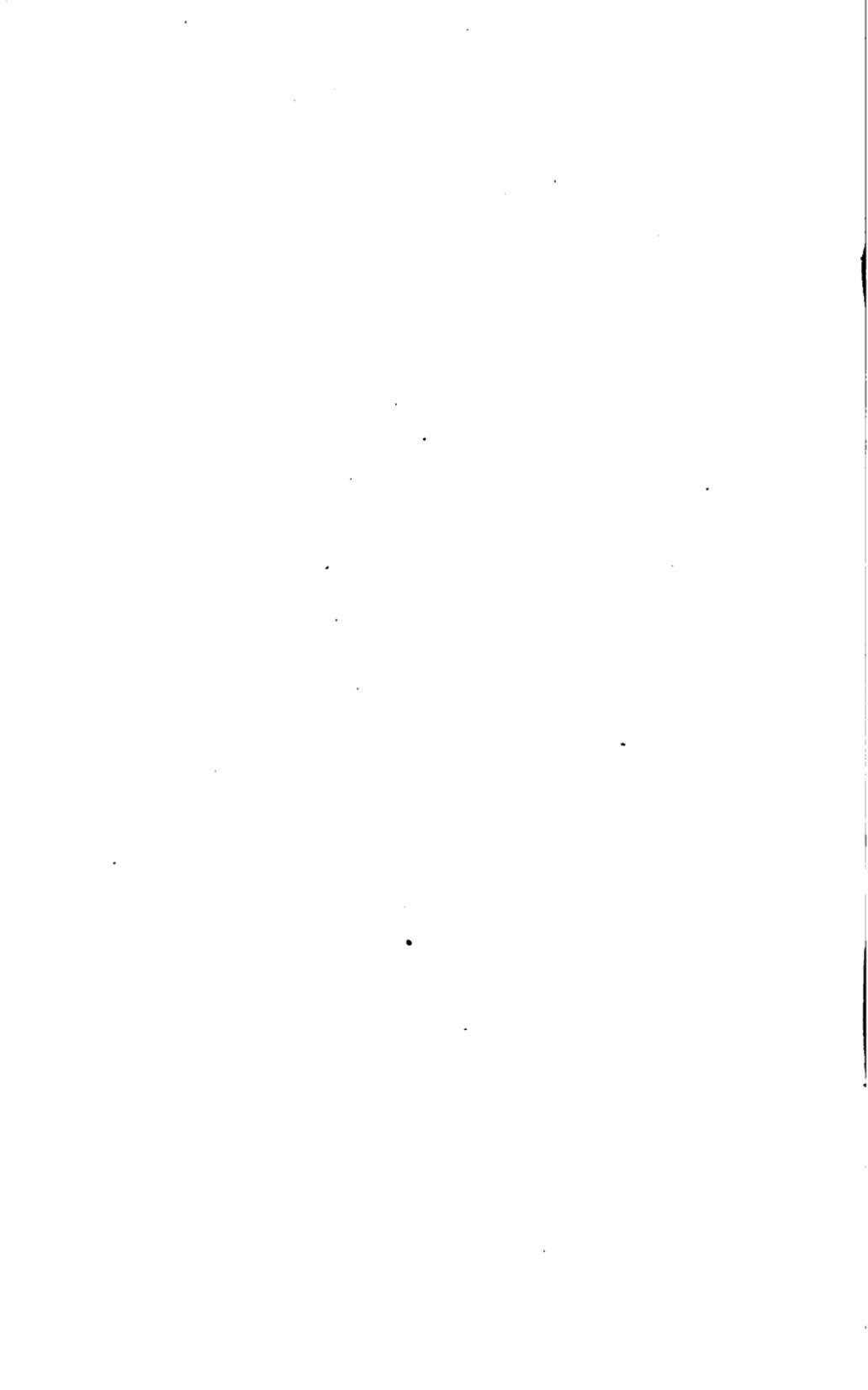


MAROT

AU ROY FRANÇOIS I^{er}.

*S*_i à Villon on treuve encor à dire,
S'il n'est reduict ainsi qu'ay pretendu,
A moy tout seul en soit le blasme (Sire),
Qui plus y ay travaillé qu'entendu :
Et s'il est mieux en son ordre estendu
Que paravant, de sorte qu'on l'en prise,
Le gré à vous en doyt estre rendu,
Qui fustes seul cause de l'entreprise.







LE LAIS FRANÇOIS VILLON

DIT

LE PETIT TESTAMENT

I.

L'AN quatre cens cinquante et six,
Je, François Villon, escollier,
Considerant, de sens rassis,
Le frain aux dents, franc au collier,
Qu'on doit ses œuvres conseiller,
Comme Vegece le racompte,
Saige Romain, grant conseiller,
Ou autrement on se mescompte.

II.

En ce temps que j'ay dit devant,
Sur le Noël, morte saison,
Lorsque les loups vivent de vent,
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, prés du tison,
Me vint le vouloir de briser
La tres-amoureuse prison
Qui souloit mon cueur desbriser.

III.

*Je le feis en telle façon,
 Voyant Celle devant mes yeulx
 Consentant à ma deffaçon,
 Sans que ja luy en fust de mieulx :
 Dont je me deul et plains aux Cieulx,
 En requerant d'elle vengeance
 A tous les dieux venerieux,
 Et du grief d'amours allegence.*

IV.

*Et se j'ay prins en ma faveur
 Ces doulx regards et beaulx semblans
 De tres-decevante saveur,
 Me tresperçans jusques aux flancs,
 Bien ilz ont vers moy les piez blancs
 Et me faillent au grant besoing.
 Planter me fault autres complans
 Et frapper en un autre coing.*

V.

*Le regard de Celle m'a prins,
 Qui m'a esté felonnie et dure :
 Sans ce qu'en riens aye mesprins,
 Veult et ordonne que j'endure
 La mort, et que plus je ne dure :
 Si n'y voy secours, que fuir.
 Rompre veult la vive souldure,
 Sans mes piteux regrets ouir!*

VI.

*Pour obvier à ces dangiers,
 Mon mieulx est, je croy, de partir.
 Adieu! Je m'en voys à Angiers,
 Puisqu'ell' ne me veult impartir
 Sa grace, il convient despartir.
 Par elle meurs, les membres sains!
 Au fort, je meurs amant martir,
 Du nombre des amoureux saints!*

VII.

*Combien que le despart me soit
 Dur, si fault-il que je m'esloingne.
 Comme mon povre sens conçoit,
 Autre que moy est en queloingne,
 Qui plus billon et plus or soingne,
 Plus jeune et mieulx garny d'humeur.
 C'est pour moy piteuse besoingne :
 Dieu en vueille ouïr ma clameur!*

VIII.

*Et puisque departir me fault,
 Et du retour ne suis certain :
 Je ne suis homme sans deffault,
 Ne qu'autre d'assier ne d'estain.
 Vivre aux humains est incertain,
 Et après mort n'y a relaiç.
 Je m'en voys en pays loingtain :
 Si establiç ce present Laiç.*

IX.

*Premierement, au nom du Pere,
Du Filz et du Saint-Esperit,
Et de la glorieuse Mere
Par qui grace point ne perit,
Je laisse, de par Dieu, mon bruit
A maistre Guillaume Villon,
Qui en l'honneur de ce nom bruit
Mes tentes et mon pavillon.*

X.

*A Celle doncques que j'ay dict,
Qui si durement m'a chassé
Que j'en suis de joye interdit
Et de tout plaisir deschassé,
Je laisse mon cueur enchassé,
Palle, piteux, mort et transy :
Elle m'a ce mal pourchassé,
Mais Dieu luy en face mercy!*

XI.

*Item, à maistre Ythier, marchant,
Auquel je me sens bien tenu,
Laisse mon branc d'assier tranchant,
Et à maistre Jehan le Cornu,
Qui est en gaige detenu
Pour ung escot huit solz montant :
Je vueil, selon le contenu,
Qu'on leur livre, en le racheptant.*

XII.

*Item, je laisse à Saint-Amant
Le Cheval Blanc, avec la Mulle,
Et à Blaru mon dyamant
Et l'Asne rayé qui reculle.
Et le Decret qui articulle :
Omnis utriusque sexus,
Contre la Carmeliste bulle,
Laisse aux curez, pour mettre sus.*

XIII.

*Item, à Jehan Tronne, boucher,
Laisse le mouton franc et tendre,
Et ung tachon pour esmoucher
Le bœuf couronné, qu'on veult vendre,
Et la vache qu'on ne peut prendre :
Le vilain qui l'a, trousse au col,
S'il ne la rend, qu'on le puist pendre
Et estrangler d'ung bon licol!*

XIV.

*Et à maistre Robert Vallée,
Povre clergeon de Parlement,
Qui ne tient ne mont ne vallée,
J'ordonne principalement
Qu'on luy baille legerement
Mes brayes, estans aux trumellieres,
Pour coeffer plus honestement
S'amye Jehanneton de Millieres.*

XV.

*Pource qu'il est de lieu honeste,
 Fault qu'il soit mieulx recompensé,
 Car le Saint-Esprit l'admoneste,
 Non obstant qu'il est insensé :
 Pour ce, je me suis pourpensé,
 Qu'on lui baille l'Art de mémoire
 A recouvrer sur Malpensé,
 Veu qu'il n'a sens mais qu'une aulmoire.*

XVI.

*Item, pour assurer la vie
 Du dessusdict maistre Robert...
 Pour Dieu! n'y ayez point d'envie!
 Mes parens, vendez mon haubert,
 Et que l'argent, ou la pluspart,
 Soit employé, dedans ces Pasques,
 Pour acheter à ce poupart
 Une fenestre emprés Saint-Jacques.*

XVII.

*Item, laisse et donne en pur don
 Mes gands et ma hucque de soye
 A mon amy Jacques Cardon,
 Le gland aussi d'une saulsoye,
 Et tous les jours une grosse oye
 Et ung chapon de haulte gresse,
 Dix muys de vin blanc comme croye,
 Et deux procès, que trop n'engresse.*

XVIII.

*Item, je laisse à ce noble homme
René de Montigny troys chiens :
Aussi, à Jehan Raguyer, la somme
De cent francs, prins sur tous mes biens...
Mais quoy ! Je n'y comprends en riens
Ce que je pourray acquerir :
On ne doit trop prendre des siens,
Ne ses amis trop requerir.*

XIX.

*Item, au seigneur de Grigny
Laisse la garde de Nygon,
Et six chiens plus qu'à Montigny,
Vicestre, chastel et donjon :
Et à ce malostru Chanjon,
Mouton qui le tient en procès,
Laisse troys coups d'ung escourgeon,
Et coucher, paix et aise, és ceps.*

XX.

*Et à maistre Jacques Raguyer,
Je laisse l'Abreuvoier Popin,
Peches, poires, sucre, figuier,
Tousjours le choix d'ung bon lopin,
Le trou de la Pomme de pin,
Le doz aux rains, au feu la plante,
Emmailloté en jacopin,
Et qui voudra planter, si plante.*

XXI.

*Item, à maistre Jehan Mautainct,
 A maistre Pierre Basannier,
 Le gré du seigneur, qui attainct
 Troubles, forfaits, sans espargnier :
 Et à mon procureur Fournier
 Bonnetz courtz, chausses semellées,
 Taillées sur mon cordouennier,
 Pour porter durant ces gellées.*

XXII.

*Item, au Chevalier du guet,
 Le heaulme je luy establis :
 Et aux pietons qui vont d'aguet,
 Tastonant par ces establis,
 Je leur laisse deux beaulx rubis :
 La Lanterne et la Pierre-au-Let...
 Voire-mais, j'auray les Troicts licts,
 S'ilz me meinent en Chastellet.*

XXIII.

*Item, à Perrenet Marchant,
 Qu'on dit le Bastard de la Barre,
 Pource qu'il est ung bon marchand,
 Luy laisse trois gluyons de fouarre,
 Pour estendre dessus la terre
 A faire l'amoureux mestier,
 Ou il luy fauldra sa vie querre,
 Car il n'eschet autre mestier.*

XXIV.

*Item, au Loup et à Chollet,
 Je laisse à la foyz ung canart,
 Prins sur les murs, comme on souloit,
 Ou vers les fossez, sur le tard ;
 Et à chascun ung grant tabart
 De cordelier, jusques aux pieds,
 Busche, charbon et poys au lart,
 Et mes houseaulx sans avantpiedz.*

XXV.

*Item, je laisse, et en pitié,
 A troys petis enfans tous nudz,
 Nommez en ce present traictié,
 Povres orphelins impourveuz,
 Tous deschassez, tous despourveuz,
 Et desnuez comme le ver :
 J'ordonne qu'ils seront pourveuz,
 Au moins pour passer cest yver.*

XXVI.

*Premierement, Colin Laurens,
 Girard Gossoyn et Jehan Marceau,
 Desprins de biens et de parens,
 Et n'ont vaillant l'anse d'ung seau :
 Chascun de mes biens ung faisseau,
 Ou quatre blancs, si l'ayment mieulx...
 Ilz mangeront le bon morceau,
 Ces enfans, quand je seray vieulx !*

XXVII.

*Item, ma nomination
 Que j'ay de l'Université,
 Laisse, par resignation,
 Pour forclorre d'adversité
 Povres clercs de ceste cité,
 Soubz cest intendit contenuz :
 Charité m'y a incité,
 Et Nature, les voyant nudz.*

XXVIII.

*C'est maistre Guillaume Cotin
 Et maistre Thibault de Vitry,
 Deux povres clercs, parlans latin,
 Paisibles enfans, sans estry,
 Humbles, bien chantans au lectry.
 Je leur laisse cens recevoir
 Sur la maison Guillot Gueuldry,
 En attendant de mieulx avoir.*

XXIX.

*Item, et je adjoinctz à la Crosse
 Celle de la rue Saint-Antoine,
 Et ung billart de quoy on crosse,
 Et tous les jours plain pot de Seine,
 Aux pigons qui sont en l'essoine,
 Enserrez soubz trappe voliere,
 Et mon mirouer bel et ydoyne,
 Et la grace de la geoliere.*

XXX.

*Item, je laisse aux hospitalux
 Mes chassis tissus d'araignée,
 Et aux gisans soubz les estaux,
 Chascun sur l'œil une grongnée,
 Trembler à chiere renffrongnée,
 Maigres, velluz et morfonduz,
 Chausses courtes, robbe rongnée,
 Gelez, meurdrix et enfonduz.*

XXXI.

*Item, je laisse à mon barbier
 Les rongneures de mes cheveulx,
 Plainement et sans descombier;
 Au savetier, mes souliers vieulx,
 Et au frippier, mes habitz tieulx
 Que, quant ainsi je les delaisse,
 Pour moins qu'ilz ne cousterent neufz,
 Charitablement je leur laisse.*

XXXII.

*Item, je laisse aux Mendians,
 Aux Filles-Dieu et aux Beguynes,
 Savoureux morceaulx et frians,
 Chappons, pigons, grasses gelines,
 Et puis prescher les Quinze Signes,
 Et abatre pain à deux mains.
 Carmes chevalchent nos voisines,
 Mais cela ne m'est que du mains.*

XXXIII.

*Item, laisse le Mortier d'or
 A Jehan, l'espicier de la Garde,
 Et une potence à Saint-Mor,
 Pour faire ung broyer à moustarde,
 A celluy qui fait l'avant-garde,
 Pour faire sur moy griefz exploitz :
 De par moy, saint Antoine l'arde!
 Je ne luy feray autre laiç.*

XXXIV.

*Item, je laisse à Mairebeuf
 Et à Nicolas de Louvieulx,
 A chascun l'escaille d'un œuf,
 Plaine de francs et d'escus vieulx.
 Quant au concierge de Gouvieulx,
 Pierre de Ronseville, ordonne,
 Pour donner, en attendant mieulx,
 Escus telz que prince les donne.*

XXXV.

*Finalement, en estrivant,
 Ce soir, seullet, estant en bonne,
 Dictant ces laiç et descriptant,
 Je ouys la cloche de Sorbonne,
 Qui tousjours à neuf heures sonne
 Le Salut que l'Ange predict :
 Cy suspendis et cy mys bourne,
 Pour prier, comme le cueur dit.*

XXXVI.

*Ce faisant, je me entre-oubliai,
 Non pas par force de vin boire;
 L'entendement comme lié;
 Lors je senty dame Memoire
 Rescondre et mettre en son aulmoire,
 Sur especes collaterales,
 Oppinative faulce et voire
 Et autres intellectuelles,*

XXXVII.

*Et mesmement l'extimative,
 Par quoy la perspective vient,
 Similative, formative,
 Desquelles souvent il advient
 Que, par leur trouble, homme devient
 Fol et lunaticque par moys :
 Je l'ay leu, et bien m'en souvient,
 En Aristote aucunes fois.*

XXXVIII.

*Mais le sensitif s'esveilla
 Et esvertua fantasie,
 Et tous argutis resveilla,
 Car la souveraine partie,
 En suspens, estoit amortie
 Par oppression d'oubliance,
 Qui en moy s'estoit espartie,
 Pour montrer des sens l'alliance.*

XXXIX.

*Puis que mon sens fut à repos
 Et l'entendement demeslé,
 Je cuiday finer mon propos.
 Mais mon encre estoit gelé,
 Et mon cierge estoit soufflé :
 De feu je n'eusse pu finer.
 C'estoit assez tartevelé.
 Pourtant il me convint finer.*

XL.

*Fait au temps de ladicte date,
 Par le bien renommé Villon,
 Qui ne mange figue ne date :
 Sec et noir comme escouvillon,
 Il n'a tenté ne pavillon,
 Qu'il n'ayt laissé à ses amys,
 Et n'a plus qu'un peu de billon,
 Qui sera tantost à fin mys.*

ET HO.

CY FINE LE TESTAMENT VILLON.





CY COMMENCE

LE GRANT TESTAMENT

DE FRANÇOIS VILLON

I.

En l'an trentiesme de mon aage,
Que toutes mes hontes j'ay beues,
Ne du tout fol, ne du tout sage,
Nonobstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny:
S'evesque il est, seignant les rues,
Qu'il soit le mien je le reny!

II.

Mon seigneur n'est, ne mon evesque;
Soubz luy ne tiens, si n'est en friche;
Foy ne luy doy, ne hommage avecque;
Je ne suis son serf ne sa biche.
Peu m'a d'une petite miche
Et de froide eau, tout ung esté.
Large ou estroit, moult me fut chiche.
Tel luy soit Dieu, qu'il m'a esté.

III.

*Et, s'aucun me vouloit reprendre
 Et dire que je le mauldys,
 Non fais, si bien le sçait comprendre,
 Et riens de luy je ne mesdys.
 Voycy tout le mal que j'en dys :
 S'il m'a esté misericors,
 Jesus, le roy de paradis,
 Tel luy soit à l'ame et au corps!*

IV.

*S'il m'a esté dur et cruel
 Trop plus que je ne le racompte,
 Je vueil que le Dieu eternal
 Luy soit doncq' semblable, à ce compte!...
 Mais l'Eglise nous dit et conte
 Que prions pour nos ennemis.
 Je vous dirai : Jay tort et honte,
 Quoy qu'il m'ait faict, à Dieu remis!*

V.

*Si prieray pour luy de bon cueur,
 Et pour l'ame de feu Cotard.
 Mais quoy? ce sera doncq par cueur,
 Car de lire je suis faitard.
 Priere en feray de Picard :
 Si ne la sçait, voise l'apprendre,
 S'il m'en croyt, ains qu'il soit plus tard,
 A Douay, ou à l'Isle en Flandre!*

VI.

*Combien que s'il veult que l'on prie
Pour luy, foy que doy mon baptesme,
Nonobstant qu'à tous je le crye,
Il ne fauldra pas à son esme.
Au Psaultier prens, quand suis à mesme,
Qui n'est de beuf ne cordoen,
Le verset escript le septiesme
Du psaulme de Deus laudem.*

VII.

*Je prie au benoist Filz de Dieu,
Qu'à tous mes besoins je reclame,
Que ma bonne priere ayt lieu
Vers luy, de qui tiens corps et ame,
Qui m'a preservé de maint blasme
Et franchy de vile puissance.
Loué soit-il, et Nostre-Dame,
Et Loys, le bon roy de France!*

VIII.

*Auquel doint Dieu l'heur de Jacob,
De Salomon l'honneur et gloire:
Quant de prouesse, il en a trop,
De force aussi, par m'ame! voire.
En ce monde-cy transitoire,
Tant qu'il a de long et de lé,
Afin que de luy soit memoire,
Vive autant que Mathusalé!*

IX.

*Et douze beaulx enfans, tous masles,
Voire de son cher sang royal,
Aussi preux que fut le grant Charles,
Conceuz en ventre imperial,
Bons comme fut saint Martial :
Ainsi en preigne au bon Dauphin.
Je ne luy souhaicte autre mal,
Et puis paradis à la fin.*

X.

*Pource que foible jè me sens,
Trop plus de biens que de santé,
Tant que je suis en mon plain sens,
Si peu que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté,
J'ay ce Testament tres-estable
Faict, de darraine volenté,
Seul pour tout et irrevocable.*

XI.

*'Escript l'ay, l'an soixante et ung,
Que le bon Roy me delivra
De la dure prison de Mehun,
Et que vie me recouvrà :
Dont suis, tant que mon cueur vivra,
Tenu vers luy me humilier,
Ce que feray jusqu'il mourra :
Bienfaict ne se doit oublier.*

Icy commence Villon à entrer en matiere
plaine d'erudition et de bon sçavoir.

XII.

*Or est vray qu'après plainctz et pleurs
Et angoisseux gemissemens,
Aprés tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens,
Trouve mes lubres sentemens,
Esguisez comme une pelote,
Mouvoir plus que tous les Commens
D'Averroys sur Aristote.*

XIII.

*Combien qu'au plus fort de mes maulx,
En cheminant sans croix ne pile,
Dieu, qui les Pellerins d'Esmaus
Conforta, ce dit l'Evangile,
Me monstra une belle ville
Et pourveut du don d'esperance :
Combien que de pecheur soit vile,
Riens ne hayt que perseverance.*

XIV.

*Je suis pecheur, je le sçay bien :
 Pourtant Dieu ne veult pas ma mort,
 Mais convertisse et vive en bien,
 Mieulx tout autre que peché mord.
 Combien qu'en peché soye mort,
 Dieu vould, et sa misericorde,
 Se conscience me remord,
 Par sa grace, pardon m'accorde.*

XV.

*Et, comme le noble Romant
 De la Rose dit et confesse
 En son premier commencement,
 Qu'on doit jeune cueur en jeunesse,
 Quant on le voit meur en vieillesse,
 Excuser, hélas! il dit voir.
 Ceulx donc qui me font telle oppresse
 En meureté me voudroient veoir.*

XVI.

*Se, pour ma mort, le bien publique
 D'aucune chose vaulsist mieulx,
 A mourir comme ung homme inique
 Je me jugeasse, ainsi m'aid' Dieux!
 Grief ne faiç à jeune ne vieulx,
 Soye sur pied ou soye en biere :
 Les montz ne bougent de leurs lieux,
 Pour ung povre, n'avant, n'arriere.*

XVII.

*Au temps que Alexandre regna,
 Ung homs, nommé Diomedés
 Devant luy on luy amena,
 Engrillonné poulces et detz,
 Comme ung larron; car il fut des
 Escumeux que voyons courir,
 Et fut mys devant le cadés,
 Pour estre jugé à mourir.*

XVIII.

*L'empereur si l'arraisonna :
 « Pourquoi es-tu larron de mer? »
 L'autre responce luy donna :
 « Pourquoi larron me faiz nommer?
 Pource qu'on me voit escumer
 Dedans une petite fuste?
 Se comme toy me peusse armer,
 Comme toy empereur je fusse.*

XIX.

*« Mais que veux-tu de ma fortunè,
 Contre qui ne puyz bonnement,
 Qui si faulsement m'infortune,
 Que c'est grant esbahissement.
 Saches que veritablement
 Souvent en bien grant povreté
 (Ce mot dit-on communement)
 Ne gist pas grande loyauté. »*

XX.

*Quand l'empereur eut remiré
 De Diomedés tout le dict :*
*« Ta fortune je mueray
 De mauvaise en bonne! » luy dit.*
*Si fist-il. Onc puis ne mesdit
 A personne, mais fut vray homme.
 Valere pour vray le baudit,
 Qui fut nommé le Grant à Romme.*

XXI.

*Se Dieu m'eust donné rencontrer
 Ung autre piteux Alexandre,
 Qui m'eust faict en bon heur entrer,
 Et lors qui m'eust veu condescendre
 A mal, estre ars et mys en cendre
 Jugé me fusse de ma voix.
 Necessité faict gens mesprendre,
 Et faim saillir les loups des boys.*

XXII.

*Jè plains le temps de ma jeunesse,
 Ouquel j'ay plus qu'autre gallé,
 Jusque à l'entrée de vieillesse,
 Qui son partement m'a celé :*
*Il ne s'en est à pied allé,
 N'à cheval, hélas! Comment donc?
 Soudainement s'en est vollé,
 Et ne m'a laissé quelque don.*

XXIII.

*Allé s'en est, et je demeure,
 Povre de sens et de sçavoir,
 Triste, failly, plus noir que meure,
 Qui n'ay cens, rente, ne avoir :
 Des miens le moindre, je dy voir,
 De me desadvouer s'avance,
 Oubliant naturel devoir,
 Par faulte d'ung peu de chevance.*

XXIV.

*Si ne crains avoir despendu,
 Par friander et par leschier :
 Par trop aymer n'ay riens vendu,
 Que nuls me peussent reprouchier,
 Au moins qui leur couste trop cher.
 Je le dys, et ne croy mesdire.
 De ce je me puis revenger :
 Qui n'a meffait ne le doit dire.*

XXV.

*Il est bien vray que j'ay aymé
 Et aymeroye volentiers :
 Mais triste cueur, ventre affamé
 Qui n'est rassasié au tiers,
 Me oste des amoureux sentiers.
 Au fort, quelqu'un s'en recompense,
 Qui est remply sur les chantiers,
 Car la danse vient de la panse.*

XXVI.

*Ho Dieu! se j'eusse étudié,
 Au temps de ma jeunesse folle,
 Et à bonnes meurs dedié,
 J'eusse maison et couche molle!
 Mais quoy? je fuyoye l'Escolle,
 Comme faict le mauveys enfant...
 En escrivant ceste parolle,
 A peu que le cueur ne me fend.*

XXVII.

*Le dict du Saige trop le feis
 Favorable, bien n'en puyt mais,
 Qui dit : « Esjoys-toy, mon filz,
 A ton adolescence, mais
 Ailleurs sers bien d'ung autre mets,
 Car jeunesse et adolescence
 (C'est son parler, ne moins ne mais)
 Ne sont qu'abus et ignorance. »*

XXVIII.

*Mes jours s'en sont allez errant,
 Comme, dit Job, d'une touaille
 Sont les filetx, quant tisserant
 Tient en son poing ardente paille :
 Lors, s'il y a nul bout qui saille,
 Soudainement il le ravit.
 Si ne crains plus que rien m'assaille,
 Car à la mort tout s'assouvit.*

XXIX.

*Où sont les gratieux gallans
 Que je suyvoye au temps jadis,
 Si bien chantans, si bien parlans,
 Si plaisans en faictz et en dictz!
 Les aucuns sont mortz et roydz;
 Rien n'est-il plus d'eulx maintenant.
 Repos ilz ayent en paradis,
 Et Dieu saulve le remenant!*

XXX.

*Et les aucuns sont devenus,
 Dieu mercy! grans seigneurs et maistres;
 Les autres mendient tous nudz,
 Et pain ne voyent qu'aux fenestres;
 Les autres sont entrez en cloistres
 De Celestins et de Chartreux,
 Bottez, housez, comm' pescheurs d'oystres:
 Voilà l'estat divers d'entre eulx.*

XXXI.

*Aux grans maistres Dieu doit bien faire,
 Vivans en paix et en requoy:
 En eulx il n'y a que refaire:
 Si s'en fait bon taire tout quoy.
 Mais aux povres qui n'ont de quoy,
 Comme moy, Dieu doit patience:
 Aux autres ne fault qui ne quoy,
 Car assez ont pain et pitance.*

XXXII.

*Bons vins ont, souvent embrochez,
Saulces, brouetz et gros poissons,
Tartres, flans, œufz fritz et pochez,
Et perdus, en toutes façons.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault à si grant peine :
Ilz ne veulent nulz eschançons,
Car de verser chascun se peine.*

XXXIII.

*En cest incident me suis mys,
Qui de rien ne sert à mon faict.
Je ne suis juge, ne commis,
Pour punir, n'absouldre meffaict :
De tous suis le plus imparfaict.
Loué soit le doulx Jesus-Christ!
Que par moy luy soit satisfaiçt!
Ce que j'ay escript est escript.*

XXXIV.

*Laissons le monstier où il est :
Parlons de chose plus plaisante.
Ceste matiere à tous ne plaist :
Ennuyeuse est et desplaisante.
Povreté, chagrine et dolente,
Tousjours despiteuse et rebelle,
Dit quelque parolle cuysante :
S'elle n'ose, si la pense-elle.*

XXXV.

*Povre je suis, dés ma jeunesse,
 De povre et de petite extrace.
 Mon pere n'eut oncq grant richesse,
 Ne son ayeul, nommé Erace.
 Povreté tous nous suyt et trace.
 Sur les tumbeaulx de nos ancestres,
 Les ames desquelz Dieu embrasse,
 On n'y voyt couronnes ne sceptres.*

XXXVI.

*En povreté me guermentant,
 Souventesfoys me dit le cueur :
 « Homme, ne te doulouse tant
 Et ne demaine tel douleur,
 Se tu n'as tant qu'eust Jacques Cueur.
 Mieulx vault vivre, soubz gros bureaux,
 Povre, qu'avoir esté seigneur
 Et pourrir soubz riches tumbeaux! »*

XXXVII.

*Qu'avoir esté seigneur!... Que dys?
 Seigneur! Helas! ne l'est-il mais!
 Selon les Davidiques dictz,
 Son lieu ne congnoistra jamais.
 Quant du surplus, je m'en desmetz,
 Il n'appartient à moy, pecheur :
 Aux theologiens le remetx,
 Car c'est office de prescheur.*

XXXVIII.

*Si ne suis, bien le considere,
 Filz d'ange, portant dyademe
 D'estoille ne d'autre sydere.
 Mon pere est mort, Dieu en ayt l'ame!
 Quant est du corps, il gyst soubz lame...
 J'entends que ma mere mourra,
 Et le sçait bien, la povre femme!
 Et le filz pas ne demourra.*

XXXIX.

*Je congnoys que, povres et riches,
 Sages et folz, prebstres et laiç,
 Nobles, vilains, larges et chiches,
 Petis et grans, et beaulx et laidz,
 Dames à rebrassez colletz,
 De quelconque condicion,
 Portant attours et bourreletz,
 Mort saisit, sans exception.*

XL.

*Et meure Paris ou Helaine!
 Quiconques meurt, meurt à douleur.
 Celluy qui perd vent et alaine,
 Son fiel se creve sur son cueur,
 Puis sue, Dieu sçait quelle sueur!
 Et n'est qui de ses maulx l'allege :
 Car enfans n'a, frere ne sœur,
 Qui vouldist lors estre son pleige.*

XLI.

*La mort le faict fremir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes et nerfs croistre et estendre.
Corps feminin, qui tant est tendre,
Poly, souef, si precieulx,
Te faudra-il ces maulx attendre?
Ouy, ou tout vif aller és cieulx.*



BALLADE

DES DAMES DU TEMPS JADIS

*Dictes-moy où, n'en quel pays,
Est Flora, la belle Romaine?
Archipiade, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine?
Echo, parlant quand bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté eut trop plus qu'humaine?..
Mais où sont les neiges d'antan!*

*Où est la tres-sage Heloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart, à Saint-Denys?
Pour son amour eut cest essoyne.
Semblablement, où est la Royne
Qui commanda que Buridan
Fust jetté en ung sac en Seine?...
Mais où sont les neiges d'antan!*

*La royne Blanche comme ung lys,
 Qui chantoit à voix de seraine,
 Berthe au grand pied, Beatrix, Allys,
 Haremburges, qui tint le Mayne,
 Et Jehanne, la bonne Lorraine,
 Qu'Anglois bruslerent à Rouen :
 Où sont-ilz, Vierge souveraine?...
 Mais où sont les neiges d'antan!*

ENVOI.

*Prince, n'enquerez, de sepmaine,
 Où elles sont, ne de cest an,
 Car ce refrain le vous remaine :
 Mais où sont les neiges d'antan!*

BALLADE

DES SEIGNEURS DU TEMPS JADIS

SUYVANT LE PROPOS PRECEDENT

*Quoi plus! Où est le tiers Calixte,
 Dernier decedé de ce nom,
 Qui quatre ans tint le Papaliste?
 Alphonse, le roy d'Aragon,*

*Le gracieux duc de Bourbon,
Et Artus, le duc de Bretagne,
Et Charles septiesme, le Bon?...
Mais où est le preux Charlemaigne!*

*Semblablement, le roy Scotiste,
Qui demy-face eut, ce dit-on,
Vermeille comme une amathiste
Depuis le front jusqu'au menton?
Le Roy de Chypre, de renom,
Helas! et le bon Roy d'Espagne,
Duquel je ne sçay pas le nom?...
Mais où est le preux Charlemaigne!*

*D'en plus parler je me desiste :
Ce n'est que toute abusion.
Il n'est qui contre mort resiste,
Ne qui treuve provision.
Encor fais une question :
Lancelot, le roy de Behaigne,
Où est-il? Où est son tayon?...
Mais où est le preux Charlemaigne!*

ENVOI.

*Où est Claquin, le bon Breton?
Où le comte Daulphin d'Auvergne,*

*Et le bon feu duc d'Alençon?...
Mais où est le preux Charlemaigne!*

BALLADE

A CE PROPOS, EN VIEIL FRANÇOIS

*Mais où sont ly saintz Apostoles,
D'aulbes vestuz, d'amicts coeffez,
Qui sont ceincts de saintes estoles,
Dont par le col prent ly mauffez,
De maltalent tout eschauffez?
Aussi bien meurt filz que servans,
De ceste vie sont bouffez :
Autant en emporte ly vens.*

*Voire, ou soit de Constantinobles
L'Emperier aux poings dorez,
Ou de France ly Roy tres-nobles,
Sur tous autres roys decorez,
Qui, pour ly grant Dieux adorez,
Bastist eglises et convens?
S'en son temps il fut honorez,
Autant en emporte ly vens.*



*Où sont de Vienne et de Grenobles
Ly Daulphin, ly preux, ly senez?
Où de Dijon, Sallins et Dolles,
Ly sires et ly filz aisnez?
Où (autant de leurs gens prenez)
Heraulx, trompettes, poursuyvans?
Ont-ilz bien bouté soubz le nez?...
Autant en emporte ly vens.*

ENVOI.

*Princes à mort sont destinez,
Comme les plus povres vivans :
S'ils en sont courcez ou tennez,
Autant en emporte ly vens.*



XLII.

*Puisque papes, roys, filz de roys,
 Et conceuz en ventres de roynes,
 Sont enseveliz, mortz et froidz,
 En aultres mains passent leurs regnes,
 Moy, pauvre mercerot de Rennes,
 Mourray-je pas? Ouy, se Dieu plaist;
 Mais que j'aye fait mes estrenes,
 Honneste mort ne me desplaist.*

XLIII.

*Ce monde n'est perpetuel,
 Quoy que pense riche pillart.
 Tous sommes soubz mortel coutel.
 Ce conseil prend povre vieillart,
 Lequel d'estre plaisant raillart
 Eut le bruyt, lorsque jeune estoit,
 Qu'on tiendroit à fol et paillart
 Se maintenant s'entremettoit.*

XLIV.

*Or luy convient-il mendier,
 Car à ce force le contraint.
 Regrette huy sa mort, et hier,
 Tristesse son cueur si estrainct :
 Souvent, se n'estoit Dieu qu'il crainct,
 Il feroit un horrible fait.
 Et advient qu'en ce Dieu enfrainct,
 Et que luy-mesmes se deffaict.*

XLV.

*Car, s'en jeunesse il fut plaisant,
Ores plus rien ne dit qui plaise.
Tousjours viel synges est desplaisant .
Moue ne faict qui ne desplaise.
S'il se taist, affin qu'il complaise
Il est tenu pour fol recreu ;
S'il parle, on luy dit qu'il se taise,
Et qu'en son prunier n'a pas creu.*

XLVI.

*Aussi, ces povres femmelettes,
Qui vielles sont et n'ont de quoy,
Quand voyent jeunes pucelletes
Estre en aise et en requoy,
Lors demandent à Dieu pourquoy
Si tost nasquirent, n'à quel droit.
Nostre Seigneur s'en taist tout coy,
Car, au tancer, il le perdroit.*



LES REGRETS

DE LA BELLE HEAULMIERE

JA PARVENUE A VIEILLESSE

*Advis m'est que j'oy regretter
La belle qui fut heaulmiere,
Soy jeune fille souhaitter
Et parler en ceste maniere :
« Ha ! viellesse felonne et fiere,
Pourquoy m'as si tost abatue ?
Qui me tient que je ne me fiere,
Et qu'à ce coup je ne me tue ?*

*« Tollu m'as ma haulte franchise,
Que beaulté m'avoit ordonné
Sur clerçz, marchans et gens d'Eglise :
Car alors n'estoit homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en fust des repentailles,
Mais que luy eusse abandonné
Ce que reffusent truandailles.*

« A maint homme l'ay reffusé
 (Qui n'estoit à moy grand saigesse),
 Pour l'amour d'ung garçon rusé,
 A qui je en faisoie largesse.
 A qui que je feisse finesse,
 Par m'ame, je l'amoie bien!
 Or ne me faisoit que rudesse,
 Et ne m'amoit que pour le mien.

« Si ne me sceut tant detrayner,
 Fouller aux piedz, que ne l'aymasse,
 Et m'eust-il faict les rains trayner,
 S'il m'eust dict que je le baisasse
 Et que tous mes maux oubliasse,
 Le glouton, de mal entaché,
 M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse!
 Que m'en reste-il? Honté et peché.

« Or il est mort, passé vingt ans,
 Et je remains vielle chenuie.
 Quand je pense, las! au bon temps,
 Quelle fus, quelle devenue,
 Quand me regarde toute nue,
 Et je me voy si treschangée,
 Povre, seiche, maigre, menue,
 Je suis presque toute enragée.

« Qu'est devenu ce front poly,
 Ces cheveulx blonds, sourcilz voutlyz,

*Grand entr'œil, et regard joly,
Dont prenoye les plus subtilz,
Ce beau nez droit, grant ne petitz,
Ces petites jointes oreilles,
Menton fourchu, cler vis traictis,
Et ces belles levres vermeilles?*

*« Ces gentes espaules menues,
Ces bras longs et ces mains traictisses,
Petis tetins, hanches charnues,
Eslevées, propres, faictisses
A tenir amoureuses lysses,
Ces larges reins, ce sadinet,
Assis sur grosses fermes cuysstes,
Dedans son joly jardinet?*

*« Le front ridé, les cheveulx gris,
Les sourcilz cheuz, les yeulx estains,
Qui faisoient regars et ris,
Dont maintz marchans furent attains,
Nez courbé, de beaulté loingtains,
Oreilles pendans et moussues,
Le vis pally, mort et destains,
Menton foncé, joues peaussues :*

*« C'est d'humaine beaulté l'yssues!
Les bras courts et les mains contractes,
Les espaules toutes bossues,
Mammelles, quoy! toutes retraictes,*

*Telles les hanches que les tettes.
Du sadinet, fy ! Quant des cuysses,
Cuysses ne sont plus, mais cuyssettes
Grivelées comme saulcisses.*

« *Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, pauvres vieilles sottes,
Assises bas, à croppetons,
Tout en ung tas comme pelottes,
A petit feu de chenevottes,
Tost allumées, tost estainctes.
Et jadis fusmes si mignottes!...
Ainsi reprend à maintz et maintes.* »

BALLADE

DE LA BELLE HEAULMIERE

AUX FILLES DE JOIE

« *Or y pensez, belle Gantiere,
Qui m'escoliere souliez estre,
Et vous, Blanche la Savetiere,
Or est-il temps de vous congnoistre!
Prenez à dextre et à senestre,
N'espargnez homme, je vous prie :
Car vieilles n'ont ne cours, ne estre.
Ne que monnove qu'on descrie.*

« *Et vous, la gente Saulcissiere,
Qui de dancier estes adextre,
Guillemette la Tapissiere,
Ne mesprenez vers vostre maistre :
Tost vous fauldra clorre fenestre,
Quand deviendrez vielle, flestrie.
Plus ne servirez que viel prebstre,
Ne que monnoye qu'on descrie.*

« *Jehanneton la Chaperonniere,
Gardez qu'amy ne vous empestre.
Katherine l'Esperonniere,
N'envoyez plus les hommes paistre :
Car qui belle n'est ne perpetre
Leur bonne grace, mais leur rie.
Laide vieillesse amour n'impetre,
Ne que monnoye qu'on descrie.*

ENVOI.

« *Filles, veuillez vous entremettre
D'escouter pourquoy pleure et crie :
C'est pour ce que ne me puyz mettre,
Ne que monnoye qu'on descrie. »*



XLVII.

*Ceste leçon icy leur baille
 La belle et bonne de jadis.
 Bien dit ou mal, vaille que vaille,
 Enregistrer j'ay faict ces ditz
 Par mon clerc Fremin l'estourdys,
 Aussi rassis que je puyz estre...
 S'il me desment, je le mauldys :
 Selon le clerc est deu le maistre*

XLVIII.

*Si aperçoy le grand dangier
 Duquel l'homme amoureux se boute...
 Hé! qui me voudroit laidangier
 De ce mot, en disant : « Escoute!
 Se d'aymer t'estrange et deboute
 Le barat d'icelles nommées,
 Tu feras une folle doubtte,
 Car ce sont femmes diffamées.*

XLIX.

*« Si n'ayment, fors que pour l'argent :
 On ne les ayme que pour l'heure.
 Rondement ayment toute gent,
 Et rient lorsque bourse pleure.
 De celles-ci n'est qui ne queure.
 Mais en femmes d'honneur et nom,
 Franc homme, se Dieu me sequeure,
 Se doit employer ; ailleurs, non. »*

L.

*Je prens qu'aucun dye cecy,
 Si ne me conteste-il en rien.
 En effect, je concludz ainsy,
 Et je le cuyde entendre bien :
 Qu'on doit aymer en lieu de bien.
 Asçavoir-mon se ces fillettes,
 Qu'en parolles longuement tien,
 Ne furent pas femmes honnestes ?*

L. I.

*Honestes, si furent vrayement,
 Sans avoir reproches ne blasmes.
 S'il est vray qu'au commencement
 Une chascune de ces femmes
 Lors prindrent, ains qu'eussent diffames,
 Une unglay, unglclerc, l'autre ungmoine,
 Pour estaindre d'amours les flammes,
 Plus chauldes que feu Saint Antoine.*

L. II.

*Or feirent, selon ce decret,
 Leurs amys, et bien y appart :
 Elles aymoient en lieu secret,
 Ne nul autre n'y avoit part.
 Nonobstant, ceste amour s'espart :
 Car celle qui n'en avoit qu'un
 D'icelluy s'estrange et despart,
 Et ayme mieulx aymer chascun.*

LIII.

*Qui les meut à ce? J'imagine,
Sans l'honneur des dames blasmer,
Que c'est nature feminine,
Qui tout homme voudroit aymer.
Autre chose n'y sçay rymer,
Fors qu'on dit, à Reims et à Troys,
Voire à l'Isle et à Saint-Omer,
Que six ouvriers font plus que troys.*

LIV.

*Or ont les folz amans le bond,
Et les dames prins la vollée.
C'est le droit loyer qu'amours ont :
Toute foy y est violée.
Quelque doux baiser n'a collée
Dechiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours.
Chascun le dit à la vollée :
« Pour une joie cent doulours. »*



DOUBLE BALLADE

SUR LE MESME PROPOS

*Pour ce, aymez tant que vouldrez,
Suyvez assemblées et festes :
En fin ja mieulx vous n'en vouldrez,
Si n'y romprez, fors que vos testes.
Folles amours font les gens bestes :
Salomon en idolatrya,
Samson en perdit ses lunettes...
Bien heureux est qui rien n'y a!*

*Orpheus, le doux menestrier,
Jouant de fleustes et musettes,
En fut en dangier du meurtrier
Chien Cerberus à quatre testes,
Et Narcissus, beau filz honnestes,
En ung profond puyz se noya,
Pour l'amour de ses amourettes...
Bien heureux est qui rien n'y a!*

*Sardana, le preux chevalier,
 Qui conquist le regne de Cretes,
 En voulut devenir moulier
 Et filer entre pucelletes;
 David le roy, saige prophetes,
 Craincte de Dieu en oublya,
 Voyant laver cuisses bien faictes...
 Bien heureux est qui rien n'y a!*

*Ammon en voutl deshonnorer,
 Feignant de manger tartelettes,
 Sa sœur Thamar et deflorer,
 Qui fut inceste et deshonestes;
 Herodes (pas ne sont sornettes)
 Sainct Jean Baptiste en decolla,
 Pour dances, saultz et chansonnettes...
 Bien heureux est qui rien n'y a!*

*De moy, povre, je vueil parler :
 Jen fuz batu, comme à ru telles,
 Tout nud, ja ne le quiers celer.
 Qui me fait mascher ces groiselles,
 Fors Katherine de Vauselles?
 Noé le tiers ot, qui fut là,
 Mitaines à ces nopces telles...
 Bien heureux est qui rien n'y a!*

*Mais que ce jeune bachelier
 Laissast ces jeunes bachelettes,*

*Non! et, le deust-on vif brusler,
Comme ung chevaucheur d'escovettes.
Plus douces luy sont que civettes.
Mais toutesfoys fol s'y fia :
Soient blanches, soient brunettes,
Bien heureux est qui rien n'y a!*



LV.

*Se celle que jadis servoye
De si bon cueur et loyaument,
Dont tant de maulx et griefz j'avoye
Et souffroye tant de torment,
Se dit m'eust, au commencement,
Sa volenté (mais nenny, las!),
Jeusse mys peine aucunement
De moy retraire de ses laz.*

LVI.

*Quoy que je luy vouldisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'accorder ne contredire :
Qui plus me souffroit acouter,
Joignant des piés m'arieter,
Et ainsi m'alloit amusant,
Et me souffroit tout racompter,
Mais si n'estoit qu'en m'abusant.*

LVII.

*Abuser se faict à entendre
Tousjours d'ung que ce fust ung aultre :
De farine, que ce fust cendre ;
D'ung mortier, ung chapeau de feautre ;
De viel machefer, que fust peaultre ;
D'ambesas, que ce fussent ternes...
Tousjours trompeur aultruy engaultre
Et rend vessies pour lanternes.*

LVIII.

*Du ciel, une poisle d'arain ;
 Des nues, une peau de veau ;
 Du matin, que c'estoit serain ;
 D'un trongnon de chou, ung naveau ;
 D'orde cervoise, vin nouveau ;
 D'une truie, ung molin à vent ;
 Et d'une hart, ung escheveau ;
 D'un gras abbé, ung poursuyvant.*

LIX.

*Ainsi m'ont amours abusé,
 Et pourmené de l'huy au pesle.
 Je croy qu'homme n'est si rusé,
 Fust fin comme argent de coupelle,
 Qui n'y laissast linge et drapelle,
 Mais qu'il fust ainsi manyé
 Comme moy, qui partout m'appelle :
 L'Amant remys et renyé.*

LX.

*Je renye amours et despote,
 Et deffie à feu et à sang.
 Mort par elles me precipite,
 Et ne leur en chault pas d'ung blanc.
 Ma vielle ay mys soubz le banc.
 Si amans ne suyvray jamais :
 Se jadis je fuz de leur ranc,
 Je declaire que n'en suis mais.*

LXI.

Car j'ay mys le plumail au vent :
Or le suyve qui a attente.
De ce me tays dorenavant.
Poursuyvre je vueil mon entente,
Et, s'aucun m'interroge ou tente
Comment d'amours j'ose mesdire,
Ceste parolle les contente :
« Qui meurt à ses hoirs doit tout dire. »

LXII.

Je congnoys approcher ma soef :
Je crache blanc comme cotton,
Jacobins gros comme ung esteuf.
Qu'est-ce à dire? Que Jehanneton
Plus ne me tient pour valeton,
Mais pour ung viel usé regnart...
De viel porte voix et le ton,
Et ne suis qu'ung jeune coquart.

LXIII.

Dieu mercy et Jaques Thibault,
Qui tant d'eau froide m'a faict boyre,
En ung bas lieu, non pas en hault ;
Manger d'angoisse mainte poire,
Enferré... Quand j'en ay memoire,
Je pry pour luy, et reliqua,
Que Dieu luy doint... et voire, voire,
Ce que je pense... et cetera.

LXIV.

*Toutesfoys, je n'y pense mal,
Pour luy et pour son lieutenant;
Aussy pour son official,
Qui est plaisant et advenant,
Que faire n'ay du remenant,
Mais du petit maistre Robart?...
Je les ayme, tout d'ung tenant,
Ainsi que faict Dieu le Lombart.*

LXV.

*Il me souvient bien, Dieu mercis!
Que je feis, à mon partement,
Certains Lays, l'an cinquante six,
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer Testament.
Leur vouloir fut, mais non le mien.
Mais quoy! on dit communement
Qu'ung chascun n'est maistre du sien.*

LXVI.

*Et s'ainsi est qu'aucun n'eust pas
Receu les lays que je luy mande,
J'ordonne que après mon trespas
A mes hoirs en face demande.
Qui sont-ilz? Si on le demande :
Moreau, Provins, Robin, Turgis;
De moy, par dictez que leur mande,
Ont eu jusqu'au lict où je gys.*

LXVII.

*Pour le revoquer ne le dy,
 Et y courust toute ma terre.
 De pitié je suys refroidy
 Envers le bastard de la Barre .
 Parmi ses trois gluyons de foerre,
 Je luy donne mes vieilles nattes;
 Bonnes seront pour tenir serre
 Et soy soustenir sur ses pattes.*

LXVIII.

*Somme, plus ne diray qu'ung mot,
 Car commencer vueil à tester :
 Devant mon clerc Fremin, qui m'ot
 (S'il ne dort), je vueil protester
 Que n'entends homme detester,
 En ceste presente ordonnance,
 Et ne le vueil manifester,
 Sinon au royaulme de France.*

LXIX.

*Je sens mon cueur qui s'affoiblist,
 Et plus je ne puy papier.
 Fremin, siez-toy près de mon lict,
 Que l'on ne me viengne espier!
 Prends tost encre, plume et papier.
 Ce que nomme escryz vistement;
 Puis fais-le partout copier,
 Et vecy le commencement.*

Icy commence Villon à tester.

LXX.

*Au nom de Dieu, Pere eternel,
 Et du Filz que Vierge parit,
 Dieu au Pere coeternel,
 Ensemble et le Sainct Esperit,
 Qui saulva ce qu'Adam perit,
 Et du pery pare les cieulx...
 Qui bien ce croyt, peu ne merit
 Gens mortz estre faictz petiz Dieux.*

LXXI.

*Mortz estoient, et corps et ames,
 En damnée perdition,
 Corps pourri, et ames en flammes,
 De quelconque condition.
 Toutesfoys, fais exception
 Des patriarches et prophetes :
 Car, selon ma conception,
 Oncques n'eurent grand chault aux fesses.*

LXXII.

*Qui me diroit : « Qui te faict mectre
Si tres-avant ceste parolle,
Qui n'es en theologie maistre?
A toy est presumption folle. »
— C'est de JESUS la parolle,
Touchant le Riche ensevely
En feu, non pas en couche molle,
Et du Ladre de dessus ly.*

LXXIII.

*Se du Ladre eust veu le doigt ardre,
Ja n'en eust requis refrigerer,
N'au bout d'icelluy doigt aherdre,
Pour refreschir sa maschouère.
Pions y feront mate chere,
Qui boyvent pourpoinct et chemise.
Puisque boyture y est si chere,
Dieu nous garde de la main mise!*

LXXIV.

*Ou nom de Dieu, comme j'ay dict,
Et de sa glorieuse Mere,
Sans peché soit parfaict ce dict,
Par moy, plus maigre que chimere.
Si je n'ay eu fievre ou fumere,
Ce m'a faict divine clemence,
Mais d'autre mal et perte amere
Je me tays, et ainsi commence :*

LXXV.

X
*Premier, je donne ma povre ame
 A la benoiste Trinité,
 Et la commande à Nostre Dame,
 Chambre de la divinité :
 Priant toute la charité
 Des dignes neuf Ordres des cieulx
 Que par eulx soit ce don porté
 Devant le trosne precieulx.*

LXXVI.

X
*Item, mon corps j'ordonne et laisse
 A nostre grand mere la terre.
 Les vers n'y trouveront grant gresse :
 Trop luy a faict faim dure guerre.
 Or luy soit delivré grant erre :
 De terre vint, en terre tourne.
 Toute chose, se par trop n'erre,
 Voulientiers en son lieu retourne.*

LXXVII.

*Item, et à mon plus que pere
 Maistre Guillaume de Villon,
 Qui m'a esté plus doulx que mere,
 A enfant levé de maillon,
 Dejetté hors de maint boillon
 (Et de cestuy pas ne s'esjoye,
 Si luy requiers, à genoillon,
 Qu'il m'en laisse toute la joye),*

LXXVIII.

Je luy laisse ma librairie,
Et le Rommant du Pet au Diable,
Lequel maistre Guy Tabarie
Grossoya, qu'est hom veritable.
Par cayers est soubz une table.
Combien qu'il soit rudement faict,
La matiere est si tres-notable
Qu'elle amende tout le meffaict.

LXXIX.

Item, donne à ma bonne mere,
Pour saluer nostre Maistresse,
Qui pour moy eut douleur amere.
Dieu le sçait, et mainte tristesse...
(Autre chastel ou forteresse
N'ay où retraire corps et ame,
Quand sur moy court male destresse,
Ne ma mere, la povre femme!)



BALLADE

QUE FEIT VILLON A LA REQUESTE DE SA MERE,
POUR PRIER NOSTRE-DAME.

*Dame du ciel, regente terrienne,
Emperiere des infernaulx paluz,
Recevez-moy vostre humble chrestienne :
Que comprinse soye entre vos esleuz,
Ce non obstant qu'oncques rien ne valuz.
Les biens de vous, ma dame et ma maistresse,
Sont trop plus grans que ne suis pecheresse,
Sans lesquelz biens ame ne peult merir
N'avoir les cieulx. Je n'en suis menteresse :
En ceste foy je vueil vivre et mourir.*

*A vostre Filz dictes que je suis sienne :
De luy soyent mes pechez aboluz.
Pardonnez-moy, comme à l'Egyptienne,
Ou comme il fait au cler Theophilus,
Lequel par vous fut quitte et absoluz,
Combien qu'il eust au diable faict promesse.
Preservez-moy que je n'accomplisse ce !
Vierge, portant, sans rompure encourir,*

*Le sacrement qu'on celebre à la messe...
En ceste foy je vueil vivre et mourir.*

*Femme je suis povrette et ancienne,
Qui riens ne sçay, oncques lettre ne leuz;
Au monstier voy dont suis parroissienne,
Paradis painct, où sont harpes et luz,
Et ung enfer où damnez sont boulluz :
L'ung me faict paour, l'autre me et liesse.
La joye avoir fais-moy, haulte Deesse,
A qui pecheurs doivent tous recourir,
Comblez de foy, sans faincte ne paresse...
En ceste foy je vueil vivre et mourir.*

ENVOI.

*Vous portastes, Vierge, digne princesse,
JESUS regnant, qui n'a ne fin ne cesse.
Le Tout-Puissant, prenant nostre foiblesse,
Laissa les cieulx et nous vint secourir,
Offrist à mort sa tres-chere jeunesse.
Nostre Seigneur est tel, je le confesse...
En ceste foy je vueil vivre et mourir.*



LXXX.

Item, m'amour, ma chere Rose :
Ne luy laisse ne cueur ne foye.
Elle aymeroit mieulx autre chose,
Combien qu'elle ait assez monnoye.
Quoy? Une grant bourse de soye,
Pleine d'escuꝝ, profonde et large.
Mais pendu soit-il, qui ce soye,
Qui luy lairra escu ne targe.

LXXXI.

Car elle en a, sans moy, assez,
Mais de cela il ne m'en chault :
Mes grans deduictz en sont passez,
Plus n'en ay le cropion chauld.
Si m'en desmetz aux hoirs Michault,
Qui fut nommé le bon fouterre.
Priez pour luy, faictes ung sault :
A Saint-Satur gist, soubz Sancerre.

LXXXII.

Ce non obstant, pour m'acquitter
Envers amours, plus qu'envers elle,
Car oncques n'y peuz acquester
D'espoir une seule estincelle :
Je ne sçay s'à tous si rebelle
A esté : ce n'est grant esmoy,
Mais, par sainte Marie la belle!
Je n'y voy que rire pour moy.

LXXXIII.

*Ceste Ballade luy envoie,
Qui se termine toute en R.
Qui la portera? Que j'y voye :
Sera Perinet de la Barre,
Pourveu, s'il rencontre en son erre
Ma damoyselle au nez tortu,
Il luy dira, sans plus enquerre :
« Orde paillarde, d'où viens-tu? »*



BALLADE

DE VILLON A S'AMYE

*Faulse beaulté, qui tant me couste cher,
Rude en effect, hypocrite douceur,
Amour dure plus que fer à mascher :
Nommer te puis de ma deffaçon sœur.
Cherme felon, la mort d'ung povre cueur,
Orgueil mussé, qui gens met au mourir,
Yeulx sans pitié! Ne veult droict de rigueur,
Sans empirer, ung povre secourir?*

*Mieulx m'eust valu avoir esté crier
Ailleurs secours, c'eust esté mon bonheur :
Rien ne m'eust sceu de ce fait arracher.
Trotter m'en fault en fuyte à deshonneur.
Haro, haro, le grant et le mineur!
Et qu'est cecy? Mourray sans coup ferir,
Où pitié peult, selon ceste teneur,
Sans empirer, ung povre secourir.*

*Ung temps viendra, qui fera desseicher,
Jaulnir, flestrir, vostre espanie fleur :
J'en risse lors, s'enfant peusse marcher,
Mais las! nenny. Ce seroit donc foleur.
Vieil je seray; vous, laide et sans couleur.
Or, beuvez fort, tant que ru peult courir.
Ne donnez pas à tous ceste douleur,
Sans empirer, ung povre secourir.*

ENVOI.

*Prince amoureux, des amans le greigneur,
Vostre mal gré ne vouldroye encourir,
Mais tout franc cueur doit, pour Nostre Seigneur,
Sans empirer, ung povre secourir.*



LXXXIV.

*Item, à maistre Ythier, marchand,
Auquel mon branc laissay jadis,
Donne (mais qu'il le mette en chant)
Ce Lay, contenant des vers dix,
Et aussi ung De profundis
Pour ses anciennes amours,
Desquelles le nom je ne dis,
Car il me hayroit à tousjours.*



LAY

OU PLUSTOST RONDEAU

*Mort, j'appelle de ta rigueur,
Qui as ma maistresse ravie,
Et n'es pas encore assouvie
Se tu ne me tiens en langueur.*

*Onc puis n'euz force ne vigueur!
Mais que te nuysoit-elle en vie,
Mort?*

*Deux estions, et n'avions qu'ung cueur!
S'il est mort, force est que devie,
Voire, ou que je vive sans vie,
Comme les images, par cueur,
Mort!*



LXXXV.

*Item, à maistre Jehan Cornu,
Autres nouveaux lays luy vueil faire,
Car il m'a tousjours subvenu
A mon grand besoing et affaire :
Pour ce, le jardin luy transfere,
Que maistre Pierre Bobignon
M'arenta, en faisant refaire
L'huyt et redreecer le pignon.*

LXXXVI.

*Par faulte d'ung huys, j'y perdis
Ung grez et ung manche de hoüe.
Alors, huyt faulcons, non pas dix,
N'y eussent pas prins une alloüe.
L'hostel est seur, mais qu'on le cloüe.
Pour enseigne y mis ung havet.
Qui que l'ait prins, point ne l'en loüe :
Sanglante nuict et bas chevet !*

LXXXVII.

*Item, et pource que là femme
De maistre Pierre Sainct Amant
(Combien, se coulpe y a ou blasme,
Dieu luy pardonne doucement !)
Me meist en reng de caymant,
Pour le Cheval Blanc, qui ne bouge,
Luy delaisse une jument,
Et pour la Mulle, ung Asne rouge.*

LXXXVIII.

*Item, donne à sire Denys
Hesselin, Esleu de Paris,
Quatorze muys de vin d'Aulnis,
Prins chez Turgis, à mes perilz.
S'il en beuvoit tant que periz
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eau és barrilz :
Vin perd mainte bonne maison.*

LXXXIX.

*Item, donne à mon advocat
Maistre Guillaume Charruau,
Quoy qu'il marchande ou ait estat,
Mon branc... Je me tays du fourreau.
Il aura, avec ce, ung réau
En change, affin que sa bourse enfle,
Prins sur la Chaussée et carreau
De la grant closture du Temple.*

XC.

*Item, mon procureur Fournier
Aura, pour toutes ses corvées
(Simple seroit de l'espargner),
En ma bourse quatre havées,
Car maintes causes m'a saulvées,
Justes (ainsi Jesus-Christ m'ayde!)
Comme elles ont esté trouvées...
Mais bon droit a bon mestier d'ayde.*

XCI.

*Item, je donne, à maistre Jaques
Raguyer, le grant godet de Greve,
Pourveu qu'il payera quatre plaques,
Deust-il vendre, quoy qu'il luy griefve,
Ce dont on ceuvre mol et greve,
Aller, sans chausse, en eschappin,
Tous les matins, quand il se lieve,
Au trou de la Pomme de pin.*

XCII.

*Item, quant est de Mairebeuf
Et de Nicolas de Louviers,
Vache ne leur donne, ne beuf,
Car vachers ne sont, ne bouviers,
Mais gens à porter esperviers
(Ne cuidez pas que je vous joüe!)
Pour prendre perdrix et plouviers,
Sans faillir, sur la Maschecrotte.*

XCIII.

*Item, vienne Robin Turgis
A moy : je luy payeray son vin...
Combien? S'il trouve mon logis,
Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin,
Que j'ay, comme enfant de Paris...
Se je parle ung pou poictevin,
Yce m'ont deux dames appris.*

XCIV.

*Filles sont tresbelles et gentes,
Demourantes à Saint-Genou,
Prés Saint-Julian des Voventes,
Marches de Bretaigne ou Poictou,
Mais je ne dy proprement où,
Par qu'elles passent tous les jours...
M'arme! ne seray pas si fou,
Car je veuil celer mes amours.*

XCV.

*Item, à Jehan Raguyer je donne,
Qui est sergent, voire des Douze,
Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne,
Tous les jours, une talemouze,
Pour brouter et fourrer sa mouse,
Prinse à la table de Bailly;
A Maubuey sa gorge arrouse,
Car au manger n'a pas failly.*

XCVI.

*Item, donne au Prince des Sotz,
Pour ung bon sot, Michault du Four,
Qui à la fois dit de bons motz
Et chante bien : Ma douce amour!
Avec ce, il aura le bonjour.
Brief, mais qu'il fust ung peu en poinct,
Il est ung droit sot de sejour,
Et est plaisant où il n'est point.*

XCVII.

*Item, aux unze vingtꝝ Sergens
 Donne, car leur faict est honneste,
 Et sont bonnes et doulces gens,
 Denis Richier et Jehan Vallette,
 A chascun une grant cornette,
 Pour pendre à leurs chappeaulx de feautres :
 J'entendꝝ ceulx de pied, à la guette,
 Car je n'ay que faire des autres.*

XCVIII.

*De rechef, donne à Perinet,
 J'entendꝝ le bastart de la Barre,
 Pource qu'il est beau fils et net,
 En son escu, en lieu de barre,
 Trois dez plombeꝝ, de bonne carre,
 Et ung beau joly jeu de cartes...
 Mais quoy! s'on l'oyt vessir ne poirre,
 En oultre, aura les fievres quartes.*

XCIX.

*Item, ne vueil plus que Chollet
 Dolle, trenche, douve, ne boyse,
 Relye brocq ne tonnelet,
 Mais tous ses outilꝝ changer voyse
 A une espée lyonnoise,
 Et retienne le hutinet :
 Combien qu'il n'ayme bruyt ne noyse,
 Si luy plaist-il ung tantinet.*

C.

*Item, je donne à Jehan le Loup,
 Homme de bien et bon marchant,
 Pource qu'il est linget et flou,
 Et que Chollet est mal cherchant,
 Ung beau petit chiennet couchant,
 Qui ne lairra poulaille en voye,
 Ung long tabart, et bien cachant,
 Pour les musser, qu'on ne les voye.*

CI.

*Item, à l'orfevre Du Boys,
 Donne cent clouz, queues et testes,
 De gingembre saraxinoys,
 Non pas pour accoupler ses boytes,
 Mais pour conjoindre culz et coettes,
 Et couldre jambons et andoilles,
 Tant que le laict en monte és tettes,
 Et le sang en devalle és coilles.*

CII.

*Au cappitaine Jehan Rou,
 Tant pour luy que pour ses archiers,
 Je donne six hures de lou,
 Qui n'est pas viande à porchiers,
 Prins à gros mastins de bouchiers,
 Et cuittes en vin de buffet...
 Pour manger de ces morceaulx chiers,
 On en feroit bien ung mal faict.*

CIII.

*C'est viande un peu plus pesante,
 Que duvet, ne plume, ne liege.
 Elle est bonne à porter en tente,
 Ou pour user en quelque siege.
 Et, s'ilz estoient prins à un piege,
 Ces mastins, qu'ilz ne sceussent courre,
 J'ordonne, moy qui suis bon miege,
 Que des peaulx, sur l'hyver, se fourre.*

CIV.

*Item, à Robin Trousecaille,
 Qui en service s'est bien fait,
 A pied ne va comme une caille,
 Mais sur rouen gros et reffait,
 Je luy donne, de mon buffet,
 Une jatte qu'emprunter n'ose.
 Si aura mesnage parfait :
 Plus ne luy failloit autre chose.*

CV.

*Item, donne à Perrot Girart,
 Barbier juré du Bourg-la-Royne,
 Deux bassins et un coquemart,
 Puisqu'à gagner mect telle peine.
 Des ans y a demy douzaine
 Qu'en son hostel, de cochons gras
 M'apastela, une sepmaine :
 Tesmoing l'abesse de Pourras.*

CVI.

*Item, aux Freres mendians,
Aux Devotes et aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant Turlupins que Turlupines,
De grasses soupes jacobines
Et flans leur fais oblation,
Et puis après, soubz les courtines,
Parler de contemplation.*

CVII.

*Si ne suis-je pas qui leur donne,
Mais de tous enfans sont les meres.
C'est Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qu'ilz souffrent peines ameres.
Il fault qu'ilz vivent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à noz commeres,
Ilz ayment ainsi les maris.*

CVIII.

*Quoy que maistre Jehan de Pontlieu
En vouldist dire, et reliqua,
Contrainct, et en publique lieu,
Honteusement s'en revocqua.
Maistre Jehan de Meung se moqua
De leur façon; si feit Mathieu.
Mais on doit honorer ce qu'a
Honoré l'Eglise de Dieu.*

CIX.

*Si me soubmectz leur serviteur,
 En tout ce que puis faire et dire,
 A les honorer de bon cueur,
 Et servir, sans y contredire.
 L'homme bien fol est d'en mesdire,
 Car, soit à part, ou en prescher,
 Ou ailleurs, il ne fault pas dire
 Si gens sont pour eulx revencher.*

CX.

*Item, je donne à frere Baulde,
 Demourant à l'hostel des Carmes,
 Portant chere hardie et baulde,
 Une sallade et deux guysarmes,
 Que De Tusca et ses gens d'armes
 Ne luy riblent sa Caige-vert.
 Vieil est : s'il ne se rend aux armes,
 C'est bien le diable de Vauvert.*

CXI.

*Item, pource que le Scelleur
 Maint estront de mousche a masché,
 Donne, car homme est de valleur,
 Son sceau davantage craché,
 Et qu'il ait le poulce escaché,
 Pour tout empraindre à une voye :
 J'entendz celluy de l'Evesché,
 Car les autres, Dieu les pourvoye.*

CXII.

*Quant de messieurs les Auditeurs,
 Leur Chambre auront lembroyée;
 Et ceulx qui ont le cul rongneux,
 Chascun une chaise percée,
 Mais qu'à la petite Macée
 D'Orleans, qui eut ma ceincture,
 L'amende soit bien hault taxée :
 Elle est une mauvaise ordure.*

CXIII.

*Item, donne à maistre François,
 Promoteur de la vacquerie,
 Ung hault gorgerin d'Escossoys,
 Toutesfois sans orfaverie :
 Car, quant receut chevalerie,
 Il maugrea Dieu et saint George.
 Parler n'en oyt, qu'il ne s'en rie,
 Comme enragé, à pleine gorge.*

CXIV.

*Item, à maistre Jehan Laurens,
 Qui a les povres yeulx si rouges,
 Par le peché de ses parens,
 Qui beurent en barilz et courges,
 Je donne l'envers de mes bouges,
 Pour chascun matin les torcher...
 S'il fust archevesque de Bourges,
 Du cendal eust, mais il est cher.*

CXV.

*Item, à maistre Jehan Cotart,
Mon procureur en Court d'Eglise,
Devoye environ ung patart
(A ceste heure je m'en advise),
Quant chicanner me fait Denise,
Disant que l'avoye mauldite :
Pour son ame, qu'és cieulx soit mise,
Ceste Oraison j'ay cy escripte.*



BALLADE ET ORAISON

*Pere Noé, qui plantastes la vigne,
Vous aussi, Loth, qui bustes au rocher,
Par tel party, qu'Amour, qui gens engigne,
De vos filles si vous fait approcher
(Pas ne le dy pour le vous reprocher),
Architriclin, qui bien sceustes cest art :
Tous trois vous pry que vous vueillez percher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart !*

*Il fut jadis extraict de vostre ligne,
Luy qui beuvoit du meilleur et plus cher,
Et ne deust-il avoir vaillant ung pigne,
Certes, sur tous, c'estoit un bon archer.
On ne luy sceut pot des mains arracher,
Car de bien boire oncques ne fut faitart.
Nobles seigneurs, ne souffrez empescher
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart !*

*Comme homme beu qui chancelle et trepigne,
L'ay veu souvent, quand il s'alloit coucher,
Et une foyz il se fait une bigne,
Bien m'en souvient, à l'estal d'ung boucher.
Brief, on n'eust sceu en ce monde chercher
Meilleur pion, pour boire tost et tart.
Faictes entrer, quant vous orrez hucher,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart.*

ENVOI.

*Prince, il n'eust sceu jusqu'à terre cracher.
Tousjours crioit : Haro, la gorge m'ard !
Et si ne sceut oncq sa soif estancher,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart.*



CXVI.

*Item, vueil que Germain de Merle
Desormais gouverne mon change,
Car de changer envys me mesle,
Pourveu que tousjours baille en change,
Soit à privé, soit à estrange,
Pour trois escus, six brettes targes,
Pour deux angelotz, ung grand ange :
Car amans doivent estre larges.*

CXVII.

*Item, j'ay sceu, en ce voyage,
Que mes trois povres orphelins
Sont creus et deviennent en aage,
Et n'ont pas testes de belins,
Et qu'enfans d'icy à Salins
N'a mieulx sachans leur tour d'escolle.
Or, par l'ordre des Mathelins,
Telle jeunesse n'est pas folle.*

CXVIII.

*Si vueil qu'ilz voysent à l'estude.
Où? Chez maistre Pierre Richer.
Le Donnet est pour eulx trop rude :
Jà ne les y vueil empescher.
Ilz sçauront (je l'ayme plus cher) :
Ave salus, tibi decus,
Sans plus grandes lettres chercher :
Tousjours n'ont pas clerks le dessus.*

CXIX.

*Cecy estudient, et puis ho!
 Plus proceder je leur deffens.
 Quant d'entendre le grand Credo,
 Trop fort il est pour telz enfans.
 Mon grant tabart en deux je fendz :
 Si vueil que la moictié s'en vende,
 Pour eulx en achepter des flans,
 Car jeunesse est ung peu friande.*

CXX.

*Et vueil qu'ilz soyent informez
 En meurs, quoy que couste bature.
 Chapperons auront enfermez,
 Et les poulces soubz la ceinture,
 Humbles à toute creature,
 Disans : Hen? Quoy? Il n'en est rien!
 Si diront gens, par adventure :
 » Vex là enfans de lieu de bien! »*

CXXI.

*Item, à mes povres clergeons,
 Auxquelz mes tiltres je resigne,
 Beaulx enfans et droictz comme joncs,
 Les voyans, je m'en dessaisine,
 Et, sans recevoir, leur assigne,
 Seul comme qui l'auroit en paulme,
 A ung certain jour que l'on signe,
 Sur l'hostel de Gueutry Guillaume.*

CXXII.

*Quoy que jeunes et esbatans
 Soyent, en rien ne me desplaist.
 Dedans vingt, trente ou quarante ans,
 Bien autres seront, se Dieu plaist.
 Il faict mal, qui ne leur complaist :
 Ils sont tresbeaux enfans et gents,
 Et qui les bat ou fiert fol est,
 Car enfans si deviennent gens.*

CXXIII.

*Les bourses des Dix-et-huict clers
 Auront, je m'y vueil travailler :
 Pas ilz ne dorment comme lerz,
 Qui trois mois sont sans resveiller.
 Au fort, triste est le sommeiller
 Que faict jeune cueur en jeunesse,
 Tant qu'enfin luy faille veiller,
 Quant reposer deust en vieillesse.*

CXXIV.

*Cy en rescris au Collateur
 Lettres semblables ou pareilles :
 Or prient pour leur bienfaicteur,
 Ou qu'on leur tire les oreilles.
 Aucunes gens ont grans merveilles
 Que tant m'encline envers ces deux ;
 Mais, foy que doy, festes et veilles,
 Oncques ne vey les meres d'eulx !*

CXXV.

*Item, donne à Michault Culdou,
Et à sire Charlot Taranne,
Cent solz (s'ilz demandent prins où,
Ne leur chaille, ils viendront de manne),
Et unes bottes de basanne,
Autant empeigne que semelle,
Pourveu qu'ilz me saulveront Jehanne,
Et autant une autre comme elle.*

CXXVI.

*Item, au seigneur de Grigny,
Auquel jadis laissay Vicestre,
Je donne la tour de Billy,
Pourveu (se huys y a ne fenestre
Qui soit ne debout ne en estre).
Qu'il mette tresbien tout en poinct,
Face argent, à dextre, à senestre :
Il m'en fault, et il n'en a point.*

CXXVII.

*Item, à Thibault de la Garde :
Thibault? Je mentz, il a nom Jehan.
Que luy donray-je, que ne perde?
Assez ay perdu tout cest an.
Dieu le vueille pourvoir, amen!...
Le barillet? Par m'ame, voyre!
Genevoys est plus ancien,
Et a plus beau nez pour y boyre.*

CXXVIII.

*Item, je donne à Basanyer,
Notaire et greffier criminel,
De giroffle plain ung panyer,
Prins chez maistre Jehan de Ruel;
Tant à Mautainct, tant à Resnel;
Et, avec ce don de giroffle,
Servir, de cueur gent et ysnel,
Le seigneur qui sert saint Cristofle :*

CXXIX.

*Auquel ceste Ballade donne,
Pour sa dame, qui tous biens a.
S'amours ainsi tous ne guerdonne,
Je ne m'esbahys de cela,
Car au Pas conquerer l'ala,
Que tint René, roy de Cecille,
Où si bien fist et peu parla
Qu'oncques Hector fait, ne Troïle.]*



BALLADE

QUE VILLON DONNA A UNG GENTILHOMME NOU-
VELLEMENT MARIÉ, POUR L'ENVOYER A SON
ESPOUSE, PAR LUY CONQUISE A L'ESPÉE.

*Au poinct du jour, que l'esparvier se bat,
Meu de plaisir, et par noble coustume,
Bruyt il demaine et de joye s'esbat,
Reçoit son past et se joint à la plume :
Offrir vous vueil (à ce desir m'allume)
Joyeusement ce qu'aux amans bon semble,
Si qu'Averroys l'escript en son volume,
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.*

*Dame serez de mon cueur, sans debat,
Entierement, jusques mort me consume,
Laurier soüef qui pour mon droit combat,
Olivier franc m'ostant toute amertume.
Raison ne veult que je desacoutume
(Et en ce vueil avec elle m'assemble)
De vous servir, mais que m'y accoustume,
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.*

*Et qui plus est, quant dueil sur moy s'embat,
Par fortune qui souvent si se fume,
Vostre doux œil sa malice rabat,
Ne plus ne moins que le vent faict la fume.
Si ne perds pas la graine que je sume
En vostre champ, car le fruict me ressemble :
Dieu m'ordonne que je le harse et fume,
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.*

ENVOI.

*Princesse, oyez ce que cy vous resume :
Que le mien cueur du vostre desassemble,
Jà ne sera, tant de vous en presume,
Et c'est la fin pourquoy sommes ensemble.*



CXXX.

*Item, à sire Jehan Perdryer,
Riens, n'à François, son second frere,
S'ilz m'ont tousjours voulu aydier,
Et de leurs biens faire confrere,
Combien que François, mon compere,
Langues cuisans, flambans et rouges,
My commandement, my priere,
Me recommanda fort à Bourges.*

CXXXI.

*Si aille veoir, en Taillevent,
Ou chapitre de fricassure,
Tout au long, derriere et devant,
Lequel n'en parle jus ne sure.
Mais Macquaire, je vous assure,
Atout le poil cuysant ung dyable,
Affin que sentist bon l'arsure,
Ce Recipe m'escript, sans fable.*



BALLADE

*En reagal, en arsenic rocher,
En orpiment, en salpestre et chaulx vive;
En plomb boillant, pour mieulx les esmorcher;
En suif et poix, destrampeç de lessive
Faicte d'estrons et de pissat de Juifve;
En lavaille de jambes à meseaulx;
En raclure de piedç et vieulx houseaulx;
En sang d'aspic et drogues venimeuses;
En fiels de loups, de regnards et blereaux,
Soient frites ces langues envieuses!*

*En cervelle de chat qui hayt pescher,
Noir, et si vieil qu'il n'ait dent en gencive;
D'ung vieil mastin, qui vault bien aussi cher,
Tout enragé, en sa bave et salive;
En l'escume d'une mulle poussive,
Detrenchée menu à bons ciseaulx;
En eau où ratç plongent groings et museaulx,
Raines, crapauds* et bestes dangereuses,
Serpens, leçards et telç nobles oyseaulx,
Soient frites ces langues envieuses!*

*En sublimé, dangereux à toucher,
Et au nombril d'une couleuvre vive;
En sang qu'on veoit és pallectes secher,
Chez ces barbiers, quand plaine lune arrive,
Dont l'ung est noir, l'autre plus vert que cive;
En chancre et ficz, et en ces ords cuveaulx
Où nourrices essangent leurs drappeaulx;
En petits baings de filles amoureuses
(Qui ne m'entend n'a suiyy les bordeaulx),
Soient frites ces langues envieuses!*

ENVOI.

*Prince, passez tous ces friands morceaulx,
S'estamine n'avez, sacs ou bluteaux,
Parmy le fons d'unes brayes breneuses.
Mais, paravant, en estrons de pourceaulx,
Soient frites ces langues envieuses!*



CXXXII.

*Item, à maistre Andry Courault,
Les Contredictz Franc-Gontier mande.
Quant du Tyrant seant en hault,
A cestuy-là rien ne demande.
Le Saige ne veult que contende,
Contre puissant, povre homme las,
Affin que ses filez ne tende
Et que ne tresbuche en ses laqs.*

CXXXIII.

*Gontier ne crains : il n'a nulz hommes,
Et mieulx que moy n'est herité.
Mais en ce debat cy nous sommes,
Car il loue sa povreté :
Estre povre, yver et esté,
A felicité il repute :
Ce que tiens à malheureté.
Lequel à tort? Or en dispute.*



BALLADE

Intitulée : *Les Contredictz de Franc-Gontier.*

†
*Sur mol duvet assis, ung gras chanoine,
Lez ung brasier, en chambre bien nattée,
A son costé gisant dame Sydoine,
Blanche, tendre, pollie et attaintée :
Boire ypocras, à jour et à nuyctée,
Rire, jouer, mignoter et baiser,
Et nud à nud, pour mieulx des corps ayser,
Les vy tous deux, par un trou de mortaise.
Lors je congneuz que, pour dueil appaiser,
Il n'est tresor que de vivre à son aise.*

*Se Franc-Gontier et sa compaigne Helaine
Eussent tousjours cest' douce vie hantée,
D'oignons, civotz, qui causent forte alaine,
N'en mangeassent bise croute frottée.
Tout leur mathon, ne toute leur potée,
Ne prise ung ail, je le dy sans noysier.*

*S'ilz se vantent coucher soubz le rosier,
 Ne vault pas mieulx lict costoyé de chaise?
 Qu'en dictes-vous? Faut-il à ce muser?
 Il n'est tresor que de vivre à son aise.*

*De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
 Et boivent eau tout le long de l'année.
 Tous les oyseaulx, d'icy en Babyloine,
 A tel escot, une seule journée,
 Ne me tiendroient, non une matinée.
 Or s'esbate, de par Dieu, Franc-Gontier,
 Helaine o luy, soubz le bel esglantier :
 Se bien leur est, n'ay cause qu'il me poise.
 Mais, quoy qu'il soit du laboureur mestier,
 Il n'est tresor que de vivre à son aise.*

ENVOI.

*Prince, jugez, pour tous nous accorder.
 Quant est à moy, mais qu'à nul n'en desplaise,
 Petit enfant, j'ay ouy recorder
 Qu'il n'est tresor que de vivre à son aise.*



CXXXIV.

*Item, pource que sçait la Bible
Madamoyselle de Bruyeres,
Donne prescher lors l'Evangile
A elle et à ses bachelieres,
Pour retraire ces villotieres
Qui ont le bec si affilé,
Mais que ce soit hors cymetieres :
Trop bien au marché au filé.*



BALLADE

DES FEMMES DE PARIS

+ *Quoy qu'on tient belles langagieres
Florentines, Veniciennes,
Assez pour estre messaigières,
Et mesmement les anciennes;
Mais, soient Lombardes, Rommaines,
Genevoyses, à mes perilz,
Piemontoises, Savoyssiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.*

*De beau parler tiennent chayeres,
Ce dit-on, Neapolitaines,
Et que sont bonnes caquetieres
Allemandes et Prussiennes;
Soient Grecques, Egyptiennes,
De Hongrie ou d'autre pays,
Espaignolles ou Castellennes,
Il n'est bon bec que de Paris.*

*Brettes, Suysse, n'y sçavent gueres,
Ne Gasconnes et Thoulouzáines ;
Du Petit-Pont deux harangeres
Les concluront, et les Lorraines,
Angloises ou Calaisiennes
(Ay-je beaucoup de lieux compris?),
Picardes, de Valenciennes...
Il n'est bon bec que de Paris.*

ENVOI.

*Prince, aux dames Parisiennes,
De bien parler donnez le prix.
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.*



CXXXV.

*Regarde-m'en deux, trois, assises
 Sur le bas du ploy de leurs robes,
 En ces monstiers, en ces eglises :
 Tire-toy prés, et ne t'en hobes ;
 Tu trouveras là que Macrobes
 Oncques ne fist tels jugemens ;
 Entens quelque chose en des robes :
 Ce sont tous beaulx enseignemens.*

CXXXVI.

*Item, et au mont de Montmartre,
 Qui est ung lieu moult ancien,
 Je luy donne et adjoins le tertre
 Qu'on dit le mont Valerien,
 Et, oultre plus, ung quartier d'an
 Du pardon qu'apportay de Romme :
 Si y va maint bon chrestian
 Veoir l'abbaye où il n'entre homme.*

CXXXVII.

*Item, à varletz, chambrieres
 (De bons hostelz riens ne me nuyt)
 Faisans tartes, flans et goyeres,
 Et grant ravaudiç à minuict :
 Riens n'y font sept pintes ne huict,
 Tant que gisent seigneur et dame ;
 Puis après, sans mener grant bruyt,
 Ont chascune nuict une femme.*

CXXXVIII.

*Item, et à filles de bien,
 Qui ont peres, meres et antes,
 Par m'ame! je ne donne rien,
 Car j'ay tout donné aux servantes,
 Mais ell' seront de peu contentes :
 Grant bien leur feissent maintz lopins,
 Aux povres filles advenantes,
 Qui se perdent aux Jacopins.*

CXXXIX.

*Aux Celestins et aux Chartreux,
 Quoyque vie meinent estroicte,
 Si ont-ilz largement entre eulx,
 Dont povres filles ont souffrette :
 Tesmoing Jaqueline et Perrette,
 Et Isabeau, qui dit : Enné!
 Puisqu'elles ont telle disette,
 A peine en seroit-on damné.*

CXL.

*Item, à la grosse Margot,
 Tresdoulce face et pourtraicture,
 Foy que doy, Brelare Bigod,
 Assez devote creature :
 Je l'ayme de propre nature,
 Et elle moy, la douce sade.
 Qui la trouvera d'aventure,
 Qu'on luy lise ceste Ballade.*



BALLADE

DE VILLON ET DE LA GROSSE MARGOT

*Se j'ayme et sers la belle, de bon haict,
M'en devez-vous tenir ne vil ne sot?
Elle a en soy des biens à fin souhaict.
Pour son amour, ceings bouclier et passot.
Quand viennent gens, je cours, et happe un pot :
Au vin m'en voys, sans demener grand bruyt.
Je leur tendz eau, frommage, pain et fruict.
S'ils payent bien, je leur dy : « Que bien stat!
Retournez cy, quand vous serez en ruyt,
En ce bourdeau, où tenons nostre estat ! »*

*Mais, tost après, il y a grant deshait,
Quand sans argent s'en vient coucher Margot :
Veoir ne la puis, mon cueur à mort la hait.
Sa robe prens, demy-ceinct et surcot :
Si luy prometx qu'ilz tiendront pour l'escot.
Par les costex se prend, cest Antechrist ;
Crie et jure, par la mort Jesuchrist,
Que non sera. Lors j'empongne ung esclat,*

*Dessus le nez luy en fais ung escript,
En ce bourdeau, où tenons nostre estat.*

*Puis, paix se faict, et me lasche ung gros pet,
Plus enflée qu'ung venimeux scarbot;
Riant, m'assiet son poing sur mon sommet,
Gogo me dit, et me fiert le jambot.
Tous deux yvres, dormons comme ung sabot,
Et, au reveil, quand le ventre luy bruyt,
Monte sur moy, que ne gaste son fruit.
Soubz elle geins, plus qu'ung aïx me faict plat,
De paillarder tout elle me destruiet,
En ce bourdeau, où tenons nostre estat.*

ENVOI.

*Vente, gresle, gelle, j'ay mon pain cuict!
Je suis paillard, la paillarde me duit.
Lequel vault mieux? Chascun bien s'entresuit,
L'ung l'autre vault : c'est à mau chat mau rat.
Ordure amons, ordure nous affuyt;
Nous deffuyons honneur, il nous deffuyt,
En ce bourdeau, où tenons nostre estat.*



CXL I.

*Item, à Marion l'Ydolle,
 Et la grant Jehanne de Bretaigne,
 Donne tenir publique escolle,
 Où l'escolier le maistre enseigne.
 Lieu n'est où ce marché ne tienne,
 Sinon en la geolle de Mehun;
 De quoy je dy : Fy de l'enseigne,
 Puisque l'ouvrage est si commun!*

CXLII.

*Item, à Noë le Jolys,
 Autre chose je ne luy donne,
 Fors plain poing d'osiers frez cueilliz
 En mon jardin : je l'abandonne.
 Chastoy est une belle aulmosne :
 Ame n'en doit estre marry.
 Unze vingtꝝ coups luy en ordonne,
 Par les mains de maistre Henry.*

CXLIII.

*Item, ne sçay que à l'Hostel-Dieu
 Donner, n'aux povres hospitalux :
 Bourdes n'ont icy² temps ne lieu,
 Car povres gens ont assez maulx.
 Chascun leur envoye leurs aulx.
 Les Mandians ont eu mon oye.
 Au fort, ilz en auront les os :
 A menues gens menue monnoye.*

CXLIV.

*Item, je donne à mon barbier,
Qui se nomme Colin Galerne,
Prés voysin d'Angelot l'Herbier,
Ung gros glasson... Prins où? En Marne,
Affin qu'à son ayse s'yverne.
De l'estomach le tienne prés.
Se l'yver ainsi se gouverne,
Il n'aura chauld l'esté d'après.*

CXLV.

*Item, rien aux Enfans-Trouvez,
Mais les perduz fault que console,
Si doivent estre retrouvez,
Par droict, chez Marion l'Ydolle.
Une leçon de mon escolle
Leur liray, qui ne dure guiere.
Teste n'ayent dure ne folle,
Mais escoutent : c'est la darniere!*



BELLE LEÇON

DE VILLON AUX ENFANS PERDUZ

*Beaulx enfans, vous perdez la plus
Belle rose de vo chapeau,
Mes clercs apprenans comme gluz.
Se vous allez à Montpippeau
Ou à Ruel, gardez la peau :
Car, pour s'esbatre en ces deux lieux,
Cuydant que vaulsist le rappeau,
La perdit Colin de Cayeulx.*

*Ce n'est pas ung jeu de trois mailles,
Où va corps, et peut-estre l'amè :
S'on perd, rien n'y vault repentailles,
Qu'on ne meure à honte et diffame;
Et qui gaigne n'a pas à femme
Dido la royne de Carthage.
L'homme est donc bien fol et infame
Qui pour si peu couche tel gage.*

Qu'ung chascun encore m'escoute :
On dit, et il est verité,
Que charreterie se boyt toute,
Au feu l'yver, au bois l'esté.
S'argent avez, il n'est enté,
Mais le despendez tost et viste.
Qui en voyez-vous herité?
Jamais mal acquest ne proufite.

BALLADE

DE BONNE DOCTRINE

A CEUX DE MAUVAISE VIE

Car or' soyes porteur de bulles,
Pipeur ou hazardeur de dez,
Tailleur de faulx coings, tu te brusles,
Comme ceux qui sont eschaudez,
Traïstres pervers, de foy vuydez,
Soyes larron, ravis ou pillés :
Où en va l'acquest, que cuydez?
Tout aux tavernes et aux filles.

Ryme, raille, cymballe, luttés,
Comme folz, faintis, eshontez;

*Farce, broille, joue des flustes ;
Fais, és villes et és citez,
Fainctes, jeux et moralitez ;
Gaigne au berlan, au glic, aux quilles :
Où s'en va tout? Or escoutez :
Tout aux tavernes et aux filles.*

*De telz ordures te reculles ;
Laboure, fauche champs et prez ;
Sers et panse chevaulx et mulles,
S'aucunement tu n'es lettrez ;
Assez auras, se prens en grez.
Mais, se chanvre broyes ou tilles,
Où tendront labours qu'as ouvrez?
Tout aux tavernes et aux filles.*

ENVOI.

*Chausses, pourpoinctz esguilletez,
Robes, et toutes vos drapilles,
Ains que soient usez, vous portez
Tout aux tavernes et aux filles.*



CXLVI.

*A vous parle, compaigns de galles,
 Qui estes de tous bons accords :
 Gardez-vous tous de ce mau hasles,
 Qui noircist gens quand ilz sont mortz ;
 Eschevez-le, c'est ung mal mors ;
 Passez-vous au mieulx que pourrez,
 Et, pour Dieu, soyez tous recors
 Qu'une fois viendra que mourrez.*

CXLVII.

*Item, je donne aux Quinze-Vingtz,
 Qu'autant vouldroit nommer Trois-Cens,
 De Paris, non pas de Provins,
 Car à eulx tenu je me sens ;
 Ilz auront, et je m'y consens,
 Sans leur estui, mes grans lunettes,
 Pour mettre à part, aux Innocens,
 Les gens de bien des deshonestes.*

CXLVIII.

*Icy n'y a ne rys ne jeu !
 Que leur vault avoir eu chevances,
 N'en grans lictz de parement geu,
 Engloutir vin en grosses pances,
 Mener joye, festes et dances,
 Et de ce prest estre à toute heure ?
 Tantost faillent telles plaisances,
 Et la coulpe si en demeure.*

CXLIX.

*Quand je considere ces testes
 Entassées en ces charniers,
 Tous furent maistres des requestes,
 Au moins de la Chambre aux Deniers,
 Ou tous furent porte-paniers,
 Autant puis l'ung que l'autre dire :
 Car, d'evesques ou lanterniers,
 Je n'y congnois rien à redire.*

CL.

*Et icelles qui s'inclinoient
 Unes contre autres en leurs vies,
 Desquelles les unes regnoient,
 Des autres craintes et servies :
 Là les voy toutes assouvies,
 Ensemble en ung tas mesle-pesle.
 Seigneuries leur sont ravies :
 Clerc ne maistre ne s'y appelle.*

CLI.

*Or sont-ilz mortz, Dieu ayt leurs ames !
 Quant est des corps, ilz sont pourriz.
 Ayent esté seigneurs ou dames,
 Souef et tendrement nourriz
 De cresse, fromentée ou riz,
 Leurs os sont declinez en pouldre,
 Auxquelz ne chault d'esbatz, ne riz...
 Plaise au doux Jesus les absouldre !*

CLII.

*Aux trespassez je fais ce Lays,
Et icelluy je communique
A regentz, courtz, sieges et plaids,
Hayneurs d'avarice l'inique,
Lesquelz pour la chose publique
Se seichent les os et les corps :
De Dieu et de saint Dominique
Soient absolz, quand ilz seront mortz!*



LAYS

*Au retour de dure prison,
Où j'ay laissé presque la vie,
Se Fortune a sur moy envie,
Jugez s'elle fait mesprison!
Il me semble que, par raison,
Elle deust bien estre assouvie,
Au retour.*

*Cecy plain est de desraison,
Qui vueille que du tout desvie.
Plaise à Dieu que l'ame ravie
En soit, lassus, en sa maison,
Au retour!*



CLIII.

*Item, rien à Jaques Cardon
 (Car rien plus n'ay que soit honneste,
 Non pas que le jette à bandon),
 Sinon ceste bergeronnette :
 S'elle eust le chant Marionnette,
 Faict pour Marion la Peau-Tarde,
 Ou de Ouvrez vostre huys, Guillemette,
 Elle allast bien à la moustarde.*

CLIV.

*Item, donne à maistre Lomer,
 Comme extraict que je suis de fée,
 Qu'il soit bien amé; mais, d'amer
 Fille en chief ou femme coëffée,
 Ja n'en ait la teste eschauffée,
 Et qu'il ne luy couste une noix
 Faire au soir cent fois la faffée,
 En despit d'Ogier le Danois.*

CLV.

*Item, donne aux amans enfermes,
 Oultre le Lay Alain Chartier,
 A leurs chevetz, de pleurs et lermes
 Trestout fin plain ung benoistier,
 Et ung petit brin d'esglantier,
 En tout temps verd, pour gouppillon,
 Pourveu qu'ilz diront ung Psaultier
 Pour l'ame du povre Villon.*

CLVI.

*Item, à maistre Jaques James,
Qui se tue d'amasser biens,
Donne fiancer tant de femmes
Qu'il voudra; mais d'espouser, riens.
Pour qui amasse-il? Pour les siens.
Il ne plainct, fors que ses morceaulx.
Ce qui fut aux truyes, je tiens
Qu'il doit de droit estre aux pourceaulx.*

CLVII.

*Item, le Camus, seneschal,
Qui une fois paya mes debtes,
En recompense, mareschal
Sera, pour ferrer ses canettes.
Je luy envoie ces sornettes
Pour soy desennuyer; combien,
Si veult, face-en des alumettes.
De bien chanter s'ennuye-on bien.*

CLVIII.

*Item, au Chevalier du Guet
Je donne deux beaulx petiz pages,
Philippot et le gros Marquet,
Qui ont servy (dont sont plus sages),
La plus grant partie de leurs aages,
Tristan, prevost des mareschaulx.
Helas, s'ilz sont cassez de gaiges,
Aller leur faultra tous deschaulx!*

CLIX.

*Item, à Chappelain ję laisse
Ma chapelle à simple tonsure,
Chargée d'une seiche messe,
Où il ne fault pas grant lecture.
Resigné luy eusse ma cure,
Mais point ne veult de charge d'ames;
De confesser, ce dit, n'a cure,
Sinon chambrieres et dames.*

CLX.

*Pource que sçait bien mon entente,
Jehan de Calays, honorable homme,
Qui ne me veit, des ans a trente,
Et ne sçait comment je me nomme;
De tout ce Testament, en somme,
S'aucune y a difficulté,
Oster jusqu'au rez d'une pomme,
Je luy en donne faculté.*

CLXI.

*De le gloser et commenter,
De le diffinir ou prescripre,
Diminuer ou augmenter;
De le canceller ou transcripre
De sa main, ne sceust-il escripre;
Interpreter, et donner sens,
A son plaisir, meilleur ou pire :
A tout cecy je m'y consens.*

CLXII.

*Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
 Estoit allé de mort à vie,
 Audict Calais donne puissance,
 Affin que l'ordre soit survie
 Et mon ordonnance assouvie,
 Que ceste aulmosne ailleurs transporte,
 Sans se l'appliquer par envie :
 A son ame je m'en rapporte.*

CLXIII.

*Item, j'ordonne à Sainte-Avoye,
 Et non ailleurs, ma sepulture;
 Et, affin que chascun me voye,
 Non pas en chair, mais en paincture,
 Que l'on tire mon estature
 D'ancre, s'il ne coustoit trop cher.
 De tumbel? Rien : je n'en ay cure,
 Car il greveroit le plancher.*

CLXIV.

*Item, vueil qu'autour de ma fosse,
 Ce que s'ensuyt, sans autre histoire,
 Soit escript, en lettre assez grosse;
 Et qui n'auroit point d'escriptoire,
 De charbon soit, ou pierre noire,
 Sans en rien entamer le plastre
 (Au moins sera de moy memoire,
 Telle qu'il est d'ung bon folastre) :*

CY GIST ET DORT, EN CE SOLLIER,
QU'AMOUR OCCIST DE SON RAILLON,
UNG POVRE PETIT ESCOLLIER,
QUI FUT NOMMÉ FRANÇOIS VILLON.
ONCQUES DE TERRE N'EUT SILLON.
IL DONNA TOUT, CHASCUN LE SCET :
TABLE, TRETTEAUX ET CORBILLON.
POUR DIEU, DICTES-EN CE VERSET.



RONDEL

*Repos eternal donne à cil,
Sire, clarté perpetuelle,
Qui vaillant plat ny escuelle
N'eut oncques, n'ung brin de percil.
Il fut rex, chef, barbe, sourcil,
Comme ung navet qu'on ret et pelle.
Repos!*

*Rigueur le transmit en exil,
Et luy frappa au cul la pelle,
Nonobstant qu'il dist : J'en appelle!
Qui n'est pas terme trop subtil.
Repos!*



CLXV.

*Item, je vueil qu'on sonne en branle
 Le gros beffroy, qui n'est de verre,
 Combien que cueur n'est qui ne tremble
 Quand de sonner est à son erre.
 Sonné a mainte belle guerre,
 Le temps passé, chascun le scet :
 Fussent gens d'armes ou tonnerre,
 Au son de luy tout mal cessoit.*

CLXVI.

*Les sonneurs auront quatre miches,
 Et, se c'est peu, demy-douzaine,
 Autant qu'en donnent les plus riches ;
 Mais ell'seront de saint Estienne.
 Vollant est homme de grant paine :
 L'ung en sera. Quand j'y regarde,
 Il en vivra une sepmaine.
 Et l'autre ? Au fort, Jehan de la Garde.*

CLXVII.

*Pour tout ce fournir et parfaire,
 Jordonne mes executeurs,
 Auxquelz faict bon avoir affaire,
 Et contentent bien leurs debtours.
 Ilz ne sont pas trop grans venteurs,
 Et ont bien de quoy, Dieu mercys !
 De ce faict seront directeurs...
 Escrys : je t'en nommeray six.*

CLXVIII.

*C'est maistre Martin Bellefaye,
 Lieutenant du cas criminel.
 Qui sera l'autre? J'y pensoye :
 Ce sera sire Colombel.
 S'il luy plaist, et il luy est bel,
 Il entreprendra ceste charge.
 Et l'autre? Michel Jouvenel.
 Ces trois seulz, et pour tout, j'en charge.*

CLXIX.

*Mais, au cas qu'ilz s'en excusassent,
 En redoubtant les premiers frais,
 Ou totalement recusassent,
 Ceulx qui s'ensuivent cy-aprés
 J'institue, gens de bien très :
 Philippe Brun, noble escuyer,
 Et l'autre, son voysin d'emprés,
 Cy est maistre Jaques Raguyer.*

CLXX.

*Et l'aultre, maistre Jaques James :
 Trois hommes de bien et d'honneur,
 Desirans de saulver leurs ames,
 Et craignans Dieu Nostre Seigneur,
 Car plus tost y metront du leur
 Que ceste ordonnance ne baillent.
 Point n'auront de contrerooleur,
 Mais à leur seul plaisir en taillent.*

CLXXI.

*Des testamens, qu'en dit le Maistre?
De mon faict n'aura quid ne quod;
Mais ce sera ung jeune prebstre,
Qui se nomme Colas Tacot.
Voulientiers beusse à son escot,
Et qu'il me coustast ma cornette!
S'il sceust jouer en ung trippot,
Il eust de moy le Trou Perrette.*

CLXXII.

*Quant au regard du luminaire,
Guillaume du Ru j'y commetz :
Pour porter les coings du suaire,
Aux executeurs le remetz.
Trop plus mal me font qu'oncques mais
Penil, cheveux, barbe, sourcilz.
Mal me presse; est temps desormais
Que crie à toutes gens merci.*



BALLADE

POUR LAQUELLE VILLON CRYE MERCY A CHASCUN

*A Chartreux et à Celestins,
A Mendians et à devotes,
A musars et cliquepatins,
A servans et filles mignottes,
Portant surcotz et justes cottes ;
A cuyderaulx, d'amours transis,
Chaussans sans meshaing fauves bottes :
Je crye à toutes gens merciz !*

*A filles monstrans leurs tetins
Pour avoir plus largement hostes ;
A ribieux meneurs de hutins,
A basteleurs traynans marmottes,
A folz et folles, sotz et sottes,
Qui s'en vont sifflant cinq et six ;
A veufves et à mariottes :
Je crye à toutes gens merciz !*

*Sinon aux traistres chiens mastins,
Qui m'ont fait manger dures crostes
Et boire eau maintz soirs et matins,
Qu'ores je ne crains pas trois crottes.
Pour eulx je feisse petz et rottes ;
Je ne puis, car je suis assis.
Au fort, pour eviter riottes,
Je crye à toutes gens merci!*

ENVOI.

*S'on leur froissoit les quinze costes
De gros maillets, fortz et massis,
De plombée et de telz pelottes,
Je crye à toutes gens merci!*





BALLADE

POUR SERVIR DE CONCLUSION

*Icy se clost le Testament,
Et finist, du povre Villon.
Venez à son enterrement,
Quant vous orrez le carillon,
Vestuz rouges com vermillon,
Car en amours mourut martir.
Ce jura-il sur son callon,
Quand de ce monde vout partir.*

*Et je croy bien que pas ne ment,
Car chassié fut, comme un soullon,
De ses amours hayneusement,
Tant que, d'icy à Roussillon,
Brosse n'y a ne brossillon
Qui n'eust, ce dit-il sans mentir,
Ung lambeau de son cotillon,
Quand de ce monde vout partir.*

*Il est ainsi, et tellement,
Quand mourut n'avoit qu'ung haillon.
Qui plus, en mourant, mallement
L'espoingnoit? D'amours l'esguillon,
Plus agu que le ranguillon
D'un baudrier, luy faisoit sentir
(C'est de quoy nous esmerveillon),
Quand de ce monde vould partir.*

ENVOI.

*Prince, gent comme esmerillon,
Saichiez qu'il fist, au departir :
Ung traict but de vin morillon,
Quand de ce monde vould partir.*

FIN DU GRAND TESTAMENT.





LE CODICILE
DE
FRANÇOIS VILLON

EPISTRE

EN FORME DE BALLADE, A SES AMIS

AYEZ pitié, ayez pitié de moy,
A tout le moins, si vous plaist, mes amis !
En fosse gix, non pas soubz houx ne may,
En cest exil ouquel je suis transmis
Par fortune, comme Dieu l'a permis.
Filles, amans, jeunes, vieulx et nouveaulx ;
Danceurs, saulteurs, faisans les piez de veaux,
Vifs comme dars, agus comme aguillon ;
Gousiers tintans, clers comme gastaveaux :
Le lesserez là, le povre Villon ?

Chantres chantans à plaisance, sans loy ;
Galans, rians, plaisans en faictz et dix ;

*Coureur, allans, francs de faulx or, d'aloÿ ;
 Gens d'esperit, ung petit estourdi ;
 Trop demourez, car il meurt entandi.
 Faiseurs de laiç, de motets et rondeaux,
 Quand mort sera, vous luy ferez chandeaux.
 Il n'entre, où gist, n'escler ne tourbillon ;
 De murs espois on luy a fait bandeaux :
 Le lesserez là, le povre Villon ?*

*Venez le veoir en ce piteux arroy,
 Nobles hommes, francs de quars et de dix,
 Qui ne tenez d'empereur ne de roy,
 Mais seulement de Dieu de Paradiz :
 Jeuner luy fault dimanches et mardiz,
 Dont les dens a plus longues que ratteaux ;
 Après pain sec, non pas après gasteaux,
 En ses boyaulx verse eau à gros bouillon ;
 Bas enterré, table n'a, ne tretteaux :
 Le lesserez là, le povre Villon ?*

ENVOI.

*Princes nommez, anciens, jouvenceaux,
 Impetrez-moy graces et royaulx sceaux,
 Et me montez en quelque corbillon.
 Ainsi le font l'un à l'autre pourceaux,
 Car, où l'un brait, ilz fuyent à monceaux.
 Le lesserez là, le povre Villon ?*

LE DEBAT

DU CUEUR ET DU CORPS DE VILLON

EN FORME DE BALLADE

*Qu'est-ce que j'oy ?**— Ce suis-je.**— Qui ?**— Ton Cueur,**Qui ne tient mais qu'à ung petit filet.**Force n'ay plus, substance ne liqueur,**Quand je te voy retraict ainsi seulet,**Com povre chien tappy en recullet.**— Pourquoi est-ce ?**— Pour ta folle plaisance.**— Que t'en chault-il ?**— J'en ay la desplaisance.**— Laisse m'en paix !**— Pourquoi ?**— J'y penseray.**— Quand sera-ce ?**— Quand seray hors d'enfance.**— Plus ne t'en dy.**— Et je m'en passeray.**— Que penses-tu ?**— Estre homme de valeur.*

- *Tu as trente ans.*
 — *C'est l'aage d'ung mulet.*
- *Est-ce enfance?*
 — *Nenny.*
 — *C'est donc folleur*
- Qui te saisit ?*
 — *Par où ?*
 — *Par le collet.*
- *Rien ne congnois.*
 — *Si fais : mouches en laict :*
L'ung est blanc, l'autre est noir, c'est la distance.
- *Est-ce donc tout ?*
 — *Que veulx-tu que je tance ?*
Si n'est assez, je recommenceray.
- *Tu es perdu !*
 — *J'y mettray resistance.*
- *Plus ne t'en dy.*
 — *Et je m'en passeray.*

- *J'en ay le dueil ; toy, le mal et douleur.*
Si fusse ung povre ydiot et folet,
Au cueur eusses de t'excuser couleur :
Se n'as-tu soing, tout ung tel, bel ou laid,
Ou la teste as plus dure qu'ung jalet,
Ou mieulx te plaist qu'honneur ceste meschance.
Que respondras à ceste consequence ?
- *J'en seray hors, quand je trespasseray.*
 — *Dieu ! quel confort !*

— *Quelle saige eloquence!*
 — *Plus ne t'en dy.*
 — *Et je m'en passeray.*

— *D'ond vient ce mal?*
 — *Il vient de mon malheur.*

Quand Saturne me fait mon fardelet,
Ces maulx y mist, je le croy.
 — *C'est foleur :*

Son seigneur es, et te tiens son valet.
Voy, Salomon escript en son roulet :
« Homme sage, ce dit-il, a puissance
« Sur les planetes et sur leur influence. »
 — *Je n'en croy rien : tel qu'ilz m'ont fait seray.*
 — *Que dis-tu?*

— *Rien.*
 — *Certes, c'est ma créance.*
Plus ne t'en dy.
 — *Et je m'en passeray.*

ENVOI.

— *Veux-tu vivre?*
 — *Dieum'en doint la puissance!*
 — *Il te fault...*
 — *Quoy?*
 — *Remors de conscience;*

Lire sans fin.

— *Et en quoy ?*

— *En science.*

Laisse les folx !

— *Bien ! j'y adviseray.*

— *Or le retiens ?*

— *J'en ay bien souvenance.*

— *N'attends pas trop, que tourne à desplaisance.*

Plus ne t'en dy.

— *Et je m'en passeray.*

LE QUATRAIN

QUE FEIT VILLON QUAND IL FUT JUGÉ A MOURIR

X *Je suis François, dont ce me poise,
Né de Paris, emprés Ponthoise.
Or d'une corde d'une toise
Saura mon col que mon cul poise.* †

PROBLEME OU BALLADE

AU NOM DE LA FORTUNE

*Fortune fuꝝ par clerçz jadis nommée,
 Que, toy, François, crie et nomme meurtriere.
 S'il y a hom d'aucune renommée
 Meilleur que toy, faiꝝ user en platriere
 Par povreté et fouyr en carriere.
 S'a honte viꝝ, te dois-tu doncques plaindre?
 Tu n'es pas seul : si ne te dois complaindre.
 Regarde et voy, de mes faitꝝ de jadis,
 Maints vaillans homs par moy morts et roidiꝝ,
 Et, n'eusses-tu envers eulx ung soullon,
 Appaise-toy, et metꝝ fin en tes diꝝ :
 Par mon conseil, prends tout en gré, Villon!*

*Contre grans roys je me suis bien armée,
 Le temps qui est passé, car, en arriere,
 Priame occis et toute son armée;
 Ne lui valut tour, donjon ne barriere.
 Et Hannibal, demoura-il derriere?
 En Cartaigne, par moy, le feiꝝ actaindre;
 Et Scipion l'Affricquain feiꝝ estaindre;
 Julius Cesar au senat je vendis;
 En Egipte Pompée je perdis;*

*En mer noyay Jason en ung boullon;
Et, une fois, Romme et Roummains ardis...
Par mon conseil, prends tout en gré, Villon!*

*Alexandre, qui tant fist de hamée,
Qui voulust voir l'estoille poucyniere,
Sa personne par moy fut inhumée.
Alphasar roy, en champ, sous la banniere,
Ruay jus mort : cela est ma maniere.
Ainsi l'ay fait, ainsi le maintiendray;
Autre cause ne rçison n'en rendray.
Holofernes l'ydolastre mauldix,
Qu'occist Judic (et dormoit entandix!)
De son poignart, dedans son pavillon;
Absallon, quoy! en fuyant suspendis...
Par mon conseil, prends tout en gré, Villon!*

ENVOI.

*Povre François, escoute que tu dis :
Se riens peusse sans Dieu de paradix,
A toy n'aultre ne demourroit haillon :
Car, pour ung mal, lors j'en feroye dix.
Par mon conseil, prends tout en gré, Villon!*

L'EPITAPHE

EN FORME DE BALLADE

QUE FEIT VILLON POUR LUY ET SES COMPAGNONS, S'ATTENDANT
ESTRE PENDU AVEC EULX

† *Freres humains, qui après nous vivez,
N'ayez les cueurs contre nous endurcis,
Car, se pitié de nous povres avez,
Dieu en aura plus tost de vous merci.*
Vous nous voyez cy attachez cinq, six.
*Quant de la chair, que trop avons nourrie,
Elle est pieça devorée et pourrie,
Et nous, les os, devenons cendre et pouldre.*
*De nostre mal personne ne s'en rie,
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.*

*Se vous clamons, freres, pas n'en devez
Avoir desdaing, quoyque fusmes occis
Par justice. Toutesfois, vous sçavez
Que tous les hommes n'ont pas bon sens assis ;
Intercedez doncques, de cueur rassis,
Envers le Filz de la Vierge Marie,
Que sa grace ne soit pour nous tarie,
Nous preservant de l'infemale fouldre.
Nous sommes morts, ame ne nous harie ;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.*

*La pluye nous a debuez et lavez,
 Et le soleil dessechez et noircis ;
 Pies, corbeaulx, nous ont les yeux cavez,
 Et arrachez la barbe et les sourcilz.
 Jamais, nul temps, nous ne sommes assis ;
 Puis çà, puis là, comme le vent varie,
 A son plaisir, sans cesser, nous charie,
 Plus becquetez d'oyseaulx que dez à coudre.
 Ne soyez donc de nostre confrairie,
 Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.*

ENVOI.

*Prince JESUS, qui sur tous seigneurie,
 Garde qu'Enfer n'ayt de nous la maistrie :
 A luy n'ayons que faire ne que souldre.
 Hommes, icy, n'usez de mocquerie,
 Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.*

LA REQUESTE DE VILLON

PRESENTÉE A LA COUR DE PARLEMENT

EN FORME DE BALLADE

*Tous mes cinq sens, yeulx, oreilles et bouche,
 Le nez, et vous, le sensitif, aussi ;*

*Tous mes membres, où il y a reprouche ;
 En son endroit, ung chascun die ainsi :
 « Court souverain, par qui sommes icy,
 Vous nous avez gardé de desconfire ;
 Or, la langue ne peut assez suffire
 A vous rendre suffisantes louenges :
 Si prions tous, fille au souverain Sire,
 Mere des bons, et sœur des benoistz anges ! »*

*Cueur, fendez-vous, ou percez d'une broche,
 Et ne soyez, au moins, plus endurcy
 Qu'au Desert fut la forte bise roche
 Dont le peuple des Juifs fut adoulcy ;
 Fondez en larmes, et venez à mercy,
 Comme humble cueur qui tendrement souspire :
 Louez la Court, conjointe au saint Empire,
 L'heur des François, le confort de sestranges,
 Procréée lassus au Ciel empire,
 Mere des bons, et sœur des benoistz anges !*

*Et vous, mes dentz, chascune si s'esloche ;
 Saillez avant, rendez toutes mercy,
 Plus haultement qu'orgue, trompe, ne cloche,
 Et de mascher n'ayez ores soulcy ;
 Considerez que je fusse transy,
 Foye, pommon, et rate qui respire ;
 Et vous, mon corps, qui estes vil ou pire
 Qu'ours ne pourceau qui faict son nid és fanges,*

*Louez la Court, avant qu'il vous empire,
Mere des bons, et sœur des benoistz anges!*

ENVOI.

*Prince, trois jours ne vueillez m'escondire,
Pour moy pourvoir et aux miens adieu dire;
Sans eulx, argent je n'ay, icy, n'aux changes.
Court triumphant, fiat, sans me desdire;
Mere des bons, et sœur des benoistz anges!*

BALLADE

DE L'APPEL DE VILLON

*Que dictes-vous de mon Appel,
Garnier? Feis-je sens ou follie?
Toute beste garde sa pel :
Qui la contrainct, efforce où lie,
S'elle peult, elle se deslie.
Quand à ceste peine arbitraire
Chanté me fut ceste homelie,
Estoit-il lors temps de me taire?*

*Se fusse des hoirs Hue Capel,
Qui fut extraict de boucherie,
On ne m'eust, parmy ce drapel,*

*Faict boyre à ceste escorcherie.
 Vous entendez bien joncherie ?
 Ce fut son plaisir volontaire
 De me juger par tricherie.
 Estoit-il lors temps de me taire ?*

*Cuydez-vous que soubz mon cappel
 N'y eust tant de philosophie,
 Comme de dire : « J'en appel ? »
 Si avoit, je vous certifie,
 Combien que point trop ne m'y fie.
 Quand on me dit, present notaire :
 « Pendu serez ! » je vous affie,
 Estoit-il lors temps de me taire ?*

ENVOI.

*Prince, si j'eusse eu la pepie,
 Pieça je fusse où est Clotaire,
 Aux champs debout, comme ung espie.
 Estoit-il lors temps de me taire ?*

FIN DU CODICILE.





POÉSIES DIVERSES

LE DIT DE LA NAISSANCE

DE MARIE DE BOURGOGNE

Jam nova progenies celo demittitur alto.

(Virg., ecl. 4, v. 7.)

Q*louée Conception,
Envoïée çà jus des cieulx ;
Du noble Lys digne syon ;
Don de Jhesus tres-precieux,
MARIE, nom tres-gracieux,
Fons de pitié, source de grace,
La joye confort de mes yeulx,
Qui nostre paix bastist et brasse !*

*La paix, c'est assavoir des riches,
Des povres, le substantement,
Le rebours des felons et chiches ;*

*Tres-necessaire enfantement,
 Conceu, porté honnestement,
 Hors le pechié originel,
 Que dire je puis sainctement
 Souverain bien, Dieu eternal !*

*Nom recouvré, joye de peuple,
 Confort des bons, de maulx retraicte ;
 Du doux Seigneur premiere et seule
 Fille, de son cler sang extraicte,
 Du dextre costé Clovis traicte,
 Glorieuse ymage en tous fais,
 Ou hault ciel créée et pourtraicte
 Pour esjouyr et donner paix !*

*En l'amour et crainte de Dieu,
 És nobles flans Cesar conceue ;
 Des petis et grans, en tout lieu,
 A tres-grande joye receue ;
 De l'amour Dieu traicte, tissue,
 Pour les discordes ralier,
 Et aux enclos donner yssue,
 Leurs liens et fers deslier.*

*Aucunes gens, qui bien peu sentent,
 Nourriç en simplese et confiz,
 Contre le vouloir Dieu attentent,
 Par ignorance desconfiz,
 Desirans que feussiez ung filz ;
 Mais qu'ainsi soit, ainsi m'aist Dieux !*

*Je croy que ce soit grans proufiz ;
Raison : Dieu fait tout pour le mieulx.*

*Du Psalmiste je prens les dictz :
Delectasti me, Domine,
In factura sua ! si diz :
Noble enfant, de bonne heure né,
A toute douceur destiné,
Manne du Ciel, celeste don,
De tous bienfais le guerdonné,
Et de nos maulx le vray pardon !*



DOUBLE BALLADE

*Combien que j'ay leu, en ung Dit :
Inimicum putes, y a,
Qui te presentem laudabit,
Toutesfois, non obstant cela,
Oncques vray homme ne cela,
En son courage, aucun grant bien,
Qui ne le monstrast çà et là :
On doit dire du bien le bien.*

*Saint Jehan-Baptiste ainsi le fist,
Quand l'Aignel de Dieu decela.
En ce faisant, pas ne meffist,
Dont sa voix és tourbes vola ;*

*De quoy saint André Dieu loua,
 Qui de luy cy ne sçavoit rien,
 Et au Fils de Dieu s'aloua :
 On doit dire du bien le bien.*

*Envoyée de Jhesucrist,
 Rappelle çà jus, par deçà,
 Les povres que rigueur proscript
 Et que fortune betourna.
 Cy sçay bien comment y m'en va !
 De Dieu, de vous, vie je tien...
 Benoist celle qui vous porta !
 On doit dire du bien le bien.*

*Cy, devant Dieu, fais congnoissance
 Que creature feusse morte,
 Ne feust vostre douce naissance,
 En charité puissante et forte,
 Qui ressuscite et reconforte
 Ce que Mort avoit prins pour sien.
 Vostre presence me conforte :
 On doit dire du bien le bien.*

*Cy vous rens toute obeissance.
 A ce faire raison me porte
 De toute ma povrè puissance.
 Plus n'est deul qui me desconforte,
 Ne aultre ennuy de quelque sorte.
 Vostre je suis, et non plus mien ;*

*A ce droit et devoir m'enhorte :
On doit dire du bien le bien.*

*O grace et pitié tres-immense,
L'entrée de paix et la porte,
Sommaire et benigne clemence,
Qui noz faultes toulte et supporte,
Se de vous louer me deportte,
Ingrat suis, et je le maintien,
Dont en ce refrain me transporte :
On doit dire du bien le bien.*

ENVOI.

*Princesse, ce loz je vous porte,
Que sans vous je ne feusse rien.
A vous et à vous m'en rapporte :
On doit dire du bien le bien.*



*Euvre de Dieu, digne, louée
Autant que nulle creature,
De tous biens et vertus douée,
Tant d'esperit que de nature,
Que de ceulx qu'on dit, d'aventure,
Plus nobles que rubis balais,
Selon de Caton l'escripture :
Patrem insequitur proles.*

*Port assuré, maintien rassis,
 Plus que ne peut nature humaine,
 Et, eussiez des ans trente-six,
 Enfance en rien ne vous demaine.
 Que jour ne le die et sepmaine,
 Je ne sçay qui me le deffend...
 A ce propos ung dit ramaine :
 De saige mere saige enfant.*

*Dont resume ce que j'ay dit :
 Nova progenies cœlo,
 Car c'est du poëte le dit,
 Jamjam demittitur alto.
 Saige Cassandre, belle Echo,
 Digne Judith, caste Lucretse,
 Je vous congnois, noble Dido,
 A ma seule dame et maistresse.*

*En priant Dieu, digne pucelle,
 Que vous doit longue et bonne vie :
 Qui vous ayme, MADemoiselle,
 Ja ne coure sur luy envie.
 Entiere dame et assouvie,
 J'espoir de vous servir, ainçoys
 Certes, se Dieu plaist, que devie
 Vostre povre escolier FRANÇOYS.*

BALLADE VILLON

*Je meurs de soif auprès de la fontaine,
Chaud comme feu, et tremble dent à dent ;
En mon país, suis en terre loingtaine ;
Lez un brazier, frissonne, tout ardent,
Nud comme ung ver, vestu en president ;
Je ris en pleurs, et attens sans espoir ;
Confort reprens en triste desespoir ;
Je m'esjouys, et n'ay plaisir aucun ;
Puissant je suis, sans force et sans pouvoir,
Bien recueilly, debouté de chascun.*

*Rien ne m'est seur que la chose incertaine ;
Obscur, fors ce qui est tout evident ;
Doubte ne fais, fors en chose certaine ;
Science tiens à soudain accident ;
Je gaigne tout, et demeure perdant ;
Au point du jour, dix : « Dieu vous doit bonsoir ! »
Gisant envers, j'ay grant paour de cheoir ;
J'ay bien de quoy, et si n'en ay pas un ;
Eschoicte attens, et d'homme ne suis hoir,
Bien recueilly, debouté de chascun.*

*De riens n'ay soing, si metz toute ma paine
D'acquérir biens, et n'y suis pretendant.*

*Qui mieulx me dit, c'est cil qui plus m'attaine,
 Et qui plus vray, lors plus me va bourdant ;
 Mon amy est, qui me fait entendant
 D'ung cygne blanc que c'est ung corbeau noir ;
 Et qui me nuyst, croy qu'il m'aide à povoir.
 Verité, bourde, aujourd'huy m'est tout un.
 Je retiens tout ; riens ne sçay concepvoir,
 Bien recueilly, debouté de chascun.*

ENVOI.

*Prince clement, or vous plaise sçavoir
 Que j'entens moult, et n'ay sens ne sçavoir ;
 Parcial suis, à toutes lois commun.
 Que fais-je plus ? Quoy ? Les gaiges ravoir,
 Bien recueilly, debouté de chascun.*

LA REQUESTE

QUE VILLON BAILLA A MONSEIGNEUR DE BOURBON

*Le mien seigneur et prince redoubté,
 Fleuron de Lys, royale geniture,
 François Villon, que travail a dompté
 A coups orbes, par force de batture,
 Vous supplie, par cette humble escripture,
 Que luy faciez quelque gracieux prest.*

*De s'obliger en toutes cours est prest
(Si ne doutez que bien ne vous contente),
Sans y avoir dommage n'intérêt :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.*

*A prince n'a ung denier emprunté,
Fors à vous seul, vostre humble creature.
Des six escus que luy avez presté,
Cela pieça, il mist en nourriture ;
Tout se payera ensemble, c'est droicture,
Mais ce sera legerement et prest,
Car, se du gland rencontre en la forest
D'entour Patay, et chastaignes ont vente,
Payé serçz sans delay ny arrest :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.*

*Si je pensois vendre de ma santé
A ung Lombard, usurier par nature,
Faulx d'argent m'a si fort enchanté
Que j'en prendrois, ce troy-je, l'aventure.
Argent ne pend à gippon ne ceinture ;
Beau sire Dieux ! je m'esbahyç que c'est
Que devant moy croix ne se comparoist,
Sinon de bois ou pierre, que ne mente ;
Mais, s'une fois la vraye m'apparoist,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.*

ENVOI.

Prince du Lys, qui à tout bien complaist,

*Que cuydez-vous comment il me desplaist
 Quand je ne puis venir à mon entente ?
 Bien m'entendez, aydez-moy, s'il vous plaist :
 Vous n'y perdrez seulement que l'attente.*

SUSCRIPTION DE LADITE REQUESTE

*Allez, Lettres, faictes un sault,
 Combien que n'ayez pied ne langue :
 Remonstrez, en vostre harengue,
 Que faulte d'argent si m'assault.*

BALLADE

DES PROVERBES

*Tant grate cheyre que mal gist ;
 Tant va le pot à l'eau qu'il brise ;
 Tant chauffe-on le fer qu'il rougist,
 Tant le maille-on qu'il se debrise ;
 Tant vault l'homme comme on le prise ;
 Tant s'eslongne-il qu'il n'en souvient ;
 Tant mauvais est qu'on le desprise ;
 Tant crie-l'on Noel qu'il vient.*

*Tant raille-on que plus on ne rit ;
 Tant despend-on qu'on n'a chemise ;*

*Tant est-on franc que tout se frit ;
Tant vault tien que chose promise ;
Tant ayme-on Dieu qu'on suyt l'Eglise ;
Tant donne-on qu'emprunter convient ;
Tant tourne vent qu'il chet en bise ;
Tant crie-l'on Noel qu'il vient.*

*Tant ayme-on chien qu'on le nourrist ;
Tant court chanson qu'elle est apprise ;
Tant garde-on fruict qu'il se pourrist ;
Tant bat-on place qu'elle est prise ;
Tant tarde-on qu'on fault à l'emprise ;
Tant se haste-on que mal advient ;
Tant embrasse-on que chet la prise ;
Tant crie-l'on Noel qu'il vient.*

ENVOI.

*Prince, tant vit fol qu'il s'advise ;
Tant va-t-il qu'après il revient ;
Tant le matte-on qu'il se radvise ;
Tant crie-l'on Noel qu'il vient.*

BALLADE

DES MENUS PROPOS

*Je congnois bien mouches en laict ;
Je congnois à la robe l'homme ;
Je congnois le beau temps du laid ;
Je congnois au pommier la pomme ;
Je congnois l'arbre à veoir la gomme ;
Je congnois quand tout est de mesme ;
Je congnois qui besongne ou chomme ;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.*

*Je congnois pourpoint au collet ;
Je congnois le moyne à la gonne ;
Je congnois le maistre au valet ;
Je congnois au voyle la nonne ;
Je congnois quand piqueur jargonne ;
Je congnois folz nourrix de cresse ;
Je congnois le vin à la tonne ;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.*

*Je congnois cheval du mullet,
Je congnois leur charge et leur somme ;
Je congnois Bietrix et Bellet ;
Je congnois gect qui nombre et somme ;
Je congnois vision en somme ;*

*Je congnois la faulte des Boesmes ;
 Je congnois le pouvoir de Romme ;
 Je congnois tout, fors que moy-mesme.*

ENVOI.

*Prince, je congnois tout en somme ;
 Je congnois coulomez et blesmes ;
 Je congnois mort, qui nous consomme ;
 Je congnois tout, fors que moy-mesme.*

BALLADE JOYEUSE

DES TAVERNIERS

*D'ung gect de dart, d'une lance asserée,
 D'ung grant faussart, d'une grosse massue,
 D'une guisarme, d'une fleche ferrée,
 D'ung bracquemart, d'une hache esmolue,
 D'ung grand penart et d'une bisagüe,
 D'ung fort espieu et d'une saqueboute ;
 De mau-brigands puissent trouver tel route,
 Que tous leurs corps fussent mis par monceaulx,
 Le cueur fendu, desciré par morceaulx,
 Le col couppé d'ung bon branc achierin,*

*Et voient drus aux Stygiens caveaux
Les taverniers qui brouillent nostre vin!*

*D'ung arc turcquois, d'une espée affilée,
Ayent les paillars la brouaille fondue,
De feu gregoy's la perrucque bruslée,
Et par tempeste la cervelle expandue,
Au grand gibet leur charongne pendue,
Et briefvement puissent mourir de goutte;
Ou je requiers et pry que l'on leur boute
Parmy leur corps force d'ardans barreaulx;
Vifs escorchez des mains de dix bourreaulx,
Et puis bouillir en huile le matin,
Desmembrez soient à quatre grans chevaux
Lés taverniers qui brouillent nostre vin!*

*D'un gros canon la teste escarboillée,
Et de tonnerre acablez en la rue
Soient tous leurs corps, et leur chair despoillée,
De gros mastins bien garnye et pourvue;
De fortz esclers puissent perdre la veue;
Neige et gresil tousjours sur eux degoutte,
Avecques ce, ilz aient la pluye toute,
Sans que sur eux ayent robbes ne manteaulx;
Leurs corps trenchez de dagues et couteaulx,
Et puis traisnez jusques en l'eau du Rhin;
Desrompuz soient à quatre-vingts marteaulx
Les taverniers qui brouillent nostre vin!*

*Prince, de Dieu soient mauditx leurs boyaulx,
Et crever puissent par force de venin
Ces faulx larrons, mauditx et desloyaulx,
Les taverniers qui brouillent nostre vin!*

BALLADE

DES POVRES HOUSSEURS

*On parle des champs labourer,
De porter chaulme contre vent,
Et aussi de se marier
A femme qui tance souvent;
De moyne de povre couvent,
De gens qui vont souvent sur mer,
De ceulx qui vont les bleds semer,
Et de celluy qui l'asne maine;
Mais, à trestout considerer,
Povres housseurs ont assez peine.*

*A petis enfans gouverner
(Dieu sçait se c'est esbatement
De gens d'armes!) doit-on parler
De faire leur commandement?
De servir Malchus chauldement?
De servir dames et aymer?*

*De guerrier et bouhourder,
Et de jouter à la quintaine ?
Mais, à trestout considerer,
Povres housseurs ont assez peine.*

*Ce n'est que jeu de bled soyer
Et de preç faulcher, vrayement ;
Ne d'orge battre, ne vanner,
Ne de plaider en Parlement ;
A danger emprunter argent ;
A maignans leurs poisles mener,
Et à charretiers desjeuner,
Et de jeusner la quarantaine ;
Mais, à trestout considerer,
Povres housseurs ont assez peine.*

BALLADE

CONTRE LES MESDISANS DE LA FRANCE

*Rencontré soit de bestes feu gectans,
Que Jason vit, querant la Toison d'or ;
Ou transmué d'homme en beste, sept ans,
Ainsi que fut Nabugodonosor ;
Ou bien ait perte aussi griefve et villaine
Que les Troyens pour la prinse d'Helaine ;*

*Ou ayallé soit avec Tantalus
Et Proserpine aux infernaulx pallus;
Ou plus que Job soit en griefve souffrance,
Tenant prison en la court Dedalus,
Qui mal voudroit au royaume de France !*

*Quatre mois soit en un vivier chantant,
La teste au fons, ainsi que le butor;
Ou au Grand Turc vendu argent comptant,
Pour estre mis au harnois comme ung tor;
Ou trente ans soit, comme la Magdelaine,
Sans vestir drap de linge ne de laine;
Ou noyé soit, comme fut Narcisus;
Ou aux cheveux, comme Absalon, pendus,
Ou comme fut Judas, par desesperance;
Ou puist mourir comme Simon Magus,
[Qui mal voudroit au royaume de France !*

*D'Octovien puisse venir le temps :
C'est qu'on luy coule au ventre son tresor;
Ou qu'il soit mis entre meules rotans,
En un moulin, comme fut saint Victor;
Ou transgloutis en la mer, sans halaine,
Pis que Jonas au corps de la balaine;
Ou soit banny de la clarté Phæbus,
Des biens Juno et du soulas Venus,
Et du grant Dieu soit maudit à outrance,
Ainsi que fut roy Sardanapalus,
Qui mal voudroit au royaume de France !*

ENVOI.

*Prince, porté soit des clers Eolus,
En la forest où domine Glocus,
Ou privé soit de paix et d'esperance,
Car digne n'est de posseder vertus,
Qui mal voudroit au royaume de France!*





LE JARGON OU JOBELIN

DE MAISTRE

FRANÇOIS VILLON

BALLADE I

*A Parouart, la grant Mathe Gaudie,
Où accollez sont duppez et noirciz,
De par angels survans la paillardie,
Sont greffiz et prins cinq ou six.
Là sont bleffeurs, au plus hault bout assis
Pour l'evagie, et bien hault mis au vent.
Eschecquez-moy tost ces coffres massis!
Ces vendeurs, des ances circoncis,
S'embrouent du tout à neant.....
Eschec, eschec, pour le fardis!*

*Brouez-moy sur ces gours passans,
Advisez-moy bien tous le blanc,*

*Et pictonnez au large sur les champs :
 Qu'au mariage ne soyez sur le banc,
 Plus qu'un sac de plâtre n'est blanc.
 Si groupez estes des carieux,
 Rebignez-moy ces enterveux,
 Et leur montrez des trois le bris :
 Que enclavés ne soyez deux et deux...
 Eschec, eschec, pour le fardis !*

*Plantez aux hurmes vos picons,
 De paour des bisans si tres-durs,
 Et, aussi, d'estre sur les joncs,
 En mahe, en coffres, en gros murs,
 Escharricez, ne soyez surs ;
 Que le grand Can ne vous fasse essorer :
 Songears ne soyez pour dorer,
 Et babignez tousjours aux ys
 Des sires, pour les debourer.....
 Eschec, eschec, pour le fardis !*

ENVOI.

*Prince Froart, dit des Arques Petis,
 L'un des sires si ne soit endormis,
 Levez au bec, que ne soyez greffis,
 Et que vos emps n'en ayent pas du pis.....
 Eschec, eschec, pour le fardis !*

BALLADE II

*Coquillars, narvans à Ruel,
Meny vous chante mieux que caille,
Que n'y laissez et corps et pel,
Comme fist Colin de l'Escaille
Devant la roe babiller :
Il babigna, pour son salut.
Pas ne sçavoit oingnons peller,
Dont Lamboureux lui rompt le suc.*

*Changez et andossez souvent,
Et tirez tousjours droit au Temple,
Et eschecquez tost en brouant,
Qu'en la jarte ne soyez ample.
Montigny y fut, par exemple,
Bien estaché au halle-grup,
Et y jargonmast-il le tremple,
Dont Lamboureux lui rompt le suc.*

*Gailleurs, bien faitz en piperie,
Pour ruer les ninars au loing,
A l'assault tost, sans suerie !
Que les mignons ne soient au gaing,
Tout farcis d'un plumbis à coing,
Qui griefve et garde le duc,*

*Et de la dure si tresloing,
Dont Lamboureux luy rompt le suc.*

ENVOI.

*Prince, arriere de Ruel,
Et n'eussiez-vous denier ne pluc,
Que au giffle ne laissez la pel,
Pour Lamboureux, qui rompt le suc.*

BALLADE III

*Spelicans,
Qui, en tous temps,
Avancez dedans le pogois,
Gourde piarde,
Et sur la tarde,
Desbousez les pauvres nyois,
Et pour soustenir vostre pois,
Les duppes sont privez de caire,
Sans faire haire,
Ne hault braire,
Mais plantez sont comme joncz,
Pour les sires qui sont si longs.*

*Souvent aux arquez,
A leurs marques,*

*Se laissent tous desbouser,
Par ruer
Et enterver,
Pour leur contre que lors faisons.
La fée aux Arques vous respond,
Et rue deux coups, ou bien trois,
Aux gallois :
Deux ou trois
Mineront trestout aux frontz,
Pour les sires qui sont si longs.*

*Pour ce, benards,
Coquillars,
Rebecquez-vous de la montjoye,
Qui desvoye
Vostre proye,
Et vous fera du tout brouer,
Par joncher
Et enterver,
Ce qui est aux pigeons bien cher :
Pour rifler
Et placquer
Les angels de mal tous rondz,
Pour les sires qui sont si longs.*

ENVOI.

*De paour des hurmes
Et des grumes,*

*Rassurez-vous en droguerie
Et faerie,
Et ne soyez sur les joncz,
Pour les sires qui sont si longs.*

BALLADE IV

*Saupicquetz frouans des gours arquez,
Pour desbouser, beau sire dieux,
Allez ailleurs planter vos marques!
Benards, vous estes rouges gueux.
Berard s'en va chez les joncheux
Et babigne qu'il a plongis.
Mes freres, soyez embrayeux
Et gardez des coffres massis.*

*Se groupez estes des agrappes
De ces angels si graveliffes,
Incontinent, manteaulx et cappes
Pour Lamboureux feront eclipses;
De vos sarges serez besifles,
Tout debout, et non pas assis.
Pour ce, vous gardez d'estre griffes
Dedans ces gros coffres massis.*

*Nyais, qui seront attrapez,
Bientost s'embrouent aux Halles :*

*Plus ne vault que tost ne happez
La baudrouse de quatre talles.
Des tires fait la hairenalle,
Quand le gosser est assiegis,
Et si hurcque la pirenalle,
Au saillir des coffres massis.*

ENVOI.

*Prince des gayeux, à leurs marques,
Que voz contres ne soient greffis.
Pour doubte de frouer aux arque,
Gardez-vous des coffres massis.*

BALLADE V

*Joncheurs, jonchans en joncherie,
Rebignez bien où joncherez;
Qu'Ostac n'embroue vostre arrierie,
Où acollez sont vos aisnez.
Poussez de la quille et brouez,
Car tost seriez roupieux.
Eschet qu'acollez ne soyez,
Par la poe du marieux.*

*Bendez-vous contre la faerie,
Quanques vous aurez desbousez,*

*Mettant à juc la rislerie
Des angelz et leurs assosez.
Berard, se povez, renversez :
Se greffir laissez voz carieux,
La dure bientost n'en verrez,
Pour la poe du marieux.*

*Entervez à la floterie,
Chantez-leur croix, sans point songer.
Qu'en artes ne voyez en suerie
Blanchir vos cuirs et essurger.
Bigneز la mathe, sans targer ;
Que vos ans ne soyent ruppieux !
Plantez ailleurs contre assieger,
Pour la poe du marieux.*

ENVOI.

*Prince, benards en Esterie,
Querez coupans pour Lamboureux,
Et autour de vos ys tuerie,
Pour la poe du marieux.*

• BALLADE VI

*Contres de la gaudisserie,
Entervez toujours blanc pour bis,
Et frappez, en la hurterie,
Sur les beaulx sires bas assis.
Ruez de feuilles cinq ou six,
Et vous gardez bien de la roe,
Qui aux sires plante du gris,
En leur faisant faire la moe.*

*La giffle gardez de rurie,
Que vos corps n'en ayent du pis,
Et que point, à la turterie,
En la hurme soyez assis.
Prenez du blanc, laissez du bis,
Ruez par les fondes la poe,
Car le bizac, à mon advis,
Faict aux benards faire la moe.*

*Plantez doncq de la mouargie,
Puis çà, puis là, tout pour l'artis,
Et n'espargnez point la flogie
Des doulx dieux sur les patis.
Vos emps soyent assez hardis
Pour leur en avancer la droe;
Mais soyez bien memorandis
Qu'on vous face faire la moe.*

ENVOI.

*Prince, cil qui n'a bauderie
Pour se eschever de la soe,
Danger du grup, en arderie,
Faict aux sires faire la moe.*

FIN DES ŒUVRES
DE MAISTRE FRANÇOIS VILLON.





POÉSIES

ATTRIBUÉES A VILLON

RONDEL

Les biens dont vous estes la dame
Ont mon cueur si tres-fort espris
Qu'il feust mort, s'il n'eust entrepris
De vous aymer plus que nul ame.

Quant à moy, point je ne l'en blasme,
Pource qu'ilz ont de tous le pris
Les biens dont vous estes la dame.

De ce qu'il fault que je vous ayme,
Je sçay trop bien que j'ay mespris;
Mais qui en doit estre repris?
Non pas moy. Qui donc? Sur mon ame,
Les biens dont vous estes la dame.

RONDEL

A bien juger mon propre affaire
 Et piteux cas, sans riens en taire,
 Plus qu'autre croire me debvez,
 Se par aventure n'avez
 Information de contraire.

Celle ou celluy qui m'a brassé
 Ce mauvais los et pourchassé
 Me hait et ne vous ayme pas;
 Mais il quiert que soye chassé
 De vostre amour et effacé.
 Je congnois bien telz advocas.

Se vous avez voulu refaire
 Leur voulenté pour me deffaire,
 Vous faictes mal et me grevez.
 Considerez que vous sçavez
 Qu'onc vers vous ne voulus meffaire,
 A bien juger.

RONDEL

Une fois me dictes ouy,
 En foy de noble et gentil femme;
 Je vous certifie, ma Dame,
 Qu'oncques ne fuz tant resjouy.

Veillez le donc dire selon
 Que vous estes benigne et douce,
 Car ce doulx mot n'est pas si long
 Qu'il vous face mal en la bouche.

Soyez seure, si j'en jouy,
 Que ma lealle et craintive ame
 Gardera trop mieulx que nul ame
 Vostre honneur... Avez-vous ouy?
 Une fois me dictes ouy.

RONDEL.

Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente.
 Une j'en sers qui est bien suffisante
 Pour contenter un grant duc ou un roy.
 Je l'ayme bien, mais non pas elle moy;
 Il n'est besoing que de ce je me vante.

Combien qu'elle est de taille belle et gente,
 De m'en louer pour ceste heure presente
 Pardonnez-moy, car je n'y voy de quoy;
 Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente.

Quant je luy dy de mon vouloir l'entente
 Et cueur et corps et biens je luy presente,
 Pour tout cela remede je n'y voy.
 Deliberé suis, sçavez-vous de quoy?
 De luy quicter et le jeu et l'actente.
 Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente.

RONDEL.

De mon faict je ne sçay que dire;
 Par tout où je vois je m'adire,
 Et des yeulx voy moins que du coute.
 En danger suis qu'il ne me couste
 La vie, tant suis remply d'ire.

De mon fait je ne sçay que dire,
 Car ma dame si ne tient compte
 De mon martyre, quand luy compte,
 Mais me dit que trop aise suis,
 Et qu'en ce royaulme n'a conte
 Qui ait de nulle meilleur compte
 Que j'ay d'elle, quant je la suis.

Nullement, de paour de mesdire,
 Jamais je ne l'ose desdire;
 A son gré parler je l'escoute,
 Puis emprés elle je m'accoute,
 Sans luy vouloir riens contredire.
 De mon fait je ne sçay que dire.

RONDEL

Pour entretenir mes amours,
 Colorer me fault maints fins tours,
 Car ma bourse est tresmal garnie
 Pour fourrer le poignet tousjours.

Ung jour demande haults atours,
 Et l'autre ung grant bort de velours,
 Et je respons : « Or bien, m'amy ! »
 Pour entretenir mes amours.

« Veez ce donneur de bonjours ?
 Il a fait en ce tant de cours,
 Practiqué l'art de baverie,
 Qu'il sçait moult bien, sans ce qu'il rie,
 Dire sa pensée à rebours. »
 Colorer me fault maints fins tours
 Pour entretenir mes amours.

RONDEL

Tu te brusles à la chandelle !
Helas ! mon cueur, ne vois-tu pas
Que dangier est tousjours au pas,
Qui fait à tous guerre mortelle ?

Soyes seur que tu l'auras belle,
Se tu n'y vas bien par compas :
Tu te brusles à la chandelle.

Sont-ce chastaignes qu'on y pelle,
A ton advis, pour ton repas ?
Nennil. Retrais-toy tout le pas,
Ains qu'on te frape au cul la pelle :
Tu te brusles à la chandelle.

RONDEL

Adieu vous dy la lerne à l'œil ;
Adieu, ma tres-gente mignonne ;
Adieu, sur toutes la plus bonne ;
Adieu vous dy, qui m'est grand dueil.

Adieu, adieu, m'amour, mon vueil ;
Mon povre cueur vous laisse et donne.
Adieu vous dy la lerne à l'œil.

Adieu, par qui du mal recueil
Mille fois plus que mot ne sonne ;
Adieu, du monde la personne
Dont plus me loue et plus me dueil.
Adieu vous dy la lerne à l'œil.

BALLADE

Las! je me plains d'amours et de ma dame,
 Et de mes yeulx dont j'ay veu sa beaulté;
 Et, oultre plus, je me plains d'une femme
 Qui contre moy a le conseil donné,
 Dont j'ay desja tant de mal enduré
 Qu'il me fauldra, par deffaulte de joye,
 Aller criant, comme tout forcené :
 « Je hais ma dame que tant aymer souloye. »

Car, se pitié son tresdoux cueur n'entame
 A me donner ce que j'ay désiré,
 J'iray mourir, ainsi qu'ung homme infame,
 Tout hors de sens et si desesperé
 Qu'après ma mort il en sera parlé
 Plus loin dix fois que d'icy en Savoye,
 Et lors diray, pour plus estre blasmé :
 « Je hais ma dame que tant aymer souloye. »

Se je le dy, je jure sur mon ame
 Que ce sera contre ma voulenté.
 Je pryé à Dieu qu'il n'y puist avoir ame
 A celle fin qu'il ne soit raporté.
 Car, jaçoit ce qu'elle m'ait courroucé
 Tant qu'on peut plus, cent mille fois mourroye
 Avant que j'eusse ne dit ne proferé :
 « Je hais ma dame que tant aymer souloye. »

RONDEL

Quelque chose qu'Amours ordonne,
 Force m'est que vous abandonne

Pour pourchasser ailleurs mon bien :
Car, sur ma foy, je congnois bien
Que vous m'estes pire que bonne.

Trop a de cueur qui vous en donne;
Pour ce ja Dieu ne me pardonne
Se vous avez jamais le mien,
Quelque chose qu'Amours ordonne.

Si n'aymeray-je ja personne
Que vous, quoy que l'on me sermonne,
En tout ce monde terrien ;
Mais maintenant je n'en fais rien,
Et sers selon qu'on me guerdonne.
Force m'est que vous abandonne,
Quelque chose qu'Amours ordonne.

RONDEL

Hahay! estes-vous rencherie,
Dieux y ait part, puis devant hier?
Ma dame, c'est pour enrager!
Le faictes-vous par mocquerie?

Mais venez çà, je vous en prie :
Est le cuir devenu si cher?
Hahay! estes-vous rencherie?

Et dea! et ne sçavez-vous mie
Que mon pere est cordouennier?
Vous voulez bazanne priser
Plus que cordouen la moitié.
Hahay! estes-vous rencherie?

RONDEL

Au plus offrant ma dame est mise
 Et dernier encherisseur.
 Je ne sçay se c'est par honneur,
 Mais je n'en prise pas la guise.

Elle m'avoit sa foy promise,
 Mais je voy qu'elle a mis son cueur
 Au plus offrant.

Et pour ce je quitte la prise
 D'estre nommé son serviteur,
 Car donner me porte malheur.
 Ainsi j'ay laissé l'entreprise
 Au plus offrant.

RONDEL

Entens à moy, vray dieu d'amours,
 Et faiz que la mort ait son cours
 Hastivement :

Car j'ay mal employé mes jours.
 Je meurs en aymant par amours
 Certainement.

Languir me fault en griefs doulours.

BALLADE

POUR UNG PRISONNIER

S'en mes maux me peusse esjoyr,
 Tant que tristesse me feust joye,

Par me doulouser et gemir,
Voulientiers je me complaindroye :
Car, s'au plaisir Dieu, hors j'estoye,
J'ay espoir qu'au temps advenir
A grant honneur venir pourroye
Une fois avant que mourir.

Pourtant, s'ay eu moult à souffrir
Par fortune, dont je larmoye,
Et que n'ay pas peu obtenir
N'avoir ce que je pretendoye,
Au temps advenir je voudroye
Voulientiers bon chemin tenir,
Pour acquerir honneur et joye
Une fois avant que mourir.

Sans plus loin exemple querir,
Par moy-mesme juger pourroye
Que meschief nul ne peult fuir
S'ainsi est qu'advenir luy doye.
C'est jeunesse qui tout desvoye ;
Nul ne s'en doit trop esbahir.
Si juste n'est qui ne fourvoye
Une fois avant que mourir.

Prince, s'aucun povoir avoye
Sur ceulx qui me font cy tenir,
Voulientiers vengeance en prendroye
Une fois avant que mourir.

RONDEL

Comme moy, vous aurez voz gages.
J'en fuz bien payé, au partir,

Plain de deuil jusques au partir :
Ne sont-ce plaisans advantages?

Servez amours entre vous, sages :
Il vous en fera repentir ;
Comme moy, vous aurez vos gages.

Repeuz serez de doux langaiges
Pour vous garder de departir.
Quant à moy, j'en suis martir.
Bien tard congnoistrez telz ouvrages :
Comme moy vous aurez vos gages.

BALLADE

Il n'est danger que de vilain,
N'orgueil que de povre enrichy,
Ne si seur chemin que le plain,
Ne secours que de vray amy,
Ne desespoir que jalousie,
N'angoisse que cueur convoiteux,
Ne puissance où il n'ait envie,
Ne chere que d'homme joyeux ;

Ne servir qu'au roy souverain,
Ne laid nom que d'homme ahonty,
Ne manger fors quand on a faim,
N'emprise que d'homme hardy,
Ne povreté que maladie,
Ne hanter que les bons et preux,
Ne maison que la bien garnie,
Ne chere que d'homme joyeux ;

Ne richesse que d'estre sain,
N'en amours tel bien que mercy,

Ne de la mort rien plus certain,
 Ne meilleur chastoy que descry;
 Ne tel tresor que preudhommie,

 Ne paistre qu'en grant seigneurie,
 Ne chere que d'homme joyeux.

ENVOI

Que voulez-vous que je vous die?
 Il n'est parler que gracieux,
 Ne louer gens qu'après leur vie,
 Ne chere que d'homme joyeux.

BALLADE MORALE

D'une dague forte et aiguë
 Soit-il frappé parmy l'eschine,
 Et ait tousjours une sansue
 Attachée à sa poitrine,
 Et attainct d'une coulevrine
 Entre le nez et le menton,
 Ou qu'en prison vive en famine,
 Qui autruy blasme sans raison.

Son giste soit emmy la rue,
 Tout nud quand il fera bruyne,
 Sur pel de heriçon pointue,
 Couvert d'une clere estamine,
 De vent de bise sa courtine,
 Et soit mors d'ung escorpion,
 Ou qu'en prison vive en famine,
 Qui autruy blasme sans raison.

Sa chair soit detrenchée menue
 Plus qu'au moulin n'est la farine,
 Ou de gros nerfz soit bien batue;
 Ou couche nud sur tas d'espine;
 Et, affin que plus tost il fine,
 Son corps soit remply de poison,
 Ou qu'en prison vive en famine,
 Qui autruy blasme sans raison.

ENVOI

Prince, soit mis en la gehaine
 Dix fois le jour comme ung larron,
 Ou qu'en prison vive en famine,
 Qui autruy blasme sans raison.

RONDEL

Ravy d'amours, despourveu de bon sens,
 Que penses-tu, quand à ce te consens,
 De retourner au perilleux passaige
 Où as esté? Par Dieu! tu n'es pas saige :
 De ta franchise en servaige descens.

Advise-toy, employe tes cinq sens,
 A toy regarde et ton cas guecte et sens,
 Car les rencheuz ne l'ont pas dadvantaige,
 Ravy d'amours, despourveu de bon sens.

Se ne le fais, des fois l'heure cinq cens
 Tu mauldiraş, et de tous biens absens
 Te trouveras; or metz en ton couraige
 Ce que tu dis, escheve ton dommaige,
 Ou aultrement es de raison exemps,
 Ravy d'amours, despourveu de bon sens.

RONDEL

Le souvenir de vous me tue,
Mon seul bien, quand je ne vous voy,
Car je vous jure, sur ma foy,
Que ma joye sans vous est mue.
Quand je vous ay perdu de vue
Je meurs de tristesse et d'ennoy :
Le souvenir de vous me tue.

Helas! ma chere sœur tenue,
Veuillez avoir pitié de moy,
Car pour vous tant de mal reçoï
Qu'oncques fait amant soubz la nue :
Le souvenir de vous me tue.

RONDEL

Puisqu'il fault que je le vous die,
D'amours ne viennent pas mes plains;
Mais, par ma foy, je me plains
De ma finance, hélas! faillie.
De ces amours c'est bien du meins,
Car j'ay plus dure maladie,
Puisqu'il fault que je le vous die.

Car, quand la bourse n'est garnie
Et qu'on n'a plus que mettre aux mains,
L'on n'ose aller, par tous les saints,
En nulle bonne compaignie,
Puisqu'il fault que je le vous die.



BALLADE

On ne tient compte vraiment
De chose que face ne die ;
Appelé ne suis nullement
En quelque bonne compagnie ;
Tout mon fait n'est que mocquerie,
Soit à cartes ou autrement.
Sçavez-vous pourquoy, je vous prie ?
Pource que je n'ay point d'argent.

Si me fault tenir sobrement
Et endurer la maladie,
Et regarder bien doucement
Ceux qui me feront courtoisie.
Car on voit l'amy et l'amyé
Au besoing, et non autrement ;
Desesperer ne me dois mie
Pource que je n'ay point d'argent.

Si divers est le temps present,
Et je vois Fortune endormie ;
Elle se resveille souvent,
Se luy plaist ; je luy en supplie.
M'esperance n'est point faillie :
Qui bien attend ne surattend ;
Je ne croy point que Dieu m'oublie
Pource que je n'ay point d'argent.

ENVOI

Prince, à tout homme signifie :
Qui n'aura la bourse garnie
Ne se mette point entre gent,

Car partout chascun me regnie
 Pource que je n'ay point d'argent.

BALLADE

Estre trop franc et soy fier
 Au beau parler de mainte gent
 A fait maint homme mendier
 Et estre despourveu d'argent :
 Si dis, selon mon jugement,
 Que ce seroit bonne maniere
 De trestous les jeux bonnement
 Avoir tousjours un pied derriere.

Cil qui se veult accompaignier
 Si doit bien regarder comment,
 Car il se met en grant dangier
 Qui s'accompagne follement.
 Plusieurs maux en viennent souvent,
 Et pour avoir langue legiere,
 Et seroit fait plus sagement
 D'avoir tousjours un pied derriere.

Despendre le sien de leger
 Ne vient point de grant sensement,
 Ne folles femmes accointer
 Qui font despendre follement.
 Et puis après on s'en repent,
 Quand rien n'a en la gibessiere.
 Ce seroit bien expedient
 D'avoir tousjours un pied derriere,

ENVOI

Prince, faites publiquement
 Crier par chascune barriere

Que chacun ait entendement
D'avoir tousjours un pied derriere.

BALLADE

En revenant du bois, l'autre hier,
J'ouys le doulx chant des oiseaux,
Le rossignol au franc gosier,
Merles, allouettes, estourneaux.
En revenant vers mes aigneaulx,
Ous chanter dedans le boys
Bergiere faisant des chapeaulx :
Ce fut la plus belle des trois.

Dedans le boys je m'en allay,
Trouvay Margot et Marion,
Soubs les feuilles d'un boys ramé,
Qui chassoyent lez un buisson.
Je les saluay par leur nom,
D'aymer les priay plusieurs fois,
Mais l'une me respondit : Non!
Ce fut la plus belle des trois.

Esconduit fuz, j'eus desplaisir,
De deul rompis mon flageolet :
Quand je leur viz leurs fleurs cueillir
Je leur requis un chapelet.
Dessoubz l'ombre d'ung buyssonnet
Allasmes faire nos degois.
L'une me donna un boucquet :
Ce fut la plus belle des trois.

« Puisqu'ainsi est, mes bergerettes,
Pour mesouen adieu vous dy.

Vous estes un peu trop fierettes. »
L'une des trois me respondy :
« Robinet, retourne lundy ! »
Une œillade feist de guingois
Et un signe que j'entendy :
Ce fut la plus belle des trois.

Franc messagier, rossignollet,
Vas à la belle, sans cesser,
Et luy dy que, sans plus de plaid,
Me conviendra mes jours finer ;
Car sans elle ne puis durer ;
Plus ne vivray, mourir m'en voys.
Adieu celle que j'ay tant cher...
J'entends la plus belle des trois.

RONDEL

Bon jour, bon an, bonne semaine,
Honneur, santé, joye prochaine,
Perseverer de bien en mieulx
Et joye d'amours vous doint Dieux,
Ce jour présent, en bonne estraine,
Dame belle trop plus qu'Helaine,
Tousjours d'argent la bourse plaine,
Vivre longtemps sans estre vieulx ;
Bon jour, bon an, bonne semaine.

Aprés ceste vie mondaine,
Avoir la joye souveraine :
De là ravis lassus és cieulx,
Où nous nous puissions veoir joyeux
Sans jamais sentir grief ne paine ;
Bon jour, bon an, bonne semaine.

BALLADE

D'UN AMOUREUX A SA DAME

Adieu mon cueur, le maistre cueur d'amours!
 Adieu ma joye et trestout mon plaisir!
 Je meurs d'angoisse et d'amerés doulours
 Se n'ay de vous ung joyeux souvenir.
 J'ay mis en vous tout mon plaisant desir
 Qui de mon cueur oncques n'estoit party;
 Si vous requiers que vueilliez secourir
 Le povre amant, de deul ensevely.

J'ay fait pour vous quatre cens mille tours,
 En vous querant, comme amoureux martyr;
 J'en ay veillé plus de cent mille jours,
 Tant qu'ay esté presque jusqu'au mourir.
 Pour les doulours que me faictes souffrir,
 Boys et buissons, pour vous, belle, ay sailly :
 Dond je vous pry que vueilliez secourir
 Le povre amant, de deul ensevely.

Mon cueur si est trestout remply de plours,
 Car d'icelluy ne vous veult souvenir.
 Je vous ay fait chappeaux faire de flours,
 Pour vous donner; mais vous allez catir
 Incontinent que me verrez venir;
 Dond mon cueur est à merveilles marry.
 Dame d'honneur, or vueillez cy oïr
 Le povre amant, de deul ensevely.

Ma doulce amour et mon loyal secours,
 Pource que à moy ne voulez obéir,
 Il me convient aller à mon secours.

Du dard d'amours avez voulu remplir
 Mon povre cueur, lequel s'en veult partir.
 Je prends congé, ma dame, adieu vous dy,
 Puisque aultrement n'avez voulu guerir
 Le povre amant, de deul ensevely.

BALLADE

J'ay ung arbre de la plante d'amours
 Enraciné en mon cueur proprement,
 Qui ne porte fruits, sinon de dolours,
 Feuilles d'ennuy et fleurs d'encombement;
 Mais, puisqu'il fut planté premièrement,
 Il est tant creu, de racine et de branche,
 Que son ombre, qui me porte nuysance,
 Fait au dessoubs toute joye seichier,
 Et si ne puis, pour toute ma puissance,
 Autre planter ne celuy arrachier.

De si long temps est arrosé de plours
 Et de lermes tant douloureusement,
 Et si n'en sont les fruits de rien meillours
 Ne je n'y truyx gueres d'amendement.
 Je les recueill' pourtant soigneusement.
 C'est de mon cueur l'amere soustenance,
 Qui trop mieux fust en friche ou en souffrance
 Que porter fruits qui le dussent blecier;
 Mais pas ne veult l'amoureuse ordonnance
 Autre planter ne celuy arrachier.

S'en ce printemps, que les feuilles et flours
 Et arbrynceaux percent nouvellement,
 Amours vouloit me faire ce secours

Que les branches qui font empeschement
 Il retranchast du tout entierement,
 Pour y enter ung rynceau de plaisance,
 Il gecteroit bourgeons de souffisance;
 Joye en ystroit, dont il n'est rien plus chier;
 Et ne faudroit ja, par desesperance,
 Autre planter ne celuy arrachier.

ENVOI

Ma princesse, ma premiere esperance,
 Mon cueur vous sert en dure penitence :
 Faictes le mal qu'il acqueult retranchier,
 Et ne souffrez en vostre souvenance
 Autre planter ne celuy arrachier.

BALLADE

Plaisant assez, et des biens de fortune
 Ung peu garny, me trouvay amoureux,
 Voire si bien que tant aymay fort une
 Que nuit et jour j'en estois langoureux.
 Mais tant y a que je fus si heureux
 Que, moyennant vingt escus à la rose,
 Je fis cela que chascun bien suppose.
 Alors je dis, connoissant ce passage :
 « Au fait d'amours babil est peu de chose;
 Riche amoureux a tousjours l'avantage. »

Or est ainsy que, durant ma pecune,
 Je fus traité comme amy precieux;
 Mais, tost après, sans dire chose aucune,
 Ceste vilaine alla jeter les yeulx
 Sur ung vieillard riche, mais chassieux,

Laid et hideux trop plus qu'on ne propose.
 Ce neantmoins, il en jouit sa pose;
 D'ond, moy, confus, voyant un tel ouvrage,
 Dessus ce texte allay bouter en glose :
 « Riche amoureux a tousjours l'avantage. »

Or elle a tort, car noyse ny rancune
 N'eut onc de moy. Tant luy fus gracieux
 Que, s'elle eust dit : « Donne-moy de la lune »,
 J'eusse entrepris de monter jusqu'aux cieulx,
 Et, nonobstant, son corps tant vicieux
 Au service de ce vieillard expose;
 D'ond, ce voyant, un rondeau je compose
 Que luy transmets; mais, en pou de langage.
 Me respond franc : « Povreté te depose :
 Riche amoureux a tousjours l'avantage! »

ENVOI

Prince tout bel, trop mieux parlant qu'Orose,
 Si vous n'avez tousjours bourse desclose,
 Vous abusez : car Meung, docteur tressage,
 Nous a descrit que, pour cueillir la rose,
 Riche amoureux a tousjours l'avantage.

BALLADE

Qui en amours veult estre heureux
 Fault tenir train de seigneurie,
 Estre prompt et aventureux,
 Quand vient à monstrier l'armarie;
 Porter drap d'or, orfaverie,
 Car cela les dames esmeut.
 Tout sert; mais, par sainte Marie!
 Il ne fait pas ce tour qui veult.

Je fus naguères amoureux
D'une dame cointe et jolie,
Qui me dit en mots gracieux :
« Mon amour est en vous ravie ;
Mais il faut qu'ell' soit desservie
Par cinquante escus d'or, s'on peut.
— Cinquante escus! Bon gré ma vie!
Il ne fait pas ce tour qui veult! »

Alors luy donnay sur les lieux,
Où elle faisoit l'endormie :
Quatre venues, de cueur joyeux,
Luy fis en moins d'heure et demie.
Lors me dit à voix espasmie :
« Encore un coup! Le cueur me deult.
— Encore un coup! Helas! m'ame,
Il ne fait pas ce tour qui veult! »

ENVOI

Prince d'amours, je te supplie,
Si plus ainsi elle m'acqueult,
Que ma lance jamais ne plie :
Il ne fait pas ce tour qui veult!





S'ENSUIT

LE MONOLOGUE

DU

FRANC ARCHIER DE BAINOLLET

AVEC SON ÉPITAPHE.

C'EST à meshuy! J'ay beau corner!
Or çà, il s'en fault retourner,
Maulgré ses dentz, en sa maison.
Si ne vis-je pieça saison
Où j'eusse si hardy couraige
Que j'ay! Par la morbieu! j'enraige
Que je n'ay à qui me combatre...
Y a-il homme qui à quatre,
Dy-je, y a-il quatre qui vueillent
Combatre à moy? Se tost recueillent
Mon gantelet; vela pour gaige!
Par le sang bieu! je ne crains paige,
S'il n'a point plus de quatorze ans.
J'ay autresfoys tenu les rencz,

Dieu mercy! et gagné le prix
 Contre cinq Angloys que je pris,
 Povres prisonniers desnuez,
 Si tost que je les euz ruez.
 Ce fust au siege d'Alençon.
 Les trois se misrent à rançon,
 Et le quatriesme s'enfuyt.
 Incontinent que l'autre ouyt
 Ce bruit, il me print à la gorge.
 Se je n'eusse crié : « Saint George! »
 Combien que je suis bon François,
 Sang bieu! il m'eust tué, ançois
 Que personne m'eust secouru.
 Et quand je me senty feru
 D'une bouteille, qu'il cassa
 Sur ma teste : « Venez çà, çà!
 Dis-je lors. Que chascun s'appaise!
 Je ne quiers point faire de noise,
 Ventre bieu! et buvons ensemble.
 Posé soit ores que je tremble,
 Sang bieu! je ne vous crains pas maille. »

Cy dist ung quidem, par derriere les gens :
 COQUERICOQ.

Qu'esse cy? J'ay oüy poullaille
 Chanter chez quelque bonne vieille;
 Il convient que je la resveille.
 Poullailles font icy leurs nidz!
 C'est du demourant d'Ancenys,
 Par ma foy! ou du Champ-Toursé...
 Ha! que je me vis courroucé
 De la mort d'ung de mes nepveux!
 J'euz d'ung canon par les cheveux,
 Qui me vint cheoir tout droit en barbe;

Mais je m'escriay : « Sainte Barbe!
Vueille-moy ayder à ce coup,
Et je t'ayderay l'autre coup! »
Adonc le canon m'esbranla,
Et vint ceste fortune-là
Quand nous eusmes le fort conquis.
Le Baronnet et le Marquis,
Craon, Cures, l'Aigle et Bressoire,
Accoururent pour veoir l'histoire;
La Rochefouquault, l'Amiral,
Aussi Bueil et son attirail,
Pontievre, tous les capitaines,
Y deschausserent leurs mitaines
De fer, de paour de m'affoler,
Et si me vindrent acoler
A terre, où j'estoye meshaigné,
De paour de dire : « Il n'a daigné! »
Combien que je fusse malade,
Je mis la main à la salade,
Car ell' m'estouffoit le visaige.
« Ha! dist le Marquis, ton oultraige
Te fera une fois mourir! »
Car il m'avoit bien veu courir,
Oultre l'ost, devant le chasteau.
Helas! j'y perdy mon manteau,
Car je cuidoye d'une poterne
Que ce fust l'huys d'une taverne.
Et moy tantost de pietonner,
Car, quand on oyt clairons sonner,
Il n'est courage qui ne croisse
Tout aussitost : « Où esse? Où esse? »
Et, à brief parler, je m'y fourre
Ne plus ne moins qu'en une bourre.
Si ce n'eust esté la brairie,
Du costé devers la prairie,
De nos gens qui crioient trestous,

Disant : « Pierre, que faictes-vous ?
 N'assaillez pas la basse court ! »
 Tout seul je l'eusse prins tout court,
 Certes ; mais c'eust esté outraige.
 Et se ce n'eust esté ung paige
 Qui nous vint trancher le chemin,
 Mon frere d'armes Guillemin
 Et moy (Dieu lui pardoint, pourtant !
 Car, quoy ? il nous en pend autant
 A l'œil), eussions, sans nulle faille,
 Frappé au travers la bataille
 Des Bretons ; mais nous apaisames
 Nos couraiges et recullasmes...
 Que dy-je ? non pas reculer,
 Chose dont on ne doit parler...
 Ung rien, jusque au Lyon d'Angiers.
 Je ne craignoye que les dangiers,
 Moy ; je n'avoye paour d'aultre chose.
 Et quand la bataille fut close,
 D'artillerie grosse et gresle
 Vous eussiez ouy, pesle-mesle :
Tip, tap, sip, sap, à la barriere,
 Aux esles, devant et derriere.
 J'en eus d'ung parmy la cuirace.
 Les dames qu'estoient en la place
 Si ne craignoyent que le couillart.
 Certes, j'estoye ung bon paillart ;
 J'en avoye ung si portatif :
 Se je n'eusse esté si hastif
 De mettre le feu en la pouldre,
 J'eusse destruit et mis en fouldre
 Tout quanqu'avoit de damoiselles.
 Il porte deux pierres jumelles,
 Mon couillart : jamais n'en a meins.
 Et dames de joindre les mains
 Quand ilz virent donner l'assault.

Les uns se servoyent du courtault,
Si dru, si net, si sec que terre.
Et puis, quoy? parmy ce tonnerre,
Eussiez ouy sonner trompilles,
Pour faire dancier jeunes filles,
Au son du courtault, haultement.
Quand j'y pense, par mon serment!
C'est vaine guerre qu'avec femmes;
J'avoye tousjours pitié des dames.
Veu qu'ung courtault tresperce ung mur,
Ilz auroyent le ventre bien dur
S'il ne passoit oultre... Pensez
Qu'on leur eust faict du mal assez,
Se l'en n'eust eu noble couraige;
Mesmes, ces pehons de villaige,
J'entens pehons de plat pays,
Ne se fussent point esbahis
De leur mal faire; mais nous sommes
Tousjours, entre nous gentilz hommes,
Au guet dessus la villenaille.
J'estoye pardeça la bataille,
Tousjours la lance ou la boutaille
Sur la cuisse : c'estoit merveille,
Merveille de me regarder.
Il vint ung Breton estrader,
Qui faisoit rage d'une lance;
Mais il avoit, de jeune enfance,
Les reins rompus : c'estoit dommaige.
Il vint tout seul, par son oultraige,
Estrader, par mont et par val,
Pour bien pourbondir ung cheval.
Il faisoit feu et voire flambe.
Mais je luy trenchay une jambe,
D'ung revers, jusques à la hanche;
Et fis ce coup-là ung dimenche,
Hé! que dy-je? ung lundy matin.

Il ne s'armoît que de satin,
 Tant craignoit à grever ses reins.
 Voulentiers frapport aux chanfrains
 D'ung cheval, quand venoit en jousté,
 Ou droit à la queue, sans doubté.
 Point il ne frapport son roussin,
 Pource qu'il avoit le farcin,
 Que d'ung baston court et noailleux,
 Dessus sa teste et ses cheveulx,
 De paour de le faire clocher.
 Aussi, de paour de tresbucher,
 Il alloit son beau pas, *tric, trac*,
 Et ung grant panon de bissac
 Voulentiers portoit sur sa teste.
 D'ung tel homme fault faire feste
 Autant que d'ung million d'or.
 Gens d'armes! c'est un grant tresor;
 S'il vault riens il ne fault pas dire.
 J'ay fait raige avecques La Hire :
 Je l'ay servy trestout mon aage.
 Je fus gros vallet, et puis page,
 Archier, et puis je pris la lance,
 Et la vous portoye sur la panse,
 Tousjours troussé comme une poche.
 Et puis, monseigneur de la Roche,
 Que Dieu pardoint, me print pour paige.
 J'estoye gent et beau de visaige,
 Je chantoye et brouilloye des flustes,
 Et si tiroye entre deux butes.
 A brief parler, j'estoye ainsi
 Mignon, comme cest enfant-cy;
 Je n'avoye pas gramment plus d'aage...
 Or çà, cà, par où assauldray-je
 Ce cocq que j'ay ouy chanter?
 A peu besongner, bien vanter;
 Il fault assaillir cest hostel.

Adonc aperçoit le Franc Archier un espoventail de cheneviere, fait en façon d'ung gendarme, croix blanche devant et croix noire derriere, en sa main tenant une arbaleste.

(A part.)

Ha! le Sacrement de l'autel!
Je suis affoibly! Qu'esse cy?

(A l'espoventail.)

Ha! Monseigneur, pour Dieu, mercy!
Hault le trait, qu'aye la vie franche!
Je voy bien, à vostre croix blanche,
Que nous sommes tout d'ung party.

(A part.)

D'ond, tous les diables! est-il sorty,
Tout seul et ainsi effroyé?

(A l'espoventail.)

Comment! Estes-vous desvoyé?
Mettez jus, je gage l'amende.
Et, pour Dieu, mon amy, desbende
Au hault ou au loing ton baston!

Adonc il advise sa croix noire.

Par la sang bieu! c'est ung Breton,
Et je dy que je suis François!...
Il est fait de toy, ceste fois,
Pernet: c'est ung parti contraire!

(A l'espoventail.)

Hen, Dieu! et où voulez-vous traire?
Vous ne sçavez pas que vous faictes.

Deal je suis Breton, si vous l'estes.
 Vive saint Denis ou saint Yve !
 Ne m'en chault qui, mais que je vive !
 Par ma foy ! Monseigneur mon maistre,
 Se vous voulez sçavoir mon estre,
 Ma mere fut née d'Anjou,
 Et mon pere je ne sçay d'où,
 Sinon que j'ouy reveler
 Qu'il fut natif de Montpellier.
 Comment sçauray-je vostre nom ?
 Monseigneur Rollant, ou Yvon,
 Mort seray quand il vous plaira !

(A part.)

Et comment ! il ne cessera
 Meshuy de me persecuter,
 Et si ne me veult escouter !

(A l'espoventail.)

En l'honneur de la Passion
 De Dieu, que j'aye confession,
 Car je me sens ja fort malade !
 Or, tenez, vela ma salade,
 Qui n'est froissée ne coupée ;
 Je la vous rens, et mon espée,
 Et faictes prier Dieu pour moy.
 Je vous laisse, sur vostre foy,
 Ung vœu que je doibs à saint Jacques.
 Pour le faire, prendrez mon jacques,
 Et ma ceinture et mon cornet.

(A part.)

Tu meurs, bien maulgré toy, Pernet,
 Voire maulgré toy et à force !

(Au public.)

Puis qu'endurer fault et à force,

Priez pour l'ame, s'il vous plaist,
 Du Franc Archier de Baignolet,
 Et m'escripvez, à ung paraphe,
 Sur moy ce petit epitaphe :

*Cy gist Pernet le Franc Archier,
 Qui cy mourut sans desmarcher,
 Car de fuyr n'eut onc espace,
 Lequel Dieu, par sa sainte grace,
 Mette és cieulx, avecques les ames
 Des francs archiers et des gens d'armes,
 Arriere des arbalestriers...*

Je les hay tous : ce sont meurdriers...
 Je les congnois bien de pièça.

Et mourut l'an qu'il trespassa.

Vela tout; les mots sont tresbeaulx.
 Or, vous me lairrez mes houseaulx,
 Car, se j'alloye en paradis
 A cheval, comme fist jadis
 Saint Martin, et aussi saint George,
 J'en seroye bien plus prest... Or je
 Vous laisse gantelet et dague :
 Car, au surplus, je n'ay plus bague
 De quoy je me puisse deffendre.

(A l'espoventail.)

Attendez! Me voulez-vous prendre
 En desaroy? Je me confesse
 A Dieu, tandis qu'il n'y a presse,
 A la Vierge et à tous saintcz.

(A part.)

Or meurs-je les membres tous sains
 Et tout en bon point, ce me semble.
 Je n'ay mal, sinon que je tremble

De paour et de malle froidure,
 Et de mes cinq sens de nature...
 Cinq cens! Où prins, qui ne les emble?
 Je n'en veiz onc cinq cens ensemble,
 Par ma foy! n'en or, n'en monnoye.
 Pour neant m'en confesseroye :
 Oncques ensemble n'en veiz deux.
 Et de mes sept pechez morteux
 Il fault bien que m'en supportez :
 Sur moy je les ay trop portez ;
 Je les metz jus, avec mon jacques.
 J'eusse attendu jusques à Pasques,
 Mais vecy ung advancement.
 Et du premier commendement
 De la Loy, qui dit qu'on doit croire
 (Non pas l'escot quand on va boire,
 Cela s'entend) en ung seul Dieu,
 Jamais ne me trouvay en lieu
 Où j'y creusse mieulx qu'à ceste heure,
 Mais qu'à ce besoing me sequeure.

(A l'espoventail.)

Ne desbendez pas ! Je me fuis !

(A part.)

Helas ! je suis mort, ou je suis...
 Je suis aussi simple, aussi coy,
 Comme une pucelle : car, quoy
 Dit le second Commendement?
 Qu'on ne jure Dieu vainement.
 Non ay-je en vain, mais fort et ferme,
 Ainsi que fait ung bon genderme,
 Car il n'est rien craint s'il ne jure.
 Le tiers nous enjoint et procure,
 Et advertist et admoneste,
 Que l'en doit bien garder la feste,

Autant en hyver qu'en esté :
 J'ay tousjours volentiers festé,
 De ce ne mentiray-je point.
 Et le quatriesme nous enjoint
 Qu'on doit honorer pere et mere :
 J'ay tousjours honoré mon pere,
 En moy congnoissant gentilhomme
 De son costé, combien qu'en somme
 Sois villain et de villenaille.

(A l'espoventail.)

Et, pour Dieu, mon amy, que j'aille
 Jusques amen ; misericorde !
 Relevez ung peu vostre corde ;
 Ferez que le traict ne me blesse.

(A part.)

Item, morbieu ! je me confesse
 Du cinquiesme, sequentement :
 Deffend-il pas expressement
 Que nul homme ne soit meurtrier ?

(A l'espoventail.)

Las ! Monseigneur l'arbalestrier,
 Gardez bien ce Commendement.
 Quant est à moy, par mon serment,
 Meurdre ne fis onc qu'en poulaille.

(A part.)

L'autre Commendement nous baille
 Qu'on n'emble rien ; ce ne fis oncque,
 Car, en lieu n'en place quelconque,
 Je n'euz loysir de rien embler.
 J'ay assez à qui ressembler
 En ce point ; je n'ay point meffait,
 Car, se l'en m'eust pris sur le fait,
 Dieu scet comme il me fust mescheu !

*Cy laisse tomber à terre l'espoventail celluy
qui le tient.*

(A l'espoventail)

Las! Monseigneur! vous estes cheu!...
Jesus! et qui vous a bouté,
Dictes? Ce n'ay-je pas esté,
Vrayement, ou le diable m'emporte?
Au cas, dictes? Je m'en rapporte
A tous ceulx qui sont cy, beau sire,
Affin que ne vueillez pas dire
Que c'est demain ou pour demain.
Au fort, baillez-moy vostre main,
Je vous ayderay à lever.
Mais ne me vueillez pas grever :
J'ay pitié de vostre fortune.

*Cy apperçoÿt le Franc Archier, de l'espoventail,
que ce n'est pas ung homme.*

Par le corps bieu! j'en ay pour une!
Il n'a pié ne main; il ne hobe;
Par le corps bieu! c'est une robe
Plaine, de quoy? charbieu! de paille!
Qu'esse cy? morbieu! on se raille,
Ce cuiday-je, des gens de guerre...
Que la fievre quartaine serre
Celluy qui vous a mis icy!
Je le feray le plus marry,
Par la vertu bieu! qu'il fut oncques.
Se mocque-on de moy quelconques?
Et ce n'est, j'advoue saint Pierre!
Qu'espoventail de cheneviere,
Que le vent a cy abatu!...

La mort bieu ! vous serez batu,
 Tout au travers, de ceste espée...
 Quand la robbe seroit couppée,
 Ce seroit ung tresgrand dommaige.
 Je vous emporteray pour gaige,
 Toutesfois, après tout hutin.
 Au fort, ce sera mon butin,
 Que je rapporte de la guerre.
 On s'est bien raillé de toy, Pierre,
 Le charbieu sainte et beniste!
 Vous eussiez eu l'assault bien viste,
 Se j'eusse sceu vostre prouesse :
 Vous eussiez tost eu la renverse,
 Voire, quelque paour que j'en eusse.
 Or pleust à Jesus que je fusse,
 Atout cecy, en ma maison!
 Qu'il poise! Mengié a foison
 De paille : elle chiet par derriere.
 C'est paine pour la chamberiere
 De la porter hors de ce lieu.

(Au public.)

Seigneurs, je vous commande à Dieu;
 Et se l'on vous vient demander
 Qu'est devenu le Franc Archier,
 Dites qu'il n'est pas mort encor,
 Et qu'il emporte dague et cor,
 Et reviendra par cy de brief.
 Adieu ; je m'en voys au relief.

FIN DU MONOLOGUE DU FRANC ARCHIER
 DE BAINOLLET.





DIALOGUE

DE MESSIEURS

DE MALLEPAYE ET DE BAILLEVENT

M. Hée, Monsieur de Baillevent !

B. Quoy

De neuf ?

M. On nous tient en aboy,
Comme despourvez, malheureux.

B. Si j'avoye autant que je doy,
Sang bieu ! je seroye chez le Roy,
Un page après moy !

M. Voire deux !

B. Nous sommes francs...

M. Adventureux.

B. Riches.

M. Bien aises.

B. Plantureux.

M. Voire, de souhaits.

B. C'est assez.

M. Gentilz hommes.

B. Hardis.

M. Et preux.

B. Par l'huys.

M. Du joly Souffreteux

Heritiers.

B. De gaiges cassez.

M. Nous sommes, puis troys ans passez,
Si minces.

B. Si mal compassez.

M. Si simples.

B. Legiers comme vent.

M. Si esbaudiz.

B. Si mal pansez

De donner pour Dieu dispensez,
Car nous jeusnons assez souvent.

M. Hée, Monsieur de Baillevent!
Qui peut trouver, soubz quelque amant,
Deux ou troys mille escus, quell' proye!
B. Nous ferions bruyt.

M. Toutallement.

B. Le quartier en vault l'arpent,
Pardieu! Monsieur de Mallepaye!

M. J'escripz contre ces murs.

B. Je raye,

Puis de charbon et puis de craye.

M. Je raille.

B. Je fais chere à tous.

M. Nous avons beau coucher en raye
L'oreille au vent, la gueulle baye,
On ne fait point prochas de nous.

B. Helas ! serons-nous jamais saouls ?

M. Il ne faut que deux ou trois coups
Pour nous remonter.

B. Doulx.

M. Droictz.

B. Druz.

M. Pour fringuer.

B. Pour porter le houx.

M. Gens...

B. A dire : D'ond venez-vous ?

M. Francs.

B. Fins.

M. Froidz.

B. Forts.

M. Grans.

B. Gros.

M. Escrez.

B. De serjens sommes tous recreus,
Et si n'avons nulz biens acreuz.

M. Nous debvons.

B. On nous doit.

M. Fourraige.

B. Entretenus.

M. Comme pouacreuz.

B. Jurons, sang bieu ! nous serons creuz.
Arriere, pietons de village !

M. Ne suis-je pas beau personnaige ?

B. J'ay train de seigneur.

M. Pas de saige.

B. Ressourdant.

M. Comme bel alun.

B. Pathelin en main.

M. Dire raige.

B. Et, par la mort bieu ! c'est dommaige
Que ne mettons villains en run.

M. Hée ! cinq cens escus !

B. C'est esgrun.

M. Quand j'en ay, j'en offre à chascun,
Et suis bien aise quand j'en preste.

B. Mes rentes sont sur le commun.

M. Mais povres gens n'en ont pas ung.

B. J'y romproye pour neant la teste.

M. S'il povoit venir quelque enqueste,
Quelque mandement ou requeste,
Ou quelque bonne commission !

B. Mais, en quelque banquet honneste,
Faire accroire à cest ou à ceste
La Pragmatique Sanction !

M. Et se elle y croit ?

B. Promision.

M. Se elle promet ?

B. Monition.

M. Se on l'admoneste ?

B. Qu'on marchande.

M. Se on faict marché ?

B. Fruiction.

M. Se on fruit ?

B. La petition,

En façon de belle demande

D'ung beau cent escus.

M. Quelle viande !

B. Qui l'auroit quand on la demande,
On feroit...

M. Quoy ?

B. Feu.

M. Saint Jehan, voire !

B. On taxeroit bien grosse amende
Sur le fait de ceste demande,
Se j'en quictoye le petitoire.

M. Quel bien !

B. Quel heur !

M. Quel accessoire !

B. Je me raffroichiz la memoire
Quand il m'en souvient.

M. Quel plaisir !

B. Se on nous bailloit, par inventoire,
Deux mil escuz en une armoire,
Ilz n'auroient garde d'y moysir.

M. Qui peut prendre !

B. Qui peut choisir !

M. Gagner !

B. Espargner !

M. Se saisir !

Nous serions partout bienvenuz.

B. Ung songe !

M. Mais quel ?

B. De plaisir.

M. Nous prendrons si bien le loisir
De compter ne sçay quantz escuz.

B. Nous sommes bien entretenuz.

M. Ayez.

B. Portez.

M. Et soustenuz...

B. De nos parens.

M. De bonne race.

B. Rentes assez et revenuz,

Et, s'à present n'en avons nulz,
Ce n'est que malheur qui nous chasse.

M. Je n'en fais compte.

B. Je ramasse.

M. Je volle par coups.

B. Je tracasse,

Puis au poil et puis à la plume.

M. Je gaudis et si je rimasse.

Que voulez-vous ? Il ne tient qu'à ce,
Que je ne l'ay pas de coustume.

B. D'honneur assez.

M. Chascun en hume.

B. Je destains le feu.

M. Je l'allume.

B. Je m'esbats.

M. Je passe mon dueil.

B. Le plus souvent, quand je me fume,
Je battroye comme fer d'enclume,
Se je me trouvoye tout seul.

M. Je ris.

B. Je bave sur mon sueil.

M. Je donne à quelqu'une ung guin d'œil.

B. Je m'esbats à je ne sçay quoy.

M. J'entretiens.

B. Je fais bel accueil.

M. On me fait tout ce que je vueil,
Quand nous sommes mon paige et moy.

B. Je ne demande qu'avoir dequoy,
Belle amye, et vivre à requoy,
Faire tousjours bonne entreprise,
Belles armes, loyal au Roy.

M. Mais trois poulx rempans en aboy
Pour le gibier de la chemise !

B. Je porteroye pour ma devise
La marguerite en or assise
Et le houx partout estandu.

M. Vostre cry, quel ?

B. Nouvelle guise.

M. Riens en recepte, tant en mise,
Et, toute somme, item perdu.

B. Je vous feroye, au residu,
Gorgias sur le hault verdu,
Le bel estomac d'alouette.

M. Robbe ?

B. De gris blanc, gris perdu.

M. Bien emprunté et mal rendu.

B. Payé d'une belle estiquette.

M. Puis la chaisne d'or, la baguette,
Le lacqs de soye, la cornette...

B. De velours.

M. C'est bel affiquet.

B. Quand nous aurions fait nostre emplete,
La porte seroit bien estroicte,
Se ne passions jusqu'au ticquet.

M. Nectelet.

B. Gorgias.

M. Frisquet.

B. De vert ?

M. Tousjours quelque bouquet.

B. Selon la saison de l'année.

M. Et de paige ?

B. Quelque naquet.

M. S'il vient hasart en ung banquet ?

B. Le prendre entre bond et vollée.

M. Aux survepans ?

B. Chere meslée.

M. Aux povres duppes ?

B. La havée.

M. Et aux rustres ?

B. Le jobelin.

M. Aux mignons de court ?

B. L'accolée.

M. Aux gens de mesmes ?

B. La risée.

M. Et aux ouvriers ?

B. Le pathelin.

M. D'entretenir ?

B. Damoiselin.

M. Et saluer ?

B. Bas comme lin.

M. Et diviser ?

B. Motz tous nouveaulx.

Pour contenter le feminin,
Nous ferions plus d'ung escllin
Qu'ung aultre de quinze royaulx.

M. Hée, cueurs joyeux !

B. Hée, cueurs loyaux !

M. Prests.

B. Prins.

M. Prompts.

B. Preux.

M. Especiaulx.

B. Aymez.

M. Supportez.

B. Bien receuz.

M. Nous devrions passer aux sceaulx
Envers les officiers royaulx,
Comme messieurs les despourvez.

B. De congnoissance bien pourvez
Et de sagesse.

M. On nous a veuz
Si gentilz et si francs.

B. Si doux.

M. Helas ! cent escuz nous sont deubz.
B. Au fort, si nous les eussions euz,
On en tint plus compte de nous.

M. Nous avons fait plaisir à tous.

B. Chere, à dire : D'ond venez-vous ?

M. Esmerillonnez.

B. Advenans.

M. Cent escus, et juger des coups.
On auroit beau mettre aux deux bouts,
Se nous ne tenions des gaignans.

B. Nous sommes deux si beaulx gallans.

M. Fringans.

B. Bruyans.

M. Allans.

B. Parlans.

M. Esmeuz de franche volonté.

B. Aagez de sens.

M. Et jeunes d'ans.

B. Bien gays.

M. Assez bien recreans.

B. Povres d'argent.

M. Prou de santé.

B. Chascun de nous est habité.

M. Maison à Paris.

B. Bien monté,
Aussi bien aux champs qu'en la ville.

M. Il y a ceste malheurté
Que de l'argent qu'avons presté
Nous n'en arrons ne croix ne pille.

B. Où sont les cens et deux cens mille
Escus que nous avions en pile,
Quand chascun avoit bien du sien ?

M. Au fort, se nous n'en avons mille,
Nous sommes, selon l'Évangile,
Des bienheureux du temps ancien.

B. J'aymasse mieux qu'il n'en fust rien.

M. Trouvons-en par quelque moyen.

B. Qui en a à present ?

M. Je ne sçay.

B. Hé! ung engin parisien...

M. Art lombard.

B. Franc praticien,
Pour faire à present ung essay !

M. Je vis le temps que j'avançay
L'argent de chose, et adressay
Tel et tel et tel benefice.

B. Et, pour moy, quand je compassay
Monseigneur tel, et pourchassay
Moy mesmes tout seul son office.

M. J'estois tousjours à tous propice;
Mais je crains.

B. Et quoy ?

M. Qu'avarice

Nous surprint, se devenions riches.

B. Riches, quoi ! Ceste faulce lisse,
Povreté, nous tient en sa lice.

M. C'est ce qui nous faict estre chiches.

B. Nous sommes legiers.

M. Comme biches.

B. Rebondis...

M. Comme belles miches.

B. Et fraysez...

M. Comme beaulx ongnons.

B. Aussi coustelez.

M. Comme chiches.

B. Adventureux.

M. Comme Suysses,

A Nancy, sur les Bourguignons.

B. Entre les gallans.

M. Compaignons.

B. Entre les gorgias.

M. Mignons.

B. Entre gens d'armes.

M. Courageux.

B. S'on barguigne.

M. Nous barguignons.

B. Heureux.

M. Comme beaux champignons.

Mis sus en ung jour ou en deux.

B. Nous sommes les adventureux

Despourvez...

M. D'argent.

B. Plantureux...

M. De nouvelles plaisantes.

B. Tant.

Soient d'or et d'argent si garnis,
Et mignons en ont tant besoing !

M. Nous avons froid.

B. Chauld.

M. Faim.

B. Soif.

M. Soing.

B. Nous tracassons.

M. Ça.

B. Là.

M. Prés.

B. Loing.

M. Sans prouffit.

B. Sans quelque advantaige.

M. Mais, s'on nous fonçoit or au poing,
Nous serions pour faire à ung coing
Nostre prouffit d'aultruy dommaige.

Avez-vous tousjours l'heritaige
De Baillevent ?

M. Ouy.

M. J'enraige

Qu'en Mallepaye n'a vins, blez, grains.
B. Cent francs de rente et ung fromaige,
Vous m'orriez dire de couraige :
Vive le Roy !

M. Ronfflez, villains !

B. Qui a le vent ?

M. Joyeux mondains.

B. Gré de dames ?

M. Amoureux craints.

B. Et l'argent, qui ?

M. Qui plus embource.

B. Qu'est-ce d'entre nous courtissains ?

M. Nous prenons escus pour douzains.

Franchement, et bourse pour bource.

B. Ha ! Monseigneur !

M. Sang bieu ! la mousse

M'a trop cousté.

B. Et pourquoy ?

M. Pource.

B. Hay ! hay ! tout est mal compassé.

M. Comment ?

B. On ne joue plus du poulce.

M. Qui ne tire ?

B. Quicte la trousse ;

Autant vaudroit ung arc cassé.

M. Monsieur mon pere eust amassé

Plus d'escus qu'on n'eust entassé

En ung hospital de vermine.

B. Mais nous avons si bien sassé,

Le sang bieu ! que tout est passé,

Gros et menu, par l'estamine.

M. Si vient guerre, mort ou famine,

Dont Dieu nous gard, quel train, quel mine

Ferons-nous pour gagner le broust ?

B. Quant à moy, je me determine

D'entrer chez voisin et voisine

Et d'aller voir si le pot bout.

M. Mais regardons, à peu de coust,

Quel train nous viendroit mieulx à goust

Pour amasser biens et honneurs.

B. Le meilleur est prendre partout.

M. De rendre, quoy ?

B. On s'en absout,
Pour cinq solz, à ces pardonneurs.

M. Allons servir quelques seigneurs.

B. Aucuns sont si petitz donneurs
Qu'on n'y a que peine et meschance.

M. Et prouffit, quel ?

B. Selon les heurs;
Mais, entre nous, fins estradeurs,
Il nous fault esplucher la chance.

M. Servons marchans pour la pitance,
Pour *fructus ventris*, pour la pance.

B. On y gagneroit ses despens.

M. Et de foncer ?

B. Bonne assurance,
Petite foy, large conscience;
Tu n'y sçais riens et y aprens.

M. De procès, quoy ?

B. Se je m'y rens,
Je veulx estre mis sur les rangs,
S'ilz ont argent, se je n'en crocque.

M. Quels gens sont-ce ?

B. Gros marchesens,
Qui se font bien servir des gens;
Mais de payer, querez qui bloque !

M. Officiers, quoy ? C'est toute mocque :
L'ung pourchasse, l'autre desroque,
Et semble que tout soit pour eulx.

B. Laissons-les là.

M. Ho ! je n'y tocque.
Il n'est point de pire defroque
Que de malheur à malheureux.

B. Pour despourvez aventureux,
Comme nous, encor c'est le mieulx
De faire l'ost et les gens d'armes.

M. En fuite je suis couraigeux.

B. Et à frapper ?

M. Je suis piteux :

Je crains trop les coups, pour les armes.

B. Servons donc Cordeliers ou Carmes,
Et prenons leurs bissacs à fermes,
Car il n'y a pas grand debit.

M. Ilz nous prescheroient en beaulx termes,
Et pleureroyent maintes lermes,
Devant que nous prinssions l'habit.

B. Se en cest malheur et labit
Nous mourions, par quelque acabit,
Ame n'y a qui bien nous face.

M. J'ay ung vieil harnoys qu'on forbit,
Sur lequel je fonde ung obit;
Et du surplus, Dieu le parface !

B. Hée ! fault-il que Fortune efface
Nostre bon bruyt ?

M. Malheur nous chasse ;

Mais il n'a nul bien, qui n'endure.

B. Prenons quelque train.

M. Suyvons trasse.

B. Nous trassons, et quelqu'un nous trasse :
A loups ravis grosse pasture.

M. Allons !

B. Mais où ?

M. A l'adventure.

B. Qui nous admoneste ?

M. Nature.

B. Pour aller ?

M. Où on nous attend.

B. Par quel chemin ?

M. Par soing ou cure.

B. Logez où ?

M. Prés de la clousture

De monsieur d'Angoulevant.

B. Comment yrons ?

M. Jusqu'à Claquent,

Et passerons par Mallepaye.

B. Brief, c'est le plus expedient

Que nous jetons la plume au vent :

Qui ne peut mordre, si abaye.

M. Où ung franc couraige s'employe,
Il treuve à gaigner.

B. Querons proye.

M. Desquelz serons-nous ?

B. Des plus forts.

M. Il ne m'en chault, mais que j'en aye,
Que la plume au vent on envoye.

B. Puis après ?

M. Alors comme alors.

B. La plume au vent !

M. Sus.

B. Là.

M. Dehors !

B. Au hault et au loing.

M. Corps pour corps.

Je me tiendray des mieulx venuz.

B. On n'yra point, quand serons mors,

Demander au roy les tresors
De messieurs les despourvez.

La plume au vent !

M. Je le concluz.

.....
Pour les povres de ceste année.

B. Ne demeurons plus si confuz.

.....
Au grat, la terre est degelée.

M. Allons, suyvons quelque trainée.

Devant ! Vostre fievre est tremblée,

Car nous sommes tous estourdez.

B. Dieu doint aux riches bonne année !

M. Aux despourvez grasse journée !

B. Et aux femmes pesans maris !

Prenez en gré, grans et petiz.

FIN DU DIALOGUE

DE MALLEPAYE ET DE BAILLEVENT.





LES
REPUES FRANCHES

DE FRANÇOIS VILLON

ET DE SES COMPAGNONS

Vous qui cherchez les repeues franchises,
Et, tant jours ouvriers que dimenches,
N'avez pas planté de monnoye,
Affin que chascun de vous oye
Comment on les peut recouvrer,
Vueillez-vous au sermon trouver,
Qui est escript dedans ce livre.
Mettez tous peine de le lire,
Entre vous, jeunes perrucatz,
Procureurs, nouveaulx advocatz,
Aprenans aux despens d'aultruy.
Venez-y tost, sans nul ennui,
Clercz, de praticque diligens,
Qui congnoissez si bien vos gens;
Sergens à pied et à cheval,

Venez-y d'amont et d'aval,
 Les hoirs du deffunct Pathelin,
 Qui sçavez jargon jobelin;
 Capitains du Pont-à-Billon;
 Tous les sujetz François Villon,
 Soyez, à ce coup, resveillez.
 Pas ne devez estre oubliez,
 Tous gallans à pourpointz sans manches,
 Qui ont besoing de repeues franches,
 Et tous ceulx, tant yver qu'esté,
 Qui en ont grant necessité.
 Venez vous apprendre comment
 Les maistres anciennement
 Sçavoyent tous les tours de ce faire.
 Messire Chascun Poicdenaire,
 Qui de livres sçait les usaiges,
 Et veult lire tous les passaiges,
 De celuy en prins appetis.
 Venez-y donc, grans et petis,
 Car, de la science sçavoir,
 Vous ne povez que mieulx valoir.
 Venez, chevaucheurs d'escuyrie,
 Serviteurs de grant seigneurie;
 Venez-y sans dilation,
 Tous gens sotz et toutes gens sottes;
 Venez-y, bigotz et bigottes;
 Venez-y, povres Turlupins,
 Et Cordeliers, et Jacopins;
 Venez aussi, toutes prestresses,
 Qui sçavez pieçà les adresses
 Des presbytaires hault et bas.
 Gardez que vous n'y faillez pas!
 Venez, gorriers et gorrieres,
 Qui faictes si bien les manieres
 Que c'est une chose terrible,
 Pour bien faire tout le possible;

Toutes manieres de farseurs,
 Anciens et jeunes mocqueurs ;
 Venez-y tous, vray macquereaulx
 De tous estatz, vieulx et nouveaulx ;
 Venez-y toutes, macquerelles,
 Qui, par vos subtiles querelles,
 Avez tousjours en vos maisons,
 Pour avoir, en toutes saisons,
 Tant jours ouvriers que dimenches,
 Souvent les bonnes repeues franches.
 Venez-y tous, bons pardonneurs,
 Qui sçavez faire les honneurs,
 Aux villages, de bons pastez,
 Avecques ces gras curatez,
 Qui ayment bien vostre venue
 Pour avoir la franche repeue,
 Affin que chascun d'eulx enhorte
 Les paroissiens qu'on apporte
 Des biens aux pardons de ce lieu
 Et qu'on face du bien pour Dieu.
 Tant que le pardonneur s'en aille,
 Le curé ne despendra maille,
 Et aura maistre Jehan Laurens
 Fermement payé les despens
 Et quarte de vin, simplement,
 Au curé, à son partement.

De tout estat, soit bas ou hault,
 Venez-y, qu'il n'y ait deffault ;
 Venez-y, varletz, chamberieres,
 Qui sçavez si bien les manieres,
 En disant mainte bonne bave,
 D'avoir du meilleur de la cave,
 Et puis joyeusement preschez,
 Après que vos gens sont couchez.
 Ceulx qui cherchent banquets ou festes
 Pour dire quelques chansonnettes,

Affin d'atraper la repeue;
 Que chascun de vous se remue
 D'y venir bien legierement;
 Et vous pourrez ouyr comment
 Ung grant tas de bonnes commeres
 Sçavent bien trouver les manieres
 De faire leurs maris coqus.
 Venez-y, et n'attendez plus,
 Entre vous, prebstres sans sejour,
 Qui dictes deux messes par jour
 A Saint-Innocent, ou ailleurs;
 Venez-y, pour sçavoir plusieurs
 Des passaiges et des adresses
 De maintes petites finesses
 Que l'en fait bien facilement,
 Qui advient, par faulte d'argent,
 En maint lieu, la franche repeue,
 Qui ne doit à nul estre teue.
 Par tel si, qui veue ne l'aura
 Paiera, et celuy qui fera
 De ceste repeue le present
 De l'escot s'en yra exempt,
 Moyennant qu'il monstre ce livre :
 Par ce moyen sera delivre;
 En lieu où n'aura esté veu,
 Il sera franchement repeu,
 Ainsi qu'on orra plus à plain,
 Qui de l'entendre prendra soing.

BALLADE DE L'ACTEUR.

Quand j'euz ouy ce present mandement,
 Qu'on sermonnoit venir, de par l'Acteur,
 Le dessusdict, j'ay pensé fermement
 De moy trouver, et en prins l'aventure,
 Comme celuy qui, de droicte nature,
 Vouloit de ce faire narration,
 A celle fin qu'il en fust mention,
 A ung chascun, pour le temps advenir,
 Qui s'attendent et ont intention
 Que les repeues les viendront secourir.

Mais ce secours est d'anciennement
 De tous repas le chief, et par droiciture;
 Parquoy aucuns, qui ont entendement,
 Le treuvent bon, et aultres n'en ont cure
 Et ne cherchent, tant que l'argent leur dure,
 Mais font du leur si grant destruction
 Qu'ilz en entrent en la subjection
 De faire aux dens l'arquemie, sans faillir,
 En attendant, pour toute production,
 Que les repeues les viendront secourir.

J'en ay congneu qui souvent largement
 Donnoyent à tous repeues outre mesure,
 Qui depuis ont continuellement
 Servy le Pont-à-Billon, par droiciture,
 Dont la façon a esté à maint dure,
 En leur grant dueil et tribulation;
 Mais lors n'avoient nulle remission,
 Combien que ce leur fist le cueur fremir :
 Ils n'attendoient aultre succession,
 Que les repeues les viendront secourir.

ENVOI.

Prince, pource que ne me puis tenir
 Que de telz faictz ne face mention,
 Puisque à mon temps les ay veu advenir,
 J'en vueil faire quelque narration,
 Et escripre, soubz la correction
 Des escoutans, affin d'en souvenir,
 La presente nouvelle invention,
 Que les repeues les viendront secourir.



BALLADE DES ESCOUTANS

Qui en a est le bien venu;
 Qui n'en a point, l'on n'en tient compte;
 Cil qui en a est bien congneu,
 Cil qui n'en a point vit à honte.
 Qui paye l'on exauce et monte
 Jusque au tiers ciel, pour en prester:
 Son honneur tout aultre surmonte,
 Par force de bien acquester.

Quant entendismes les estatz
 De telz dissimulations,
 Congnoissant les hauts et les bas,
 Par toutes abbreviations,
 Nous mismes, sans sommations,
 Aux champs, par boys et par taillis,
 Pour congnoistre les fictions
 Qui se font souvent à Paris.

Pource que chascun maintenoit
Que c'estoit la ville du monde
Qui plus de peuple soustenoit,
Et où maintz estranges abonde,
Pour la grant science parfonde
Renommée en icelle ville,
Je partis, et veulx qu'on me tonde
S'à l'entrée avois croix ne pille.

Il estoit temps de se coucher,
Et ne sçavoie où heberger;
D'ung logis me vins approcher,
Sçavoir s'on m'y voudroit loger,
En disant : « Avez à menger? »
L'hoste me respondit : « Si ay. »
Lors luy priay, pour abbreger :
« Apportez-le donc devant moy. »

Je fus servy passablement,
Selon mon estat et ma sorte,
Et pensant, à par moy, comment
Je cheviroye avec l'hoste,
Je m'avisay que soubz ma cotte
Avois une espée qui bien trenche :
Je la lairray, qu'on ne me l'oste,
En gaige de la repeue franche.

L'espée estoit toute d'acier,
Il ne s'en failloit que le fer ;
Mais l'hoste la me fist machier,
Fourreau et tout, sans fricasser ;
Puis après me convint penser
De repaistre, se faim avoye ;
Rien n'y eust valu le tencer :
De leans partis sans monnoye.

L'ACTEUR.

Lendemain, m'aloye enquerant,
Pour enconter Martin Gallant,
Droit en la salle du Palays.
Rencontray, pour mon premier més,
Tout droit sous la premiere porte,
Plusieurs mignons d'estrange sorte,
Que sembloit bien, à leur habit,
Qu'ilz fussent gens de grant acquit.
Lors vins pour entrer en la salle :
L'ung y monte, l'autre devalle.
Là me pourmenoye, de par Dieu,
Regardant l'estat de ce lieu,
Et, quand je l'euz bien regardée,
Tant plus la voy, tant plus m'agrée.
Je vis là tant de mirlificques,
Tant d'ameçons et tant d'afficques,
Pour attraper les plus huppez :
Les plus rouges y sont happez ;
A l'ung convient vendre sa terre ;
Maint, sans saintir, là se detterre ;
Partie ou peu en demourra
De tout ce que vaillant aura ;
Cuydant destruyre son voysin
De Poytou, ou de Lymousin,
Ou de quelque aultre nation,
Maint en est en destruction,
Et fault, ains partir de leans,
Qu'ilz facent l'arquemye aux dens,
Ou emprunte qui a credit,
Tout ainsi que devant est dict.
Quand leur argent fort s'appetisse,
Lors leur est la repeue propice,
Et lors cherchent plus (n'en doubttez),
Hault et bas et de tous costez,

Comme on verra, par demonstrances,
En ce traicté des *Repeues franches*.

Et quant au regard de plusieurs,
Aultres repeues sont escriptes,
Affin qu'on preigne les meilleurs,
En lisant, grandes ou petites.
Vous orrez maintz moyens licites
Comment ilz' ont esté happez,
Hault et bas, par bonnes conduictes
De ceulx qui les ont attrapez.

LA REPEUE

DE VILLON ET DE SES COMPAGNONS

« Qui n'a or, ny argent, ny gaige,
Comment peut-il faire grant chere ?
Il fault qu'il vive d'avantaige :
La façon en est coustumiere.
Sçaurions-nous trouver la maniere
De tromper quelqu'ung pour repaistre ?
.....
Qui le fera sera bon maistre ! »

Ainsi parloyent les compaignons
Du bon maistre François Villon,
Qui n'avoient vaillant deux ongnons,
Tentes, tapis, ne pavillon.
Il leur dit : « Ne nous soucions,
Car, aujourd'huy, sans nul deffault,

Pain, vin et viande à grant foyson
Aurez, avec du rost tout chault. »

La maniere d'avoir du poisson.

Adoncques il leur demanda
Quelles viandes vouloyent macher :
L'ung de bon poisson souhaita,
L'autre demanda de la chair.
Maistre François, ce bon archer,
Leur dist : « Ne vous en souciez ;
Il vous faut voz pourpointz lascher,
Car nous aurons viandes assez. »

Lors partit de ses compaignons,
Et vint à la Poyssonnerie,
Et les laissa, dela les pontz,
Quasy plains de melencolie.
Il marchanda, à chere lye,
Ung panier tout plain de poysson,
Et sembloit, je vous certiffie,
Qu'il fust homme de grant façon.

Maistre François fut diligent
D'achapter, non pas de payer,
Et dist qu'il bailleroit l'argent
Tout comptant au porte-panier.
Ils partent, sans plus plaidoyer,
Et passerent par Nostre-Dame,
Là où il vit le Penancier,
Qui confessoit homme ou bien femme.

Quant il le vit, à peu de plait,
Il luy dist : « Monsieur, je vous prie
Que vous despeschez, s'il vous plaist,

Mon nepveu, car je vous affie
 Qu'il est en telle resverie :
 Vers Dieu il est fort negligent ;
 Il est en tel merencolie
 Qu'il ne parle rien que d'argent.

— Vrayement, ce dit le Penancier,
 Tres-voulientiers on le fera. »
 Maistre François print le pannier,
 Et dist : « Mon amy, venez çà ;
 Vela qui vous despeschera,
 Incontinent qu'il aura fait. »
 Adonc maistre François s'en va,
 Atout le panier, en effect.

Quand le Penancier eut parfaict
 De confesser la creature,
 Gaigne-denier, par dict parfaict,
 Accourut vers luy bonne alleure,
 Disant : « Monsieur, je vous asseure,
 S'il vous plaisoit prendre loysir
 De me despescher à ceste heure,
 Vous me feriez ung grant plaisir.

— Je le vueil bien, en verité,
 Dist le Penancier, par ma foy ! -
 Or, dictes *Benedicite*,
 Et puis je vous confesseray,
 Et en après vous absouldray,
 Ainsy comme je doy le faire ;
 Puis penitence vous bauldray,
 Qui vous sera bien necessaire.

— Quel confesser ? dist le povre homme :
 Fus-je pas à Pasques absoulz ?
 Que bon gré saint Pierre de Romme !

Je demande cinquante soulz.
Qu'esse-cy ? A qui sommes-nous ?
Ma maistresse est bien arrinée !
A coup, à coup, despeschez-vous :
Payez mon panier de marée.

— Ha ! mon amy, ce n'est pas jeu,
Dist le Penancier, seurement :
Il vous fault bien penser à Dieu
Et le supplier humblement.

— Que bon gré en ait mon serment !
Dist cet homme, sans contredit,
Despeschez-moy legierement,
Ainsi que ce seigneur a dit. »

Adonc le Penancier vit bien
Qu'il y eut quelque tromperie ;
Quand il entendit le moyen,
Il congneut bien la joncherie.
Le povre homme, je vous affie,
Ne pris pas bien la façon,
Car il n'eut, je vous certifie,
Or ne argent de son poysson.

Maistre François, par son blason,
Trouva la façon et maniere
D'avoir marée à grant foyson,
Pour gaudir et faire grant chere.
C'estoit la mere nourriciere,
De ceulx qui n'avoyent point d'argent :
A tromper devant et derriere
Estoit ung homme diligent.

La maniere d'avoir des trippes pour disner.

Que fist-il ? A bien peu de plet,
 S'advisa de grant joncherie :
 Il fist laver le cul bien net
 A ung gallant, je vous affie,
 Disant : « Il convient qu'on espie :
 Quand seray devant la trippiere,
 Monstre ton cul, par raillerie,
 Puis après nous ferons grant chiere. »

Le compaignon ne faillit pas,
 Foy que doy saint Remy de Reims !
 A Petit-Pont vint par compas,
 Son cul descouvrit jusque aux rains.
 Quand maistre Francois vit ce train,
 Dieu scet s'il fit piteuses lippes,
 Car il tenoit entre ses mains
 Du foye, du polmon et des trippes.

Comme s'il fust plain de despit
 Et courroucé amerement,
 Il haulsa la main ung petit,
 Et le frappa bien rudement,
 Des trippes, par le fondement ;
 Puis, sans faire plus long caquet,
 Les voulut, tout incontinent,
 Remettre dedans le baquet.

La trippiere fut courroucée
 Et ne les voulut pas reprendre.
 Maistre François, sans demourée,
 S'en alla, sans compte luy rendre.
 Par ainsi, vous povez entendre
 Qu'ilz eurent trippes et poysson.

Mais, après, il fault du pain tendre,
Pour ce disner de grant façon.

La maniere d'avoir du pain.

Il s'en vint chez un boulangier,
Affin de mieulx fournir son train,
Contrefaisant de l'escuyer
Ou maistre d'hostel, pour certain,
Et commanda que, tout soubdain,
Cy pris, cy mis, on chappellast
Cinq ou six douzaines de pain,
Et que bien tost on se hastast.

Quand la moytié fut chappellé,
En une hotte le fist mettre;
Comme s'il fust de prés hasté,
Il pria et requist au maistre
Qu'aucun se voulsist entremettre
D'apporter, après luy courant,
Le pain chappellé en son estre,
Tandis qu'on fist le demourant.

Le varlet le mist sur son col,
Aprés maistre François le porté,
Et arriva, soit dur ou mol,
Emprés une grant vieille porte.
Le varlet deschargea sa botte,
Et fut renvoyé, tout courant,
Hastivement, tenant sa hotte,
Pour requerir le demourant.

Maistre François, sans contredit,
N'attendit pas la revenue :
Il eut du pain, par son edit,

Pour fournir sa franche repeue.
 Le boulangier, sans attendue,
 Revint, mais ne retrouva point
 Son maistre d'hostel; il tressue,
 Qu'on l'avoit trompé en ce point.

La maniere d'avoir du vin.

Aprés qu'il fut fourny de vivres,
 Il fault bien avoir la memoire
 Que, s'ilz vouloyent ce jour estre yvres,
 Il falloit qu'ilz eussent à boire.
 Maistre François, devez le croire,
 Emprunta deux grans brocs de boys,
 Disant qu'il estoit necessaire
 D'avoir du vin, par ambagoys.

L'ung fist emplir de belle eaue clere,
 Et vint à la Pomme de Pin,
 Atout ses deux brocs, sans renchere,
 Demandant s'ilz avoient bon vin,
 Et qu'on luy emplist du plus fin,
 Mais qu'il fust blanc et amoureux.
 On luy emplist, pour faire fin,
 D'ung tres-bon vin blanc de Baigneux.

Maistre François print les deux brocs,
 L'un emprés l'autre les bouta;
 Incontinent, par bons propos,
 Sans se haster, il demanda
 Au varlet : « Quel vin est-ce là ? »
 Il luy dist : « Vin blanc de Baigneux.
 — Ostez cela, ostez cela,
 Car, par ma foy, point je n'en veulx.

« Qu'esse-cy ? Estes-vous bejaulne ?
 Vuydez-moy mon broc vistement.
 Je demande du vin de Beaulne,
 Qui soit bon, et non aultrement. »
 Et, en parlant, subtilement,
 Le broc qui estoit d'eaue plain
 Contre l'aultre legierement
 Luy changea, à pur et à plain.

Par ce point, ilz eurent du vin,
 Par fine force de tromper ;
 Sans aller parler au devin,
 Ilz repeurent, per ou non per.
 Mais le beau jeu fut au soupper,
 Car maistre François, à brief mot,
 Leur dist : « Je me vueil occuper
 Que mangerons ennuyt du rost. »

La maniere d'avoir du rost.

Il fut appointé qu'il yroit
 Devant l'estal d'ung rostisseur,
 Et de la chair marchanderoit,
 Contrefaisant du gaudisseur,
 Et, pour trouver moyen meilleur,
 Faignant que point on ne se joue,
 Il viendroît ung entrepreneur
 Qui luy bailleroit sur la joue.

Il vint à la rostisserie,
 En marchandant de la viande ;
 L'autre vint, de chere marrie :
 « Qu'est-ce que ce paillart demande ? »
 Luy baillant une buffe grande,
 En luy disant mainte reproche.

Quand il vit qu'il eust ceste offrande,
Empoigna du rost pleine broche.

Celuy qui bailla le soufflet
Fuyt bien tost et à motz exprés.
Maistre François, sans plus de plet,
Atout son rost, courut après.
Ainsi, sans faire long procès,
Ilz repeurent, de cueur devot,
Et eurent, par leur grant excés,
Pain, vin, chair, et poisson, et rost.



SECONDE REPEUE

DE L'EPIDEMIE

Et pour la premiere repeue
Dont après sera mention,
Bien digne d'estre ramenteue
Et mise en revelation,
Et pourtant, sous correction,
Affin que l'on en parle encore,
Comme nouvelle invention,
Redigé sera par memoire.

Or advint, de coup d'aventure,
Que les suppostz devant nommez
Ne cherchoyent rien par droicture
En richesse gens renommez.
Ung jour qu'ilz estoient affamez,

En la porte d'ung bon logis
Virent entrer, sans estre armez,
Ambassadeurs de loing pays.

Si penserent entre eulx comment
Ilz pourroient, pour l'heure, repaistre,
Et, selon leur entendement,
L'ung d'iceulx s'approcha du maistre
D'hostel, et se fit acongoistre,
Disant qu'il luy enseigneroit
Le haut, le bas marché, pour estre
Par luy conduit, s'il luy plaisoit.

Jé croy bien que monsieur le maistre,
Qui du bas mestier estoit tendre,
Fit ce gallant tres-bien repaistre,
Et luy commenda charge prendre
De la cuysine, d'y entendre,
Tant que leur train departira,
Et bien payera, sans attendre,
A son gré, quand il s'en yra.

Lors s'en vint à ses compaignons
Dire : « Nostre escot est payé ;
Je suis ja l'ung des grans mignons
De leans et mieulx avoyé,
Car le maistre m'a envoyé
Par la ville, pour soy sortir ;
Mais, se mon sens n'est desvoyé,
Bien brief l'en feray repentir.

— Va, lui dirent ses compaignons,
Et esguise tout ton engin
A nous rechauffer les rongnons
Et nous faire boire bon vin.
Passe tous les sens Pathelin,

De Villon et Poquedenaire,
 Car, se venir peux en la fin,
 Passé seras maistre ordinaire. »

Ce gallant vint en la maison
 Où estoit logé. l'ambassade,
 Où les seigneurs, par beau blason,
 Devisoyent rondeau ou ballade.
 Il estoit miste, gent et sade,
 Bien habitué, bien en point,
 Robbe fourrée, pourpoint d'ostade ;
 Il entendoit son contrepoint.

Le principal ambassadeur
 Aymoït ung peu le bas mestier,
 Dont le gallant fut à honneur,
 Car c'estoit quasi son mestier,
 Et luy compta que à son quartier
 Avoit de femmes largement,
 Qui estoient, s'il estoit mestier,
 A son joly commandement.

Le gallant fut entretenu
 Par ce seigneur venu nouveau,
 Et leans il fut retenu
 Pour estre fin franc macquereau.
 Le jeu leur sembla si tres-beau ;
 Aussi il fit si bonne mine
 Qu'il fut esleu, sans nul appeau,
 Pour estre varlet de cuysine.

Les ambassadeurs convoyerent
 Seigneurs et bourgeois à disner,
 Lesquels volentiers y allerent
 Passer temps, point n'en fault doubter.
 Toutesfoys, vous devez sçavoir,

Quelque chose que je vous dye,
 Que l'ambassadeur, pour tout veoir,
 Craignoit moult fort l'epidemie.

Ce gallant en fut adverty,
 Qui nonobstant fist bonne mine,
 Et, quand il fut près de midi,
 A l'heure qu'il est temps qu'on disne,
 Il entra dedans la cuisine,
 Manyant toute la viande,
 Comme docteur en medecine
 Qui tient malades en commande.

Tous les seigneurs là regarderent
 Son train, ses façons et manieres;
 Mais après luy pas ne tasterent.
 Aussi ne luy challoit-il gueres.
 Après il print les esguieres,
 Le vin, le clairé, l'ypocras,
 Darioles, tartes entieres :
 Il tasta de tout, par compas.

Et, pour bien entendre son cas,
 Quand il vit qu'il estoit saison,
 A bien jouer ne faillit pas,
 Pour faire aux seigneurs la raison,
 Si bien que dedans la maison
 Demoura tout seul pour repaistre,
 Soustenant, par fine achoison,
 Qu'il se douloit du cousté destre.

Lors y avoit une couchette
 Où il failloit la feste faire,
 Et n'a dent qui ne luy cliquette;
 Là se mist, commençant à braire
 Que l'on s'enfuyt au presbytaire

Pour faire le prebstre acourir,
 Atout Dieu et l'ancre ordinaire
 Qu'il faut pour ung qui veult mourir.

Quand les seigneurs virent le prebstre
 Avec ses sacremens venir,
 Chascun d'eulx eust bien voulu estre
 Dehors, je n'en veulx point mentir :
 Si grant haste eurent d'en sortir
 Que là demourerent les vivres,
 Dont les compaignons du martir
 Furent troys jours et troys nuyts yvres.

Par ce point eurent la repeue
 Franche chascun des compaignons.
 La finesse le prebstre a teue,
 Affin de complaire aux mignons;
 Mais les seigneurs dont nous parlons
 Eurent tous, pour ce coup, l'aubade :
 Chascun d'eulx fut, nous ne faillons,
 De la grant paour troys jours malade.



LA TROISIESME REPEUE

DES TORCHECULS

Ung Lymousin vint à Paris
 Pour aulcun procès qu'il avoit.
 Quand il partit de son pays,
 Pas gramment d'argent il n'avoit,
 Et toutesfoys il entendoit

Son fait, et avoit souvenance
Que son cas mal se porteroit
S'il n'avoit une repeue franche.

Ce Lymousin, c'est chose vraye,
Qui n'avoit vaillant un patac,
Se nommoit seigneur de Combraye,
Sans qu'on le suivist à son trac.
Plus rusé estoit qu'un vieil rat,
Et affamé comme un vieil loup,
Avec monsieur de Penessac
Et le seigneur de Lamesou.

Les troys seigneurs s'entretrouvent,
Car ilz estoyent tous d'un quartier,
Et Dieu sçait s'ilz se saluerent,
Ainsi qu'il en estoit mestier ;
Toutesfoys, ce bon escuyer
De Combraye, propos final,
Fut esleu leur grant conseiller
Et le gouverneur principal.

Ilz conclurent, pour le meilleur,
Que ce bon notable seigneur
Yroit veoir s'il pourroit trouver
Quelque bon lieu pour s'y loger,
Et, selon qu'il le trouveroit,
Aux aultres le racompteroit.

Or advint, environ midy,
Qu'il estoit de faim estourdy ;
S'en vint à une hostellerie,
Rue de la Mortellerie,
Où pend l'enseigne du Pestel,
A bon logis et bon hostel,
Demandant s'on a que repaistre :

« Ouy, vrayement, ce dist le maistre;
 Ne soyez de rien en soucy,
 Car vous serez tres-bien servy
 De pain, de vin et de viande.
 — Pas grant chose je ne demande,
 Dist le bon seigneur de Combraye :
 Il n'y a guere que j'avoie
 Bien desjuné; mais, toutesfoys,
 Si ay-je disné maintes foys
 Que n'avoie pas tel appetit. »

Ce seigneur mengea ung petit,
 Car il n'avoit guere d'argent,
 Commendant qu'on fust diligent
 D'avoir quelque chose de bon
 Pour son soupper : ung gras chapon,
 Car il pensoit bien que, le soir,
 Il devoit avec luy soupper
 Des gentilzhommes de la court.

L'hostesse fut bien à son gourtt,
 Car, quand vint à compter l'escot,
 Le seigneur ne dist oncques mot.
 Mais tout ce qu'elle demanda
 Ce gentilhomme luy bailla,
 Disant : « Vous comptez par raison ! »
 Puis il sortit de la maison,
 Bouta son sac sous son esselle,
 Et vint racompter la nouvelle
 A ses compaignons, et comment
 Il falloit faire saignement.
 Il fut dit, à peu de parolles,
 Pour eviter grans monopolles,
 Que le seigneur de Penessac
 Yroit devant louer l'estat
 Et blasonner la suffisance

De ce seigneur, car, sans doubtcé,
La chose le valoit très-bien,
Et, pour trouver meilleur moyen,
Il menroit en sa compaignie
Lamesou; et n'y faillit mye.
Si vint demander à l'hostesse
S'ung seigneur remply de noblesse
Estoit logé en la maison.
L'hostesse respondi que non,
Et que vrayement il n'y avoit
Q'ung Lymousin, lequel devoit
Venir au soir soupper leans.

« Ha ! dist-il, dame de ceans,
C'est celui que nous demandons.
Par ma foy ! c'est le grant baron
Qui est arrivé au matin.

— Je n'entens point vostre latin,
Dist l'hostesse; vous parlez mal :
Il n'a ne jument ne cheval;
Il va à pied, par faulte d'asne. »

Lors Penessac respondi : « Dame,
Il vient icy pour ung procès;
Il est appelant des excés
Qu'on luy a faictz en Lymousin,
Et va ainsi de pied, affin
Que son procès soit plus tost fait. »
L'hostesse le creut en effet.

Alors le seigneur de Combraye
Arrive, et Dieu sçait quelle joye
Ces deux seigneurs icy lui firent,
Et le genoil en bas tendirent
Aussi tost comme il fut venu,
Et par ce point il fut congneu
Qu'il estoit seigneur honorable.

Le bon seigneur se sist à table,
En tenant bonne gravité.

Vis-à-vis, de l'autre costé,
 S'assit le seigneur de l'hostel,
 Et eurent du vin, Dieu sçait quel !
 Il ne le fault point demander.

Quand ce vint à l'escot compter,
 L'hostesse assez hault comptoit,
 Mais au seigneur il n'en challoit,
 Feignant qu'il fust tout plain d'argent.

Lors il dist qu'on fust diligent
 De penser à faire les litz,
 Car il vouloit en ce logis
 Coucher; puis après, par exprés,
 Il print son grand sac à procès,
 Et le bailla leans en garde,
 Disant : « Qu'on me le contregarde.
 Si de l'argent voulez avoir,
 Il ne fault que le demander. »
 L'hostesse ne fut pas ingrate,
 En disant : « Je n'en ay pas haste.
 N'espargnez rien qui soit ceans. »

Ces seigneurs coucherent leans
 L'espace de cinq ou six moys,
 Sans payer argent toutesfoys,
 Non obstant ce qu'il demandoit
 A l'hostesse s'elle vouloit
 Avoir de l'argent, bien souvent;
 Mais il n'estoit point bien content
 De mettre souvent main en bourse.
 L'hostesse n'estoit point rebourse,
 Et dist : « Ne vous en souciez;
 Dieu mercy ! j'ay argent assez,
 A vostre bon commandement. »

Ces mignons penserent comment
 Ilz pourroyent retirer leur sac;
 Et lors monsieur de Penessac
 Dist à ce baron de Combraye

Qu'il se boutast bientost en voye,
Jugeant qu'il fust embesongné.

Ce seigneur vint, tout refrongné,
Vers l'hostesse, par bon moyen,
Et luy dist : « Mon cas va tres-bien ;
Mon procès est ennuyt jugé.

A coup qu'il n'y ait plus songé,
Baillez-moy mon sac, somme toute,
Car j'ay paour et si fais grant doubte
Que les seigneurs soyent departis. »

Il print son sac : « Adieu vous dis !
Je reviendray tout maintenant. »

Il s'en alla diligemment

Atout ses procès et son sac ;

Et les seigneurs de Penessac

Et de Lamesou l'attendoient :

Lesquelz seigneurs si s'esbatoyent

A recueillir les torcheculz

Des seigneurs qui estoyent venus

Aux chambres, et bien se pensoyent

Qu'à quelque chose serviroyent.

Ilz osterent tous les procès

De ce sac, et, par motz exprés,

L'emplirent de ces torcheculz ;

Puis, au soir, quand furent venuz

A leur logis, fut mis en garde,

Et, pour mieulx mettre en sauvegarde,

Il fut bouté, par grant humblesse,

Avec les robes de l'hostesse,

Qui sentoyent le muguelias.

Au soir, firent grant ralias.

Le lendemain il fut raison

De departir de la maison,

Pour s'en aller sans revenir.

On cuydoit qu'ilz deussent venir

Lendemain soupper et disner,

Pour leurs offices resiner,
Maiz ilz ne vindrent oncques puis.

Ilz faillirent cinq ou six nuitz,
Dont fut l'hostesse eschec et mac.
Elle n'osoit ouvrir le sac
Sans avoir le congé du juge,
Auquel avoit piteux deluge,
Tellement qu'il fut necessaire
Qu'on envoyast ung commissaire
Pour ouvrir ce sac, somme toute.

Quand il fust là venu, sans doubte,
Il lava ses mains à bonne heure,
De paour de gaster l'escripture,
Car à cela estoit expert.
Toutesfoys, le sac fut ouvert;
Mais, quand il le vit si breneux,
Il s'en alla tout roupieux,
Cuydant que ce fust mocquerie,
Car il n'entendoit raillerie.

Ainsi partirent ces seigneurs,
De Paris, joyeux en couraige.
De tromper furent inventeurs :
Cinq moys vesquirent d'avantaige;
De blasonner ilz firent raige;
Leur hoste fut par eulx vaincu.
Ilz ne laisserent, pour tout gaige,
Qu'un sac tout plain de torchecu.

QUATRIESME REPEUE FRANCHE

DU SOUFFRETEUX

« Où prins argent qui n'en a point ?
 Remede est vivre d'avantaige.
 Qui n'a ne robbe ne pourpoint,
 Que pourroit-il laisser pour gaige ?
 Toutesfoys, qui auroit l'usaige
 De dire quelque chansonnette
 Qui peust deffrayer le passaige,
 Le payement ne seroit qu'honneste. »

L'ACTEUR.

Ainsi parloit le souffreteux,
 Qui estoit fin de sa nature ;
 Moytié triste, moytié joyeux.
 Du Palays partit bonne alleure,
 En disant : « Qui ne s'adventure,
 Il ne fera jamais beau faict
 Pour pourchasser sa nourriture ! »
 Car il estoit de faim deffaict.

Pour trouver quelque tromperie,
 Le gallant se voulust haster :
 En la meilleure hostellerie
 Ou taverne s'alla bouter,
 Et commença à demander
 S'on avoit rien pour luy de bon,
 Car il vouloit leans disner
 Et faire chere de façon.

Lors on demanda quelle viande
 Il falloit à ce pelerin.
 Il respondit : « Je ne demande
 Qu'une perdrix ou ung poussin,
 Avec une pinte de vin
 De Beaulne, qui soit frais tirée,
 Et puis après, pour faire fin,
 Le cotteret et la bourrée. »

Tout ce qui luy fut convenable
 Le varlet luy alla querir.
 Le gallant s'en va mettre à table,
 Affin de mieulx se resjouyr,
 Et disna là tout à loisir,
 Maschant le sens, trenchant du saige;
 Mais il fallut, ains que partir,
 Avoir ung morceau de formaige.

Adonc dit le clerc : « Mon amy,
 Il fault compter, car vous devez,
 Tout par tout, sept solz et demy,
 Et convient que les me payez.
 — Je ne sçay comment les aurez,
 Dist le gallant, car, par saint Gille !
 Je veulx bien que vous le saichez,
 Je ne soustiens ne croix ne pille.

— Qui n'a argent si laisse gaige;
 Ce n'est que le fait droicturier.
 Vous voulez vivre d'avantaige,
 Et n'avez maille ne denier !
 Estes-vous larron ou meurtrier ?
 Par Dieu ! ains que d'icy je hobe,
 Vous me payerez, pour abbreger,
 Ou vous y laisserez la robbe.

— Quant est d'argent, je n'en ay point,
 Affin de le dire tout hault.
 Comment ! M'en iray-je en pourpoint
 Et desnüé comme ung marault ?
 Dieu mercy ! je n'ay pas trop chault.
 Mais, s'il vous plaisoit m'employer,
 Je vous serviray, sans deffault,
 Jusques à mon escot payer.

— Et comment ? Que sçavez-vous faire ?
 Dites-le moy tout plainement.

— Quoy ? Toute chose necessaire.
 Point ne fault demander comment.
 Je gaige que, tout maintenant,
 Je vous chanteray ung couplet,
 Si hault et si cler, je me vant,
 Que vous direz : « Cela me plaist ! »

L'ACTEUR.

Lors, le varlet, voyant cecy,
 Fut content de ceste gaigeure,
 Et pensa en luy-mesme ainsi
 Qu'il attendroit ceste adventure,
 Et, s'il chantoit bien d'adventure,
 Il luy diroit, pour tous desbats,
 Qu'il payast l'escot bonne alleure,
 Car son chant ne luy plaisoit pas.

L'accord fut dit, l'accord fut fait,
 Devant tous, non pas en arriere.
 Lors le gallant tire, de fait;
 Du dedens de sa gibeciere,
 Une bourse, d'argent legiere,
 Qui estoit pleine de mereaulx,

Et chanta, par bonne maniere,
Haultement, ces mots tout nouveaux.

De sa bourse dessus la table
Frappa, affin que je le notte,
Et, comme chose convenable,
Chanta ainsi à haulte notte :
« Faut payer ton hoste, ton hoste ! »
Tout au long chanta ce couplet.
Le varlet, estant coste à coste,
Respondit : « Cela bien me plaist ! »

Toutesfoys, il n'entendoit pas
Qu'il ne fust de l'escot payé ;
Parquoy il failloit sur ce pas.
De son sens fut moult desvoyé.
Devant tous fut notifié
Qu'il estoit gentil compaignon,
Et qu'il avoit, par son traité,
Bien disné pour une chanson.

C'est bien disné quand on eschappe
Sans desbourser pas ung denier,
Et dire adieu au tavernier
En torchant son nez à la nappe.



LA CINQUIESME REPEUE

DU PELLETIER

Ung jour advint qu'ung pelletier
Espousa une belle femme,

Qui appetoit le bas mestier
En faisant recorder sa game.
Le pelletier, sans penser blasme,
Ne s'en soucioit qu'ung petit :
Mieux aymoît du vin une dragme
Que coucher dedans ung beau lict.

Ung curé, voyant cest affaire,
De la femme fust amoureux,
Et pensa qu'à son presbytaire
Il maineroit ce maistre gueux.
Il s'en vint à luy, tout joyeux,
A celle fin de le tromper,
En disant : « Mon voysin, je veulx
Vous donner ennuyt à soupper. »

Le pelletier en fut content,
Car il ne vouloit que repaistre,
Et alla tout incontinent
Faire grant chere avec le prestre,
Qui luy joua d'un tour de maistre,
Disant : « Ma robbe est deffourée;
Il vous y convient la main mettre,
Affin qu'elle soit reffourrée.

— Et bien, ce dist le pelletier,
Monseigneur, j'en suis bien content ;
Mais que vous m'en vueillez payer,
Je suis tout vostre, seurement. »
Ilz firent leur appoinctement
Qu'il auroit, pour tout inventoire,
Dix solz tournois entierement,
Et du vin largement pour boire,

Pourvu qu'il la despescheroit,
Car il luy estoit necessaire,

Et que toute nuyt veilleroit,
 Avec son clerc, au presbytaire.
 Il fut content de cest affaire.
 Mais le curé les enferma
 Soubs la clef, sans grant noyse faire,
 Puis hors de la maison alla.

Le curé vint en la maison
 Du pelletier, par ses sornettes,
 Et trouva si bonne achoison
 Qu'il fist tresbien ses besongnettes.
 Ilz firent cent mille chosettes,
 Car, ainsi comme il me semble,
 Il contenta ses amourettes,
 Et puis hors de la maison emble.

Ce fourreur, pour la repeue franche,
 Fut fait coqu bien fermement,
 Et luy chargea la dame blanche
 Qu'il y retournast hardiment,
 Et que, par son saint sacrement,
 Jamais nul jour ne l'oubliera,
 Mais luy fera hebergement
 Toutes les foys qu'il luy plaira.

Et pourtant, donne soy bien garde
 Chascun qui aura belle femme
 Qu'on ne lui joue telle aubade
 Pour la repeue : c'est grant diffame ;
 Quand il est sceu, ce n'est que blasme
 Et reproche, au temps advenir.
 Vela des repeues la grant game.
 Pourtant, ayez-en souvenir !

SIXIESME REPEUE FRANCHE

DES GALLANS SANS SOULCY

Une assemblée de compaignons,
 Nommez les *Gallans sans soucy*,
 Se trouverent entre deux pontz,
 Prés le Palays, il est ainsi;
 D'autres y en avoit aussi,
 Qui aymoient bien besoigne faicte,
 Et estoient, de franc cueur, transy
 A l'abbé de Sainte Souffrette.

Ces compaigns ainsi assemblez
 Ne demanderent que repas;
 D'argent ilz n'estoyent pas comblez,
 Non pourtant ne faillirent pas.
 Ilz se bouterent, c'est le cas,
 A l'enseigne du *Plat d'estain*,
 Où ilz repeurent par compas,
 Car ilz en avoient grant besoing.

Quand ce vint à l'escot compter,
 Je crois que nully ne s'en cource;
 Mais le beau jeu est au payer
 Quand il n'y a denier en bourse.
 Nul d'eulx n'avoit chere rebourse.
 « Pour de l'escot venir au bout,
 Dist ung gallant, de plaine source,
 Il n'en faut qu'ung pour payer tout. »

Ilz appointerent tous ensemble
 Que l'ung d'iceulx on banderoit :
 Par ainsi, selon que me semble,

Le premier qu'il empoigneroit,
 Estoit dit que l'escot payeroit.
 Mais ilz en eurent grant discord :
 Chascun bandé estre vouloit.
 Dont ne peurent estre d'accord.

Le varlet, voyant ces desbats,
 Leur dist : « Nul de vous ne s'esmoye ;
 Je suis content que, par compas,
 Tout maintenant bandé je soye. »
 Les gallans en eurent grant joye,
 Et le banderent en ce lieu,
 Puis chascun d'eulx si print la voye
 Pour s'en aller sans dire adieu.

Le varlet, qui estoit bandé,
 Tournoyoit parmy la maison.
 Il fut de l'escot prebendé
 Par ceste subtile achoison.
 Affin d'avoir provision
 De l'escot, l'hoste monte en hault :
 Quand il vit ceste invention,
 A peu que le cueur ne lui fault.

En montant, l'hoste fut happé
 Par son varlet, sans dire mot,
 Disant : « Je vous ay attrappé,
 Il faut que vous payez l'escot,
 Ou vous laisserez le surcot. »
 De quoy il ne fut pas joyeux,
 Cuydant qu'il fust mathelineux.

Quand le varlet se desbanda,
 La tromperie peut bien congnoistre :
 Fut estonné quand regarda,
 Et vit bien que c'estoit son maistre.

Pensez qu'il en eut belle lettre,
 Car il parla lors à bas ton,
 Et, pour sa peine, sans rien mettre,
 Il eut quatre coups de baston.

Ainsi furent, sans rien payer,
 Les povres gallans delivrez
 De la maison du tavernier,
 Où ilz s'estoyent presque enyvrez
 Des vins qu'on leur avoit livrez
 Pour en boire à plain gobelet,
 Que paya le povre varlet.

Et que ce soit vray ou certain,
 Ainsi que m'ont dit cinq ou six,
 Le cas advint au *Plat d'estain*,
 Prés Saint-Pierre-des-Arsis.
 Bien escheoit ung grant mercis,
 A tout le moins, pour ce repas,
 Et si ne le payerent pas.

Aussi fut si bien aveuglé
 Le povre varlet malheureux,
 Qui fut de tout l'escot sanglé,
 Et fallust qu'il payast pour eulx;
 Et s'en allerent tous joyeux
 Les mignons, torchant leur visaige,
 Qui avoyent disné d'advantaige.

LA SEPTIESME REPEUE

FAICTE AUPRÉS DE MONTFAULCON

Pour passer temps joyusement,
 Raconter vueil une repeue
 Qui fut faicte subtillement
 Prés Montfaulcon, c'est chose sceue,
 Et diray la desconvenue
 Qu'il advint à de fins ouvriers;
 Aussi y sera ramenteue
 La finesse des escolliers.

Quand compaignons sont desbauchez,
 Ilz ne cherchent que compaignie;
 Plusieurs ont leurs vins vendangez
 Et beus quasy jusqu'à la lye.
 Or advint qu'une grant mesgnie
 De compaignons se rencontrerent

.....

Et, sans trouver la saison chere,
 Chascun d'eulx se resjoyssoit,
 Disant bons motz, faisant grant chere;
 Par ce poinct le temps se passoit.
 Mais l'ung d'iceulx promis avoit
 De coucher avec une garce,
 Et aux aultres le racomptoit,
 Par jeu, en maniere de farce.

Tant parlerent du bas mestier
 Que fut conclud, par leur façon,
 Qu'ilz yroyent ce soir-là coucher

Prés le gibet de Montfaulcon,
Et auroyent pour provision
Ung pasté de façon subtile,
Et meneroyent, en conclusion,
Avec eulx, chascun une fille.

Ce pasté, je vous en respons,
Fut fait sans demander qu'il couste,
Car il y avoit six chapons,
Sans la chair, que point je n'y boute.
On y eust bien tourné le couste,
Tant estoit grant, point n'en doubtez.
Le Prince des Sots et sa routte
En eussent esté bien soupez.

Deux escolliers voyant le cas,
Qui ne sçavoient rien que tromper,
Sans prendre conseil d'advocatz,
Ilz se voulurent occuper,
Pensant à eulx comme attraper
Les pourroyent d'estoc ou de trenche :
Car ilz vouloyent ce soir soupper
Et avoir une repeue franche.

Sans aller parler au devin,
L'ung prist ce pasté de façon,
L'autre emporta ung broc de vin,
Du pain assez, selon raison,
Et allerent vers Montfaulcon,
Où estoit toute l'assemblée.
Filles y avoit à foyson,
Faisant chere desmesurée.

Aussi juste comme l'orloge,
Par devis et bonne maniere,
Ilz entrerent dedans leur loge,

Esperant de faire grant chiere,
 Et tastoient devant et derriere
 Les povres filles, hault et bas

Les escolliers, sans nulle fable,
 Voyant ceste desconvenue,
 Vestirent habitz de diable
 Et vindrent là, sans attendue :
 L'ung, ung croc ; l'autre, une massue,

 Pour avoir la franche repeue,
 Vindrent assaillir les gallans.

Disant : « A mort ! à mort, à mort !
 Prenez, à ces chaisnes de fer,
 Ribaulx, putains, par desconfort,
 Et les amenez en enfer ;
 Ilz seront, avec Lucifer,
 Au plus parfond de la chaudiere,
 Et puis, pour mieulx les eschauffer,
 Gettez seront en la riviere ! »

L'ung des gallans, pour abbreger,
 Respondit : « Ma vie est finée !
 En enfer me fault heberger.
 Vecy ma derniere journée !
 Or suis-je bien ame dampnée !
 Nostre peché nous a attains,
 Car nous yrons, sans demourée,
 En enfer, avec ces putains ! »

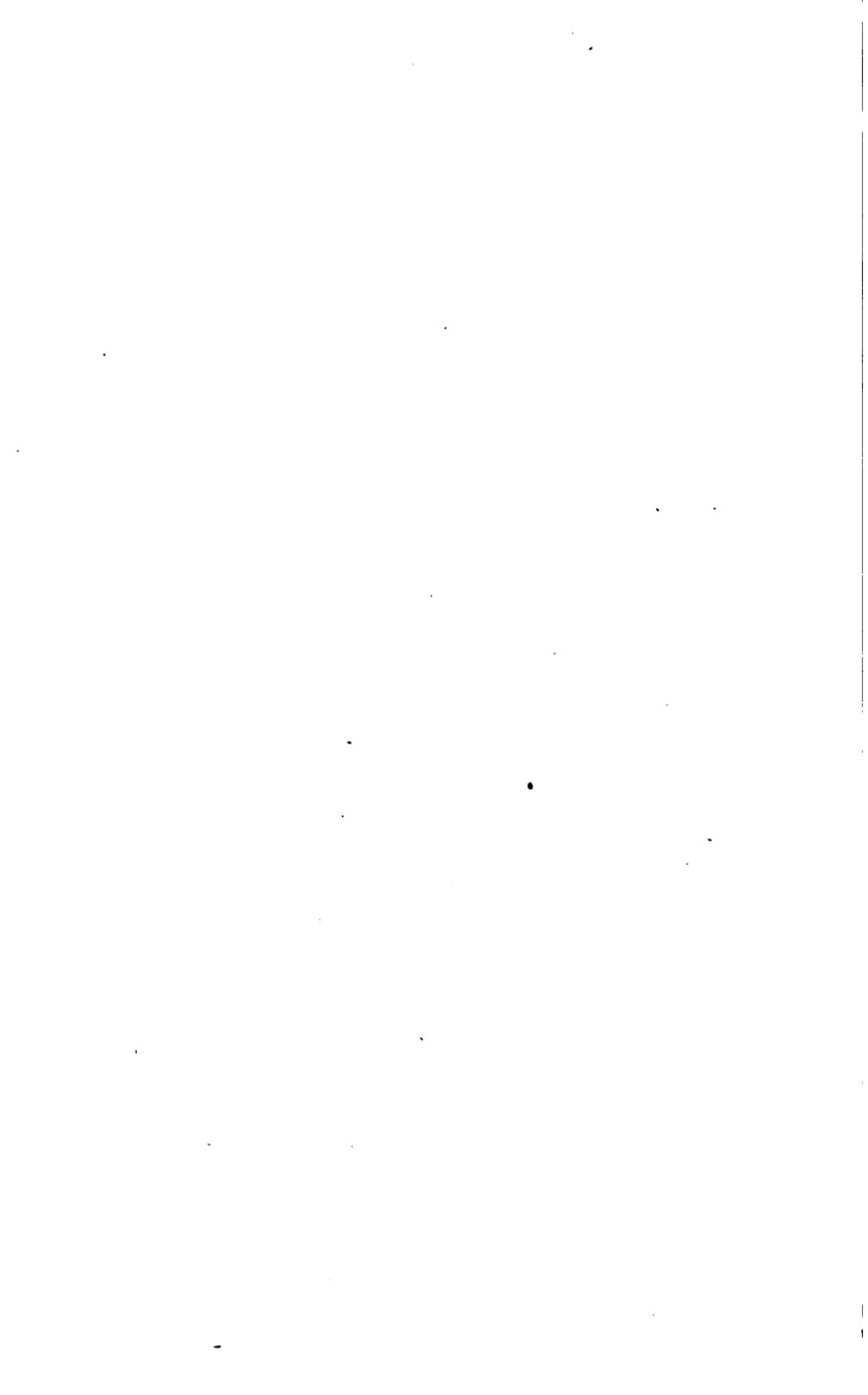
Se vous les eussiez veu fuyr,
 Jamais ne vistes si beau jeu,
 L'ung amont, l'autre aval courir ;

Chascun d'eulx ne pensoit qu'à Dieu.
Ilz s'enfuyrent de ce lieu,
Et laisserent pain, vin et viande,
Criant saint Jean et saint Mathieu,
A qui ilz feroient leur offrande.

Nos escolliers, voyant cecy,
Non obstant leur habit de diable,
Furent alors hors de soulcy,
Et s'assirent trestous à table;
Et Dieu sçait si firent la galle
Entour le vin et le pasté,
Et repeurent, pour fin finale,
De ce qui estoit appresté.

C'est bien trompé, qui rien ne paye,
Et qui veut vivre d'avantaige
Sans desbourser or ne monnoye,
En usant de joyeux langaige.
Les escolliers, de bon couraige,
Passerent temps joyeusement
Sans bailler ny argent ny gaige,
Et si repeurent franchement.

Si vous voulez suyvre l'escolle
De ceulx qui vivent franchement,
Lisez en cestuy prothocolle,
Et voyez la façon comment;
Mettez-y vostre entendement
A faire comme ilz faisoient,
Et, s'il n'y a empeschement,
Vous vivrez comme ilz vivoyent.





NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

Page 7. Dans le manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, le *Petit Testament* est intitulé *Le Lais François Villon*. C'est bien là le titre que Villon avait donné à son poëme, composé en 1456, et ce titre fut changé arbitrairement par les scribes qui firent plus tard des copies plus ou moins infidèles du premier ouvrage de Villon. Le poëte dit de la manière la plus explicite, dans son *Grand Testament*, huitain 64 :

*Si me souvient bien, Dieu mercys !
Que je feis, à mon partement,
Certains lays, l'an cinquante-six,
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer Testament.*

A ce titre de *Petit Testament*, Cl. Marot ajouta dans son édition : « Ainsi intitulé sans le consentement de l'auteur, comme il le dit au second livre », c'est-à-dire dans son *Grand Testament*.

P. 7, v. 6. L'édition de Gallot du Pré est la seule qui mette ici *Valère*, au lieu de *Vegèce*; et ce n'est peut-être pas sans raison qu'elle attribue ainsi à Valère-Maxime, auteur du recueil *De dictis factisque memorabilibus*, une sentence qui ne se rapporte guère au traité de *Végèce* sur l'art militaire.

— 7, v. 14. *NOTA*. Effacez, à la fin du vers, le point qui en détruit le sens.

P. 8. Le huitain 4 et les cinq suivants, qui font allusion aux circonstances dans lesquelles Villon composa le *Petit Testament*, ne se trouvent que dans les manuscrits. Ils ont été publiés pour la première fois dans l'édition de Prompsault.

P. 10, v. 6. Nous avons supposé que c'était un parent du poëte, un oncle, ou un cousin, ou un frère, puisque son *bruit* était attaché à son nom. Nous ne pensions pas que ce fut son véritable père, car il dit dans le *Grand Testament*, huitain 65 : *Mon plus que père, maistre*

Guillaume Villon. M. Auguste Longnon a reconnu que ce personnage était un honorable ecclésiastique, chapelain de Saint-Benoît, et demeurant dans le cloître de cette église. On peut donc le regarder comme le père adoptif ou le tuteur de François des Loges, autrement dit de Villon. Voyez les notes qui accompagnent la notice de Colletet.

P. 10. v. 8. Dans la chevalerie, un chef de famille laissait au plus proche héritier de son nom les tentes et les pavillons, qui portaient ses armoiries, ses couleurs et ses devises.

— v. 17. « Ythier, marchand, licencié, escumans latin », figure dans la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes, sous le mois de septembre 1464, au nombre des députés des seigneurs de la ligue du Bien public, à une conférence où l'on devoit traiter de la paix avec le roi. Il fut maître de la Chambre aux Deniers de Charles de France, duc de Normandie. (*Hist. de Bretagne*, par Lobineau, t. II, p. 1374.) Après la mort de son maître, il se donna au duc de Bourgogne, avec un nommé Jean Hardy, son valet, qui fut écartelé le 30 mars 1473, pour avoir voulu empoisonner le roi (*Chron. scandaleuse du roi Louis XI*). Ythier étoit son nom; il étoit marchand de profession (*Voy. Hist. de Paris*, par Félibien (t. II, p. 857). » (*Note de Prompsault.*)

— v. 20. En 1469, un nommé *Jehan le Cornu* étoit clerc de la prévôté de Paris, selon la *Chronique scandaleuse* de Jean de Troyes.

P. 11, v. 1 et 2. Prompsault pense qu'il s'agit de l'enseigne d'un cabaret. Nous croyons, en effet, que Villon désigne ici deux cabarets par leurs enseignes, celui du Cheval blanc et celui de la Mule.

— v. 3 et 4. « Ce legs, dit Prompsault, pourroit annoncer que Blaru étoit un libertin usé. » Nous avouons humblement ne rien comprendre à ce *diamant*, ni surtout à cet *âne rayé qui recule*; mais la rime féminine de ce huitain et le titre équivoque de la décrétale, que Villon recommande aux *curés*, nous semblent offrir quelque allusion détournée aux mœurs de ce Blaru, qui peut être le même que Montbleru, voleur célèbre dont les conteurs ont enregistré les hauts faits. Il est question de ce larron dans les *Cent Nouvelles nouvelles* du roi Louis XI.

— v. 6. « Le décret *Omnis utriusque sexus* a été porté par le quatrième concile de Latran, tenu en 1215. Il ordonne à tous les chrétiens de l'un et de l'autre sexe de confesser leurs péchés à leur propre pasteur, au moins une fois l'an. En 1409, les religieux mendiants obtinrent de Nicolas V une bulle datée de Pise, 2 octobre, qui leur donnoit le pouvoir de confesser, au préjudice des droits des curés, établis par le canon que nous venons de citer. L'Université se leva contre, tint plusieurs assemblées, dans l'une desquelles les Mendians furent exclus de son sein. Les évêques de France se joignirent à elle. Des députés furent envoyés à Rome, et en rapportèrent une bulle de Calixte III qui révoquoit celle de Nicolas V. Cette affaire étoit à peine terminée, ou même ne l'étoit pas encore, quand Villon composoit son *Petit Testament*. Témoin du zèle chaleureux des curés de Paris, il leur lègue le canon *Omnis*, etc., pour le remettre en vigueur. (*Note de Prompsault.*)

— v. 12. Les bouchers couronnaient de feuillages la viande des animaux fraîchement tués. Cette vieille coutume s'est conservée seule-

ment pour le jour de Pâques, qui ramène l'usage de la viande, interdite par l'Église pendant le carême.

P. 11, v. 17. « Au sujet de Vallée, dont il est question dans ce huitain et dans les deux suivants, je dirai que je crois avoir vu son nom, avec celui de quelques autres des légataires de Villon, dans le *Recueil des lettres de grâce* accordées par Louis XI, aux Archives nationales. » (*Note de Prompsault.*)

P. 12, v. 6. L'*Art de mémoire*, que Villon veut donner à cette pauvre tête, doit être l'*Ars memorandi* ou *memorativa*, ouvrage pieux et pédagogique souvent réimprimé au XV^e siècle, avec des figures singulières.

— v. 12. « *Haubert rimé contre part*, dit Cl. Marot, monstre que Villon estoit de Paris, et qu'il prononçoit *haubart* et *part*. » Le haubert était une chemise de mailles de fer que portaient les gens de guerre par-dessus leur armure.

— v. 16. « Boutique d'escrivain, près Saint-Jacques de la Boucherie », dit Cl. Marot. Prompsault ajoute : « Les boutiques étoient alors comme il s'en rencontre encore quelques-unes dans les rues de Paris où les maisons n'ont pas été renouvelées. A côté de la porte d'entrée se trouvoit une grande fenêtre qui servoit à étaler les marchan dises. »

— v. 19. « Il est parlé encore, dans le *Grand Testament* (huitain 154), de ce Cardon, qui avoit l'humeur galante, étoit avare et vouloit sans doute faire l'élégant. » (*Note de Prompsault.*)

P. 13, v. 2. M. Auguste Longnon a reconstitué, dans son savant ouvrage, le dossier judiciaire de ce Regnier de Montigny, qui fut le complice des méfaits de Villon, et que ses dernières aventures menèrent au gibet. Voy. la deuxième ballade du *Jargon*.

— v. 3. « Dans le tournoi qui fut donné devant l'hôtel des Tournelles, en 1467, dit Prompsault, Jean Raguier, trésorier des guerres à Rouen, rompit cinq lances contre un des gentilshommes qui tenoient les lices. » (*Hist. de Paris*, par Félibien, t. II, p. 859.) — Dans le *Grand Testament* (huitain 95), Villon dit positivement que Jean Raguier était un des douze sergents de la prévôté de Paris.

— v. 10. La tour et le domaine de Nigeon, qui avaient appartenu aux ducs de Bretagne, étaient situés aux portes de Paris, près de la rivière, à l'endroit même où Chaillot a été bâti. Jean de Morhier, chambellan du roi, en était propriétaire en 1493, lorsqu'il fit don de ce vieux manoir à des religieux que saint François de Paule avait envoyés en France, et que le peuple avait surnommés *Bonshommes*. Ce fut là que les Minimes construisirent un beau couvent. La tour de Nigeon tombait en ruine, du temps de Villon.

— v. 12. C'est le château de Bicêtre, ainsi appelé parce qu'il avait appartenu, au commencement du XIII^e siècle, à Jean, évêque de Winchester. Dévasté et incendié par le peuple de Paris durant les dernières guerres civiles du règne de Charles VI, il n'offrait plus que ruines, du temps de Villon : les voleurs et les vagabonds en faisaient leur repaire.

— v. 14. Les manuscrits et les éditions portent *montonnier*, dont

La Monnoye a fait *moutonnier*. Nous avons mis *mouton*, dans le sens de *bonne bête*, homme paisible et crédule; peut-être, au figuré, faux frère, espion de prison. Remarquons que, dans les lettres de rémission accordées à Villon, le suppliant, blessé par le prêtre Chermoye, alla se faire panser chez un barbier, et s'y donna le nom de *Michel Mouton*.

P. 13, v. 17. Il est question de Jacques Raguyer, qui était sans doute frère de Jehan, dans les huitains 91 et 170 du *Grand Testament*. Voy. ci-après les *Renseignements nouveaux* sur les compagnons et contemporains de Villon.

— v. 18. L'abreuvoir Popin était au bout du pont Neuf, vis-à-vis la rue Thibautaudex. On a démoli de nos jours une voûte qui conduisait à cet abreuvoir, où les truands et les mauvais garçons se rassemblaient, au moyen âge, avec les ribaudes et les bohémiennes. Il y avait là un cabaret fameux où ces joyeux compagnons de Villon venaient, la nuit, faire leurs repues franches. Les anciennes éditions donnent à l'abreuvoir Popin les noms divers de *Poupin* et de *Paupin*. On l'appelait aussi *Pépin* et *Pupin*, sans que la véritable origine de ces noms-là soit caractérisée.

— v. 21. Ce *trou*, le meilleur cabaret ou le plus connu à cette époque (il est cité dans Rabelais et dans les poètes du XV^e siècle), était situé vis-à-vis de l'église de la Madeleine, rue de la Lanterne, dans la Cité, ancienne église qui a existé jusqu'à la Révolution. Quant au cabaret, il avait encore la vogue à la fin du XVII^e siècle.

P. 14, v. 3 et 4. C'est le lieutenant criminel ou le prévôt de Paris.

— v. 7. Villon n'avait certainement pas des bottes toutes taillées chez son cordonnier. (*Cordouanier* est dérivé de *cordouan*, maroquin, cuir de Cordoue.) On peut en conclure que son procureur Fournier n'en sera pas mieux chaussé pendant l'hiver. Ce Jean Fournier est encore nommé dans le *Grand Testament*, au huitain 90.

— v. 9. « Le capitaine du guet de Paris prenoit le titre de *chevalier*, parce qu'il étoit peut-être resté seul en possession de l'ordre de l'Étoile, créé par le roi Jean. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 10. Le heaume était un casque fermé, sans visière et sans ventail : deux ouvertures protégées par des grilles permettaient à peine de voir au travers. Villon indique, par ce legs, qu'il voulait que le Chevalier du guet ne pût faire usage de ses yeux.

— v. 11. Ce sont les archers du guet à pied, que Villon nomme *les six vingt archers* dans le *Grand Testament*.

— v. 13. « Rubis de taverne qu'il avoit au visage, selon mon jugement », dit Cl. Marot.

— v. 14. « *Pierre au let* est vraisemblablement le même que *Pierre au lard*, petite place près Saint-Jacques de la Boucherie », dit Formey, qui écrivait son commentaire en Prusse. — C'est plutôt un corps de garde du guet à pied, qu'on avait nommé « la Pierre du Grand Châtelet ». Voyez les *Antiquités des villes de France*, par A. Duchesne, p. 176.

— v. 15. C'était le nom d'une des moins horribles prisons du Grand Châtelet.

P. 14, v. 17. Villon en parle plusieurs fois dans son *Grand Testament*, où il l'appelle tantôt *Périnet* et tantôt *Pernet*, huitains 67 et 98. Voy. ci-après les *Renseignements nouveaux*.

P. 15, v. 1. C'est probablement Jean le Loup, dont il est parlé dans le *Grand Testament*, huitain 100. — « Le portrait que Villon fait de ce Chollet me porterait à croire que c'est Casin Chollet, qui fut, selon la *Chronique scandaleuse*, publiquement fustigé, le 14 août 1465, pour avoir jeté l'épouvante dans Paris, et au sujet duquel le roi criait au bourreau : « Battez fort et n'espargnez pas ce paillard, car il a bien pis desservi ! » (*Note de Prompsault.*) Ces deux compagnons de Villon étaient deux rôdeurs de nuit et voleurs de *poulailles*. Voy. le *Grand Testament*, huitains 99 et 100.

— v. 4. Il y avait sur les eaux des fossés de Paris une quantité de canards domestiques, qui appartenaient sans doute aux propriétaires riverains ou aux fermiers des fossés.

— v. 18. Ces deux petits enfans sont nommés, dans les manuscrits que cite Prompsault, *Gossain* et *Moreau*. Ce dernier nom pourrait bien être le véritable, malgré le témoignage de la rime, car il est encore question de *Moreau*, et non de *Marceau*, dans le *Grand Testament*, huitain 66.

— v. 22. Depuis le règne de Philippe de Valois, le *blanc*, qui avait toujours été d'argent fin, devint de mauvais aloi, et sa valeur changeait sans cesse. Sous Louis XI, le *grand blanc* valait 12 deniers, et le *petit blanc* 6 deniers.

P. 16, v. 2. Villon, qui s'intitule clerc de l'Université de Paris, devait être gradué et avoir le titre de licencié, sinon de maître ès arts.

— v. 8. Les écoliers de Paris étaient si pauvres qu'ils mendiaient leur pain de porte en porte, en répétant d'une voix plaintive, comme on le voit dans le *Dit des Crieries de Paris* : « Du pain aux povres escoliers ! »

— v. 15. Plusieurs anciennes éditions nomment *Guillot Guillory* cette maison, sur laquelle Villon affecte une rente à ces *paisibles enfans*. Il s'agit évidemment du pilori des Halles ou d'un autre pilori où l'on coupait les oreilles des voleurs. On prétend que *pilori* s'est dit d'abord *guillory* ou *pille ory*, pille-oreille. — Un manuscrit porte *Guillot Gneutry*. Ce pourrait être la maison du bourreau, que le *Grand Testament*, huitain 121, nomme l'*hostel de Gneutry Guillaume*, et qu'on appelait aussi *la Crosse*, comme on le voit dans le huitain suivant.

— v. 19. La crosse était un bâton recourbé avec lequel on jouait à la crosse ou au mail. Il paraîtrait, d'après ce passage assez obscur, que les prisonniers de la Bastille étaient souvent croisés ou rossés, ce qui avait lieu encore au commencement du XVIII^e siècle, comme on le voit dans l'*Inquisition française, ou Histoire de la Bastille*, par Constantin de Renneville (*Paris, 1724, 5 vol. in-12*).

P. 17, v. 1. Les hôpitaux, à cette époque, étaient si pauvres ou si mal administrés que les malades (il y en avait quatre et même six dans chaque lit !) manquaient de linge et de médicaments ; ils n'avaient souvent pas de draps ou *linceulx*, ni de couvertures.



P. 17, v. 3. Var. d'un manuscrit et de l'édition de Marot : « Sur les estaux. » — « Le Duchat pense qu'il s'agit du guet, « qui, las de « rôder, se repositoit sur les étaux des boutiques, et de là venoit fondre « inopinément sur les voleurs ». Je ne partage pas ce sentiment. Villon veut parler, et le reste du huitain l'annonce assez clairement, de ces vagabonds qui, n'ayant ni feu ni lieu, passaient la nuit sous ou sur les étaux. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 4. Cl. Marot écrit *groignée*. C'est un emplâtre sur l'œil, suivant Prompsault. Villon a voulu peindre les gueux de l'*hostière*, qui couchaient la nuit sous les étaux des halles, et qui le jour mendiaient de porte en porte, couverts de plaies ou d'ulcères vrais ou factices, claquant des dents, et cherchant ainsi à émouvoir la pitié des bonnes âmes.

— v. 7. Robe longue, déchiquetée par le bas à force d'usure et de malpropreté.

— v. 17. Les quatre ordres mendiants étaient : les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers et les Augustins,

— v. 18. Le couvent des Filles-Dieu, fondé par saint Louis, et destiné, dans l'origine, à recueillir des pécheresses qui avaient abusé de leur corps, fut établi d'abord dans les terrains de Saint-Lazare; mais il tomba en décadence au XIV^e siècle, et les religieuses, dont le nombre diminuait tous les jours, abandonnèrent leur couvent vers 1360, pour se retirer dans l'intérieur des murs de Paris, à l'entrée de la rue Saint-Denis, et pour y ouvrir un hôpital où les pauvres femmes mendiants trouvaient un gîte et des secours. Du temps de Villon, l'institution des Filles-Dieu s'était relâchée de telle sorte que l'évêque de Paris s'occupait d'y introduire une réforme devenue urgente.

— v. 18. La communauté des Béguines, instituée en Flandre dans le cours du XII^e siècle, ne parut en France qu'au commencement du siècle suivant. Ces Béguines, que saint Louis avait fait venir de Nivelle, eurent deux couvents à Paris : celui de l'Ave-Maria, dans le quartier Saint-Paul, et celui de Sainte-Avoïe, dans la rue de ce nom. Du temps de Villon, ces deux maisons étaient bien déchues de leur ancienne prospérité.

— v. 21. « Les religieux mendiants, dit Le Duchat, ont inventé quinze *signes* ou prodiges qui, selon eux, doivent devancer et annoncer le Jugement dernier. » Ces quinze signes fournissaient une source inépuisable d'inspirations aux prédicateurs, aux poètes et aux artistes. Il n'y avait pas de sujet plus populaire. Un contemporain de Villon, Jehan d'Abundance, avait composé une facétie en vers intitulée : *Les Quinze grans et merveilleux Signes nouvellement descendus du ciel au pays d'Angleterre*, et réimprimée plusieurs fois à la fin du XV^e siècle. Voy. le *Dit des Quinze Signes*, à la suite des anciennes éditions de la *Grant Danse macabre*.

P. 18, v. 1. C'est l'enseigne de quelque fameuse boutique d'épicerie. Chaque maison de Paris avait alors une enseigne ou une image qui servait à la désigner avant le numérotage des maisons.

— v. 2. « A Jean, surnommé l'Épicier, natif de la Garde. Villon, dans ce legs joue sur le mot *épicier*. Quelqu'un a cru que « de la garde »

signifioit « qui appartient au guet, à la garde de la sûreté. » (*Note de Prompsault.*)

P. 18, v. 3. « Une des potences qui sont à Saint-Maur, soit que l'on donne à *potence* le sens de gibet, soit qu'on lui donne celui de béquille. En ce dernier cas, le legs consisteroit en un des *ex-voto* laissés par les malades dans l'église de Saint-Maur. Le Duchat a fait sur ce mot la remarque suivante : « Pot à anse, à sonner le tocsin, comme avec un mortier ! » (*Note de Prompsault.*)

— v. 7. Ce vers signifie : Je désire qu'il soit atteint de la maladie nommée *feu Saint-Antoine*. Voyez sur cette maladie, que Rabelais invoque souvent dans ses jurons, le *Grand Testament*, huitain 51, et la note qui s'y rapporte.

— v. 9. Il est parlé de Mairebeuf (que les anciennes éditions appellent *Marebeuf* et *Malebeuf*) et de Nicolas de Louviers, que la rime change ici en *Louvieux*, dans le *Grand Testament*, huitain 92.

— v. 10. « L'édition de Galiot du Pré porte : *Nicolas de Louviers*. Sous Charles VII, on trouve, parmi les bourgeois de Paris, qui travaillèrent, au péril de leur vie, à remettre leur ville entre les mains de leur souverain, un Nicolas de Louviers, qui pourroit fort bien être celui dont Villon veut récompenser le dévouement. Ce Nicolas de Louviers fut fait conseiller à la Chambre des Comptes par Louis XI, lors de son avènement au trône. » (*Note de Prompsault.*) Voy. le *Grand Testament*, huitain 92, où la rime n'oblige plus Villon à défigurer le nom de son légataire.

— v. 14. Var. d'un ms. : « Rouseville. » Gouvieux est une petite commune du département de l'Oise, dans laquelle il y avait un château fort, dont Pierre de Ronseville étoit sans doute *concierge* ou gouverneur.

— v. 20. Ce vers sembleroit indiquer que Villon étoit dans les prisons de l'Université, et non dans celles du Châtelet, car il n'eût pas entendu de si loin la cloche de Sorbonne sonnante l'*Angelus*, à une époque où trois cents églises ou couvents le sonnaient à la fois. Mais, comme la prière de l'*Ave Maria* ne fut généralement introduite en France que dans l'année 1472, par ordre de Louis XI, il est possible que cette prière, qui se disoit soir et matin dans les familles de Bretagne (Voy. l'*Hist.* de cette province, par Lobineau) dès le XIV^e siècle, ait été vers le même temps adoptée par la Sorbonne de Paris, et mise en usage dans l'Université, comme dans une grande famille. Cette supposition est d'autant plus probable que le *Petit Testament* a été composé bien avant l'année 1472, puisqu'il est daté de 1456.

— v. 21. On sonne aujourd'hui l'*Angelus*, matin et soir, à six heures.

— v. 22. La Salutation angélique ou l'*Ave Maria*. Ce vers peut s'entendre de deux manières : le *salut* des hommes que l'Ange a prédit, ou bien le *salut* qu'il adressa à la Vierge en lui prédisant qu'elle seroit mère du Fils de Dieu.

P. 19, v. 16. L'auteur se moque ici de la philosophie d'Aristote, et surtout de sa Logique, qui étoit la loi suprême de l'École. On sait qu'il n'étoit pas permis de penser autrement qu'Aristote, sous peine

d'hérésie. Villon a donc raison de dire qu'Aristote rendait « fol et lunatique » quiconque étudiait trop passionnément ses ouvrages, et surtout les commentaires qu'on en avait faits depuis Albert le Grand et saint Thomas.

P. 19, v. 24. Prompsault croit avec raison que ce jargon scolastique est une satire du langage barbare dont on se servait dans les cours de philosophie, ou plutôt de théologie, à la Sorbonne.

P. 20, v. 4. Le mot *encre* était alors masculin, comme sa racine latine *encastrum*.

P. 21, v. 6. Sous la juridiction de Thibault d'Aussigny, évêque d'Orléans, qui siégea de 1452 à 1473. (Voy. *Gall. christiana*.) C'est le même qui, plus loin, est nommé *Jacques Thibault*.

— v. 10. Il y a dans ce vers une ellipse un peu forte, si on veut le traduire ainsi : « Je ne tiens pas une terre de son domaine, à moins qu'elle ne soit en friche. » Même en adoptant ce sens, nous croyons que le vers a été altéré, et qu'on peut le rectifier de la sorte :

Soubz luy n'ay biens, s'il n'est en friche.

— v. 12. Sous le régime féodal, le seigneur était maître absolu de ses bêtes comme de ses gens.

P. 22, v. 18. Maître Jehan Cotard, son *procureur en Cour d'église*, devait être vivant, puisqu'il lui fait plus loin (huitain 115) le legs d'une oraison en ballade, dans laquelle il recommande l'âme de ce bon buveur aux patrons de la vigne.

— v. 21. « Des lèvres et sans intention », dit Le Duchat. « Dans le pays wallon, dit Prompsault, on appeloit *picards* les hérétiques connus ailleurs sous le nom de Vaudois. » Les *Picards* étaient des hérétiques qui parurent en Hongrie au XV^e siècle, et qui furent exterminés par Jean Zisca, chef des Hussites. Ces hérétiques, nommés *Picards*, du nom de leur premier apôtre, prêchaient la communauté des femmes et ne faisaient aucune prière pour les morts. De là le proverbe : *Prière de Picard*.

P. 23, v. 5 et 6. Villon semble jouer ici sur le mot *psaultier*, qu'on prononçait peut-être *paultier*. Il fait allusion aussi à la reliure du livre, qui n'était pas de basane ni de cuir de Cordoue ou maroquin.

— v. 8. « C'est le psaume 108 : *Deus laudem meam*, etc. Le verset septième, qui servait de prière à Villon, quand il faisait des vœux pour l'évêque d'Orléans, est ainsi conçu : *Fiant dies ejus pauci et episcopatum ejus accipiat alter*. « Que les jours de sa vie soient réduits au plus petit nombre, et que son évêché passe à un autre. » C'est le sens que le poète donne au mot *episcopatum*. » (Note de Prompsault.)

— v. 16. C'est Louis XI, qui venait de le gracier. Cependant il faut remarquer que, dans le manuscrit de l'Arsenal, on a effacé *Et Loys*, pour mettre à la place *Et Charles*, comme si c'était Charles VII et non Louis XI qui eût accordé des lettres de grâce à Villon, en le faisant sortir de la dure prison de Meung. Ces lettres de grâce, datées de 1461, n'ont pas encore été retrouvées.

— v. 24. Var. de plus anc. édit. : « Mathieu Salé. » *Mathusala* ou

Mathusalem, un des hommes antédiluviens, descendant d'Adam par Seth, vécut 969 ans (Genèse, ch. 25, v. 27).

P. 24, v. 1. Louis XI n'eut pas les douze beaux enfants mâles que lui souhaitait Villon ; mais il en eut quatre, dont deux moururent en bas âge, outre deux filles légitimes et plusieurs enfants naturels.

— v. 3. C'est Charlemagne, ou peut-être Charles VII, dit le Victorieux, qui venait de mourir à Meung même, lorsque notre poète était encore dans les prisons de l'évêque d'Orléans.

— v. 5. « C'est-à-dire : Tous aussi bons guerriers que le fut saint Martial. Ce saint, à cause de son nom, passait aux yeux du peuple pour le dieu des combats. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 6. Le dauphin, Joachim de France, mourut en bas âge, et n'exécuta pas le legs de Villon. Il était fils de Charlotte de Savoie, deuxième femme du roi Louis XI. Le manuscrit qui porte : « Au feu dauphin », est donc postérieur à la mort de ce prince, né le 25 juin 1459, et décédé avant la naissance de son frère Charles, qui vint au monde le 30 juin 1470.

— v. 19. C'est Mehung ou Meung-sur-Loire, et non pas Melun, comme l'a cru le P. du Cerceau. Il ya, en effet, une édition ancienne qui porte : *Melhun*.

P. 25, v. 8. Averroës, médecin arabe, mort en 1206, est le premier qui ait traduit et commenté Aristote. Ce travail lui valut le surnom de *Commentateur*. Villon se moque ici de ces commentaires, qui, selon lui, n'apprenaient rien de plus que le texte d'Aristote. — La fin de ce huitain offre bien des variantes, peu intelligibles, dans les manuscrits comme dans les éditions. Marot a refait, dans la sienne, un texte que nous n'avons pas adopté. Voyez sa Préface, en tête de notre édition.

— v. 10. Cette expression équivaut à celle-ci, qui est encore en usage : « sans sou ni maille ». La plupart des monnaies royales ou baronales portaient, d'un côté, une croix, qui a été remplacée par l'effigie, et, de l'autre côté, qu'on appelait *pile*, du nom même de l'instrument avec lequel on frappait ce revers, les armes ou l'écusson du prince.

— v. 11. Les disciples d'Emmaüs. (Voy. l'Évang. de S. Luc, ch. 24.)

P. 26, v. 12. On lit au commencement du *Codicille* de Jean de Meung :

*Bien doit estre excusé jeune cueur en jeunesse,
Quand Dieu lui doint grâce d'estre meur en vieillesse.*

Ces deux vers, qui n'appartiennent pas au Roman de la Rose, sont bien certainement ceux que Villon a voulu citer.

— v. 13. Cl. Marot, ayant trouvé ce vers défiguré dans les éditions anciennes :

Quand on le voit vieil en vieillesse,

l'avait corrigé ainsi :

Tant qu'il soit meury en vieillesse.

P. 27, v. 1. « Ce fait, dit Formey, est rapporté par Cicéron, dans un fragment, *De republica*, liv. 3^e, que nous a conservé Nonius Marcellus. Le nom du pirate n'y est pas. »

— v. 7. Villon emploie le mot arabe, *cadés*, *cadi*, comme si le fait s'était passé à Alger ou à Tunis. — Var. de l'édit. de Marot et autres : « Les cadetz ».

P. 28, v. 8. Valère Maxime n'en parle pas. L'anecdote est, comme on l'a dit plus haut, dans Nonius Marcellus. Voyez aussi saint Augustin, *Cité de Dieu*, ch. 4 ; Quinte-Curce, liv. 7, ch. 8.

P. 29, v. 9 à 12. Les quatre premières vers de ce huitain sont différents dans l'édit. de Marot, qui les a refaits ainsi :

*Si ne sens avoir despendu,
Par friander, ne par lescher,
Ne par trop aymer riens vendu,
Qu'amys me sceussent reprocher.*

— v. 24. La plupart des anciennes éditions portent : *car de la panse vient la danse*. Ce proverbe, qui se rencontre aussi dans les poésies de Cl. Marot et dans le livre de Rabelais, signifie : Ventre plein donne cœur à l'ouvrage.

P. 30, v. 9 et suivants. Dans ce huitain, Villon paraphrase les 9^e et 10^e versets du chap. 11 de l'Écclésiaste : *Lætare ergo, juvenis, in adolescentia tua... Adolescentia enim et voluptas yana sunt*. Voici le sens des vers de Villon, qui sont tout à fait inintelligibles dans les anciennes éditions, et que Prompsault avait cru devoir rétablir à peu près comme nous, en les expliquant ainsi : « J'ai donné trop d'extension, et ce n'est pas ma faute, aux paroles du Sage, qui dit : « Réjouis-toi durant le temps de ta jeunesse ; mais plus tard change « de conduite, car jeunesse et adolescence (ce sont ses paroles, sans « plus et sans moins) ne sont qu'abus et ignorance. »

— v. 18. Villon paraphrase ici le verset 6 du chap. 7 de Job : *Dies mei velocius transierunt, quam a texente tela succiditur, et consumpti sunt absque ulla spe*. — Voici le sens de ce huitain, qui est entièrement corrompu dans les anciennes éditions : « Mes jours s'en sont allés au hasard, selon l'expressissin de Job, comme des fils d'une toile, lorsque le tisserand tient dans sa main un tampon de paille enflammée. Alors, s'il y a un bout de fil qui sorte de la trame, il est sur-le-champ consumé. Ainsi, je ne crains plus qu'aucun malheur vienne m'assaillir, car, au moment de la mort, tout est accompli. »

P. 31, v. 12. Ce sont les *fenêtres* des boutiques ou *ouvroirs*. Ces fenêtres, que remplaçant aujourd'hui des étalages vitrés, n'étaient pas fermées autrefois, et l'on y exposait en plein air la marchandise.

— v. 14. Saint Louis avait été le premier fondateur du couvent des Chartreux et de celui des Célestins ; mais ces deux couvents furent depuis enrichis par la pieuse munificence de nos rois, de telle sorte que, du temps de Villon, les moines y vivaient comme des chanoines, bien nourris, bien vêtus et bien chaussés, en dépit de la règle qui leur ordonnait de marcher pieds nus ou de porter des sandales.

P. 32, v. 4. La recette des *œufs perdus* se trouve dans les vieux

recueils de cuisine du XV^e siècle, qui portent le nom de Taillevent, maître-queux du roi.

P. 32, v. 17 L'expression proverbiale dont se sert ici le poète équivaut à « n'en parlons plus ». On dit encore, dans le même sens : « laisser l'église où elle est ».

P. 33, v. 4. Prompsault pense que c'est le nom corrompu de saint *Hierax*, qui fut martyrisé avec saint Justin (Voy. dom Ruinart, *Act. Mart.*); mais nous serions plutôt tenté de lire *Orace*, pour *Horace*, d'autant mieux que cette variante nous est fournie par un très-bon manuscrit, celui de l'Arsenal.

— v. 13. La richesse de Jacques Cœur, *argentier* du roi Charles VII, fut longtemps proverbiale. Elle avait été, en effet, considérable; elle provenait tout entière des immenses opérations commerciales de ce grand homme, qui avait des comptoirs et des entrepôts de marchandises dans tous les ports de la Méditerranée. Ses ennemis essayèrent de le perdre pour s'enrichir de ses dépouilles, et Charles VII eut la faiblesse de laisser mettre en jugement son plus fidèle serviteur. La vie de Jacques Cœur a été écrite par le baron Trouvé, et récemment, avec plus de recherches et de soins, par Pierre Clément.

— v. 19. C'est-à-dire : Conformément à ce que disent les Livres de David. Villon fait à Jacques Cœur l'application du verset : *Vidi impium*, etc. ... *Quæsi vi eum, et non est inventus locus ejus*. (Ps. 36.)
— Var. d'un ms. :

Selon ce que d'autres ont dict.

P. 34, v. 2. *Ame* rime avec *dyadème*, qu'il a faut, dit Marot, prononcer *dyadame*, à l'antique ou à la parisienne ».

— v. 13. A collets bordés de fourrures. Le luxe des vêtements consistait surtout dans les bordures ou *rebras*, d'une étoffe et d'une couleur différentes de celles de la robe. Voy. les ordonnances somptuaires du XV^e siècle.

— v. 15. Le bourrelet était la coiffure qui avait remplacé le hennin ou haut bonnet. Ce bourrelet, d'étoffe fort riche brodée d'or ou d'argent, affectait diverses formes : celle d'un cœur renversé, celle d'un coussin, celle d'un carreau, etc.

P. 36, v. 2. Il y a eu plusieurs courtisanes romaines de ce nom. La plus célèbre est la plus ancienne, à qui l'on attribue l'institution des Florales, qui se célébraient avec d'horribles débauches. Une autre Flora fut maîtresse du grand Pompée.

— v. 3. *Archipiade* est le nom défiguré de quelque courtisane grecque, peut-être *Hipparchia*. Prompsault a pensé que ce pouvait être *Archippa*, maîtresse de Sophocle.

— v. 3. *Tais*, fameuse courtisane d'Athènes, qui suivit Alexandre dans son expédition d'Asie, et qui, après la mort du conquérant, épousa Ptolémée, roi d'Égypte.

— v. 5. La nymphe Écho, éprise du beau Narcisse, et changée en rocher, selon la fable.

— v. 11. Nous avons peine à croire que Villon ait estropié par

ignorance le nom d'*Abailard*. Ce nom étant un sobriquet sur l'étymologie duquel les historiens ne sont pas d'accord, il est probable que Villon aura de préférence adopté la tradition qui avait cours parmi les écoliers de l'Université. *Esbaillart* serait alors le véritable surnom de l'amant d'Héloïse. Aucune ancienne édition ne porte *Abailard*, mais *Esbaillat*, *Esbaillayt*, ou *Esbaillart*.

P. 36, v. 15. C'était une tradition bien établie, parmi les écoliers de l'Université de Paris, qu'une reine de France avait fait de la Tour de Nesle, située au bord de la Seine, sur l'emplacement actuel du palais de l'Institut, le théâtre de ses débauches nocturnes. Elle attirait chez elle tous les passants, et surtout les écoliers, qui lui plaisaient; puis, son caprice satisfait, elle les faisait tuer et jeter dans la rivière. Buridan eut le bonheur d'échapper à la mort, et il inventa ce terrible sophisme, qui devait être sa vengeance et sa justification : « Il est permis de tuer une reine, si c'est nécessaire. » Villon est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette tradition. Gaguin, dans son *Compendium* des Annales de France, l'a rapportée ensuite avec plus de détail. Quoi qu'il en soit, les trois brus de Philippe le Bel avaient été accusées d'adultère, et l'une d'elles, Marguerite de Bourgogne, femme de Louis le Hutin, fut étranglée dans sa prison, en 1314, par ordre du roi. Quant à Buridan, il devint un des plus célèbres professeurs de l'Université de Paris; puis, exilé de France comme disciple d'Ockam, et peut-être à cause de son audacieux sophisme, il se retira en Autriche, où il continua de professer la philosophie nominaliste.

P. 37, v. 1. C'est évidemment Blanche de Castille, mère de saint Louis. Le roi Thibaut de Navarre, qui l'aimait en secret, composa pour elle les paroles et la musique des chansons que cette reine chantait, dit-on, en s'accompagnant du téorbe ou de la lyre.

— v. 3. Var. d'un ms. : « Berthe au plat pié. » — *Berthe* ou *Bertrade*, fille de Caribert, comte de Laon, épouse de Pépin le Bref et mère de Charlemagne. Elle était remarquable par sa haute taille. Voyez le roman de *Berte aus grans piés*, publié par M. Paulin Paris, qui l'a fait précéder d'une savante notice sur cette légende historique.

— v. 3. Selon Prompsault, c'est Béatrix de Provence, mariée en 1245 à Charles de France, fils de Louis VIII.

— v. 3. Selon Prompsault, c'est Alix de Champagne, mariée l'an 1160 à Louis le Jeune, roi de France, et morte en 1206.

— v. 4. Selon Prompsault, c'est Eremburges, fille et unique héritière d'Élie de La Flèche, comte du Maine, mort en 1110.

— v. 5. La Pucelle d'Orléans était née à Domrémy, dans le duché de Bar, lequel faisait partie de la Lorraine.

— v. 13. Calixte III, élu pape le 8 avril 1455, ne siégea que trois ans et quatre mois.

— v. 16. Alphonse V, dit *le Sage* ou *le Magnanime*, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile, monta sur le trône en 1416, et mourut en 1458.

P. 38, v. 1. Jean I^{er}, duc de Bourbon, un des oncles de Charles VI, était un des princes les plus lettrés et les plus artistes de son temps. Il mourut en 1453.

P. 38, v. 2. Artus III, duc de Bretagne, surnommé *le Justicier*, avait été d'abord connétable de France sous le nom d'Artus de Richemont. Il mourut en 1458. — Marot a mis dans son édit : *Et Artus, le roy de Bretagne*, comme si Villon avait voulu parler du fabuleux *roi Artus*, de la Table Ronde, ce qui n'est pas probable : car il faut remarquer que les « seigneurs du temps jadis », cités dans cette ballade, sont presque tous des contemporains du poète, à l'exception de Charlemagne.

— v. 3. Charles VII, roi de France, dit *le Victorieux* et *le Bon*, mourut à Meung le 22 juillet 1461.

— v. 5. Jacques II, roi d'Ecosse, mourut en 1460. Ce prince avait probablement une *tache de vin*, ou une dartre vive, qui lui couvrait tout un côté du visage.

— v. 9. Le Duchat dit que ce roi de Chypre doit être Pierre de Lusignan, qui vivait dans le XIV^e siècle. Mais Prompsault croit plutôt que Villon avait en vue Guy de Lusignan, mort en 1194. Il est cependant plus probable que le poète se soit occupé d'un prince contemporain, du dernier roi de Chypre, par exemple, qui fut Jean de Lusignan, 13^e du nom, mort en 1458, sans laisser d'enfant mâle.

— v. 10. Le roi d'Espagne, dont Villon veut parler ici, est sans doute Jean II, roi de Castille et de Léon, qui mourut en 1454.

— v. 16. *Provision*, terme de procédure, signifiant ici qu'on ne trouve pas à se pourvoir contre l'arrêt de la mort.

— v. 18. Ce roi de *Behaigne* ou Bohême n'est autre que Ladislas V, élu roi de Pologne en 1444, lequel avait été sacré roi de Hongrie et de Bohême en 1440, après la mort de son père, Albert d'Autriche, empereur d'Allemagne. Ladislas mourut, à l'âge de 19 ans, en 1458.

— v. 19. Le *tayon* ou aïeul maternel de Ladislas V était l'empereur Sigismond, mort en 1437 ; son aïeul paternel était Albert IV, duc d'Autriche, dit *le Pieux*, qui se fit chartreux, et mourut, en 1406, dans son couvent.

— v. 21. Les anciennes éditions mettent *Clauquin*, en se conformant à la vieille orthographe du nom de Bertrand du Guesclin. Ce connétable, dit *le Bon Breton*, mort en 1380, est le héros d'une épopée romanesque, composée par un trouvère nommé Cuvelier, ou Cunelier, et publiée seulement depuis peu d'années dans la *Collect. des Documents inédits*.

— v. 22. Le dernier dauphin d'Auvergne, de la branche héréditaire, fut Béraud III, qui mourut en 1428, et dont la fille unique, Jeanne, épousa Louis de Bourbon, comte de Montpensier.

P. 39, v. 1. Selon Prompsault, ce serait Jean, premier du nom, dit *le Sage*, duc d'Alençon, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Nous sommes plutôt porté à croire que Villon a voulu parler de Jean II, qui n'était pas mort, mais qui avait été condamné à la prison perpétuelle, en 1456, comme coupable du crime de trahison vis-à-vis du roi de France. Ce n'est qu'en 1460 que Louis XI lui accorda sa grâce.

— v. 3. Prompsault a pensé que ces premiers vers de la ballade, écrite en langage du XIII^e siècle, regardaient le pape, qu'on appelait en effet *l'Apostolle*, et non les saints apôtres ou les évêques, leurs

successeurs; il a donc adopté la leçon d'un manuscrit qui est conforme à celle de la plus ancienne édition :

*Car où soit ly sainctz Apostoles...
Qui ne ceint fors sainctes estoies.*

P. 39, v. 4. Voy. au mot *amict*, dans le *Dictionnaire de Trévoux*, quatre vers de Jean de Meung, dit Clopinel, que Villon aurait imités évidemment; au reste, on ne nous dit pas de quel ouvrage ils sont tirés.

— v. 6. Le prêtre qui exorcisait les *mauffex* ou possédés (il y a *mal-faits* dans les vers attribués à Clopinel) leur mettait son étole autour du cou et sur la tête. Au XIII^e siècle, on désignait le diable sous le nom du *mauffex*. — Var. de plusieurs éditions gothiques :

Dont par le col sont emauffex.

— v. 9. En ayant égard à la rime riche, que Villon n'abandonne jamais, nous avons laissé de côté la variante d'un manuscrit que Prompsault a préférée, mal à propos, et qui se trouve dans la plus ancienne édition : *cy brassex*. Marot, dans son édition, a cru que ce vers devait se rapporter à Villon lui-même; il a donc mis :

De ceste vie suis bouffex.

— v. 12. Prompsault explique ainsi ce vers : « L'empereur qui répand l'or à pleines mains », et il ajoute : « Voyez ce que le moine Glaber raconte de l'empereur Basile (an 1024, liv. 4, ch. 1) ». Mais Villon fait allusion ici à ces tableaux d'orfèvrerie qu'on apportait d'Orient, et dans lesquels la tête veule était peinte, tandis que les mains étaient ciselées en métal, de même que les vêtements.

P. 40, v. 1. Prompsault nous fait observer que le dauphin de Viennois résidait à Grenoble, car il n'y avait pas de *dauphin de Grenoble*. Mais il est possible que Villon n'ait pas songé aux dauphins de la maison de France, et qu'il ait donné le nom de *dauphins* à des seigneurs de la maison de Viennois. On est d'autant mieux porté à le croire qu'il parle ensuite des sires de Dijon, de Salins et de Dôle.

P. 41, v. 5. Le Duchat met dans une note : « Il était de ces petits mercerots dont la ville de Rennes abonde. » Mais Villon entend par là qu'il était gueux comme un *mercier* ou *mercerot*, ou *mercelot* normand. Voyez, dans la *Vie généreuse des mattois, gueux, bohémiens et cagois*, par Pechon de Ruby, la part que les merciers ou porte-balles ont eue à la formation du royaume argotique et de son jargon.

— v. 7. C'est-à-dire : Pourvu que j'aie eu quelque bon temps. Villon, qui se dit *mercerot* de Rennes, se compare à un marchand qui désire étreonner avant de fermer boutique.

— v. 12. « Icy dit Villon que l'homme vieil et pauvre se conforte en sa fin. » Cette note de Marot a servi d'autorité à Prompsault, qui donne un sens différent à ce vers, qu'il entend et corrige mal, à notre avis :

Ce confort prens, povre vieillart.

P. 42, v. 3. Rabelais fait allusion à ce vers, devenu proverbial, lorsqu'il dit (*Pantagr.*, liv. 3^e, prol.) : « Oncques vieil singe ne fist belle moue. »

— v. 8. Cette expression proverbiale nous paraît signifier qu'il ne parle pas de son *crû*, qu'il répète les paroles des autres, sans les comprendre.

P. 42, v. 12. C'est-à-dire, selon Prompsault : « Prenant leur plaisir à l'écart, avec des jeunes garçons. » Mais il y a plusieurs variantes qui prouvent que ce passage était fort obscur, et que les éditeurs ont cherché à l'éclaircir. Voici ces variantes, d'après les mss. et les éditions anciennes :

Emprunter elles à requoy. (Cl. Marot.)

Endemenées et à requoy. (Ms.)

Estre en aise et en requoy. (1^{re} édit. datée.)

En admenez et en arquoy. (Édit. goth.)

On peut proposer de lire :

En demenez et à requoy.

C'est-à-dire : « en train d'amour et en doux loisirs ».

P. 43. Cl. Marot ajoute au titre de cette pièce de poésie, qui est une triple ballade : « Comment Villon voit, à son advis, la belle Heaulmière en soy complaignant. »

On trouve des plaintes semblables à celles-ci dans le Roman de la Rose, vers 13,526 et suiv.

Nous croyons que, sous ce nom de la belle Heaulmière, Villon parle d'une prostituée, et fait allusion à sa coiffure élevée, appelée *heaulme* ou *hennin*, que portaient les filles publiques, et qui rappelait la mitre des courtisanes romaines. On peut supposer que l'on appelait *heaulmière* toute femme dissolue, qui faisait partie de la corporation des filles publiques et qui en portait la livrée.

— v. 16. « Filles et femmes qui ne font plaisir à personne », dit Le Duchat. Les *truandailles* sont des gens de la lie du peuple qui refusaient de prendre gratis ce que la belle Heaulmière aurait pu vendre si cher dans sa jeunesse. Remarquons, en passant, que ces amours, là laissaient parfois des *repentailles*. »

P. 44, v. 1. « Ce huitain et le suivant, dit Prompsault, ne font que reproduire avec plus de concision les idées qu'on trouve répandues dans 30 ou 35 vers du *Roman de la Rose*, vers 15,258 et suiv. »

— v. 5. Un ancien éditeur a cru devoir mettre *caresse* au lieu de *finesse*, pour éviter tout mal entendu. Il s'agit, en effet, de tous les hommes que la belle Heaulmière recevait chez elle, et qu'elle exploitait à son profit sans les aimer. Le rôle des amants des filles publiques n'a pas changé depuis quatre siècles. Voy. le traité *De la Prostitution dans la ville de Paris*, par Parent-Duchâtelet.

— v. 8. On pourrait croire que Villon, en faisant dire à la belle Heaulmière : *Je l'amoye bien*, au lieu de : *Je l'aymais bien*, a voulu rendre le patois de cette fille publique, qui était sans doute Normande. Ordinairement, en effet, Villon dit *aymer* et non *amer*.

— v. 11. Charrier des fagots, et non pas, comme l'ont expliqué les commentateurs : « Et m'eût-il écorché les reins en me traînant par terre. » Le plus grand effort d'amour que pouvait faire une fille publi-

que, lâche et fainéante, c'était de porter un lourd fardeau. D'ailleurs, il n'est pas possible de confondre *rains* avec *reins*.

P. 45, v. 14. Ce passage prouve que l'usage de *tondre* le poil des parties naturelles n'était pas encore établi généralement à cette époque. Ce fut sans doute une mesure de précaution hygiénique qui fit adopter ce singulier usage, quand la maladie vénérienne devint presque endémique en France. Clément Marot, dans son épigramme contre les barbiers, les envoie

Tondre maujoinct et raser priapus.

P. 46. Cette ballade prouve que les femmes de mauvaise vie se recrutaient alors parmi les *mécaniques*, ou les ouvrières de métier, qui vivaient de la débauche autant que de leur travail.

P. 49, v. 16. « Maladie érysipéleuse, qui devint épidémique dans le XIII^e siècle et fit beaucoup de ravage. La partie du corps qui en étoit atteinte devenoit noire et sèche, comme si on l'avoit brûlée. L'Ordre de Saint-Antoine, en Dauphiné, ayant été institué pour donner des soins à ces sortes de malades, ce mal prit dès lors le nom de *feu Saint-Antoine*. Il est aussi connu sous le nom de *feu sacré*, *feu d'enfer*, *mal des ardents*, etc. » (Note de Prompsault.)

Cette vilaine maladie, que plusieurs savants ont considérée comme une épidémie du mal vénérien, n'existait plus guère, avec ses caractères primitifs, du temps de Villon; mais on la craignait toujours, et on la citait proverbialement dans les jurons, comme on le voit dans le *Gargantua* et le *Pantagruel*.

P. 50, v. 9 et 10. Prompsault explique très-lestement ces deux vers, qui sont assez embrouillés : « Il arrive de là que les amants trop crédules ont le bond de la balle, c'est-à-dire le pire de l'amour, tandis que les dames ont la volée, c'est-à-dire le plus agréable. »

P. 51, v. 7. Dalila, maîtresse de Samson, le livra aux Philistins, qui lui crevèrent les yeux.

— v. 12. Orphée, qui descendit aux Enfers pour y chercher Eurydice, endormit Cerbère et toucha le cœur de l'inflexible Minos.

— v. 13. Les manuscrits portent *ly beaulx honnestes*, qui rappelle certainement l'ancienne qualification de Narcissus, dans quelque vieux poète gaulois. Le beau Narcisse se noya dans une fontaine, où il avoit vu se refléter son image, dont il étoit épris.

P. 52, v. 1. « Le Duchat pense que c'est Sardanapale, à qui Villon attribue faussement la conquête du royaume de Crète. C'est aussi l'avis de Ménage. (Notes mss. sur une édit. de Galiot du Pré.) J'aimerois autant croire qu'il a voulu parler du fameux Saladin, dont il défigure le nom, et à qui il attribue la conquête de Crète et la mollesse efféminée de Sardanapale. » (Note de Prompsault.)

Nous ne savons pas davantage quel est ce *Sardana*, que Cl. Marot appelle *Sardina*, et que nous avons vainement cherché dans la généalogie des héros de roman. Au reste, l'histoire de ce chevalier ressemble à celle d'Achille, qui se cacha, en habits de femme, à la cour de Scyros, pour ne point aller à la guerre de Troie et pour rester auprès de sa maîtresse Déidamie, fille du roi Lycomède.

P. 52, v. 5. Le roi David devint amoureux de Bethsabée, femme d'Urie, en la voyant se mettre au bain.

— v. 9. Ammon, fils de David, s'étant épris d'un amour criminel pour sa sœur Thamar, feignit d'être malade, et pria sa sœur de venir lui préparer elle-même des pâtisseries. Lorsqu'il se trouva seul avec elle, il la déshonora.

— v. 13. Le roi des Juifs Hérode fit couper la tête de saint Jean-Baptiste, sur la demande de la danseuse Hérodiade.

— v. 22. C'est le manuscrit de l'Arsenal qui nous a fourni seul une leçon intelligible.

Marot n'avait pas éclairci ce passage en faisant cette correction :

Et Noë le tiers qui fut là.

Nous croyons que Villon a voulu dire qu'un de ses compagnons, Noë ou Noël, lequel se trouvait là, reçut le tiers des coups qui n'étaient destinés qu'à lui seul.

— v. 23. Prompsault explique ainsi ce vers : « Retirons-nous de ces noccs-là. » Mais Villon a dit seulement : « Ce sont des noccs où l'on fait bon usage de mitaines. » En effet, Le Duchat, dans ses notes sur Rabelais, nous apprend que, quand une noce bourgeoise se séparait, les conviés mettaient leurs mitaines et se frappaient les uns les autres, en se disant : « *Des noccs vous souviengne.* » Voy., dans le *Pantagruel*, liv. iv, ch. 12, les souvenirs de noce du seigneur de Basché.

— v. 25. Villon entend parler de tout jeune homme qui est dans l'âge des passions. On pourrait, cependant, d'après le sens grammatical, supposer que *ce bachelier* n'est autre que Noël ou Noél, qui fut battu ou qui battit Villon en présence de Catherine.

P. 55, v. 1. Il y a *paeste d'arain* dans l'édit. de Marot, et *poisle d'arain* ou *d'arrain* dans d'autres édit. plus anciennes. Ce mot *poêle* n'est plus employé dans le sens de *tenture* que dans certaines acceptions; il a changé de genre et est devenu masculin.

— v. 10. C'est-à-dire : de la porte au *poile* ou *poêle*, expression proverbiale qui signifie : du froid au chaud. Plusieurs éditions anciennes écrivent ce vers comme si le mot *huys* formait deux syllabes :

Et pourmené d'huys en pestle.

— v. 16. Le titre d'*Amant remis et renyé*, que Villon prend ici, ne rappelle-t-il pas un charmant opusculc en vers, attribué sans raison à Martial d'Auvergne : *L'Amant rendu cordelier en l'observance d'amours*, réimprimé plusieurs fois à la fin du XV^e siècle, par Germain Bineaut, Pierre Le Caron, etc., comme pour faire suite à leurs éditions du *Grand Testament* ?

— v. 21. Expression proverbiale qui signifie : renoncer à un plaisir d'habitude.

P. 56, v. 9. Prompsault, pour expliquer ce vers, emploie cette périphrase : « Je sens que le moment où j'aurai besoin de boire arrive. » C'est là le sens, en effet; Villon fait allusion à la soif de l'agonie, ou bien à celle des damnés en enfer.

P. 55, v. 14. On disait encore, dans le même sens : *roquentin*, au XVII^e siècle. Ce terme nous paraît pris du jeu des échecs, où le joueur qui *roque* recule et bat en retraite. Plusieurs anciennes éditions portent *roquart*, au lieu de *regnart*.

— v. 17. C'est encore l'évêque d'Orléans Thibault d'Aussigny, dont il se plaignait fort au début de ce *Grand Testament*.

— v. 18. Il se souvient de la question ordinaire, qu'il avait subie, et qui se composait d'un certain nombre de coquemards d'eau froide qu'on faisait lentement avaler au patient.

P. 57, v. 8. « Plusieurs banquiers, juifs d'origine, lombards de nation, dit Prompsault, vinrent s'établir à Paris, dans la rue qui porte leur nom. Comme ils prêtaient à gros intérêts, le peuple donna le nom de *lombards* aux usuriers et prêteurs sur gages. »

— v. 13. Villon parle ici du *Petit Testament*, qui ne porte pas d'autre titre que celui de *Lais François Villon*, dans le manuscrit de l'Arsenal.

— v. 22. Le Duchat et Formey ont pris les *hoirs* de Villon pour des cabaretiers, quoique le poète parle ailleurs de l'un d'eux comme d'un complice de ses désordres et de ses larcins. Voyez, dans le *Grand Testament*, les huitains 88 et 93, où il est question de Robert Turgis, ce qui nous fait hésiter à conserver ici le nom de *Robin*. L'édition de Marot change le nom de *Moreau* en *Morceau*, ce qui est une faute d'impression, au lieu de *Marceau*, que nous avons vu figurer dans le *Petit Testament*, huitain 26, au nombre des trois orphelins compagnons et disciples de Villon. — NOTA. Il y a donc trois fautes d'impression à corriger dans ce vers, qu'il faut lire :

Marceau, Grossoin, Robin Turgis.

P. 58, v. 1. Il faut paraphraser les quatre premiers vers de ce huitain pour les comprendre : « Ce n'est pas pour révoquer le legs que je lui ai déjà fait, et, lors même que j'y dépenserais tout mon avoir, ma pitié ne s'est pas refroidie à l'égard du bâtard de la Barre. »

— v. 2. Ce vers, assez inintelligible, signifie : Et lors même qu'il faudrait engager tout ce que je possède en immeubles.

— v. 5. Il rappelle les trois poignées de paille ou feurre (on prononçait *farre* à Paris), qu'il lui a léguées déjà dans le *Petit Testament*, huitain 23.

— v. 6. Prompsault prétend qu'on nommait *nattes* des pantoufles en paille tressée, mais cette explication est erronée ; il s'agit seulement des *nattes* qui couvraient les planchers, dans le palais des rois comme chez les manants.

P. 59, v. 15 et 16. Prompsault explique ainsi ces vers assez bizarres : « Car, selon ma manière de voir, ils ne furent jamais brûlés par le feu de l'enfer. » Il ajoute : « Dans ces vers et dans les suivants, Villon se moque de certains théologiens ignorants, qui croyoient qu'avant la mort de Jésus-Christ, tous les hommes sans exception étoient condamnés au feu de l'enfer, et que c'est de là qu'il délivra les âmes des justes avant sa résurrection. » Mais il nous semble que Villon n'a pas

songé à cette argutie mystique, d'autant plus qu'il avoue ensuite n'être nullement *maître en théologie*.

P. 60, v. 8. C'est-à-dire : Si le Riche avait vu brûler le doigt du Lazare. Voyez l'explication de ce passage dans la *Moralité du Ladre* et du mauvais Riche. (*Ancien Théâtre Français*, t. III, p. 295.)

P. 61, v. 4. C'est-à-dire : Qui a porté dans son ventre, durant neuf mois, son divin fils.

— v. 5. La théologie mystique comptait neuf *ordres* distincts dans la hiérarchie des anges.

— v. 17. C'est le bon chapelain de Saint-Benoît, qui éleva le jeune François des Loges, et qui l'avait sans doute adopté, dès le berceau, puisque le pauvre écolier n'était connu, dans l'Université, que sous le nom de Villon. Voy. ci-dessus, p. 261, la note relative au 9^e huitain du *Petit Testament*.

P. 62, v. 2. Quoique Le Duchat et quelques autres critiques aient pensé que ce roman pouvait bien avoir été composé par Villon lui-même, nous croyons que c'est un titre de livre imaginaire. Il ne faut pas oublier cependant que la tour du Pet-au-Diable existait à Paris, dans l'enceinte construite par Philippe-Auguste, et que cette tour, appartenant au cloître de Saint-Jean en Grève, près de la porte Bordet ou place Baudoyer, n'a été démolie que depuis peu d'années. Voyez l'excellent mémoire de M. A. Bonnardot : *Dissertation archéologique sur les anciennes enceintes de Paris*, 1853, in-4^o.

— v. 10. C'est-à-dire : Notre-Dame, la Sainte Vierge.

P. 63, v. 13. C'est sainte Marie l'Égyptienne. Voyez l'histoire de cette pécheresse dans la *Légende dorée* et dans les *Vies des Pères du Désert*.

— v. 14. La légende du moine Théophile a été souvent célébrée par les poètes du moyen âge ; elle figure parmi les miracles de Notre-Dame mis en vers, au XIV^e siècle, par Guillaume de Coinsi. Rutebeuf en a fait une *moralité*. Voyez les œuvres de ce poète, publiées par M. Jubinal dans la *Bibliothèque elzevrienne*.

P. 64, v. 1. « C'est Jésus-Christ, dit Prompsault, qui se rend présent dans l'hostie durant la messe. »

— v. 6. Dans presque toutes les représentations figurées du Paradis, au moyen âge, les anges forment des chœurs de musique et portent des harpes, des luths, des violes et d'autres instruments à cordes et à vent.

P. 65, v. 8. Villon joue sur le mot *escu*, en le rapprochant du mot *targe*, qui signifiait petit bouclier et qui avait été appliqué à une monnaie d'argent valant un demi-écu.

— v. 13. Prompsault paraphrase ainsi ces deux vers assez obscurs : « Je laisse le soin de la cultiver aux héritiers de Michault, qu'on surnomma à cause de son amour pour les femmes, etc. » Nous ne pensons pas que ce Michault soit le même que Michault Culdou ou Culdoë, dont il est question dans le huitain 125 du *Grand Testament*.
— Variante de quelques éditions anciennes : *le bon sur terre*.

P. 65, v. 16. Village situé sur la rive droite de la Loire, au pied de la montagne de Sancerre, dans le département du Cher. C'est là que Michault était enterré.

— v. 23. Villon adjure sainte Marie-Madeleine, patronne des filles publiques et des femmes amoureuses.

P. 66, v. 4. Il l'appelle ailleurs *Perrenet Marchand*, dans le *Petit Testament*, huitain 23; le *Bastard de la Barre et Perinet*, dans le *Grand Testament*, huitains 67 et 98.

P. 76. Dans les anciennes additions, on lit en tête de la première strophe de cette ballade, VILLON, et en tête de la seconde, BEAULTÉ D'AMOURS, pour marquer un dialogue entre les deux amants; mais nous croyons que Villon parle seul à *s'amy*, comme l'indique le titre de la ballade.

— v. 9. NOTA. Lisez *chercher*, que la rime indique, au lieu de *crier*.

P. 69, v. 2. Dans son *Petit Testament*, huitain 11.

P. 71, v. 1. Il le nomme *Jehan le Cornu* dans le *Petit Testament*, huitain 11. N'est-ce pas Jean Cornu, docteur en droit, vicaire du cardinal d'Estouteville pour le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, en 1473? Voyez l'*Histoire de Paris* par Félibien, t. II, p. 867.

— v. 6. Le meilleur manuscrit porte *Bobignon*; mais la plupart des anciennes éditions mettent *Bourguignon*.

— v. 16. Prompsault explique ainsi ce vers: « A celui-là je souhaite d'être rompu et couché sur la roue. » Mais nous croyons plutôt que Villon veut dire que, faute d'une bonne porte qui ferme le logis, on court risque d'être assassiné pendant la nuit.

— v. 22 et 24. Villon, dans son *Petit Testament*, huitain 12, a déjà parlé de ce *cheval blanc* et de cette *mule*, qu'il lègue à Pierre de Saint-Amant. Ce sont là, sans doute, comme nous l'avons dit, deux enseignes de cabarets. Cependant la variante des manuscrits pourrait faire croire que Villon avait volé un cheval blanc et une mule, en laissant à la place une vieille jument et un âne galeux :

*Luy changeay à une jument
Et la mule à ung asne rouge.*

P. 72, v. 1. Il était, dit Prompsault, « élu sur le fait des aides à Paris et pannetier du roi ». Voyez la *Chronique scandaleuse*, qui lui donne, en outre, les titres de conseiller et maître d'hôtel du roi, en racontant, sous l'année 1466, que le roi Louis XI fut parrain d'une fille de ce riche bourgeois de Paris, qui avait l'honneur de recevoir chez lui son royal compère. — Il faut remarquer que la première édition de Villon porte « ès lieu de Paris », et non « esleu de Paris ». Il y a même dans d'autres éditions anciennes: « Hincelin, ou Hyncelin, l'Escu de Paris. »

† — v. 4. Ce Robert ou Robin Turgis, que Villon a déjà nommé comme un de ses *hoirs*, huitain 66, et auquel il promet de « payer son vin », huitain 93, était tavernier et propriétaire du fameux cabaret de la *Pomme de pin*.

— v. 12. Il semble que Villon veuille jouer ici sur les mots *branc*,

lame d'acier, braquemart, et *bren* ou *bran*, excrément. On devine ce qu'il entend par le *fourreau*.

P. 72, v. 13. *Réau*, royal d'or. Cette monnaie, du poids de 2 deniers 23 grains, valait 30 sols tournois en 1470. Voyez le *Glossaire* de Ducange, au mot *Monetæ*.

— v. 16. « Les rois de France, depuis Philippe le Bel, donnoient des pensions sur les produits de la clôture du Temple. Villon dit qu'en échange de son branc, on donnera un réau à prendre sur le produit du chemin qui conduit à la clôture du Temple. » (*Note de Prompsault*.) — On dit encore le *Carreau du Temple*, en parlant du marché qui se tient à la même place qu'autrefois.

— v. 17. Villon a déjà parlé de son procureur Fournier dans le *Petit Testament*, huitain 21. Il y avait alors un Jacques Fournier, qui fut député du Parlement de Paris à l'Assemblée de l'Hôtel de ville en 1463. Voyez l'*Histoire de Paris*, par Félibien, t. II. p. 853. Ce conseiller au Parlement mourut en 1464, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

— v. 20. La *havée* (du verbe *habere*, avoir) était, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, « un droit que l'exécuteur de la haute justice prenoit autrefois sur les grains et denrées qui se vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte-Geneviève avoient racheté ce droit moyennant 5 sols de rente annuelle, qu'ils lui payoient le jour de leur fête ».

P. 73, v. 1. Il est encore question, au huitain 169, de Jacques Raguyer, frère ou parent de Jean Raguyer, et probablement sergent de la douzaine, comme celui-ci. Villon les avait déjà nommés, dans le *Petit Testament*, aux huitains 19 et 20.

— v. 2. C'était sans doute l'enseigne d'un cabaret qui existait alors sur la place de Grève.

— v. 3. La *plaque*, monnaie fabriquée sous Charles VII à l'imitation de celle des Pays-Bas, était originairement d'argent fin; mais plus tard on fit des plaques de billon, qui pouvaient valoir au-dessous de 5 deniers de loi.

— v. 5. C'est-à-dire : les chausses, qui couvraient le mollet et la grève ou jambe.

— v. 8. Cabaret fameux que Villon a déjà cité au huitain 20 du *Petit Testament*.

— v. 9 et 10. C'étaient sans doute deux compagnons de Villon; il les a déjà nommés dans son *Petit Testament*, huitain 54, où Nicolas de Louviers est appelé de *Louvieux*, à cause de la rime.

— v. 13. « Une des prérogatives de la noblesse, dit Prompsault, étoit le droit d'aller chasser avec l'épervier sur le poing. » L'épervier est aussi un filet de braconnier.

— v. 16. Les manuscrits et les éditions gothiques ne sont pas ici d'accord : les premiers portent sur la *mashecoue*; les éditions, sur la *masche houe*. La première édition porte « sans la masche crue ». Prompsault, qui a mis « chez la Mashecroue », dit que c'était sans doute le sobriquet d'une rôtisseuse ou d'une tavernière. Mais nous serions plutôt tenté de croire qu'on doit lire : « la Marche-Croue », et

que Villon a voulu parler des plaines arrosées par la Crou, petite rivière qui passe à Gonesse et à Saint-Denis pour se rendre dans la Seine. Ainsi, Mairebeuf et Nicolas de Louviers exerçaient le braconnage aux environs de Paris.

P. 73, v. 17. Plusieurs anciennes éditions donnent au tavernier Turgis le prénom de *Robert*, au lieu de Robin.

— v. 18. Il fait allusion aux quatorze muids de vin d'Aunis qu'il a fait prendre chez Turgis pour Denis Hesselin. Voyez le huitain 88. Mais on peut supposer que Villon gardait rancune à ce Turgis, son ancien compagnon de brigandages, et promettait de lui faire un mauvais parti. C'est le sens de l'expression figurée : *payer le vin à quelqu'un*. — Variante de plusieurs éditions gothiques : « pour lui payer son vin ».

— v. 22. On ne pouvait être échevins de Paris que des bourgeois de cette ville, qui y étaient nés ou qui y avaient acquis droit de bourgeoisie.

P. 74, v. 2. Ces deux dames qui avaient appris le poitevin à Villon n'étaient autres que des filles publiques, que l'on désignait suffisamment, par une allusion populaire, en disant « qu'elles demeuroient à Saint-Genou en Poitou ». Rabelais dit également d'une femme de mauvaise vie qu'elle était de Brisepaille, près de Saint-Genou, et Le Duchat, dans son commentaire, remarque, à ce sujet, que la paille du lit des prostituées était brisée par les genoux de leurs compagnons de débauche. — Variante d'un manuscrit :

Demourant à Saint Genou.

— v. 3. Saint Julien des Voventes ou des Vœux était un pèlerinage très-connu alors. Villon fait une allusion plaisante aux *ex-voto* ou offrandes que les *Enfants perdus* apportaient aux filles de joie.

— v. 10. Douze sergents étaient particulièrement attachés au prévôt de Paris et lui tenaient lieu de garde spéciale. Voyez *l'Histoire de Paris*, par Lobineau et Félibien, t. 1, p. 437.

— v. 15. La fontaine Maubuée (c'est-à-dire mal propre) était située à l'entrée de la rue de ce nom, qui n'avait alors que des filles et des mauvais garçons pour habitants — Var. des anciennes éditions : « A mal boire. »

— v. 17. Le *Prince des Sots* était le chef électif de la confrérie joyeuse de la Bazoche du Palais et le *maître des jeux* de cette association dramatique. On le nommait, tous les ans, à la fête de mai, et ses supputés étaient tenus de lui obéir pendant toute la durée de ses pouvoirs.

— v. 20. C'était le commencement d'une chanson en vogue.

— v. 23. Variante d'une ancienne édition : « de ce jour ». — On appelait sans doute *sot de séjour* un bouffon ou fou en titre d'office, comme les rois, les princes et les seigneurs en avaient à leurs gages.

P. 75, v. 1. Le prévôt de Paris avait sous ses ordres deux compagnies de sergents à pied et à cheval, composées de cent dix hommes chacune, et ayant leurs corps de garde aux barrières de la ville.

P. 75, v. 7. Variante des anciennes éditions : « à pied hollete » ou « holette ». Il y a, dans l'édition de Marot :

J'entends ceulx à pied de la Guette.

Prompsault voit une espèce d'onomatopée dans le mot *hohecte*, et l'explique par : « Entendez-vous ? » En effet, *hohecte* pourrait bien être une dérivation corrompue de *hohé!* On se sert encore familièrement d'une onomatopée analogue, *ouaite*, dérivant de *ouais*, ou *ouet*, pour exprimer une admiration moqueuse.

— v. 9. Il est appelé ailleurs : *Pernet* et *Perrenet* (les manuscrits portent ici : « Perrenet »). Voyez ci-devant les huitains 67 et 83, et, dans le *Petit Testament*, le huitain 23.

— v. 10. C'est-à-dire sur son écusson, au lieu d'une barre, signe héraldique de la bâtardise.

— v. 17. Il est parlé de Chollet dans le *Petit Testament*, huitain 24.

— v. 18. C'est-à-dire : travaille à aplanir le bois avec une doiloire, à le couper, à en faire des douves et des lambris.

— v. 22. C'est-à-dire, sans doute : Qu'il retienne pour lui les querelles, en fasse son affaire. *Hutin* et *hutinnet*, dans le sens de *tapage*, *rixes*, ne se disent plus et ne sont pas remplacés ; mais on a laissé au roi de France Louis X son surnom de *Hutin*.

P. 76, v. 1. Ce huitain nous apprend que ce Jean, surnommé *le Loup*, probablement à cause de ses courses nocturnes, dévastait les poulaillers et les basses-cours. Le *Petit Testament*, huitain 24, nous l'avait déjà montré volant les canards des fossés de Paris, *sur le tard*.

— v. 2. — *Bon marchant*. Jeu de mots qui fait allusion aux promenades de ce rôdeur de nuit.

— v. 4. Chollet est représenté aussi, dans le *Petit Testament*, huitain 24, comme le compagnon ordinaire des expéditions nocturnes du Loup.

— v. 11. Le gingembre était regardé comme un puissant aphrodisiaque. Villon joue ici sur le mot *clous*.

— v. 19. La plupart des éditions anciennes et modernes mettent *hures*, comme s'il s'agissait d'un sanglier. C'est probablement une faute d'impression ; les imprimeurs auront lu *hures* au lieu de *liures*. On peut supposer que Villon lègue aux archers et à leur chef, Jehan Rou ou Riou, six livres de la chair de son camarade Jean le Loup, qui doit être pendu tôt ou tard, sinon mis en pièces par les archers.

P. 77, v. 8. Il est clair que, dans les deux huitains allégoriques consacrés à Jean Riou et à ses archers, Villon parle des bandits ses compagnons, qu'on avait peut-être surnommés *les loups*.

— v. 24. « Cette abbesse de Pourras étoit, je pense, une coquine, qui, sous ce titre, vint avec Villon duper le pauvre barbier de Bourglala-Reine, qui y tenoit aussi une hôtellerie. » (*Note de Prompsault*.) — Le peuple appelait « abbesse de Poilras » une « maquerelle publique » qui avait été rasée au pilori, fouettée et chassée de la ville.

P. 78, v. 2. « Les dévotes sont, je crois, dit Prompsault, ce qu'on appeloit aussi les *Filles-Dieu*, communauté qu'établit, dans le com-

mencement du XIII^e siècle, Guillaume de Seignelay, évêque de Paris, pour y retirer plusieurs filles de mauvais vie, que ses prédications avoient converties. » (Voy. le *Petit Testament*, huitain 32.) Malgré la supposition de Prompsault, nous pensons que ces *dévotés* ne sont autres que les religieuses ou filles de Sainte-Avoye, espèce de béguines que Villon avait en grande estime, puisqu'il demandait à être enterré dans leur chapelle, où l'on n'enterrait personne. Voy. ci-après le huitain 163.

P. 78, v. 4. « M. Le Duchat pense, et je suis de son avis, dit Prompsault, qu'il faudroit lire *Trupelin* et *Trupelines*, ce qui signifieroit les frères et sœurs du tiers ordre de Saint-François, appelés Trupelins, comme on diroit Tiercelin. » — Il est beaucoup plus naturel de supposer que Villon a confondu tous les religieux et religieuses des ordres mendiants sous le nom satirique de *Turpelins* et de *Turpelines*, par allusion aux *Turlupins*, qui vivaient pêle-mêle comme des loups, et par analogie avec le mot *turpe*, honteux, d'où le moyen âge avait tiré *turpilianus* ou *turpelinus*, agent d'infamie.

— v. 5. C'est-à-dire, selon Prompsault : « Je leur donne des soupes faites avec du bon bouillon, ainsi qu'on les fait aux Jacobins, avec des œufs au lait et au sucre. »

— v. 17. Plusieurs mss. portent *Poullieu*; plusieurs éditions *Pallieu*. C'est Jean de Poilli (*de Poliac*), docteur de Paris, et implacable adversaire des moines mendiants, au XIV^e siècle. Il avait écrit divers ouvrages qui furent condamnés comme hérétiques par le pape Jean XXII. Villon nous apprend ici qu'il dut abjurer ses hérésies et faire amende honorable.

— v. 21. Jean de Meung, dit *Cloptinel*, continuateur du roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris, et auteur d'un *Testament* qui donna peut-être à Villon l'idée du sien, n'a pas épargné les moines ni les clercs dans ses poésies, qui furent mises à l'index par l'Église, et qui valurent à leur auteur la réputation d'hérétique et d'athée.

— v. 22. Il est bien difficile de savoir quel est ce Mathieu, que Villon nous représente comme un ennemi des moines. Le Duchat veut que ce soit un bénédictin anglais du XIII^e siècle, auteur d'une histoire de son temps. Prompsault a pensé que c'était Matheolus, ou plutôt l'auteur du fameux *livre de Matheolus*, poème satirique contre les femmes. Cette conjecture n'est pas plus vraisemblable que l'autre : c'est plutôt Mathieu ou Mahieu de Gand, trouvère du XIII^e siècle, qui, à l'instar de ses confrères en *gai-savoir*, a fait la guerre aux gens d'église et surtout aux ordres mendiants, comme dans le *Tournement de l'Antechrist*, la *Bible Guyot*, etc.

P. 79, v. 9. La plupart des éditions gothiques mettent ici *Claude*, au lieu de *Baulde*. C'est évidemment Henri Baulde, poète contemporain de Villon, son émule et son imitateur. Voy., dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. x, une notice de M. Jules Quicherat sur ce poète remarquable; voy. aussi les *Nouv. recherches sur Henri Baude, poète et prosateur du XV^e siècle*, par Vallet de Virville.

— v. 10. Nous serions bien en peine de préciser quel était le couvent des Carmes que Villon désigne sous le nom d'*hostel*; mais l'allusion qu'il fait au diable de Vauvert semble indiquer le couvent des Char-

treux, situé dans la rue d'Enfer, sur l'emplacement même de l'ancien hôtel de Valvert ou Vauvert, que saint Louis leur avait donné. Villon aura confondu les chartreux et les carmes, à cause de la similitude de leur costume blanc. La tradition rapporte que l'hôtel de Vauvert, construit par le roi Robert, était hanté par des démons qui se retirèrent aussitôt que les chartreux eurent pris possession de leur nouveau domaine. Il en resta dans le peuple l'expression proverbiale de *diable de Vauvert*, qui s'appliquait aux gens bruyants et tapageurs.

P. 79, v. 12. La *salade*, du bas latin *salata*, était un casque sans heaume et sans crête, une espèce de pot de fer. La *guisarme*, du latin *bisarma*, était une hache d'armes à deux tranchants ou à double tête.

— v. 13. Les anciennes éditions portent *Decosta*. Nous ignorons quel était ce sergent de police ou ce capitaine d'aventuriers.

— v. 14. « Ne lui enlèvent sa jeune amie, dit Prompsault. Peut-être *caïge vert* étoit-il un sobriquet donné aux filles publiques. » — La supposition de Prompsault pourrait se fonder sur le nom de *Châtel Verd*, donné à une célèbre maison de débauche, à Toulouse, laquelle subsista jusqu'à la fin du XVI^e siècle, et qui tenait du roi Charles VI les privilèges attachés à son institution. Voy., à ce sujet, le traité *De la Prostitution au moyen âge*, par M. Rabutau.

— v. 17. Le chancelier ou le chauffe-cire du tribunal de l'évêque. — Il y a un Jean le Sellier (peut-être *le Scelleur*), archidiacre de Brie, député du Parlement de Paris à l'Assemblée de l'Hôtel de ville en 1465. Voy. l'*Hist. de Paris*, par Félibien, t. II, p. 853.

P. 80, v. 5. C'était sans doute une fille publique à qui Villon avait donné sa bourse, et qui l'avait dénoncé. On sait que les femmes de mauvaise vie qu'on rencontrait portant une ceinture d'argent étaient condamnées à payer une amende, avec confiscation de la ceinture.

— v. 10. Le promoteur était l'ecclésiastique chargé de remplir les fonctions de procureur en Cour d'Église : la *vacquerie* : la *vicairie*, par allusion à *vacherie*, est une équivoque injurieuse que Villon se permet contre le promoteur qui avait instruit son procès. On appelait *vicairie* toute juridiction ecclésiastique ayant droit de justice féodale. Voy. aux *Renseignements nouveaux* la notice sur François de La Vacquerie.

— v. 11. C'était une pièce de l'armure, destinée à protéger la gorge de l'homme d'armes, et ornée souvent d'orfèvrerie. Nous croyons que Villon appelle *gorgerin d'Escossoys* la corde d'une potence, parce que les Écossais de la garde du roi n'étaient pas armés de toutes pièces et attachaient autour de leur cou un des cordons de leur plaid ou manteau bariolé. De là l'origine des hausse-cols, qui sont encore la marque distinctive des officiers supérieurs. — Il y a dans la plus ancienne édition « *gorderin* ». Prompsault a suivi la leçon des éditions anciennes : « *gorgery* ».

P. 81, v. 5. Villon rappelle sans doute une *chicane* ou procès que lui fit une fille nommée Denyse, qu'il avait *maudite* ou injuriée avec blasphèmes.

P. 82, v. 2. Loth, après la destruction de Sodome, passa la nuit dans une caverne (*in spelunca*), où ses deux filles l'enivrèrent et dormirent avec lui. (*Genèse*, ch. XIX.)

P. 82, v. 6. « Villon parle de ce maître d'hôtel qui, aux noces de Cana, fit observer qu'il convenoit de servir le bon vin le premier, etc. Il est désigné, dans l'Évangile, par le nom de sa charge : *Architriclinus*. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 12. Le Duchat explique cette expression de *bon archer* par *bon biberon*, c'est-à-dire tirant bien au tonneau. Prompsault pense que Villon a voulu dire que Jean Cotard « ne laissoit pas facilement échapper sa prise ».

P. 83, v. 10. La Fontaine, qui savoit par cœur son Villon, a mis ce vers dans la fable intitulée *le Paysan et son seigneur*.

P. 84, v. 6. « Laurière a cru qu'il s'agissoit ici d'armures, et il a traduit *brettes targes* par boucliers bretons. La *targe* étoit une monnoie d'argent valant un demi-écu. L'*angelot* et l'*ange* étoient des monnoies d'or. Deux *angelots* valoient un grand *ange*. Villon veut que le jeune Merle agisse consciencieusement, ce qui n'étoit sans doute pas dans ses habitudes. » (*Note de Prompsault.*) — La *targe* étoit une ancienne monnaie de Bretagne, ou *brette*, bretonne, du latin *britta*. Son nom lui venait de ce que le revers portait une *targe*, ou bouclier échancré. L'*ange*, ainsi nommé à cause de son effigie, représentant la salutation angélique, étoit une monnaie d'or frappée sous Philippe de Valois; l'*angelot*, ou *demi-ange*, eut cours sous les règnes suivants.

— v. 10. Ces trois pauvres orphelins, dont il a déjà parlé dans les huitains 25 et 26 du *Petit Testament*, sont Colin Laurens, Girard Gossoyn et Jehan Marceau.

— v. 15. « C'est-à-dire : J'en jure par la confrérie de Saint-Mathurin, dit Prompsault. Les *sots* ou comédiens étoient appelés confrères de Saint-Mathurin. » — *L'ordre des Mathelins*, de l'italien *matto*, fou, insensé, doit être la confrérie des Sots ou de Mère-Sotte, cette société joyeuse de poètes et de comédiens, qui étoit alors rivale de la confrérie dramatique de la Passion.

— v. 19. On appelloit *Donat* ou *Donnet* la grammaire d'Ælius Donatus, intitulée : *De octo partibus orationis*, laquelle étoit en usage dans toutes les universités de l'Europe, et surtout dans celles de France. On sait que cette grammaire fut le premier livre xilographique imprimé en Hollande par Laurent Coster, de Harlem.

P. 85, v. 10. Cette expression proverbiale est tirée du battage des grains en grange, lequel coûte plus ou moins, selon la maturité et la qualité du blé.

— v. 24. C'est le Pilon, ou la maison du bourreau, qu'il appelle « la maison Guillot Gueuldry », dans le *Petit Testament*, huitain 28. Plusieurs anciennes éditions portent ici : *Gueuldry Guillaume*, et *Gaultier Guillaume*.

P. 86, v. 9. Prompsault dit que « le collège des Dix-huit, où l'on recevoit des étudiants trop pauvres pour pourvoir à leurs besoins, étoit proche du parvis de Notre-Dame, devant la porte de l'Hôtel-Dieu de Paris »; mais il se trompe : ce collège, fondé sous le règne de saint Louis, étoit situé devant le collège de Cluny, sur l'emplacement actuel de l'église de la Sorbonne.

P. 86, v. 13. Variante de plusieurs éditions anciennes :

Qui fait aise jeusne en jeunesse.

— v. 17. Le collateur était celui qui donnait les bourses du collège des Dix-huit.

— v. 24. « Les anciennes lois disciplinaires de l'Église, dit Prompsault, défendoient l'usage du mariage les veilles ou vigiles et les jours solennels. » — Villon veut dire que ces deux *pauvres clergeons* sont des orphelins abandonnés, et qu'il n'a jamais vu leurs mères.

P. 87, v. 1. Il y a tantôt *Culdoë*, et tantôt *Culdoue*, dans les anciennes éditions. La famille Culdoë avait acquis une honorable notabilité dans le haut commerce parisien, au XIV^e siècle. Charles Culdoë fut prévôt des marchands sous Charles VI ; son père Jean l'avait été sous Charles V.

— v. 4. C'est-à-dire : Qu'ils ne s'en inquiètent pas ; ces cent sous leur viendront du ciel, comme la manne.

— v. 7. Villon a déjà parlé de cette Jehanne. Nous ne savons pas si c'est la même qu'il nomme Jehanne de Bretagne au huitain 141.

— v. 11. La tour de Billy était située au bord de la rivière, près de l'hôtel Saint-Paul ; elle servait d'arsenal et de magasin à poudre. Il paraîtrait, d'après ce passage, qu'elle était ruinée à cette époque, sans doute par suite d'une explosion, comme elle le fut encore une fois, en 1538, par un accident semblable.

— v. 17. C'est Jehan, l'épicier de la Garde, à qui Villon avait déjà légué le Mortier d'or et une potence à Saint-Maur, dans le huitain 33 du *Petit Testament*.

— v. 22. Le barillet était alors le signe distinctif des gueux, qui le portaient suspendu à leur côté. Ce barillet rempli d'eau leur servait à se désaltérer, parce qu'il leur était défendu de boire aux fontaines publiques.

P. 88, v. 1. La plus ancienne édition donne ce nom autrement : « Bafumier ». Mais il s'agit de Pierre le Basanier, dont il est question au huitain 21 du *Petit Testament*.

— v. 4. C'est encore Jehan, l'épicier de la Garde, qui avait sans doute sa boutique à Rueil.

— v. 8. Villon entend par là que ce seigneur, qu'il ne nomme pas, craignait de mourir de mort subite, car, selon la croyance populaire du moyen âge, quiconque avait vu saint Christophe n'avait plus à craindre ce genre de mort, le plus redoutable de tous, puisqu'il ne laissait pas au pécheur le temps de faire pénitence et de recevoir l'absolution.

— v. 14. La plupart des éditions anciennes mettent : « Regnier ». Le bon roi René d'Anjou, qui s'intitulait roi de Sicile et de Jérusalem, vivait encore à cette époque, retiré dans son comté de Provence. Il était grand amateur de tournois et de pas d'armes ; il en faisait lui-même le plan et il en ordonnait tous les détails avec un soin minutieux, dessinant les costumes, inventant les devises et créant mille gentillesses. Le *Pas d'Armes de la Bergère*, maintenu à Tarascon, est

le plus célèbre de tous. Crapelet a publié, en 1828, la description de cette fête chevaleresque, à laquelle Villon fait peut-être allusion ici.

P. 88, v. 16. C'est-à-dire : Où il se conduisit aussi bien et parla moins qu'Hector et Trolle. « Critique spirituelle et sensée de *l'Iliade* », dit Prompsault. Trolle, fils de Priam et d'Hécube, fut tué par Achille au siège de Troie.

P. 91, v. 8. Ce huitain nous fait supposer que Villon avait été dénoncé, par un de ses complices nommé François Perdrier, à l'officialité de Bourges, lors de son emprisonnement à Meung.

— v. 9. On a souvent réimprimé à la fin du XV^e siècle le *Livre de Taillevent, grand cuisinier du roy de France*. Ce Taillevent ou Taillevent était en effet maître-queux de Charles VII. La plus ancienne édition est intitulée : *Le Viandier pour appareiller toutes manières de viande, que Taillevent, queulx du roy nostre sire, fit, tant pour habiller et appareiller bouilly, rousty, poissons de mer et d'eau douce, etc.*

— v. 16. On peut traduire ainsi ces quatre derniers vers, que Prompsault dit n'avoir pas compris : Je vous assure que saint Macaire, qui fit cuire un diable avec tout son poil pour mieux sentir l'odeur de la grillade, m'a donné cette recette de *fricassure*.

P. 92, v. 11. *Chat qui hayt pescher*, c'est-à-dire : Qui a horreur de l'eau.

P. 93, v. 8. Nous ne savons pas trop quels étaient ces *petits bains des filles publiques*; il s'agit peut-être de l'eau qui avait servi à leur toilette de propreté. Les femmes honnêtes autrefois auraient rougi de descendre aux soins indécents de cette espèce de toilette.

P. 94, v. 2. « Du temps de Villon (lecteurs) fut faite une petite œuvre intitulée : *les Dictz de Franc Gontier*, là où la vie pastouralle est estimée; et, pour y contredire, fut faite une autre œuvre intitulée : *les Contredictz de Franc Gontier*, dont le subject est prins sur ung Tyrant, et auquel œuvre la vie de quelque grant seigneur d'icelluy temps est taxée. Mais Villon, plus saigement, et sans parler des grans seigneurs, fait d'autres *Contredictz de Franc Gontier*, parlant seulement d'un chanoyne, comme verrez cy-après. » (*Note de Cl. Marot.*)

Laurière a fait observer que les *Dicts Franc Gontier* sont de Philippe de Vitré, mort évêque de Meaux en 1351, qui vivait, par conséquent, un siècle avant Villon; mais il n'a pas dit que les *Contredictz de Franc Gontier* étaient du célèbre théologien le cardinal Pierre d'Ailly, chancelier de l'Université de Paris sous le règne de Charles VI. Ces deux pièces de vers ont été publiées dans le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, à l'article VITRÉ, avec une traduction en vers latins par Nicolas de Clémengis, recteur de l'Université en 1395.

— v. 3. C'est le prince ou grand seigneur dont il était parlé dans les *Contredictz de Franc Gontier*.

P. 95, v. 2. Autrefois le plancher des chambres, même chez les rois, était couvert de nattes en paille, qui remplaçaient les tapis.

— v. 3. C'est la personnification de la volupté et de la paresse. *Sydoine* nous paraît dériver de *Sidon*, ville de la Phénicie, dont les habi-

tants, amollis par le luxe et la sensualité, s'endormaient dans le sein des plaisirs. Au reste, plusieurs héroïnes des vieux romans de chevalerie portent le nom de *Sidoine*.

P. 97, v. 7. Les cimetières étaient, le soir et la nuit, envahis par la prostitution errante. C'est pour cela que Philippe-Auguste fit entourer de murs et fermer de portes le cimetière des Saints-Innocents. Voy. Rigord et les historiens de l'époque.

P. 100, v. 5. Villon connaissait, au moins de réputation, les deux ouvrages de Macrobe, *Somnium Scipionis* et *Saturnalia*, qui furent imprimés pour la première fois par Jenson, à Venise, en 1472.

— v. 9. « Il y avait à Montmartre une abbaye de filles, fondée par Louis VI en 1134, qui, du temps de Villon, était obérée de dettes et pouvait bien aussi être un peu relâchée. » (*Note de Prompsault.*) — Villon, comme enfant de Paris, n'ignorait pas que Montmartre, *Mons Martis*, avait été couronné d'un temple ou édifice païen dont les ruines existaient encore de son temps.

— v. 12. Il y avait aussi sur le mont Valérien une vieille chapelle de Notre-Dame desservie par des moines et bâtie sur les ruines d'un temple païen. On y allait en pèlerinage avec beaucoup de dévotion.

P. 101, v. 8. Le couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques eut, depuis saint Louis, un grand nombre de bienfaiteurs qui enrichirent la communauté, laquelle s'était fort relâchée à cette époque, tellement qu'il fallut y introduire une réforme sévère sous le règne de Louis XII.

— v. 9. Le couvent des Célestins, dans le quartier de l' Arsenal, et celui de Chartreux, dans la rue d'Enfer, étaient également fort riches. Le premier devait ses richesses aux fondations des ducs d'Orléans, le second aux bienfaits de saint Louis.

— v. 19. Il y a dans un ms. *boullare bigot*, et dans les éditions de Marot *brulare bigot*. « En anglois, Dieu et Nostre-Dame », dit Marot. Prompsault ajoute à cette note : « Le Duchat voudroit lire *frelare bigod*, mots qu'il dit être allemands. Je pense que *bigod* vient de l'anglois *by* et *god*. »

— v. 24. Variante de la plupart des éditions anciennes :

Je leur ramentoy le jeu d'asne.

P. 102, v. 14. Le *demi-ceint* était une ceinture d'argent avec des pendants auxquels on attachait la bourse, les clefs, etc. Les filles publiques n'avaient pas le droit de porter ces demi-ceints, non plus que tout autre objet en or ou en argent. Sauval, dans les *Comptes de la prévôté de Paris* (t. III de l'*Hist. et recherches des antiquités de la ville de Paris*), cite la confiscation et la vente de plusieurs bijoux trouvés sur des prostituées.

P. 104, v. 1. Les filles de joie avaient toutes des surnoms qualificatifs tirés de leurs défauts ou de leurs avantages personnels.

— v. 16. Henri Cousin était alors bourreau ou tourmenteur juré de la prévôté de Paris.

P. 104, v. 21. On envoyait à l'Hôtel-Dieu et aux hôpitaux la deserte des tables de toutes les maisons riches de Paris.

P. 105, v. 4. Villon, en légua à Colin Galerne un glaçon à mettre près de son estomac, fait peut-être allusion au cœur glacé de ce personnage.

— v. 9. Les enfants trouvés étaient alors nourris aux frais des grands justiciers de Paris (ayant droit féodal de haute et basse justice dans un quartier de la ville), qui payaient une redevance annuelle pour cet objet. Mais on n'exposait dans les rues qu'un très-petit nombre d'enfants vivants; on les jetait morts sur le fumier, et c'est à peine si quelques mères moins dénaturées portaient les leurs à la *Crèche Notre-Dame*, berceau toujours prêt à les recevoir dans la cathédrale, l'évêque de Paris ayant la surveillance des *pauvres orphelins du bon Dieu*.

P. 106, v. 4. Nous pensons que *Montpippeau*, c'est Luciennes ou Malmaison. On se rappelle que Villon et ses compagnons avaient été poursuivis à cause d'un crime commis à Rueil ou aux environs. Ce crime était au moins un vol à main armée sur le grand chemin, puisqu'il entraînait la peine de mort du coupable.

— v. 8. C'est la triste sort de ce Colin de Cayeux qui a inspiré au poète la seconde ballade du *Jargon*.

— v. 9. C'est-à-dire : Ce n'est pas un petit jeu que celui où l'on perd le corps et peut-être l'âme !

— v. 16. Ces quatre derniers vers semblent indiquer que la vilaine affaire dont Colin de Cayeux avait eu à se repentir était un viol commis sur une fille de campagne.

P. 107, v. 5. Villon veut dire que cet argent ne se reproduit pas comme s'il était *enté*, greffé sur un bon plant.

— v. 9. Prompsault met en note : « Les bulles de Rome n'étaient alors introduites que frauduleusement. » Les porteurs de bulles étaient des ecclésiastiques ou des officiers du Saint-Siège qui venaient quêter et vendre des indulgences, au nom du pape, dans tous les pays catholiques; mais ils ne pouvaient plus être admis en France sans un ordre du roi, les privilèges de l'Église gallicane ou de la pragmatique sanction s'opposant à ces collectes papales, qui avaient tant appauvri la chrétienté au moyen âge.

P. 109, v. 9. « Les *Quinze-Vins* de Provins, dit Prompsault, étoient probablement un cabaret dont l'enseigne renfermoit un mauvais calembour. »

— v. 14. Éloy Damerval, dans son *Livre de la Deablerie* (Paris, Michel Lenoir, 1508, in-fol. goth.), cite Villon à l'occasion de ce legs bizarre, qu'il attribue à des souvenirs de bon voisinage :

*Et de son bon gré ordonna,
Pour mieulx bailler de ses sornettes,
Qu'on donnast toutes ses lunettes,
Après sa mort, aux Quinze-Vingtt,
Pour tant qu'ils furent ses voisins.*

— v. 16. Ce passage fait allusion à un usage singulier que nous

nous rappelons avoir vu mentionné dans un vieil auteur. Les aveugles des Quinze-Vingts devaient, aux termes de la fondation de leur hospice, fournir un certain nombre d'assistants ou de pleureurs aux convois des morts qu'on enterrait dans le cimetière des Saints-Innocents.

P. 109, v. 19. Le *lit de parement* était un grand lit d'honneur avec dossier, dais et courtines, chevet, couvre-pied, marchepied, chaire d'attente, prie-dieu, etc. Voy. les *Honneurs de la cour*, publiés par Lacurne de Sainte-Palaye, à la suite de ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*.

P. 110, v. 2. Ce sont les *Charniers* des Innocents, galetas ou greniers qui régnaient au dessus des galeries ouvertes du cimetière, et qui recevaient les ossements exhumés chaque fois qu'on vidait les fosses pour faire place à de nouvelles sépultures. Cette strophe et les suivantes rappellent une pièce de vers du même temps intitulée *l'Exclamation des os Saint Innocent*, réimprimée, d'après l'édition gothique sans date, dans les *Anciennes poésies françaises* de la Bibliothèque elzévirienne de Jannet.

— v. 4. La chambre aux deniers faisait partie de la maison du roi, et se composait de quelques *maîtres des comptes*, qui réglaient les dépenses de l'hôtel.

— v. 10. C'est-à-dire celles qui se rendaient des devoirs de politesses, comme salutations, hommages, révérences, etc.

— v. 21. Le livre de cuisine de Taillevent donne deux recettes pour cuire la *fromentée*, au maigre et au gras. Ce mets, fort recherché autrefois, tenait du pilau turc et de notre gâteau d'amandes.

P. 111, v. 3. Les *regents* sont les lieutenants du roi, gouverneurs de provinces; les *courts*, les parlements; les *sièges*, les présidiaux, et les *plaids*, les bailliages.

— v. 7. « Les Frères Prêcheurs, ordre institué par saint Dominique, étoient chargés de l'inquisition en France. » (*Note de Prompsault.*)

P. 112. Ce *lays* ou legs (c'est un rondeau, et non un *lay*), que Prompsault a tiré d'un manuscrit, ne se trouve que dans son édition.

P. 113, v. 8. Prompsault explique ainsi les quatre derniers vers : « Si elle savoit la chanson *Marionette*, qui a été composée pour la vieille Marion, ou bien celle : *Donnez votre huys, Guillemette*, elle feroit une bonne fille publique. »

— v. 11. Ce personnage avait probablement reçu, nous ne savons à quelle occasion, des lettres royales adressées à *notre bien aimé*, selon la formule de la chancellerie des rois de France.

— v. 16. « Ogier ou Auguier le Danois, chevalier d'une bravoure sans égale, qui repoussa les Sarrasins, vengea l'honneur des dames, fit un voyage en paradis, où il trouva la fontaine de Jouvence, et vint mourir à Saint-Faron de Meaux, dit la Chronique. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 18. Le Duchat pense que Villon veut parler du *Laide Plai-*

sance, composé par Alain Chartier. Prompsault a plus de raison de croire qu'il s'agit de l'*Hospital d'amour*, du même poète.

P. 114, v. 1. Ami de Villon, qui parle encore de lui dans le huitain 170.

— v. 8. Prompsault explique ainsi ce proverbe : « Ce qu'on a gagné dans la débauche doit être dépensé dans la débauche. » Proverbialement : ce qui vient de la flûte retourne au tambour.

— v. 12. Ce sont probablement les femmes du *bordeau* ou *bord de l'eau*, que Villon qualifie d'oies ou de canettes. La rue des Canettes, au faubourg Saint-Germain, a dû son nom au sobriquet de ses habitantes ordinaires, et peut-être à l'enseigne de l'*hostel* où elles tenaient leur état, comme la grosse Margot.

— v. 17. Il a déjà fait un legs au Chevalier du Guet, dans le *Petit Testament*, huitain 22.

— v. 22. C'est le fameux Tristan l'Hermitte, prévôt de l'hôtel du roi et favori de Louis XI.

P. 115, v. 2. « Le bénéfice à simple tonsure, dit Prompsault, étoit destiné à des clercs étudiants, et n'exigeoit pas *grande lecture*, c'est-à-dire pas beaucoup d'instruction. »

— v. 3. « La messe sèche, que Laurière a prise pour une messe sans rétribution, étoit une messe sans consécration (V. le Traité du cardinal de Bona, *De rebus liturgicis*, liv. 1^{er}, chap. 15). Villon veut dire que son bénéfice n'impose pas d'autres obligations que celle de boire et de manger. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 10. La plus ancienne édition le nomme « de Caillais »; mais c'est bien Jean de Calais, cet *homme honorable* qui composait d'assez mauvais vers et qui a rédigé une espèce d'Art poétique sous le titre de *Jardin de Plaisance*, dans lequel on trouve une partie des poésies de Villon citées comme modèles du genre. Ces poésies n'avaient pas été encore recueillies, et quelques-unes même ont été omises dans toutes les éditions de ses œuvres. Le *Jardin de Plaisance* fut réimprimé plusieurs fois à la fin du XV^e siècle.

— v. 11. *Des ans a trente*, c'est-à-dire : depuis trente ans.

— v. 12. Ce vers semblerait prouver que *Villon* étoit un nom que le poète avait pris ou reçu, et qui cachait son véritable nom de famille, *Des Loges*; car cet honorable Jean de Calais, qui l'avait perdu de vue depuis trente ans, ne savait plus même le reconnaître sous ce nouveau nom de *Villon*.

— v. 16. C'est-à-dire, selon Prompsault : « Je lui donne pouvoir d'aplanir toutes les difficultés, en sorte qu'il n'y ait pas plus à chicaner dans mon Testament qu'il n'y en a à tondre sur une pomme. »

P. 116, v. 9. Le couvent des filles de Sainte-Avoye avait été fondé, en 1283, pour des béguines, dans la rue qui porte encore leur nom. La chapelle de ce couvent étoit la seule, à Paris, qui fût située au second étage de l'édifice, et qui, par conséquent, ne renfermait aucune sépulture. C'est pour cette raison que Villon y met plaisamment la sienne.

P. 118, v. 6. Ces deux premiers vers sont une imitation du verset de l'office des morts : *Requiem aeternam*, etc.

P. 118, v. 7. Prompsault pense que Villon veut peindre ainsi son dénuement complet; mais il est plus probable que de vilaines maladies, fruit de ses débauches, avaient fait tomber ses cheveux, sa barbe et ses sourcils, car il dit plus loin que tous les poils de son corps lui font plus de mal que jamais. Voy. huitain 172.

P. 119, v. 2. Le Beffroi, la plus grosse des deux cloches de Notre-Dame de Paris, avait été donné à la cathédrale, en 1400, par Jean de Montaigu. On ne la sonnait que dans les grandes solennités.

— v. 11. Ces vers nous apprennent que les sonneurs des morts avaient droit à un certain nombre de pains ronds ou *miches*, et que ce nombre ne dépassait pas douze dans les plus riches obsèques.

— v. 16. C'est sans doute Jehan l'espicier de la Garde, que Villon ne traite pas trop en ami dans le huitain 33 du *Petit Testament*. Voy. aussi le huitain 127 du *Grand Testament*.

— v. 24. Il s'adresse ici à son clerc Fremin, qui écrit sous sa dictée.

P. 120, v. 1. Ce personnage était encore conseiller au Parlement de Paris. Voy. *l'Histoire de la ville de Paris*, par Félibien et Lobineau, t. II, p. 896.

— v. 4. Il y avait à Paris une ancienne famille noble de ce nom-là.

— v. 7. Huitième fils de Jean Jouvenel des Ursins, baron de Traynel et conseiller au Parlement de Paris. Il fut baillif de Troyes, et mourut en 1470, en laissant des enfants qui continuèrent la postérité de la famille des Ursins.

— v. 16. La famille Raguyer, originaire de Paris, avait fourni plusieurs magistrats à cette ville, notamment deux prévôts des marchands au XV^e siècle, Raymond et Jean. Voy. le *Petit Testament*, huitains 18 et 20, et le *Grand Testament*, huitains 91 et 95.

P. 121, v. 1. Nous ne savons pas quel est le *maître des testaments*. On avait surnommé saint Thomas le *maître des sentences*.

— v. 4. Plusieurs anciennes éditions portent *Thomas Tricot*. Nous avons suivi la leçon du ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal.

— v. 8. Marot dit que c'était un jeu de paume. Nous serions plutôt tenté de croire que Villon parle d'un jeu tel que le *trou-madame*, qui était connu à cette époque. Voy. les Jeux de Gargantua, dans le premier livre du roman de Rabelais.

P. 122, v. 5. Le *surcot*, que portaient alors toutes les femmes, à quelque condition qu'elles appartenissent, était une espèce de corsage serré, boutonné ou agrafé par devant et arrondi sur les hanches. Il était garni de fourrures et d'étoffes précieuses pour les dames nobles, que n'atteignaient pas les ordonnances somptuaires.

— v. 6. Prompsault dit que ce sont de « jeunes vaniteux ». On les nomme ainsi dans la Farce de la Pipée. Les « cuydereaux d'amour » nous rappellent les « cuideurs de vendange », qui, après avoir mangé trop de raisin, « cuydans peder, ils se conchient ». *Gargantua*, chap. 25.

— v. 7. Les muguets ou élégants portaient des bottes fauves en cuir souple, qui retombaient sur le cou-de-pied, et que l'on chaussait sans douleur (*meshaing*).

P. 122, v. 9. Les prostituées se découvraient la gorge presque tout entière lorsqu'elles faisaient *montré* à leur fenêtre, suivant l'usage de leur état.

— v. 13. Ce sont les comédiens et les comédiennes que Villon appelle *fois* et *folles*, *sots* et *sottes*, comme d'ailleurs ils s'appelaient eux-mêmes. Le chef d'une troupe d'acteurs ambulants se qualifiait ainsi de *Mère-folle* ou de *Mère-sotte*, personnifiant la comédie.

P. 123, v. 9. « L'opinion du peuple étoit alors, dit Prompsault, qu'il manquoit à l'homme la côte dont Dieu avoit formé la première femme. »

P. 124, v. 8. Dans toutes les anciennes éditions, le *Grand Testament* finit avec le dernier vers de ce huitain. Prompsault a tiré d'un manuscrit le reste de la ballade. Le même manuscrit, sans doute, avait fourni à La Monnoye ces mêmes vers, alors inédits, qui sont copiés de sa main dans son exemplaire, d'après lequel a été publiée l'édition de P. Jannet.

P. 126. Les anciennes éditions de Villon, excepté celle de Pierre Levet, annoncent le *Codicille* comme faisant ou devant faire un recueil distinct, à la suite du *Petit* et du *Grand Testament*. Nous nous sommes donc cru autorisé à rassembler sous ce titre les pièces qui se rattachent à son dernier procès, et qui forment, pour ainsi dire, le *Codicille* du *Grand Testament*, bien qu'elles n'aient pas été toutes recueillies par les anciens éditeurs de Villon. P. Jannet a pensé, d'après l'intitulé de l'édition de Pierre Levet (*Cy commence le grant Codicille et Testament de maistre François Villon*), que ce *Codicille* n'étoit pas autre chose que le *Grand Testament*; mais il y a une différence absolue entre un testament et un codicille. Nous avons donc maintenu la division que nous avons établie dans les poésies diverses de Villon en rapportant au *Codicille* toutes celles qui semblent avoir été composées dans la prison de Meung, avant ou après le *Grand Testament*.

P. 126. *Épître en forme de ballade*. L'abbé Prompsault a publié pour la première fois cette ballade, qui est intitulée *Epistre* dans le ms. d'où il l'a tirée. Il dit que c'est une imitation du verset que l'on chante quelquefois aux messes des morts : *Miseremini*, etc. Cette ballade semble avoir été composée au moment où Villon, condamné à la peine capitale, attendait dans sa prison de Meung, le jour de l'exécution. La Monnoye avait découvert avant Prompsault cette pièce, qu'il a copiée de sa main dans son exemplaire de Villon.

— v. 7. « Faisant des salamales, des gambades », selon Prompsault. Nous croyons plutôt qu'il est question d'une espèce de danse comique dans laquelle les danseurs jetaient les pieds en avant et en arrière, de manière à montrer toujours la semelle de leurs souliers et à tortiller la jambe en tout sens, comme des veaux qui ont les pieds en l'air quand ils sont étendus sur la litière.

— v. 9. Les *gastaveaux* sont des grelots, selon Prompsault. On ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire, et nous n'en comprenons pas le sens d'après sa racine : *gast*, dégât, à *veaux*. S'agit-il de ces « grosses cymbales de vaches » que François Villon et ses diables faisaient sonner pendant la *montré* de leur diablerie à Saint-Ligaire? Voy. Rabelais, *Pantagr.*, liv. 4, ch. 13.

P. 127, v. 5. Prompsault dit que les *chandeaux* sont des vers à la louange du défunt. Nous pensons qu'il faut lire *chaudeaux*, employé au figuré. Le chaudeau était non seulement le bouillon des mariés durant la nuit des noces, mais encore le lait de poule des accouchées et des vieillards.

— v. 13. « C'est-à-dire : « Il est contraint de jeûner tous les jours « de la semaine. » Le mercredi, le vendredi et le samedi étoient des jours d'abstinence et même de jeûne pour certaines personnes pieuses. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 16. Il veut parler certainement de la question ordinaire, qu'on infligeait aux prisonniers en leur faisant avaler de force quelques pintes d'eau froide, soit goutte à goutte, soit à gros bouillons.

P. 128. *Débat du Cœur et du Corps*. Cette ballade, qui fut recueillie pour la première fois dans le *Jardin de plaisance* par les soins de Jean de Calais, ami de Villon, exprime les remords de conscience que le poète éprouvait, dans la prison de Meung, en se rappelant les erreurs de sa jeunesse. Nous avons essayé de rétablir le dialogue du Corps et du Cœur; mais nous ne sommes pas sûr d'avoir toujours réussi à bien fixer le rôle de chacun des deux interlocuteurs dans ce *Débat* métaphysique.

P. 130, v. 4. Villon semble vouloir dire qu'il est né sous l'influence de la planète de Saturne, qui présidait aux destinées malheureuses et pénibles. On peut voir ici une allusion à une fable mythologique dans laquelle le vieux Saturne, dieu du temps, était représenté préparant et soutesant le fardeau que chaque mortel doit porter sur ses épaules dans le cours de la vie.

P. 131, v. 4. P. Jannet a fait remarquer, le premier, que le nom de Villon se trouve en acrostiche dans les six vers qui forment l'Envoi, moins le refrain, de cette ballade, composée en 1461.

— v. 9. « Dans le *Fabliau du Renart et de Piaudoue* (Mss. de la Bibl. Nation., n° 7218, fol. 77), on trouve ces vers, qui rappellent le dernier vers du quatrain de Villon :

. Sa goule sut
Combien son cul pesent li fut.

Cette épitaphe, que Villon se fit à lui-même dans sa prison, a été parodiée par Rabelais (*Pantagr.*, liv. 4, ch. 67). Garasse, dans sa *Recherche des Recherches de Pasquier*, p. 460, l'attribue à Clopinel; mais c'est une erreur.

P. 132. M. Prompsault a publié pour la première fois cette Ballade, tirée d'un ms. du XV^e siècle, ayant appartenu au duc de Coislin, et il l'a intitulée : *Problème*. Nous avons modifié ce titre, qui ne nous a pas semblé convenir à une allocution de la Fortune à Villon.

— v. 2. C'est François Villon que la Fortune interpelle.

P. 133, v. 2. C'est sans doute une allusion à l'incendie de Rome, sous le règne de Néron.

— v. 5. La constellation des pléiades. Prompsault dit que ce vers signifie : « Qui voulut s'élever aussi haut que les astres. » Nous le

traduirions plutôt ainsi : « Qui voulut aller jusqu'au pôle où se lève l'étoile poussinière. »

P. 133, v. 6. Le ms. porte *envelimée*, et Prompsault avait remplacé ce mot par *enlimée*. qu'il expliquait par *abaissée*, *enlevée*. Nous avions cru devoir lire *eslimée*, qui signifie, en terme de fauconnerie, *purgée*, *amoindrie*, mais le mot *inhumée* nous paraît donner un meilleur sens.

— v. 7. Arphaxad, roi des Mèdes, défait et tué dans une bataille par Holopherne. (Voy. le livre de *Judith*, ch. 10^r.)

P. 134. *Épithaphe en forme de ballade*. Cette ballade est imprimée, avec quelques variantes, dans le *Jardin de plaisance*, espèce d'Art poétique qui contient plusieurs pièces de Villon, et qui a été rédigé par un de ses amis, Jean de Calais, que nous trouvons cité dans le *Grand Testament*, au huitain 160. Ce Jean de Calais se nomme lui-même au feuillet 136 et 139 de la plus ancienne édition du *Jardin de plaisance*, imprimée à Paris pour Antoine Vérard, en 1499, édition sans date, in-fol. goth., avec fig. Dans cette ballade, Villon se représente pendu et accroché depuis longtemps, avec ses compagnons, aux fourches patibulaires de Montfaucon, où on laissait pourrir les corps des suppliciés pendant plusieurs années. Voyez la curieuse dissertation de M. de la Villegille sur ce gibet célèbre.

— v. 6. Ce vers rappelle que les vols de Villon et de ses compagnons n'avaient pour objet, en général, que des *repuës franches*.

P. 137, v. 16. *Hue Capel*, pour *Hugues Capet*, premier roi de la troisième race. « Le Dante (*Purg.*, ch. 20), dit Prompsault, prétend que Hugues Capet étoit fils d'un boucher de Paris. » Il est curieux que Villon ait rapporté cette tradition, qui s'étoit perpétuée dans la boucherie de Paris, et dont il faut attribuer l'origine aux grands privilèges que ce roi avait accordés à la riche et puissante corporation des bouchers.

P. 138, v. 1. « La question, dit Formey, se donnoit, à Paris, avec l'eau, qui s'entonnoit, à travers un linge, dans l'estomac du patient. » Nous croyons plutôt que Villon veut parler de la question des brodequins, qui étoit si douloureuse que la bouche du patient devenoit sèche et brûlante. Alors il demandait à boire, ce qu'on ne lui refusait pas, après chaque coin enfoncé à coups de maillet entre les genoux et les chevilles du pied, étroitement liés et serrés avec des cordes. Mais, comme la malheureuse victime seroit morte étouffée si on lui eût permis d'épancher sa soif, on lui posoit seulement un linge mouillé sur les lèvres.

— v. 11. « Les notaires du Châtelet, dit Prompsault, remplissoient alors les fonctions de greffiers. »

— *Envoi*. « Bernier a cru que Villon s'adressoit au duc de Bourbon. C'est une erreur : il s'adresse à Garnier. S'il le qualifie de *prince*, c'est parce que l'usage étoit de qualifier ainsi, dans l'*envoi* de la ballade, celui à qui elle étoit adressée. » (*Note de Prompsault*.)

— v. 14. C'est-à-dire : Si j'étais resté muet. La pépie empêche les oiseaux de crier.

— v. 15. « Le gibet de Montfaucon, où se faisoient les exécutions,

étoit situé sur le chemin de l'abbaye Saint-Denis, où fut inhumé Clotaire III. » (*Note de Prompsault.*)

P. 138, v. 16. « Pendu comme un espion », dit Le Duchat; « comme un voleur de grand chemin », dit Prompsault, qui ajoute cette remarque : « On nommoit ces voleurs-là *épieurs* ou *espies*, parce qu'ils se mettoient en embuscade dans les bois pour surprendre les passants. »

P. 139. C'est Prompsault qui a découvert cette pièce, alambiquée et entortillée au point d'être souvent inintelligible, dans un ms. des Poésies de Charles d'Orléans conservé à la Bibliothèque nationale. Il l'a publiée pour la première fois à la fin de son édition. Marie de Bourgogne était fille de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et d'Isabelle de Bourbon; elle naquit le 13 février 1457. Elle succéda à son père comme duchesse de Bourgogne, et elle épousa Maximilien, archiduc d'Autriche, qui devint empereur d'Allemagne en 1493.

P. 140, v. 10. Allusion à la côte d'Adam avec laquelle Dieu forma Ève. Villon suppose que la petite princesse de Bourgogne était issue de la race de Clovis, parce que son père descendait de la maison royale de France.

— v. 20. C'est-à-dire : Et délivrer les prisonniers (*enclos*). Villon était peut-être en prison, chargé de fers, lors de la naissance de la princesse de Bourgogne.

P. 141, v. 3. C'est-à-dire : J'emprunte les paroles du Psalmiste (ps. 91, v. 5) : « Seigneur, vous m'avez comblé de joie en me montrant l'œuvre de vos mains. »

— *Double ballade.* « Cette pièce, adressée à Marie de Bourgogne, dit P. Jannet, fut composée longtemps après la précédente, et lorsque la princesse, née en 1457, était déjà grande et avait « port assuré, maintien rassis ». On peut donc supposer que Villon aura écrit cette double ballade dans sa prison de Meung, en 1461, pour se faire une protection auprès de la petite princesse, qui avait alors quatre ans.

— v. 13. C'est-à-dire : Quoique j'aie lu dans un livre où il est dit : « Tenez pour ennemi quiconque vous louera en votre présence. »

P. 142, v. 1. C'est-à-dire, selon Prompsault, « ce qui convertit et attacha au service de Dieu saint André, qui ne le connoissoit pas ».

— v. 8. Prompsault a paraphrasé ainsi ces quatre mauvais vers : « Sur la terre où tu parois, ramène de son exil celui qu'une sentence trop rigoureuse proscriit, et dont la fortune a renversé l'existence. »

P. 144, v. 4. Prompsault explique ainsi ce vers et les suivants, qui sont assez obscurs : « Il n'y a en vous rien de l'enfant. Je ne sais ce qui m'empêche de le répéter continuellement. »

— v. 12. Il résume ici l'épigramme qu'il avait empruntée à Virgile, en tête de son Dit.

— v. 13. Prompsault a paraphrasé la fin de ce huitain pour le rendre intelligible : « Enfant, qui avez la sagesse de Cassandre, la beauté de la nymphe Echo, le courage héroïque de Judith, la chasteté de Lucrèce et la noblesse de Didon, je vous prends, dès ce jour, pour ma seule dame et maîtresse. »

P. 144, v. 24. Villon se qualifie *porre escolier* dans plusieurs endroits de ses deux Testaments.

P. 145. *Ballade Villon*. Cette ballade, qui porte ce titre dans le ms. des Poésies de Charles d'Orléans, où Prompsault l'a trouvée, est incontestablement de Villon, comme le titre l'indique. C'est une suite d'antithèses qui se heurtent et qui n'ont pas beaucoup de sens. Elle fut composée sur un sujet et avec un refrain donnés par le duc d'Orléans, car le manuscrit des Poésies de ce prince contient onze autres ballades faites à la même occasion par onze poètes de sa cour.

— v. 3. Ce vers, qui explique toute la ballade, prouverait que Villon, banni de Paris, et non de France, en 1461, après commutation de la peine de mort prononcée contre lui, n'était point encore allé en Angleterre, comme le disent ses biographes, d'après l'autorité de Rabelais.

— v. 18. Il faut, dans cette antithèse : *et si n'en ay pas un*, sous-entendre un écu ou toute autre pièce de monnaie.

P. 146, v. 13. L'Envoi de cette ballade nous fait supposer que Villon touchait des *gages* dans la maison de Charles d'Orléans, comme secrétaire ou valet de chambre : tel était le titre ordinaire que les rois et les princes donnaient à un poète qu'ils voulaient pensionner en l'inscrivant sur l'état de leur maison.

— *La Requête de Villon*. « Cette ballade et la précédente ne sont point dans le *Jardin de plaisance*, où est celle de son Appel, ainsi que celle qui contient ses remerciements à la Cour, ce qui me donne lieu de penser qu'elles sont postérieures à sa première condamnation, et peut-être à toutes les deux. — Charles 1^{er}, duc de Bourbon, mourut le 4 décembre 1456. Jean II, qui lui succéda, ne mourut que l'an 1487. — Marot a imité cette ballade dans son *Épître* à François 1^{er}. C'est lui qui a fait le titre de celle-ci. Je voudrais bien savoir quel est le motif qui l'a porté à dire qu'elle avait été *baillée au duc de Bourbon* plutôt qu'au duc d'Orléans. » (*Note de Prompsault.*)

P. 147, v. 12. La forêt de Patay, qui entourait cette petite ville de la Beauce (départ. du Loiret), devait être plantée de chênes et de châtaigniers. On peut supposer, d'après ces vers de la *Requête*, que Villon tenait de la munificence du duc d'Orléans quelques menus droits de gruerie dans la forêt, qui faisait partie du domaine de ce prince.

— v. 17. Manque d'argent. Il y a une ballade de Jean Marot qui a pour refrain :

Faute d'argent, c'est douleur sans pareille.

— v. 21. « Villon dit qu'en fait de croix, il ne voit que celles qui sont dans les carrefours et sur les chemins, mais qu'il ne voit plus celles qui sont frappées sur les monnoies. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 23. Jeu de mots un peu bien hardi pour le temps, car on sait la vénération de Louis XI pour la vraie Croix de Saint-Lô.

P. 148, v. 16. « Le peuple crioit Noël à l'arrivée des princes, à leur naissance et dans quelques autres solennités publiques. Le verbe *crier* a deux sens : il signifie *crier* et *appeler*. Le proverbe joue sur cette double signification. Le peuple, dans ses cris de joie, appelle si souvent Noël qu'à la fin il arrive. » (*Note de Prompsault.*)

P. 150, v. 19. Prompsault pense que ce sont là les noms de deux filles publiques en vogue. C'était sans doute une locution proverbiale qui rappelait deux noms populaires, et qui faisait peut-être allusion à quelque fabliau.

P. 151. *Ballade des taverniers*. C'est Baluze qui communiqua à La Monnoye les douze premiers vers de cette ballade; il les avait trouvés écrits sur un morceau de papier à demi rongé par le temps et l'humidité. La Monnoye les fit paraître pour la première fois dans l'édition de 1742. La ballade entière ne fut retrouvée que depuis peu, et M. Louis Moland a reconnu le premier que cette pièce était imprimée dans toutes les éditions de *la Chasse et le départ d'Amours*, poème d'Octavien de Saint-Gelais, qui parut d'abord en 1509. Nous n'osons pourtant pas la retirer à Villon, sous le nom duquel elle semble avoir été recueillie par l'un de ses contemporains. Ajoutons qu'elle a beaucoup d'analogie, sous le rapport de l'idée et du style, avec la ballade des « langues venimeuses », qu'on trouve, après le huitain 131, dans le *Grand Testament*.

— v. 1. C'est-à-dire l'erreur, l'hérésie des Bohémiens, sectateurs de Jean Huss et de Jérôme de Prague.

P. 153. *Ballade des povres housseurs*. Cette ballade a été extraite du *Jardin de plaisance*, et réunie pour la première fois aux œuvres de Villon par Prompsault, qui a cru pouvoir lui donner ce titre, que nous avons conservé.

— v. 19. C'est-à-dire : De servir un homme d'armes à la guerre, de porter un épieu, une guisarme ou un coutelas; car le chevalier ou homme d'armes marchait accompagné de plusieurs piétons qui combattaient auprès de lui. *Malchus* est synonyme d'épée ou de coutelas, parce que saint Pierre, au jardin des Olives, coupa l'oreille d'un nommé Malchus en le frappant d'un coup de couteau ou de sabre.

P. 154, v. 2. La *quintaine* était un mannequin, souvent mobile, contre lequel les chevaliers s'exerçaient à rompre des lances et à tirer de l'arc. Ce jeu guerrier a été en usage jusqu'au règne de Louis XIV. Les étymologistes ont prétendu que le Romain *Quintus* avait été l'inventeur de la *quintaine*! Ce mot dérive plutôt du nombre de coups qu'on adressait au but : il fallait le toucher une fois sur cinq.

— v. 14. Cette ballade n'a pas d'Envoi, contrairement aux règles prosodiques de ce genre de poésie.

P. 154. *Ballade contre les mesdîsans de la France*. Cette ballade a été publiée pour la première fois par Prompsault, d'après un ms. du XV^e siècle appartenant à la Bibliothèque nationale, lequel contient des ballades extraites du « Testament et Codicille de maistre François Villon ». Mais il existait une édition gothique de cette pièce, que M. A. de Montaiglon a reproduite avec de bonnes variantes dans les *Anciennes poésies françoises* de la Bibliothèque elzévirienne. (Voy. t. v, p. 320.) Cette pièce est intitulée : *Ballade de l'honneur françois*. Nous avons préféré le titre que La Monnoye lui avait donné, en la copiant de sa main, dans son exemplaire.

— v. 16. Suivant la fable, la Toison d'or était gardée par des taureaux qui jetaient du feu par les narines.

P. 155, v. 4. Dédale fut enfermé au Labyrinthe, qu'il avait construit dans l'île de Crète.

— v. 11. « Certaines chroniques disent que Marie-Madeleine pleura ses péchés pendant trente ans dans le désert, n'ayant que la terre pour lit, ses cheveux pour vêtements et ses larmes pour breuvage. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 12. Selon la fable, le beau Narcisse devint amoureux de son image en se mirant dans une fontaine, où il se noya.

— v. 13. Absalon, fils du roi David, étant vaincu et mis en fuite dans la bataille qu'il livra à l'armée de son père, resta suspendu à un arbre par sa longue chevelure, et fut tué par Joab.

— v. 14. Judas, l'apôtre qui avait livré Jésus-Christ aux Juifs, se pendit de désespoir.

— v. 15. « On raconte que Simon le Magicien, s'étant fait élever de terre par les démons pour prouver aux Romains qu'il étoit véritablement la vertu de Dieu, tomba et se rompit les jambes lorsque saint Pierre se fut mis en prière pour demander à Dieu que cet hérétique fût confondu. » (*Note de Prompsault.*)

— v. 17. « Calus-Julius-César Octavianus, empereur de Rome, plus connu sous le nom d'Auguste. Le temps dont Villon souhaite le retour pour les ennemis de la France est celui du Triumvirat. » (*Note de Prompsault.*) — Villon semble confondre ici les proscriptions d'Octave et les persécutions contre les chrétiens, lesquelles ne datent que du règne de Néron.

— v. 19. Saint Victor, dans son martyre, fut mis sous une meule de moulin. Voy. la *Légende des saints*.

— v. 24. Junon étoit la déesse des honneurs et des richesses, et Vénus des plaisirs de l'amour.

— v. 26. « *Sardanapalus* est un quiproquo, dit Prompsault. C'est Antiochus le Furieux, roi de Syrie, qui périt misérablement sous l'anathème du Dieu d'Israël. »

P. 156, v. 2. La forêt où règne le dieu marin Glaucus, c'est la mer.

— v. 5. Cette ballade fut composée, sans doute, pendant que le poète étoit en Angleterre. L'anecdote racontée par Rabelais (liv. 4, ch. 67), anecdote qui semble se rapporter au sujet de cette ballade, dirigée contre les ennemis de la France, prouve que Villon avoit plus de patriotisme qu'on ne devoit en attendre d'un pareil garnement.

P. 157. *Le Jargon*. Prompsault remarque avec raison que le *Jargon* a été encore plus maltraité par les anciens éditeurs que les autres poésies de Villon. « Nous l'avons en quelque sorte refait, dit-il, prenant dans chacune des trois versions que nous avons eues sous les yeux les expressions qui nous ont paru convenir le mieux avec la mesure, la rime et le bon sens; nous avons raccourci les vers qui étoient trop longs et allongé ceux qui étoient trop courts. » On doit reconnaître, en effet que Prompsault a beaucoup amélioré le texte du *Jargon*; cependant nous avons suivi souvent, de préférence à son édition, celle qu'on regarde comme la plus ancienne et comme la moins

incorrecte, l'édition in-4^o, sans date et sans nom d'imprimeur, que La Monnoye avait annotée. (Voy. notre Notice bibliographique.)

Nous avions l'espoir de traduire enfin le *Jargon*, qui n'était déjà plus très-intelligible du temps de Marot ; mais il nous a fallu renoncer à ce travail, pour lequel nous manquions de toute espèce de secours philologiques, car l'argot du XV^e siècle diffère complètement de celui qui est encore en usage parmi le bas peuple. On lit dans le *Jargon ou langage de l'argot réformé*, petit livre bien connu, qui a été imprimé pour la première fois vers la fin du XVI^e siècle : « Pour oster le scrupule que quelques-uns pourroient avoir de ce qu'on n'use plus de beaucoup de mots qui estoient en usage de l'ancien jargon, c'est que les archi-supposts, qui sont des escoliers desbauchez, mouchailant, que trop de marpauz entervoient, retranchèrent certains mots. »

Jannet s'était fait fort de donner une explication des ballades en argot qui composent le *Jargon* ; mais il a reculé devant cette tâche hardie. « Cela ne doit pas décourager ceux qui voudraient tenter l'entreprise, dit-il. En recueillant avec soin toutes les variantes des anciennes éditions, en rapprochant les ballades de Villon des monuments assez nombreux de ce langage qui nous restent du XV^e siècle et du commencement du XVI^e, on arriverait probablement à quelque chose de satisfaisant. »

— *Ballade I.* Prompsault, après avoir entièrement remanié à sa guise la première ballade du *Jargon*, a essayé d'en expliquer le sens par quelques notes où il a pu quelquefois deviner juste, mais qui renferment plus d'une erreur manifeste. Pour éviter de nous tromper comme lui, nous laisserons au lecteur le soin de chercher le mot d'une énigme devant laquelle tous les Œdipes modernes ont reculé.

P. 167. *Poésies attribuées à Villon.* « J'ai choisi ce titre à cause de son élasticité, dit Jannet dans son édition de Villon. Je ne suis pas convaincu que ces pièces soient de notre poëte ; mais je n'ai pas voulu, en les donnant comme émanant de ses disciples, lui faire tort de celles qui peuvent lui appartenir. » Jannet n'a pourtant réimprimé que dix-sept pièces choisies parmi celles que M. Campaux avait tirées du *Jardin de Plaisance*. « On ne peut lire son travail, dit-il, sans être tenté d'admettre que plusieurs de ces pièces sont réellement de Villon. » Nous avons donc emprunté au volume de M. Campaux un plus grand nombre de pièces qui nous paraissent avoir plus ou moins le caractère du style de notre auteur. Quant aux trois ballades anonymes qui avaient été réunies aux œuvres de Villon dans l'édition de 1723, par cela seul que « plusieurs personnes distinguées par leur condition et par leur bon goût » les avaient trouvées *ingénieuses*, nous n'avons pas cru pouvoir les rejeter comme n'étant pas et ne pouvant pas être de Villon. On les trouvera donc aux pages 189 et suivantes de notre édition.

P. 168, v. 18. RONDEL. *Une fois me dictes ouy*, etc. « La pièce de Marot : *Un doux nenny avec un doux sourire*, dit M. Campaux, fait le pendant de ce charmant rondeau. C'était encore pour Marot une façon d'imiter Villon. »

P. 170, v. 13. « A moins de supposer une imitation qui aurait été jusqu'au plagiat, dit M. Campaux, on reconnaîtra que l'auteur des

derniers vers de ce rondeau est le même que l'auteur du huitain 56 du *Grand Testament*. »

P. 172. *Ballade*. « Rapprochez cette ballade, dit M. Campaux, de la *Ballade de Villon à l'Amie* (Voy. p. 70 de notre édition) : ces deux ballades ne s'expliquent-elles pas ainsi l'une par l'autre ? Et ces plaintes, de plus, ne correspondent-elles pas aux projets de départ, annoncés au début du *Petit Testament* ? »

P. 173, v. 23. « Ce rondeau, peu galant, pour ne pas dire brutal, dit M. Campaux, pourrait bien être une confidence de poète sur la condition de ses parents. Nous entrons avec ce rondeau dans la phase du dépit. »

P. 174. *Ballade pour ung prisonnier*. « Cette pièce est certainement de Villon, dit M. Campaux, du temps qu'il était dans le cachot de Meung. J'y entends et reconnais les plaintes, les remords, les excuses, les projets de changements de vie, et il faut le dire aussi, les sentiments de vengeance de la première partie du *Grand Testament*. »

P. 175. *Rondel*. M. Campaux dit de ce rondeau qu'il croit être bien de Villon : « On y entend tout au long l'auteur de la double ballade du *Grand Testament* qui a pour refrain : *Bien heureux est qui riens n'y a*. »

P. 176. *Ballade*. Cette ballade rappelle celle des Proverbes et celle des Menus propos. (Voy. ci-dessus, p. 148 et 150.) M. Campaux remarque aussi que la ballade qui commence : *Il n'est danger que de vilain*, est tout à fait dans la manière de Villon et résume l'expérience de toute une vie : « On ne peut guère douter, ajoute-t-il, qu'elle ne soit de lui. »

— v. 8. Corrigez ainsi ce vers, qui est faux dans le texte du *Jardin de Plaisance* :

Quant est de moy, j'en suis martir.

P. 177. *Ballade morale*. « On reconnaît ici, dit M. Campaux, le tour de la *Ballade de l'honneur françois* (contre les mesdisans de la France), ainsi que celui de la *Ballade contre les Taverniers* (Voy. p. 151 de notre édition), et le fond de la ballade contre les *langues venimeuses* dans le *Grand Testament*. » Cette dernière ballade est surtout le prototype de la *Ballade morale*.

— v. 4. Ce vers, qui manque, et que nous avons remplacé par des points, ne se trouve pas imprimé dans le *Jardin de Plaisance*. Il faut supposer que l'éditeur de ce recueil l'aura omis par inadvertance, sinon parce qu'il était trop libre.

P. 178, v. 27. « Ce sont, dit M. Campaux, les conseils qu'il s'adresse dans le *Débat du Cueur et du Corps*. » Voy. p. 148 de notre édition.

P. 185. Cette ballade et les deux suivantes sont celles qui furent imprimées, pour la première fois, à la fin des poésies de Villon, dans l'édition de Coustellier, sans que l'éditeur ait attribué positivement ces trois ballades à notre poète. « Les pièces suivantes, dit cet éditeur, sont tirées d'un ms. du commencement du XVI^e siècle qui est dans une des plus magnifiques bibliothèques de Paris. Plusieurs personnes, distinguées par leur érudition et par leur bon goût, les ont trouvées si ingénieuses que nous avons cru devoir les donner au public. »

P. 187, v. 19. Le nom de Paul Orose, historien du IV^e siècle, vient ici pour la rime ; mais il faut rappeler que son Histoire avait été si souvent traduite, paraphrasée en français et multipliée par les manuscrits au XV^e siècle, que cet ouvrage, composé à la demande de saint Augustin, passait pour un chef-d'œuvre de littérature historique.

— v. 22. Allusion au sujet du roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris et terminé par Jean de Meung.

P. 188. *Ballade d'un amoureux à sa dame*. « Bien des traits de cette ballade, dit M. Campaux, rappellent les plaintes du début du *Petit Testament*, ainsi que des huitains 55 et 56 du *Grand Testament*, et celles de la *Ballade de Villon l'Amye*; seulement, la vérification de notre poète a en général un peu plus de rudesse. »

P. 189. Ce Monologue comique, qui a été fait certainement pour le théâtre, est une critique de la milice des francs-archers, que Charles VII avait créée, et qui ne se fit connaître que par sa poltronnerie. Ces francs-archers étaient à la solde des communes et devaient au roi le service féodal. Ils furent tout à fait supprimés en 1480 et remplacés par des aventuriers soldés. On peut donc affirmer que cette pièce a été composée avant 1480, d'autant plus que le Franc-Archer de Bagnolet y parle de ses campagnes en Normandie contre les Anglais, c'est-à-dire vers 1448 et 1449. — Rabelais fait allusion à ce Monologue quand il place dans la bibliothèque de Saint-Victor : *Stratagemata Francharchieri de Bagnolet*. Les éditeurs de l'*Ancien Théâtre françois* ont réimprimé ce Monologue d'après une ancienne édition du XVI^e siècle qui fait partie du fameux recueil de farces conservé au *British Museum* de Londres. Nous croyons devoir renvoyer le lecteur à cette réimpression, sans reproduire ici les nombreuses variantes qui la distinguent, et qui semblent prouver que ce Monologue avait été rajeuni, pour la représentation, au commencement du XVI^e siècle.

— v. 1. Nous croyons que *C'est à meshuy !* est un appel, un défi, un cri d'armes, que le Franc-Archer envoie à un ennemi qui n'existe pas, comme s'il disait, à la manière des chevaliers : « Allons, c'est pour aujourd'hui la bataille ! » On a proposé de lire : *C'est à meshaing !* dans le sens de : *C'est un guignon !*

— v. 3. *Maulgré ses dentz*, expression proverbiale qui signifie : *Quoi qu'on en ait !*

— v. 8. C'est-à-dire un homme d'armes, qui avait avec lui quatre valets ou servants à pied pour combattre à ses côtés. Les francs-archers furent institués pour suppléer à l'insuffisance des compagnies d'ordonnance, composées seulement de gens d'armes.

P. 190, v. 5. La ville d'Alençon fut prise et reprise plusieurs fois par les Anglais et les Français, pendant les guerres du XV^e siècle. C'est en 1448 que Charles VII vint l'assiéger pour la dernière fois. Il s'en empara, ainsi que de toutes les autres places fortes de la Normandie.

— v. 27. Pour *Chantocé* ou *Champtocé*, village du département de Maine-et-Loire, renommé alors comme aujourd'hui pour ses poulardes grasses.

P. 191, v. 7. Le Franc-Archer, pour se donner de l'importance,

cite d'un air dégagé le *Baronnet* et le *Marquis*, qu'il ne désigne pas de manière à nous les faire reconnaître entre tous les seigneurs qui avaient ces deux titres nobiliaires fort peu répandus en France à cette époque.

P. 191, v. 8. Le Franc-Archer, afin de s'en faire accroire, cite avec orgueil des noms de villes qu'il prend pour des noms d'hommes. Cependant ces noms-là étaient portés par les seigneurs qui avaient droit de suzeraineté sur les villes ainsi nommées. On trouverait donc, à cette époque, des sires de Craon, de Cures, de l'Aigle et de Bressuire.

— v. 10. Ce *La Rochefoucault*, ne peut être que Foucauld, 3^e du nom, seigneur de la Rochefoucauld, de Marsillac, etc., conseiller et chambellan de Charles VII, fait chevalier sur le champ de bataille, en 1461.

— v. 10. C'est sans doute Prégent, seigneur de Coetivy et de Retz, créé amiral en 1439, et tué d'un coup de canon, en 1450, au siège de Cherbourg.

— v. 11. Jean de Beuil, comte de Sancerre, un des plus braves capitaines de son temps, succéda, comme amiral de France, à Prégent de Coetivy.

— v. 12. *Pontievre*, pour *Penthievre*. Nous avons vu le nom de ce capitaine breton dans les chroniques du XV^e siècle. — Ici le Franc-Archer fait appel à ses souvenirs d'une autre époque ; il raconte certainement un épisode de la guerre que Louis XI fit à son frère, duc de Normandie, et au duc de Bretagne, allié de ce jeune prince, en 1466.

P. 192, v. 16. C'est probablement l'enseigne d'une hôtellerie ou d'un cabaret.

P. 194, v. 19. Étienne Vignoles, dit La Hire, fut un des plus braves capitaines de Charles VII. Il se distingua dans les guerres contre les Anglais, et mourut à Montauban en 1442.

— v. 21. Le *gros valet* était un des servants de l'homme d'armes ; il faisait partie de ce qu'on appelait une *lance fournie*, c'est-à-dire les trois ou quatre combattants qui devaient accompagner un homme d'armes et marcher à ses côtés dans la bataille, en lui prêtant leur concours.

— v. 25. Le seigneur de la Roche était un des bons capitaines du temps de Charles VII ; il s'attacha à la personne du dauphin Louis, et le suivit dans ses révoltes contre son père. On le voit figurer parmi les familiers du dauphin dans les *Cent-Nouvelles nouvelles du bon roy Louis XI*, où il est toujours nommé « monseigneur de la Roche ».

P. 195, v. 1. C'est un juron, ou plutôt une invocation pieuse à la sainte Eucharistie.

P. 196, v. 2. Le cri d'armes des Français était : *Montjoie Saint-Denis* ; celui des Bretons : *Bretagne et Saint-Yves*.

P. 198, v. 3. *Cinq cents*, jeu de mots qui témoigne de la peur du Franc-Archer, car, oubliant qu'il a parlé des *cinq sens de nature*, il s' imagine qu'on lui réclame *cinq cents écus* pour sa rançon. Il se demande alors : « Où les prendre, quand on ne les vole pas. »

P. 199, v. 22 et 23. C'est-à-dire : le sixième Commandement de Dieu nous ordonne de ne rien voler.

P. 201, v. 27. C'est-à-dire : Je m'en vais toucher ma solde. On appelait *relief* l'ordre du prince qui autorisait un officier à toucher ses appointements échus pendant qu'il était à la guerre. On pourrait entendre aussi par *relief* l'acte de foi et hommage que le franc-archer devait à son seigneur féodal.

P. 202. *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent*. Ce Dialogue, qui se récitait certainement sur le théâtre du Prince des Sots ou de la Joyeuse Bande, de Mère-Sotte ou des Enfants sans souci, a été imprimé pour la première fois dans l'édition de Villon, publiée chez Galiot du Pré, en 1532, avant celle que Clément Marot donna la même année. Nous sommes loin de partager les dédains des éditeurs nos devanciers pour cette petite comédie à deux personnages, dialoguée avec beaucoup d'esprit et de gaieté. Rabelais semble en avoir imité la forme dans le dialogue de Panurge avec frère Fredon, qui ne répond que par monosyllabes (liv. V du *Pantagruel*, ch. 28). Mallepaye (mauvais-payé) et Baillevent (bailleur de vent, de paroles, au lieu d'argent) se renvoient l'un à l'autre, en écho, l'aveu plaintif de leur pauvreté et de leur convoitise. Il y a des mots charmants et pleins de malice burlesque. Cette jolie pièce est écrite, comme l'a remarqué le premier M. A. de Montaignon, « en strophes de six vers, sur deux rimes qui s'enchaînent de telle façon que la rime placée dans une strophe au troisième et au sixième vers se répète, dans la strophe suivante, aux quatre autres vers, c'est-à-dire au premier, au second, au quatrième et au cinquième. » Nous avons rétabli les strophes d'après ces indications, et l'on verra que la pièce y a beaucoup gagné. Deux strophes sont restées incomplètes. Voy. p. 218 et 219.

P. 203, v. 2. Le *Joly Souffreteux*, qu'on verra reparaitre dans les *Repues franches* (voy. ci-après, p. 247), était certainement un des *sots* ou comédiens de la Joyeuse Bande de Villon.

P. 204, v. 16. *Pathelin en main* signifie : ayant sous les yeux l'exemple de Pathelin. Une pareille allusion à la farce de *Pathelin* prouve combien cette farce était alors populaire parmi la jeunesse, qui la savait par cœur. On voit plus loin (p. 209, v. 8) que le *pathelin* était le jargon des filous, comme le *jobelin* celui des gueux.

P. 205, v. 14. Prompsault paraphrase ainsi le souhait de Baillevent : « Si je pouvois faire croire à celui-ci ou à celle-là qu'en vertu de la pragmatique sanction, je puis donner des bénéfices ! »

P. 208, v. 2. Il veut dire sans doute qu'il porte dans ses armes trois poux rampants, représentant le blason de la gueuserie.

P. 211, v. 12. Dans l'Évangile, c'est Jésus qui dit à ses disciples : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce qu'ils verront Dieu. »

P. 212, v. 10. Ce souvenir du siège et de la bataille de Nancy, où les Suisses défirent le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui y fut tué, prouve que ce Dialogue a été composé et joué après l'année 1477.

P. 213, v. 16. Le *hardi*, liard frappé sous Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui avait laissé son surnom à cette monnaie de billon, valant quelques deniers. Elle fut décriée et cessa d'avoir cours au XV^e siècle.

P. 216, v. 20. *Querez qui blòque*, expression proverbiale, tirée du jeu de billard ou du trictrac, laquelle signifie : Cherchez-en, vous n'en trouverez guère.

P. 218, v. 5. Un Prince des Sots, surnommé Angoulevant, vivait à la fin du XVI^e siècle et se fit connaître par un procès qu'il soutint en Parlement pour défendre les privilèges de sa principauté. Mais ce passage du Dialogue prouve que le nom d'Angoulevant était usité, dès le XV^e siècle, parmi les gueux et les aventuriers, ou plutôt parmi les comédiens. Ainsi, dans le *Monologue des nouveaux Sots de la Joyeuse Bende*, pièce de poésie sans date imprimée plusieurs fois à la fin de ce siècle, Marquet, surnommé *Rage en teste*, noble seigneur d'Angoulevant, adresse ce monologue au révérend père prieur des Andoulles et proviseur de la Joyeuse Bende. C'est ici le cas de faire remarquer l'analogie qui existe entre le seigneur d'Angoulevant et le monsieur de Baillevant du Dialogue attribué à Villon.

P. 219, v. 13. C'est le *Plaudite cives!* de la comédie latine. Cette allocution aux spectateurs prouve d'une manière incontestable que ce Dialogue a été composé pour le théâtre.

P. 220. *Les Repeues franches*. Il y a eu de ce poème beaucoup d'éditions gothiques du XV^e siècle, mais nous n'avons pas cru nécessaire de les consulter toutes, pour y chercher des variantes qui n'ont pas d'intérêt dans un ouvrage plus curieux par le fond que par la forme, car cet ouvrage n'est pas de Villon, qui en est le héros, et Clément Marot ne l'avait pas même admis dans la première édition qu'il donna des œuvres du poète. On peut l'attribuer néanmoins à quelque écolier de la bande de Villon, peut-être à Henri Baulde, tout carme qu'il était. Quand à son ami Jean de Calais, auteur ou éditeur du *Jardin de Plaisance*, c'était un trop honorable personnage pour qu'il se fût amusé à célébrer en rimes les hauts faits de la confrérie des compagnons de François Villon. Nous suivons le texte de l'édition de Prompsault, en le corrigeant quelquefois d'après l'édition de Coustelier, et en tenant compte des variantes que La Monnoye a transcrites sur les marges de son exemplaire, édition in-4^o sans date, qui est maintenant à la Bibliothèque nationale. Cette pièce, comme l'a remarqué le premier M. A. de Montaignon, est « en strophes de six vers sur deux rimes, qui s'enchaînent de telle façon que la rime placée dans une strophe au troisième et au sixième vers se répète, dans la strophe suivante, aux quatre autres vers, c'est-à-dire au premier, au second, au quatrième et au cinquième. » Nous avons adopté, à cet égard, le texte de l'édition de Jannet, où la pièce, divisée d'après les indications de M. A. de Montaignon, ne présente qu'une lacune de quelques vers, qu'il a été impossible de rétablir dans les derniers deux sixains.

P. 221, v. 2. Ce vers prouve que la farce de Pathelin était déjà populaire à cette époque, c'est-à-dire vers 1480. L'auteur des *Repeues*, en accolant au nom de Pathelin l'épithète de *défunt*, semble vouloir dire que le véritable type du personnage de la farce avait existé réellement.

— v. 4. « Les crocheteurs, gueux et mendiants, qui se mettoient sur le pont au Change, dit Prompsault, le nommoient alors le *Pont à Billon*. » Plus loin, nous trouvons cette expression : *servir le Pont à Billon*, qui nous paraît vouloir dire : *mendier* sur les ponts de Paris.

N'oublions pas aussi que les gueux de profession avaient des repaires entre les pilotis du Pont au Change et du Petit-Pont. C'était à l'entrée de ce dernier pont qu'il y eut, au moyen âge, un péage, sans doute très-minime, exigible de toutes les personnes étrangères qui arrivaient à Paris et payable « en monnaie de singe », quand le nouveau venu était un bateleur accompagné d'un singe savant. Le *Pont à Billon* nous paraît donc désigner spécialement le Petit-Pont.

P. 221, v. 15. *Poicdenaire* veut dire : léger d'argent, de l'italien *poco denari*. L'auteur a donc personnifié, sous le nom de ce *messire Chacun*, tous ceux qui ont la bourse légère. Il y avait, parmi les capitaines des vieilles bandes d'*adventuriers* qui firent les guerres d'Italie sous Charles VIII et Louis XII, un capitaine Poquedenare. Voy. les *Chroniques* de Jean d'Auton.

P. 222, v. 19. On appelait *pardons* les prières publiques, les processions, et autres pratiques pieuses auxquelles étaient attachées des indulgences particulières du saint-siège de Rome.

— v. 23. Ce sobriquet de *Jehan Laurens* personnifie, sans doute, le bon paroissien qui payait la dîme à son curé sans se faire tirer l'oreille. Est-ce une allusion à saint Laurent, étendu sur son gril, et souffrant le martyr sans se plaindre?

P. 223, v. 11. L'église des Saints-Innocents, près du grand cimetière où la plupart des paroisses de Paris apportaient leurs morts, occupait un grand nombre de diseurs de messes et d'obits pour les trépassés qui reposaient dans ce cimetière.

P. 224, v. 18. Faire de l'alchimie avec les dents, c'est mâcher à vide ou ne rien manger. Les alchimistes, qui cherchaient la pierre philosophale, ne trouvaient que des cendres ou des scories dans leur creuset où il croyaient trouver de l'or.

— v. 24. *Par droiture*, c'est-à-dire : Ils ont été réduits ensuite, et cela à bon droit, à faire le métier de gueux sur le pont au Change ou sur tout autre pont, où on leur fait l'aumône.

P. 226, v. 16. La rime prouve qu'on prononçait *moai*, pour *moi*.

P. 227, v. 3. Il s'agit de la grand'salle du Palais, le plus vaste et le plus magnifique vaisseau qui fût en Europe. Les historiens de Paris sont pleins de descriptions merveilleuses au sujet de cette salle, toute peinte, toute dorée, ornée de statues et pavée de marbre blanc et noir. Elle fut brûlée en 1617, et la salle des pas perdus, qui occupe le même emplacement, est bien loin de donner une idée de ce qu'était la grand'salle de la Table de marbre.

P. 230, v. 10. Le tour de Villon repose sur l'équivoque des deux mots *despécher* et *dépescher*, l'un signifiant *expédier*, et l'autre *confesser*.

P. 234, v. 15. Cabaret dont il est souvent question dans les deux *Testaments* de Villon. Il était situé dans la Cité. Robert Turgis en fut le tavernier du temps de Villon, qui lui gardait rancune comme à un créancier implacable.

P. 235, v. 12. *Per ou non per*, c'est-à-dire, selon Prompsault : « Ils mangèrent sans examiner s'ils étoient douze ou treize à table. »

P. 237, v. 10. « Le haut marché, c'est le marché aux provisions, dit Prompsault, et le bas marché, c'est celui aux filles publiques. »

P. 238, v. 1. Ce messire *Poicdenaire* ou *Pauquedenaire*, déjà nommé dans les *Repues* (voy. p. 221, v. 15), était donc un aigrefin fameux de l'école de Pathelin et de Villon.

— v. 10. *L'ostade* était une riche étoffe, « sorte de brocette mêlée de laine et de poil », dit Le Duchat dans son Commentaire sur Rabelais, qui parle d'un pourpoint *de demy-ostade* (liv. V, chap. 16).

P. 239, v. 3. Toutes les maladies pestilentielles, contagieuses ou épidémiques étaient confondues alors sous le nom générique d'*épidémie* ou de *peste*. Malgré les précautions excessives qu'on prenait pour empêcher la contagion de se répandre, rien n'était plus fréquent que le retour de l'épidémie, surtout à Paris, la ville la plus sale de l'Europe.

— v. 27. C'est-à-dire qu'il souffrait du côté droit, car le premier symptôme de la peste est un bubon dans l'aîne.

P. 240, v. 3. C'est-à-dire, selon Prompsault : « Avec le viatique et tout ce qu'il faut pour administrer un mourant. »

P. 241, v. 29. Cette rue, étroite et fangeuse, qui partait de la place de Grève pour aboutir à Saint-Gervais, suivait le cours de la Seine. Elle a été tout à fait détruite en 1833, pour l'agrandissement de l'Hôtel de ville.

P. 249, v. 30. Les *mereaux* étaient les *jettoirs* ou jetons de cuivre qui servaient à calculer et à faire les comptes.

P. 251, v. 2. Expression proverbiale qui signifie : En cherchant avec qui parler à l'unisson. On disait dans le même sens, en style bas et comique : Faire accorder son luth.

— v. 5. La drachme grecque valait une livre de notre monnaie. On en avait fait un poids de quantité, qui équivalait à un gros, et qui était en usage dans la pharmacie et la médecine au moyen âge.

P. 253, v. 2. Ce sont peut-être les *Enfants sans souci*, écoliers et basochiens qui s'étaient mis en société, à la fin XV^e siècle, pour jouer des farces et des soties. Clément Marot fit partie de cette bande joyeuse.

— v. 3. Nous ne serions pas éloigné de croire qu'il s'agit ici du *Caignard*, assemblée des gueux et des mauvais garçons, qui se cachaient sous les ponts de Paris et qui y vivaient dans la débauche la plus immonde. Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, parle encore du *Caignard*, comme d'une espèce de cour des Miracles, qui avait son siège sous les voûtes du marché Palu, au bord de la rivière et entre les pilotis du Petit-Pont.

— v. 8. C'était probablement le sobriquet du roi ou chef de ce *Caignart*.

P. 254, v. 16. C'est-à-dire : Chargé de l'écot, comme si c'était une prébende, un bénéfice.

P. 255, v. 16. L'église de Saint-Pierre des Arsis, dont l'origine remontait au V^e siècle, était située dans la Cité, non loin de la cathé-

drale ; elle devait son nom aux *ardents* ou *arsis*, qui étaient des espèces de lépreux, atteints d'un mal interne qu'on regardait comme incurable, à moins que les saints n'intervinssent dans la guérison.

P. 257, v. 12. On nommait *routte* la troupe de comédiens qui composaient la suite du Prince des Sots. Il faut se rappeler que la représentation d'un mystère ou d'une moralité mettait en scène plus de cent personnes.

— v. 30. Ce huitain incomplet est une sorte d'incidence, qui ne tient pas au huitain suivant, et qui nous permet de supposer ici une lacune, car ce ne sont pas les deux écoliers, mais les *galans* qui emportent le pâté et le broc de vin à Montfaucon.

— v. 32. Ce vers nous apprend qu'il y avait autour de Montfaucon, sur la butte Saint-Laurent, des taudis ou des *loges*, où l'on allait banqueter et se divertir.

P. 258, v. 3. Nous avons indiqué par des points les deux vers qui manquent à la fin du second huitain de cette septième Repeue. Nous signalons de même ici l'absence de deux vers, ainsi que celle d'un vers dans le huitain suivant, qui semble accuser une lacune plus importante. Ces vers, que leur obscénité avait fait sans doute supprimer, ne se trouvent pas dans les éditions anciennes et modernes, et l'on ne connaît aucun manuscrit des *Repeues franches*.

P. 259, v. 7. On n'a pas encore remarqué que le tour des écoliers qui se déguisent en diables pour mettre en fuite les compagnons, à beaucoup d'analogie avec la terrible mascarade de Villon, racontée par Rabelais dans le livre IV du *Pantagruel*, ch. 13.





GLOSSAIRE

- Abandonné*, libéral, prodigue.
Abayer, pour *aboyer*.
Aboluz, pour *abolis*, détruits, effacés.
Aboy (*En*), aux abois.
Absoz, pour *absous*.
Abusion, c'est le fait de quelqu'un qui s'abuse.
Acabit, accident, aventure.
Acierin, d'acier ; *branc acierin*, cime-terre.
Achoison, *achoyson*, occasion, feinte, ruse.
Aconnoistre, connaître, reconnaître.
Accouter (*S'*), ou *s'accouter*, *s'accoter*, s'approcher, se mettre à côté de quelqu'un ou de quelque chose.
Acquester, avoir *acquêt*, acquérir, tirer profit.
Acqueult, pour *accueille*.
Acreuz, pour *accrus*, augmentés.
Adextre, adroit, habile, du latin *dexter*.
Adirer (*S'*), s'égarer, s'absenter.
Adonc, *adonques*, alors.
Advantage, profit, aubaine. *Vivre d'avantage*, c'est vivre aux dépens d'autrui.
Advouer, faire vœu, adjurer.
Affiques, pour *affiquets*.
Affier, assurer, certifier.
- Affoler*, blesser.
Affuyr, suivre, poursuivre.
Agu, pour *aigu*.
Aguet (*D'*), avec précaution, en faisant le guet.
Aherdre, eau. Ce vieux mot qui se trouve dans le *Gr. Test.*, huitain 73, où il offre un sens très-obscur, est cité par Cotgrave avec le sens de toucher, prendre.
Ahonty, couvert de honte, déshonoré.
Aignel, agneau.
Ainçoys, avant.
Ains, avant de ; *ains que*, avant que.
Aist, pour *aide*.
Aiser (*S'*), se mettre à l'aise, prendre du bon temps.
Alleure (*Bonne*), d'un bon pas.
Alloue, pour *allouette*.
Alouer (*S'*), s'attacher, se dévouer.
Aloy (*D'*), de bon titre. Il faudrait peut-être corriger ainsi un vers, où cette expression est mal employée (p. 127, v. 2) : *Coureux, allans, francs d'or faulx ou d'aloy*.
Amant, pour *amendement*. *Prompsault* pense qu'*amant* (p. 203, v. 11) veut dire tas de pierres.
Amathiste, pour *améthiste*.
Ambagoys, ambages, finasseries.

- Ambesas**, deux. Ce mot se dit encore au jeu de trictrac, pour *double as*.
- Ame**, aucun, personne.
- Amont (D') et d'aval**, de haut et de bas, de droite et de gauche.
- Amoureux**, employé dans le sens de *doux, plaisant, galant*.
- Amys**, pour *amicts*, du latin *amicus*, vêtement.
- Ancre**, pour *encre*.
- Andoilles**, pour *andouilles*.
- Antan**, l'an passé.
- Ante**, tante.
- Apasteler**, nourrir, donner le *past* ou la *pâtée*.
- Apostoles**, évêque, apôtre, du latin *apostolus*.
- Appaillardis**, appauvris, mis sur la paille.
- Appart**, pour *appert*. Cl. Marot dit : « Prononcez *appart*, à la parisienne. »
- Appeau**, pour *appel*.
- Appetis**, goût, désir.
- Appointement**, accord, arrangement.
- Appointé**; convenu, arrangé.
- Aprins**, pour *appris*.
- Arbrynceaux**, pour *arbrisseaux*.
- Ard**, brûle; *ardiz*, brûlai; *ars*, brûlé; du verbe *ardre*, en latin *ardere*.
- Arenter**, vendre moyennant une rente à servir; louer.
- Argutis**, pour *arguties*.
- Arieter**, pousser, heurter, comme un bélier avec ses cornes.
- Armerie**, armure, équipage de chevalier.
- Arquemie**, pour *alchimie*.
- Arraisonner**, parler à quelqu'un. Cette locution en rappelle une autre qui s'est conservée dans la langue populaire et qui paraît être la traduction du verbe *arraisonner* : « dire des raisons à quelqu'un ».
- Arrière (En)**, autrefois, dans les temps reculés.
- Arrimé**, **arrangé**, organisé. C'est maintenant un terme de marine.
- Arrinée** (p. 231, v. 3). Nous avons proposé de lire *affairée*, que semblent indiquer la rime et le sens. Prompsault a dit un peu au hasard qu'*arrinée* signifiait *courroucée*. *Arrinée* voudrait dire plutôt : lasse d'attendre.
- Arrons**, pour *aurons*.
- Arroy**, état, équipage; du bas latin *arraiatius*, équipé.
- Arsure**, brûlure.
- Asçavoir-mon**, c'est à savoir.
- Assouvie**, satisfaite, tranquille.
- Assouvir (S')**, s'assoupir; du latin *ad-sopire*.
- Atout**, avec.
- Attaine**, pour *atteigne*.
- Attainée**, fardée, parée.
- Attendue**, le temps d'attendre.
- Attente**, intention.
- Aubade**, peur.
- Aucun, aucune**, quelque.
- Aucunement**, en quelque façon.
- Auditeux**, pour *auditeurs*.
- Aulmoyre**, pour *armoire*.
- Avallé**, mis au fond, à bas, englouti.
- Avenir**, pour *advenir*.
- Avoyé**, en voie, bienvenu.
- Bachelette**, jeune fille.
- Bachelier**, jeune garçon, jeune galant.
- Bague**, bagage, arme. On disait d'une garnison qui capitulait qu'elle sortirait de la ville ou de la forte resse *bagues sauvés*.
- Bailler**, donner.
- Bander** quelqu'un, lui couvrir les yeux d'un bandeau.
- Bandon (A)**, à l'abandon.
- Barat**, tromperie, de l'italien *barato*.
- Barguigner**, marchander, hésiter. Ce mot est encore en usage dans le langage familier.
- Basannier**, fabricant de basane, mar-

- chand de peaux de mouton tannées, avec lesquelles on faisait des chaussures molles.
- Bas lieu**, basse fosse, cachot.
- Bas mestier**, prostitution, l'acte amoureux.
- Baston**, toute espèce d'arme de guerre.
- Bataille**, c'est le gros d'une armée.
- Batture**, action de battre.
- Baudir**, proclamer, attester.
- Bauld**, *baulde*, joyeux, joyeuse; du latin *gaudium*, qu'on prononçait, dans la basse latinité, *gaudium*, *galdium* et *baldium*. Nous n'avons conservé qu'*ébaudir* et *badin*, avec leurs composés.
- Bauldray**, pour *baillera*, donnerai.
- Baye**, flux de paroles, bavardage.
- Baver**, bavarder.
- Baverie**, bavardage.
- Behaigne**, Bohême.
- Behourder**, jouter, batailler à fer émoulu; du bas latin *bēhordium*, tournoi.
- Bejaulne**, benêt, niais, imbécile.
- Belin**, béliet, mouton, du bas latin *belinus*.
- Benoist**, béni.
- Benoistier**, pour *bénitier*.
- Bergeronnette**, chanson de bergère.
- Berlan**, pour *brelan*.
- Besongner**, pour *besogner*, travailler.
- Besongnettes**, affaires d'amour.
- Betourner**, abattre, dompter, renverser.
- Beu**, ivre, chargé de boisson.
- Bigne**, bosse, contusion. Ce mot semble avoir été formé d'une onomatopée représentant le bruit que font deux corps durs qui se choquent.
- Bigots**, synonyme de *moins*; *bigottes*, synonyme de *nonnains*.
- Billart**, bâton recourbé, crosse, avec lequel on jouait au mail ou à la crosse.
- Bise**, noire, sombre.
- Bisagüe**, épée à deux tranchants.
- Blason**, franc parler, langage.
- Blason**, éloge ou satire. Ce mot est employé, p. 231, v. 22, dans le sens de *beau parler*, *belle apparence*.
- Blasonner**, parler à tort et à travers; dire blanc et noir.
- Blecier**, pourblesser.
- Bloquer**, expression proverbiale tirée du jeu de billard ou du trictrac. *Querez qui bloque*, c'est-à-dire : Cherchez, vous n'en trouverez guère.
- Boillon**, embarras, danger. Le *boillon* ou *bouillon* est l'endroit de la rivière où l'eau forme un tourbillon. On dit encore dans le langage familier : *Boire un bouillon*, c'est-à-dire : Courir le risque d'être englouti dans une mauvaise affaire.
- Bon hait (De)**, de bon cœur, avec plaisir.
- Bonne (Être en)**, c'est-à-dire en bonne humeur. On disait aussi : *Être dans ses bonnes*.
- Bordeaulx**, *bourdels*, lieux de prostitution.
- Bouffez**, soufflés, évanouis.
- Bouge**, au singulier, bourse; *bouges*, au pluriel, chausses.
- Bouhourder**, *behourder*, combattre dans un tournoi, jouter à armes égales.
- Boullon**, pour *bouillon*, tourbillon.
- Bourdant**, trompant, moquant.
- Bourder**, mentir.
- Bourre**, balle de coton ou de laine; amas de laine ou de coton.
- Bourrelet**, sorte de coiffure de femme.
- Bouter**, mettre, frapper, pousser. *Bouter sous le nez*, manger et boire.
- Boutaille**, demi-pique.
- Boyser**, travailler le bois, menuiser.
- Boyture**, boisson. Rabelais emploie dans le même sens le mot *boîte*.

- Bracquemard**, grosse épée courte ; du mot gaulois *branc*.
- Braire**, crier.
- Brairie**, crierie, cris.
- Branc**, sorte d'épée.
- BRESSOIRE**, pour *Bressuire*, ville de Vendée.
- Brettes**, Bretonnes.
- Brief**, brièvement.
- Broïller**, jouer des *imbroglios*, des mascarades.
- Broïllerie**, pour *brouïllerie*, désordre.
- Brosses**, *brossillons*, broussailles.
- Brouaille**, panse, intestins, boyaux.
- Brouillez**, embrouillés.
- Broust**, nourriture, subsistance.
- Brouter**, manger.
- Broyer à moutarde**, mortier.
- Bruit**, employé au présent du verbe actif (voy. p. 10, vers 7), nous paraît appartenir au verbe *bruire*, qui est encore en usage dans la langue technologique, avec le sens d'imbiber, de mouiller, d'amollir une étoffe ; il signifierait donc, au figuré, fatiguer, user, salir.
- Bruit**, renommée, réputation.
- Buffe**, soufflet, tape. Nous avons encore le verbe *rebuffer* et le substantif *rebuffade*.
- Bureau**, drap, étoffe ou vêtement de bure.
- Cadès**, pour *cadi*, juge.
- Callon**, bonnet, *calot*, calotte.
- Canettes**, pour *canes*. *Ferrer ses canettes* (p. 114, v. 12), expression proverbiale équivalant à celle-ci, selon Jannet : « Mener les poules pisser », n'aboutir à rien.
- Canceller**, annuler.
- Cappel**, pour *chapeau*, bonnet, chaperon.
- Caquetoeres**, caquetteuses, bavardes.
- Carre**, air, apparence, prestance. On dit encore qu'un homme *se carre*, c'est-à-dire se donne un air d'importance.
- Castellennes**, pour *castillanes*.
- Catir**, décamper, fuir.
- Caut**, prudent, avisé, subtil ; du latin *cautus*.
- Caver**, creuser.
- Caymant**, mendiant ; du latin *mendicus*. On dit encore *quetmander*, mendier.
- Celle**, pour *cette*.
- Cendal**, étoffe de soie orientale, rouge d'ordinaire.
- Ceps**, fers, entraves qu'on mettait aux pieds et aux mains des prisonniers ; *coucher en ceps*, c'est coucher en prison.
- Cervoise**, grosse bière.
- Chaille** (*Ne leur*), qu'il ne leur importe pas ; que ce ne soit pas un souci pour eux ; *ne lui challoit guere*, il ne s'en souciait pas beaucoup, il ne s'en inquiétait pas ; *il ne m'en chault*, c'est-à-dire : je m'en moque ; du verbe *challoir*.
- Chambres**, privés, retrait.
- Change**, banque, comptoir, ouvroir de changeur.
- Chappeller** le pain, c'est le ratisser, en gratter la croûte brûlée, en ôter la chapelure.
- Chappeaux**, couronnes ou coiffures de fleurs.
- Charbieu**, pour *Chair de Dieu*, juron.
- Chastoy**, châtiment, correction.
- Chaulme**, paille.
- Chausses semellées**, chausse garnies de houseaux ou de semelles en cuir. Cl. Marot dit que ce sont des *brodequins*.
- Chayere**, pour *chaire*, école.
- Cheminemens**, aventures.
- Chere**, air, mine, physionomie ; du bas latin *cara*. *Chere lye*, visage joyeux ; *chere marrie*, air chagrin ;

- chère meslée*, air maussade; *chère rebourse*, mine renfrognée.
- Charme*, pour *charme*, prononcé à la parisienne.
- Chevance*, fortune, bien; du verbe *chevir*, posséder, ou plutôt du substantif *chef*.
- Chevaucheur d'escovettes*, sorcier qui chevauche un balai pour se rendre au sabbat. *Escovette* ou *escouvette*, ou *escouve*; du latin *scopa*.
- Cheveux* d'un cheval, sa crinière, ses crins.
- Chevir*, traiter, faire marché, venir à bout.
- Chicanner*, poursuivre en justice, mettre en cause.
- Chiches*, pour *poix chiches*.
- Chière*, de l'italien *chiara*, mine, air. Voy. *Chère*.
- Chiet*, pour *chet*, tombe; *cheu*, pour *chû*, tombé.
- Chosettes*, petites choses, caresses amoureuses.
- Cil*, celui.
- Cive* et *civot*, ciboule.
- Clairé*, pour *clairét*, petit vin blanc.
- Clamer*, crier, appeler.
- Claqdent*, pour *claquedent*. Ce mot était synonyme de gueux et de mendiant. Il a été employé en ce sens jusqu'au dernier siècle.
- Cler*, pour *clair*, pur, lumineux.
- Clerc*, valet, commis; *clercs*, savants, lettrés; *écoliers*; gens de métiers.
- Clergeon* ou *clergeault*, petit clerc.
- Clique-patins*, traîne-savates.
- Clouer*, clore, fermer.
- Coche*, busc, baleine de corset.
- Coette*, la nature de la femme. Au propre, c'est un lit de plume.
- Cointe*, jolie, gracieuse.
- Collée*, accessoire, accompagnement, conséquence.
- Com*, pour *comme*.
- Commander*, pour *recommander*.
- Commens*, commentaires.
- Compassé*, surpassé, égalé.
- Compains de galles*, compagnons d'orgies, de gaudrioles.
- Compas*, mesure, ordre.
- Complant*, vigne entremêlée d'arbres fruitiers, verger.
- Conclure*, au figuré, fermer la bouche; en argot, clouer le bec.
- Conjoindre*, réunir, rattacher l'un à l'autre.
- Conseiller* ses œuvres, agir avec réflexion, aviser à ce qu'on veut faire.
- Contendre*, disputer, débattre.
- Contracté*, contracté, déformé, recourbé.
- Contregarder*, pour *garder*, préserver, sauvegarder,
- Contrepoint* (*Entendre le*), c'est être habile, savoir son rôle.
- Convent*, pour *couvent*.
- Convoyer*, pour *convier*, inviter.
- Coquart*, jeune coq, un innocent.
- Cordoën*, cuir de Cordoue, maroquin.
- Cotteret*, pour *cotret*.
- Coucher*, mettre en jeu, faire l'enjeu.
- Coullart*, canon à main, long et mince. On a dit aussi *coulevrine*, dont Rabelais fait *couillevrine*, jeu de mots licencieux.
- Coulpe*, faute, péché.
- Coup* (A), tout de suite, à l'instant.
- Courage*, cœur.
- Courcer* (Se), pour *se courroucer*; *se cource*, pour *se courrouce*.
- Courcez*, pour *courroucés*, par ellipse.
- Courges*, pour *gourdes*.
- Courir*, faire la course, écumer la mer, pirater.
- Courre*, pour *courir*.
- Courtault*, espèce de grosse bombarde de siège.
- Courtissains*, pour *courtisans*, par jeu de mots.

- Coustellez*, armés, équipés, portant *coustels*.
- Coute*, pour *coude*.
- Coutel*, couteau.
- Creance*, croyance, opinion.
- Crepelle*, pour *coupelle*.
- Creu*, pour *accru*, grandi.
- Croire*, faire crédit, prendre à crédit.
- Croire l'estoc*, expression proverbiale signifiant : se laisser tromper ou abuser.
- Croix (Ne) ne pile*, c'est-à-dire ni sou ni maille.
- Croppetons (A)* ou *croupetons*, en posture accroupie. Cette expression, encore employée dans la langue populaire, veut dire « assis sur les talons ».
- Crostes*, pour *croûtes*.
- Croye*, pour *craie*.
- Cry*, c'est le cri d'armes.
- Curatez*, bénéficiers, curés; du bas latin *curati*.
- Cure*, soin, souci; du latin *cura*.
- Cuveaulx*, cuvettes, baquets.
- Cuyder*, croire; *cuydant*, croyant.
- Cuydetaux*, fats, galants qui s'en font accroire. Voy. la note relative, p. 122.
- Cy, ici, cy pris, cy mis*, expression proverbiale équivalant à celle-ci : Donnant donnant.
- Cymballer*, jouer des cymbales.
- Damoiselin*, langage de damoiseau.
- Danger (A)*, à ses risques et périls. *Danger* ou *dangier*, dans la vieille poésie, était synonyme de mari ou amant jaloux. Ce mot est employé en ce sens, p. 171, v. 3.
- Dea*, qu'on prononçait *da*, est une exclamation latine dont on a fait *Dame*!
- Debouté*, repoussé, chassé.
- Debiteurs*, pour *débiteurs*.
- Deceler*, découvrir, deviner.
- Dechassé*, pour *chassé*, banni, renvoyé.
- Declinez*, réduits, tombés.
- Deduct*, plaisir; du verbe latin *deducere*, parce que le plaisir se *deduit*, se tire de quelqu'un ou de quelque chose.
- Deffaire (Se)*, se suicider.
- Deffaçon*, « défaite, mort », dit Cl. Marot.
- Deffaulte*, pour *défaut*, manque.
- Deffuyr*, pour *fuir*.
- Degois*, entretiens, causeries; on dit encore en langage vulgaire : *degoiser*.
- Delivre*, libre, dégagé. *Mettre peine delivre*, laisser de côté toute affaire.
- Deluge (Piteux)*. Cette expression (p. 246, v. 7) paraît signifier un amas de plaintes ou une foule de plaignants.
- Demeñer*, pour *mener*, faire, gouverner.
- Démonstrance*, pour *démonstration*.
- Demourée*, retard. On dit encore, en langage de Palais : sans demeure.
- Demourra*, pour *demeurera*, restera; *demourroit*, resterait.
- Demy ceint*, ceinture en métal, cuivre argenté ou doré, argent.
- Departis*, pour *partis*, séparés.
- Deporter (Se)*, se désister, renoncer.
- Desbriser*, mettre en pièces. Nous avons conservé le substantif *débris*.
- Desbuez*, lessivés. La lessive se nomme encore *buée* dans les campagnes.
- Descombier*, déchet, perte. Plusieurs anciennes éditions portent *destourbier*, détournement.
- Deshait*, déplaisir, ennui.
- Desmarcher*, aller en arrière, reculer.
- Desnuez*, dépouillés, à moitié nus.
- Despecher* quelqu'un, l'expédier, le renvoyer vite, s'en débarrasser.
- Despendre*, dépenser, ~~depend~~ dépense.



- Desperance*, pour *desesperance*, par contraction, désespoir.
- Despiter*, injurier, braver, dédaigner.
- Despiteuse*, querelleuse, qui cause du dépit.
- Despendra*, pour *dépensera*; du verbe *despendre*. Voy. ce mot.
- Desprins*, privé, dépourvu.
- Despriser*, déprécier.
- Desplaisance*, déplaisir.
- Desroquer*, terme de fauconnerie signifiant : forcer la bête.
- Dessaisiner* (Se), se dessaisir.
- Dessiré*, pour *déchiré*.
- Destaindre*, pour *éteindre*; *destains*, pour *éteint*.
- Destourbier*, trouble, embarras. Voy. *Descorbier*.
- Desveillé*, pour *réveillé*.
- Desvoyé*, égaré, écarté de la voie.
- Detrayner*, maltraiter, traîner par les cheveux.
- Detrenché*, pour *tranché*, découpé.
- Deterrer* (Se), perdre ses terres, son domaine.
- Detz*, pour *doigts*.
- Detz plombés*, dés pipés.
- Deul*, pour *deuil*.
- Deul* (*Je me*), je me plains.
- Deult*, fait mal, endolorit. Voy. *Douloir*.
- Devaller*, descendre.
- Devans*, d'ici à tel jour.
- Devier*, changer de voie, sortir de la vie, mourir.
- Dextre*, droit; du latin *dexter*.
- Die*, pour *dise*.
- Diffame*, déshonneur, honte.
- Diffinir*, pour *définir*, expliquer.
- Dilation*, délai.
- Discordez*, désunis.
- Dit* ou *dict*, récit, traité, proverbe.
- Diviser*, pour *deviser*, parler.
- Doint*, pour *donne*; subjonctif du verbe *doingner*.
- Doller*, travailler le bois avec la doloire.
- Doncques*, pour *donc*.
- D'ond*, d'où; du latin *unde*.
- Doubter*, pour *redouter*, craindre; *doubtant*, pour *redoutant*, craignant.
- Doubtance*, doute.
- Doubte*, défiance, crainte.
- Douloir* (Se), du latin *dolere*, se désoler, se lamenter; *je me deul*, il se deult. Voy. *Deult*.
- Doulouser* (Se), se chagriner, se plaindre. On disait indifféremment *se doulouser*, *se douloir* et *se doulouser*.
- Douuer*, faire des douves de tonneau.
- Doye*, pour *doive*.
- Drapel* et *Drapel*, pour *drapeau*, linge de corps.
- Drapilles*, linge, hardes.
- Droicte nature* (De), tout naturelment.
- Droiciture*, justice.
- Duire*, plaire, agréer.
- Du tout*, entièrement, complètement.
- Edit*, ordonnance, ordre; adresse, invention.
- Effimere*, pour *éphémère*.
- Efforcer*, contraindre.
- Effroyé*, pour *effrayé*.
- Egrun*, amer, vinaigre; du bas latin *egrunum*.
- Embat* (S'), pour *s'abat*.
- Embesongné*, affairé, occupé.
- Embler*, voler, enlever.
- Embroscher*, rôtir à la broche. Prompsault dit que ce sont des vins *en perce*, ce qui n'est pas acceptable.
- Emmy*, parmi, au milieu.
- Emperier*, *emperiere*, empereur, impératrice. Le substantif féminin *emperiere* a beaucoup plus d'analogie que le mot *impératrice* avec le masculin *empereur*.
- Empire*, pour *emprée*, ciel.
- Empraindre*, entreprendre, exécuter.

- Emprès*, pour *auprès*; *d'empres*, à côté, près d'ici.
- Emprise*, entreprise.
- Enclos*, enfermés, prisonniers.
- Encombrement*, tristesse, ennui, tourment.
- Enfermes*, pour *infirmes*; patois de l'Île-de-France.
- Enfondus*, « creux et décharnez », selon Marot.
- Engaultre*, englué, enjôle.
- Engigne*, « déçoit », selon Cl. Marot. Prompsault pense que le verbe *engigner* est synonyme d'*ensorceler*. Mais *engingner*, du latin *ingenium* et du vieux substantif *engin*, signifie plutôt : mettre en œuvre, *ingénier*.
- Engin*, tour d'adresse, de passe-passe; esprit, intelligence.
- Engrillonné*, ou *esgrillonné* suivant plusieurs mss., c'est-à-dire ayant les poucettes ou les *grillons*, petites cordes avec lesquelles on serre les pouces et les doigts des prisonniers, pour les tenir en respect.
- Encliner* (S'), avoir de l'inclination.
- Enhort*, exhortation, conseil.
- Enhorter*, exhorter, conseiller.
- Enmoufflé*, pour *emmitoufflé*, enveloppé de vêtements chauds. Cependant les *mouffles* étaient des pantoufles, et *enmoufflé* pourrait signifier : *en pantoufles*.
- Enné* « est un juron de filles », dit Cl. Marot.
- Ennoy*, pour *ennui*.
- Ennuyt*, aujourd'hui, ce soir, cette nuit.
- Enserré*, enfermé.
- Ensuyvre*, pour *suivre*, imiter.
- Entens* (J'), je sais, je comprends.
- Entandiz*, en ce temps.
- Entente*, pour *intention*, dessein.
- Entr'œil*, c'est l'intervalle, l'espace entre les deux yeux.
- Entrepreneur*, survenant, qui se mêle des affaires de quelqu'un, qui *l'entrepren*d (p. 235, v. 23).
- Envers*, pour à *l'envers*, sur le dos.
- Envis*, malgré soi, à regret; du latin *invitus*.
- Erre*, chemin; à *son erre*, en voie, en train; *grant erre*, tout de suite, promptement.
- Es*, pour *aux*, dans les ou le.
- Esbatans*, joyeux, aimant à s'ébattre.
- Escaché*, écrasé, déployé.
- Eschappin*, pour *escarpin*, savates.
- Eschever*, esquiver, éviter, arrêter, empêcher; du bas latin *eschivire*.
- Eschoitte*, échéance, succession à échoir.
- Esclat*, bâton, échalas.
- Escalin*, escalin, petite monnaie allemande ou anglaise (*schelling* et *shilling*).
- Escondire*, pour *esconduire*, refuser, repousser.
- Escourgeon*, baguette d'osier; « fouet », dit Cl. Marot.
- Escoutans*, auditeurs.
- Escreuz*, pour *accrus*, augmentés.
- Escumer*, faire le métier d'écumeur de mer, de pirate.
- Escumeux*, pour *écumeurs* de mer, corsaires.
- Esguisez*, pour *aiguisés*.
- Esguiere*, pour *aiguière*.
- Eslocher*, sortir de son lieu, déloger; du latin *ex loco*.
- Esme*, pour *estime*, estimation, intention.
- Esmorcher*, nettoyer, purifier.
- Esmoyer* (S'), se mettre en émoi, s'inquiéter.
- Espamie*, pour *pâmée*.
- Espanie*, pour *épanouie*; du latin *expansus*.
- Espart* (S'), se répand; du verbe *s'espartin*.
- Espartir* (S'), répartir, répandre.

- Eparvier**, pour *épervier*. On disait aussi *esprevier*.
- Especies collaterales**; ce sont des termes d'école qui signifient les facultés relatives, dépendantes, accessoires.
- Especiaux**, pour *spéciaux*.
- Espie**, pour *espion*.
- Espoir** (J'), pour *j'espère*.
- Espois**, pour *épais*.
- Espondre**, piquer, exciter.
- Essoine**, embarras, peine, tourment, du latin *exonia*.
- Estable**, pour *stable*.
- Etablis**, étaux.
- Estaindre**, mourir, finir.
- Estatue**, pour *stature*, portrait.
- Esteuf**, pour *éteuf*, balle de paume.
- Estrader**, battre l'estrade, escarmoucher.
- Estradeurs**, batteurs d'estrade, coureurs d'aventures.
- Estrange**, pour *étranger*.
- Estranger**, éloigner.
- Estre**, état, existence, valeur; domicile, logement; *en estre*, en état.
- Estrif**, empêchement, retard.
- Estriver**, discuter, débattre.
- Estroit**, avare.
- Estront de mouche**, patte de mouche, synonyme bouffon de griffonnage, écriture mal tracée.
- Estry**, pour *estrif*, rixe, dispute.
- Exprés**, convenus, projetés. *A motz exprés* (p. 236, v. 4), ou *par mots exprés* (p. 245, v. 23), nous paraît signifier : Comme il était convenu, réglé d'avance.
- Extimative**, pour *estimative*, qui apprécie.
- Extimative**, la faculté de juger les choses, terme d'école.
- Extrace**, pour *extraction*.
- Façon**, air, tournure : *de grant façon*, de haut rang, de qualité.
- Façon**, train de vie, manière de vivre.
- Faffée**, femme d'importance, du grand ton.
- Faictisses**, bien faites.
- Faille**, faute, manquement.
- Faily**, découragé, battu.
- Fainctes**, pièces à travestissements, momeries, farces.
- Faintis**, comédiens, farceurs.
- Faitard**, paresseux.
- Falloir**, manquer, faire faute, du latin *fallere* : *il faut*, il manque; *faillent*, manquent.
- Fantasia**, imagination.
- Farcer**, jouer des farces.
- Fardelet**, faix, petit fardeau.
- Fausse**, méchante, perfide.
- Faulsement**, injustement, perfidement.
- Faussart** ou *fauchart*, hallebarde à plusieurs tranchants.
- Fausserie**, fausseté.
- Feautre**, pour *feutre*, prononcé à la parisienne.
- Feru**, frappé; du verbe *ferir*.
- Ferir**, frapper; *fiert*, frappe.
- Fictions**, feintes, tours de finesse.
- Filetz**, pour *filz*.
- Finablement**, finalement.
- Fine**, pour *finisse*, meure.
- Finer**, pour *finir*, trouver, obtenir.
- Fix**, pour *figs*, abcès à l'anus.
- Flou** ou *floup*, fluet, délicat. La langue familière en a fait *floueur*.
- Flours**, pour *fleurs*.
- Foleur**, pour folie.
- Folz** ou *sots*, comédiens, farceurs.
- Foncer**, donner des fonds, de l'argent.
- Fons**, fontaine; c'est le mot latin.
- Force**, violence.
- Forclore**, bannir, mettre hors.
- Formative** (*Faculté*), faculté d'inventer, de donner une forme à l'idée.
- Fort** (*Au*), au fait, au surplus, au reste, enfin.

- Fouir*, pour *fair*.
Fouyr, pour *enfouir*, creuser.
Franchise, liberté, pouvoir.
Franchy, pour *affranchy*, délivré.
Francs de quarts et de dix, francs ou affranchis de taxe et de dîme.
Frez, pour *frais*.
Friander, aimer la friandise.
Fringuer, paraître fringant, danser.
Frisquet ou *frisque*, élégant.
Fruire, jouir, profiter, du latin *frui*.
Fruition, profit, bénéfice, avantage.
Fume, pour *fumée*.
Fumer (Se), se mettre en colère, s'échauffer.
Fumere, transport au cerveau, folie.
Fuste, petit bâtiment léger. La *fuste*, qui allait à voiles et à rames, était encore le navire des corsaires au XVII^e siècle. Ce mot vient de *fust*, bois, en latin *fustis*. *Fust* ou *fût*, gros tonneau, s'est conservé dans la langue.
- Gaigne*, gain, profit.
Gallans, joyeux compagnons; *gallans sans souri*, comédiens de la troupe des Enfants sans souci.
Galle, pour *gala*, joyeuse vie.
Gallé, mené joyeuse vie. Le verbe *galler* (se réjouir) serait formé, dit-on, du mot celtique *gal*, qui signifiait réjouissance. Nous avons encore *galant* et *gala*, qui en viennent.
- Gastaveaux*, grelots, sonnettes.
Gaudir, se réjouir, du latin *gaudere*.
Gaudisseur, plaisant, farceur.
Gect, jeton ou *jecton*, qui servait à faire des comptes et des calculs d'arithmétique.
Gehaine, cachot, chambre de la torture.
Geline, poule, du latin *gallina*.
Genouillons (A), à deux genoux.
Gens, hommes.
- Geu*, couché; du verbe *gésir*.
Gippon, pour *jupon*.
Glic, jeu de cartes.
Gluyons de fouarre, nattes de paille ou bottes de foin.
Gogo, rufien; de là l'expression : *vivre à gogo*, du latin *gaudium*, qu'on avait traduit en *gogue*. On a conservé *goguette*.
Gonne, robe, froc, du bas latin *gonna*.
Gorgias, paré, élégant.
Gorriers, *gorrières*, hommes et femmes vêtus à la mode.
Gourt, gré, agrément, satisfaction.
Goyeres, sorte de pâtisserie.
Graces et royaux sceaux, c'est-à-dire : lettres de grâce, ou de rémission, scellées du sceau royal.
Grâce (Par qui), c'est-à-dire, en ellipse : par la grâce de quelqu'un.
Grafignier, égratigner avec les ongles.
Gramment, pour *grandement*, par ellipse.
Grat, action de gratter la terre comme les poules qui cherchent pitance.
Greigneur, le premier, le plus grand, le meilleur. On fait dériver ce mot du latin *grandior*.
Greve, jambe, ou plutôt le devant de la jambe, du latin *gravis*.
Grever, charger, surcharger.
Grez, pour *gré*.
Grez, pierre à aiguiser.
Grille, prison.
Gris blanc, *gris perdu*.
Grivelées, marquetées, mouchetées, tachetées comme le plumage des grives.
Groiselles, pour *groseilles*.
Grongnée, tape, coup, meurtrissure.
Gruppez, pris, attrapés, terme d'argot.
Guementer ou *guermenter (Se)*, se plaindre, se lamenter.
Guerdonner, récompenser; *guerdonné*, récompensé.

- Guerrier**, pour *guerroyer*, faire la guerre.
- Guin d'œil**, pour *clin d'œil*.
- Guisarme**, sorte de hallebarde.
- Guise**, mode, manière, façon, du bas latin *guisa*.
- Habité**, propriétaire, fleffé, feudataire.
- Habitudé** (*Bien*), ayant bonnes ou belles manières, bien élevé.
- Hait**. Voy. *Bon hait* (*De*).
- Hamée** ou *hemée*, flots de sang, du grec $\alpha\lambda\mu\alpha$.
- Harier**, tracasser, tourmenter.
- Hart**, lien d'osier, bois pliant. CL. MAROT a changé très-mal à propos *hart* en *haie*.
- Hault le trait**, c'est-à-dire : Tirez en l'air, ou : relevez votre arme.
- Havée**, poignée de main.
- Havée**, petite pièce de billon, liard, obole.
- Havet**, crochet ou croc. On peut croire que le texte (p. 71, v. 14) indique ici qu'il faut lire *navet*, au lieu de *havet*.
- Hayneurs**, pour *haisseurs*.
- Heaulmiere**, synonyme de fille publique.
- Hebergement**, accueil, hospitalité.
- Herroit**, pour *hairait*.
- Hober**, bouger. Ce verbe vient du bas latin *hoba*, petit fief qui relevait d'un plus grand; d'où *hobereau*.
- Hohecte**, exclamation qui se prononce maintenant *ouette*, *ohette*.
- Hom**, pour *homme*; *homs*, pour *hommes*.
- Hoseaulx**, pour *housseaux*, grosses bottes, forte chaussure.
- Housseurs**, batteurs de tapis.
- Houx**, houssine, baguette. Les jeunes seigneurs portaient des houssines ou cravaches à la main, pour faire voir qu'ils avaient des chevaux à l'écurie.
- Hucher**, frapper à la porte, appeler à haute voix.
- Hucque**, camail à capuchon, que portaient les hommes de toute condition, au XV^e siècle.
- Humblesse**, humilité, modestie.
- Humeur**, liqueur, du latin *humor*; au figuré, argent.
- Hutin**, débat, dispute, bruit.
- Hutinet**, maillet, instrument de tonnelier. VILLON joue sur ce mot-là (p. 75, v. 22), qui signifiait aussi un petit *hutin*, une petite querelle.
- Huy**, pour *aujourd'hui*.
- Huys**, porte.
- Icelle**, pour *celle-ci*.
- Idolatriyer**, devenir idolâtre, tomber dans l'idolâtrie.
- Impartir**, accorder, donner en partage, du latin *impartiri*.
- Impetrer**, obtenir, du latin *impetrare*.
- Impourveu**, pauvre, non pourvu de biens.
- Intellectualles**, pour *intellectuelles*.
- Intendit**, factum, mémoire. C'est un terme d'ancienne procédure.
- Inventoire**, pour *inventaire*, compte fait.
- Istroit**, sortirait; du verbe *issir*.
- Ja**, pour *déjà*.
- Jacobins**, glaires, flegmes; ainsi nommés sans doute à cause de leur couleur grise, analogue à celle du froc des cordeliers.
- Jaçoit**, quoique, bien que.
- Jacopin**, pour *jacobin*. *Emmailloté en jacopin* (p. 13, v. 23) signifierait, selon CL. MAROT, « empesché d'ung flegme ». Cela veut dire plutôt : enveloppé, comme un *jacobin* dans son froc.

- Jalet**, pour *galet*, caillou roulé par la mer.
- Jambot**, membre viril.
- Jaques**, cottes de mailles que les francs-archers portaient sous leur hoqueton ou casaque d'armes.
- Jengleresse**, menteuse, fourbe.
- Jeux**, mystères, pièces de théâtre.
- Jobelin**, narquois, malin, trompeur. Le jargon *jobelin*, c'est l'argot inventé par les gueux, dont Job était le patron. On dit encore *jobard* en parlant d'un sot, facile à tromper.
- Joinctes**, jointures, articulations des membres.
- Joindre à la plume (Se)**, terme de fauconnerie; se dit de l'oiseau qui se prend au leurre pour avoir sa pâture.
- Joncherie**, fourberie, tromperie, ruse.
- Jouer du pouce**, payer rubis sur l'ongle, donner, compter de l'argent.
- Jus**, dessous, à bas, à terre.
- Jusqu'il**, pour *jusqu'à ce qu'il*.
- Labit**, décadence, du latin *labes*.
- Laboureux**, pour *laborieux*; *laboureux mestier*, état de laboureur.
- Labours**, pour *labeurs*, travaux.
- Laidangier**, blâmer, railler, diffamer. Ce verbe ne vient pas, comme le disent les glossaires, d'un mot breton qui signifie *boue*, mais simplement du mot *laid*, qui se prenait dans le sens d'injure ou de raillerie.
- Lairra**, pour *laissera*; *lairray*, pour *laisserai* (patois de l'Île-de-France).
- Lait**, pour *laid*.
- Laiz ou lays**, pour *legs*. VILLON semble avoir écrit *laiz* et *lais*, parce qu'il faisait dériver ce mot du verbe *laisser*.
- Lame**, tombe, du latin *lamina*, parce que les sépultures étaient couvertes d'une table ou *lame* de cuivre.
- Las**, pour *lacs*, filets.
- Lavaille**, eau qui a été employée pour laver une chose malpropre.
- Lassus**, là haut, en haut.
- Lay**, pour *laïque*; *laiz*, au pluriel.
- Lé**, large. On dit encore un *lé* d'étoffe, c'est-à-dire une largeur.
- Leans**, dedans, là.
- Lealle**, pour *loyale*.
- Lectry**, pour *lutrin*, du latin *lectrum*.
- Legerement**, vivement, promptement.
- Lembroyée**, pour *lambrissée*.
- Lermes**, pour *larmes* (patois de l'Île de France).
- Lers**, pour *loirs*.
- Leschier**, faire acte de gourmandise, manger en gourmand.
- Lez**, le long, près, à côté de.
- Librairie**, bibliothèque.
- Lice**, pour *lisière*.
- Ligne**, pour *lignée*, race.
- Linget**, mince, faible, délié.
- Lit de parement**. C'était un grand lit d'honneur, avec dossier, dais et courtines, chevet, couvre-pied, marchepied, chaire d'attente, prie-Dieu, etc.
- Lisse**, chienne.
- Lombard (Art)**, art de gagner gros, de rogner la monnaie, de vendre à faux poids.
- Los**, pour *lot*. *Los* ou *loz*, qui reproduit le mot latin *laus*, signifiait *éloge*.
- Loyaument**, pour *loyalement*.
- Loyer**, récompense.
- Lubres**, clairs, vifs, du latin *lubricus*.
- Lunettes**, au figuré, les yeux, la vue.
- Lutter**, faire le métier de baladin.
- Luz**, pour *luths*.
- Ly**, pour *le* ou *les*.
- Lye**, joyeux, allègre; *liesse*, joie, allégresse.
- Lysses**, pour *lices*, luttés.

- Maignan**, chaudronnier.
- Maille**, rien, moins que rien. C'était le nom de la plus petite et de la plus infime monnaie de billon.
- Mailler**, battre sur l'enclume, à coups de marteau ou de maillet.
- Mailion**, pour *maillot*.
- Mains**, pour *moins*.
- Main mise**, *mal gré*, mauvaise grâce, disgrâce.
- Mais**, plus, du latin *magis*; *mais* que, pourvu que.
- Maistrerie**, pour *maîtrise*, domination.
- Mal gré**, mauvaise grâce, disgrâce.
- Malheurité**, infortune, malheur, misère.
- Malheureux**, pour *malheureux*. C'est ainsi que ce mot se prononçait et se prononce encore dans le peuple.
- Malpensé** ou **Maupensé**, paraît être un sobriquet donné à une espèce de fou sans cervelle. Ce *Malpensé* n'était-il pas un personnage de farce ou de sottie, comme le *Seigneur de Mallepaye*, que VILLON ou un de ses imitateurs a mis en scène dans le *Dialogue dramatique* qui lui a été souvent attribué?
- Maltalent**, malice, méchanceté, de l'italien *malo talento*.
- Mariottes**, femmes de plaisir.
- Marché au filé** (p. 97, v. 8). Le peuple disait sans doute, dans son langage facétieux, le *marché au filé*, pour le *marché aux filles*.
- Marchesens** (p. 216, v. 18). Peut-être faut-il lire *maschesens*; peut-être est-ce là une équivoque sur le mot *marchands*.
- Mariottes**, filles à marier.
- Marry**, triste, chagrin, maussade.
- Mascher**, manger.
- Mascher le sens**, ruminer, réfléchir.
- Mate**, triste, pauvre, du bas latin *matus*.
- Mathelineux**, fou, en démence, de l'italien *matto*.
- Mathon**, fromage mou.
- Mau chat mau rat** (A), expression proverbiale qui s'est changée ainsi : A bon chat, bon rat.
- Mau-brigands**, méchants bandits.
- Mauffez**, possédés du diable.
- Mau hasles** (p. 109, v. 3). Ce n'est pas le feu d'enfer, comme l'a cru PROMPSAULT, mais l'ardeur du soleil, le *hâle*, qui noircissait les pendus au gibet.
- Mauldite**, injuriée avec blasphème.
- Maulgré**, pour *malgré*.
- Maulx**, mauvais.
- May**, arbre couvert de feuilles. C'était ordinairement un peuplier qu'on coupait, pour le planter, au premier jour de mai, en l'honneur du renouveau.
- Meins**, pour *moins*.
- Meist**, pour *mit*.
- Menestrier**, musicien.
- Menteresse**, menteuse.
- Menroit**, pour *meneroit*, par ellipse.
- Merencolie**, pour *mélancolie*.
- Merir**, mériter; *merit*, mérite.
- Mercerot**, petit mercier ambulant, porte-balle. Les *mercerots* ou *mercelots*, qui couraient le pays la balle sur le dos, étaient souvent affiliés aux bandes de gueux ou de bohémiens.
- Merciz**, miséricorde.
- Més**. Ce mot, qui ne figure pas dans les dictionnaires, nous paraît signifier l'acte d'une pièce de théâtre, car l'*entremets* était encore au XVI^e siècle synonyme d'*intermède* de comédie.
- Meschance**, malechance, mauvaise chance.
- Meschoir**, mal échoir.
- Mescompter** (Se), s'abuser, se tromper.

Mesdire, mal dire, calomnier, mentir.
Meseaulx, lépreux.
Mesgnie, réunion, compagnie, famille.
Meshuy, aujourd'hui, maintenant.
Meshaigné, maltraité, chagriné.
Meshaing, peine, souffrance, douleur.
Meshaigné, blessé, mal en point.
Mesprendre, mal faire, méfaire, tourner mal.
Mesprins, mal agi, méfait.
Mesprison, pour *méprise*, erreur.
Messagieres, entremetteuses.
Messe seiche, messe sans consécration.
Mestier, besoin.
Mestier (Bas), acte amoureux.
Meurdre, pour *meurtre*.
Meurdry, pour *meurtri*, blessé, tué.
Meure, pour *mûre*, fruit de la ronce.
Meureté, maturité, âge mûr.
Miches de Saint-Étienne, pierres, parce que ce saint fut lapidé.
Mie, pas.
Miege, mégissier, peaussier. La *megie* ou *miegie* était l'art de préparer les peaux.
Mien (Le), mon argent, mon avoir.
Mineur, petit, du latin *minor*.
Miriflques, pour *mirifiques*, merveilles.
Miste, joli, aimable.
Misericors, pour *miséricordieux*, indulgent.
Mitaines de fer, gantelets.
Mocque, pour *moquerie*.
Mol, pour *mollet*.
Monopolles, cabales, complots, intrigues.
Monstier, monastère, du latin *monasterium*. On dit encore *moutier* dans la langue facétieuse.
Moralitez, mystères ou pièces dramatiques dans lesquelles sont personnifiés les vertus et les vices.
Morillon, employé pour adjectif, signifie : rouge comme le champignon appelé ainsi. C'est le gros

vin que RABELAIS nomme *pineau*.
Mors, pour *mordu*.
Morteux, pour *mortels*.
Moulier, femme, du latin *mulier*.
 L'édition de CL. MAROT porte *moulier*.
Moult, beaucoup, du latin *multum*.
Mouse, museau. *Frimousse* paraît être un dérivé du vieux mot.
Mousse, l'envie, le désir de paraître, la vanité. Au lieu de la *mousse* (p. 215, v. 4), on lit la *mouste* dans les premières éditions ; *mouste* signifierait le vin ; on dit encore *moût*, pour *vin nouveau*.
Moutarde (Aller à la), expression proverbiale, s'amuser à la bagatelle, perdre son temps.
Muer, changer.
Muguelias, odeur de muguet.
Mussé, caché, du latin *mus*, rat, souris.

Naquet, jeune garçon, petit laquais.
Natté, garni de nattes, de paillassons.
Naveau, pour *navet*.
Navrer, blesser.
Ne, pour *ni*.
Nectelet, bien net, propre.
Nennil, pour *nenni*.
Ne que, équivalant à *non plus que*, *pas plus que*.
Noailleux, pour *noueux*.
Noise, bruit, querelle.
Noysier, chercher noise, quereller.
Nully, pour *nul*, aucun, personne.
Nuyctée, temps de la nuit.
Nuysance, tort, préjudice.

O, avec, du latin *una*, qu'on prononçait *ona*, dans la basse latinité.
Obstant, pour *nonobstant*.
Oës, pour *oies*.
Onc, *oncques*, jamais.

- Ond* (D'), pour d'où, du latin *unde*.
Oppresse, pour *oppression*, tyrannie.
Orbes, aveugles, du latin *orbis*.
Ord, orde, sale, malpropre, vilain, vilaine. Nous avons conservé seulement le substantif *ordure*.
Ores, à présent, maintenant.
Orfaverie, pour *orfèvrerie*, du latin *aurifaber*, orfèvre.
Orrez, entendrez; *orriez*, entendriez; *ot*, entend; *oy*, entends; du verbe *ouir*.
Ost, camp, armée, corps d'armée.
Ou, pour *au*; *ou quel*, auquel.
Oubliance, pour *oubli*.
Oultrage, outrecuidance.
Oultrement, outre mesure, plus que de raison.
Ouvrer, travailler.
Oystres, huîtres.
- Paillart*, gueux, qui couche sur la paille.
Paistre, se repaître, manger.
Paluz, marais, du latin *palus*.
Panon de bissac, pennon ou bannière de toile grise.
Paour, peur, de l'italien *paora*.
Papaliste, papauté, saint-siège.
Papier, ou plutôt *pepier*, bégayer, piailler, comme un oiseau; du verbe latin *pipire*.
Pardonneurs, vendeurs et prêcheurs de pardons, d'indulgences papales.
Pardoint, pardonne.
Parfond, pour *profond*.
Parit, engendra, du verbe latin *parire*.
Partement, départ.
Partir, partage.
Passot, épée courte.
Patac, pour *patard*, petite pièce de billon.
Patard, sou, du vieux mot allemand, qui veut dire la même chose, et que le peuple prononçait *patac* ou *patas*.
Paulme (En), dans la main, du latin *palma*.
Peaultre, espèce de blé noir que les anciens nommaient *alica*, et qui s'appelait *zea* au moyen âge; le peaultre, avec lequel on faisait de la fromentée, ressemblait à du mâchefer rouillé.
Peaussues, « qui ne sont plus que des peaux », dit Cl. MAROT.
Pehons, pions, piétons, fantassins.
Peiner (Se), se donner de la peine.
Pel, pesu, du latin *pellis*.
Penancier, pénitencier.
Penart, pour *poignard*.
Penil, parties sexuelles de l'homme, du latin *penis*.
Per ou *non per*, pair ou non.
Perde (p. 89, v. 19), à la rime, se prononçait *parde*, dans la langue de Paris.
Perit, pour *fit périr*, perdit, damna; *pery*, perdu, damné.
Perpetrer, acquérir, gagner, du latin *perpetrare*.
Perucats, gens de la bazoche du Palais, porte-perruques.
Pery, perdu.
Pesle, pour *poêle*.
Pestel, pilon, du latin *pestillum*.
Petit (Ung), un peu.
Petitoire, action formée pour entrer en possession d'un bénéfice.
Peu, pour *repu*, nourri.
Pieça, autrefois, auparavant; littéralement : il y a pièce de temps, pièce a.
Pietonner, pour *piétiner*, courir à pied.
Pierres, boulets, balles. Équivoque libre.
Piez blancs (avoir les), venir de loin, comme un voyageur aux pieds poudreux.

- Pigne*, pour *peigne*.
Pignons, pour *pigeons*, prisonniers.
 Expression encore usitée dans l'argot des voleurs.
Pions, ivrognes, buveurs. *Quand* ce mot est employé dans le sens argotique, il signifie un pauvre diable, un fainéant, un gueux.
Piteux, compatissant.
Plaidoyer, discuter, débattre.
Plaidz, tribunaux.
Plains, pour *plaintes*.
Plaisance, joyeuse vie.
Plaisant, content, joyeux.
Plait, pour *plaid*; à peu de *plait* ou de *plet*, en peu de mots, sans parler beaucoup.
Planté, beaucoup. Le substantif *plantée* signifiait *abondance*. On se sert encore de l'adjectif *plantureux*.
Plège, caution, répondant, du bas latin *plegius*.
Plombée, fouet ou masse garnie de plomb.
Plours, pour *pleurs*, à la provençale.
Plumail, plume; *mettre le plumail au vent*, c'est prendre résolument un parti, ou bien c'est livrer au vent ce qu'il emporte.
Plus partie (*La*), la plus grande partie.
Point (*Être en*), c'est à dire : être bien dans ses affaires, être bien vêtu et de bonne mine.
Poirre, « prononcez *poare* », dit Cl. MAROT, péter, faire un pet.
Poise, pour *pèse*.
Poisle, pour *poêle*.
Porchas, pour *pourchas*, poursuite, recherche; *faire porchas* de quelqu'un, le pourchasser.
Porte-paniers, portefaix.
Pou, pour *peu*, en patois du Poitou.
Pouacreux, lépreux.
Pouaille, volaille.
Poulce (*Jouer du*), donner de l'argent, payer.
- Pour demain*, après-demain.
Pourbondir, faire caracoler, faire sauter un cheval.
Pourmener, pour *promener*.
Pourpenser (*Se*), penser, décider à part soi.
Poursuyvans, poursuivants d'armes. C'était un des premiers grades de l'ordre de la chevalerie.
Pourtraicture, portrait, image.
Poylette, petite poêle.
Prebendé, pourvu d'une prébende, chargé d'une affaire.
Preigne, pour *prenne*, du verbe *prendre*, qui s'écrivait quelquefois *preindre*. Nous en avons gardé le verbe *emprendre*.
Premier, premièrement, d'abord.
Pretresses, femmes de prêtres, gouvernantes de curés.
Prinse, pour *prise*, enlèvement.
Privé, particulier, ami.
Procéz, pour *procédure*.
Prochas, *pourchas*, poursuite, recherche.
Promission, promesse.
Prothecolle, pour *protocole*.
Prou, assez.
Provision, recours, remède.
Prescrire, ordonner par écrit.
Puis, pour *depuis*.
Puist, puisse ou pût.
- Quanque*, ce que, combien que.
Quantz, combien de.
Quarantaine, les quarante jours du carême.
Quars et dixmes, taxes et dîmes.
Queloingne, pour *quenouille*; être en *queloingne*, c'est-à-dire, au figuré : être sous la main, sous l'œil de quelqu'un.
Querre, pour *querir*, chercher; *queure*, pour *quere*, cherche; *quiert*, cherche.

Qui ne quoy, quoi que ce soit.

Quoy ou coy, tranquille, calme, du latin *quietus*.

Raillart, pour *railleur*, gausseur, bon vivant.

Raines, grenouilles, du latin *rana*.

Rains, rameaux, fagots. Nous avons conservé dans la langue *rainceau* et *racine*, qui ont la même étymologie.

Ralias, gala, régal.

Ramenteue, rappelée, remémorée; *ramentevoir*, rappeler.

Ranguillon, ardillon d'une boucle.

Rappeau, pour *rappel* en justice.

Ravaudiz, tapage, remue-ménage.

Ravis, enragés.

Raye (*Coucher en*), expression proverbiale, se mettre en évidence, s'étaler, comme les perdrix dans la raie d'un sillon.

Reagal, espèce d'arsenic rouge.

Rebourse, revêche, peu traitable, du bas latin *rebusus*.

Rebouter, pour *rebuter*, repousser.

Rebrassez, ayant des *rebras* ou bordures, garnis de fourrures.

Recipe, ordonnance de médecin.

Recors (*Être*), se souvenir, se rappeler, du latin *recordari*.

Recueil, pour *accueil*, refuge.

Recreu, las, fatigué, rendu.

Recullet (*En*), dans un coin, à l'écart.

Reer, raser.

Refrigere, réfrigératif, rafraîchissement.

Regne, royaume, du latin *regnum*.

Relaiz, ressource.

Relief, ordre du chef militaire qui autorisait un soldat ou un officier à toucher le reliquat de sa solde, après une campagne. *Aller au relief*, c'était aller toucher sa solde ou paraître à la *montre*.

Remainer, rester, demeurer, du latin *remanere*; je *remanis*, je reste.

Remainer, rappeler, remémorer.

Remain ou *remainne*, reste, restant.

Remenant, reste, du verbe latin *remanere*. Plusieurs anciennes éditions ont mis *demourant*, à la place de *remenant*.

Remiré, écouté avec surprise, avec attention. *Remirer*, considérer.

Renchere, courroie à laquelle on suspendait deux brocs pour les porter sur une épaule.

Rencheuz ou *recheuz*, ceux qui retombent dans la même faute.

Repentailles, repentirs, regrets.

Repeues franches, bombances qui ne coûtent rien, goinfries faites sans bourse délier.

Reprouche, action répréhensible.

Requoy ou *recoy*, repos, tranquillité, du latin *requies*.

Rescondre, serrer, renfermer; du latin *recondere*.

Resiner, pour *résigner*. *Leurs offices resiner*, reviser, régler leurs comptes.

Ressourdant, ressortant, jaillissant, brillant.

Retraict, retiré, du verbe *retraire*, en latin *retrahere*.

Revenue, retour.

Revencher (*Sé*), pour *revenger*, prendre sa revanche.

Rez, pour *ras*, rasé.

Ribler, qu'on fait venir du celtique *ribla*, signifiait voler pendant la nuit, comme faisaient les ribauds, *ribaldi*.

Ribleur, voleur de nuit.

Ribleux, pour *ribleurs*.

Rie, raillerie, moquerie.

Riottes, querelles, de l'italien *riotta*.

Risse, pour *rirait*.

Rompure, rupture, dégradation, *Rottes*, pour *rots*, vents qui s'échappent de l'estomac.

- Rouen** ou *roen*, roussin de Normandie.
- Rouges**, fins, malins, terme d'argot.
- Roulet**, pour *rolet*, rôle, du latin *rotulus*, parce que les manuscrits étaient roulés sur une baguette de bois.
- Roupieux**, désappointé, déconfit, honteux.
- Routte**, bande, compagnie, du latin *rupta*, parce que c'était d'ordinaire le débris d'un corps d'armée.
- Royne**, pour *reine*.
- Royaulx**, réaux, écus d'or.
- Ru**, ruisseau, cours d'eau vive.
- Ruez**, jetés bas, à terre. *Ruer jus*, abattre.
- Rués**, jetés bas, mis par terre.
- Run**, pour *ruine*.
- Rustes**, pour *rustres*, rustiques.
- Ruyt**, pour *rut*.
- Sadinet**, parties sexuelles de la femme.
- Sade**, adjectif, signifiait *agréable*, *gentil*. DUCANGE rappelle que, dans la langue celtique, *sad* voulait dire *fosse*, *cavea*.
- Sainctir**, devenir *saint*. Jeu de mots sur le verbe *sentir*.
- Salade**, casque sans visière et sans cimier.
- Sans**, pour *cens*, rente, revenu.
- Saqueboute**, lance à fer crochu.
- Sarazinois**, Oriental, du pays des Sarasins.
- Saulsoye**, saulsaie ou saussaie, lieu planté de saules. Selon PROMPSAULT, ce serait plutôt un habit ou une étoffe de luxe. Nous sommes portés à croire, en effet, qu'il s'agit d'une coiffe ou chaperon à longue queue tombant par derrière.
- Scarbot**, pour *escabot*.
- Scottiste**, Écossais, d'Écosse.
- Se**, pour *si*. L'*e* s'élidait souvent à la rencontre d'une voyelle.
- Seigner** les rues, c'est-à-dire bénir le peuple dans la rue.
- Seigneurier**, avoir puissance seigneuriale, dominer.
- Sejour**, repos, répit, loisir.
- Semondre**, avertir, inviter, du latin *submonere*; *semonnoit*, invitoit.
- Senestre**, gauche, du latin *sinistra*.
- Senex**, vieux; du latin *senex*.
- Sensif** ou *sensitif*, siège du sentiment, terme d'école.
- Sentemens**, pour *sentiments*, sensations.
- Sequeure**, pour *secoure*.
- Serain**, soir, du latin *serus*.
- Sereine**, pour *sirène*.
- Servans**, rufiens, souteneurs de filles.
- Servans**, serviteurs.
- Seur**, *seure*, pour *sûr*, *sûre*.
- Si**, pour *ainsi*, oui, en effet.
- Similative** (*Faculté*), faculté d'imiter.
- Sires**, seigneurs.
- Sist**, pour *assis*.
- Sollier**, plancher, étage d'une maison, du latin *solerium*.
- Some**, suprême, auguste.
- Somme**, pour *en somme*, enfin.
- Sommer**, compter.
- Sommet**, sommité de la tête.
- Sornettes**, rubriques, menées, ruses.
- Sortir**, pour *assortir*, fournir du nécessaire.
- Sots**, comédiens, suppôts de la Mère Sotte, farceurs. *Toutes gens sottes*, ce sont certainement les femmes qui vivaient dans le désordre avec les gens de théâtre.
- Souef**, délicatement, suavement, du latin *suaviter*.
- Souef**, doux, délicat, du latin *suavis*.
- Souffrette**, disette.
- Soulas**, plaisir, joie, consolation; du latin *solatium*.
- Souldre**, pour *solder*, payer, acquitter.
- Souldure**, liaison, union.

- Souloir**, avoir coutume, usage de faire, du latin *solere*; *souloit*, à l'imparfait.
- Souillon**, pour *souillon*, torchon; c'était aussi un ballon avec lequel on jouait à la *souille*.
- Soustenance**, soutien.
- Souventesfois**, souvent.
- Soyer**, pour *scier*, faucher.
- Submittre**, pour *soumettre*.
- Suffisance**, aisance, avoir, fortune.
- Sume**, pour *sème*, à la parisienne.
- Surcot**, manteau, pourpoint, casaque.
- Sure**, sauce. VILLON, au huitain 131 du *Grand Testament*, fait un jeu de mots, en disant *jus ne sure*, dans le sens de « soubz ne sus », selon CL. MAROT.
- Surquerir**, enrichir, secourir; du latin *succurrere*.
- Sus**, pour *sur*; *mettre sus*, mettre en vigueur, en avant; *mis sus*, présenté, proposé.
- Sydere**, astre, du latin *sidus*.
- Syon**, pour *scion*, branche, rejeton.
- Tabart**, en bas latin *tabardus*, manteau long, espèce de froc, casaque.
- Tachon**, sorte de martinet garni de lanières de cuir.
- Tailleur de faulx coings**, faux monnayeur.
- Talemouze**, pâtisserie faite avec des œufs, du beurre et du fromage. Les talmouses de Saint-Denis ont gardé leur vieille renommée.
- Tancer** ou *tencer*, quereller, disputer.
- Tarny**, pour *terni*, à la parisienne.
- Taster**, manger, mettre la main au plat.
- Tauxer**, pour *taxer*.
- Tayon**, oncle.
- Telles**, pour *toiles*.
- Tencer (Le)**, querelle, dispute.
- Tenir** de quelqu'un, relever d'une autorité, d'une suprématie féodale.
- Tenez**, ennuyés, tracassés, *tannés* comme une peau qu'on tanne. Cette expression s'emploie encore dans le langage familier.
- Terrien**, *terrienne*, terrestre.
- Terre** (p. 100, v. 11), se prononçait *tartre*, à la parisienne.
- Tettes**, mamelles.
- Ticquet** ou *tichet*, loquet d'une porte.
- Tieulx**, pour *tels*.
- Tirer entre deux buttes**, métaphore obscène, faire l'amour.
- Tocque**, pour *touche*.
- Tollir**, enlever, ôter, du latin *tollere*; *tollu*, ôté.
- Tor**, taureau.
- Tostée**, pain trempé dans du vin.
- Touaille**, pour *toile*, du bas latin *tutela* ou *togilla*, qui semble avoir une racine celtique.
- Toul** ou *toult*, ôte, enlève, du verbe *tollir*, en latin *tollere*.
- Tour d'escolle**, tour d'écolier, de mauvais sujet.
- Tourbes**, foules, du latin *turbæ*.
- Trac**, pour *trace*, train.
- Tracasser**, chasser, poursuivre.
- Tracer**, pour *tracher*, traquer.
- Tracer**, suivre à la piste.
- Trahistre**, pour *traître*.
- Traicte**, pour *extraite*.
- Traictis**, *traictisse*, joli, jolie.
- Trainée**, piste.
- Traire**, tirer, du latin *trahere*.
- Transglouti**, pour *englouti*.
- Transy**, refroidi par la mort, trépassé.
- Travail**, souffrance, peine, adversité.
- Travailler (Se)**, s'occuper, s'employer.
- Trés**, trois fois pour une; *gens de bien très*, les plus honnêtes gens.
- Trespercer**, pour *transpercer*.
- Tressuer**, pour *tressaillir*.
- Trestous**, tous; *trestout*, tout, entièrement; *trestout*, tout, la totalité.

- Treuver*, pour *trouver* ; *treuve*, pour *trouve*.
- Trompille*, espèce de trompe ou de trompette.
- Trop plus*, plus que trop, beaucoup plus.
- Trousser* au col, emporter sur les épaules.
- Trousse*, corde, ou plutôt nœud de paille, *trossa*, pour indiquer qu'un objet est à vendre.
- Troussé*, droit, pimpant.
- Truandaille*, gens de la lie du peuple.
- Trumellieres*, crochets, porte-manteaux fixés à la muraille. Nous avons encore le mot *trumeau*, qui a remplacé *trumel*, l'espace d'un mur entre deux fenêtres ou deux portes. *Trumellieres* semble synonyme de *crémaillières*, qu'on lit dans plusieurs anciennes éditions.
- Truppelins*, tiercelines, sœurs du tiers ordre de Saint-François, selon PROMPSAULT ; mais ce mot de *truppelins* paraît évoquer plutôt le souvenir des *turlupines*, qui étaient les compagnes des hérétiques turlupins. On disait pourtant *trupelus* dans le sens de *plaisantins*.
- Truyes*, sobriquet donné aux femmes de mauvaise vie, qui est encore en usage dans le langage trivial ou comique.
- Truys*, pour *trouve*.
- Tumbel*, tombe couverte d'une pierre plate ou d'une lame de cuivre, portant une inscription gravée.
- Unes*, une paire de.
- Vacquerie*, vicairie. Voy. dans les ÉCLAIRCISSEMENTS NOUVEAUX FRANÇOIS DE LA VACQUERIE.
- Valeton*, petit valet, serviteur.
- Vant*, pour *vante*, à la rime.
- Vaulsit*, pour *valdt* ; *voult*, pour *veut*.
- Vecy*, pour *voici*.
- Veez*, pour *voyez*.
- Vela*, pour *voila*, dans le dialecte du peuple de Paris, qui prononçait et prononce encore *vla*.
- Venerieux*, qui tient à Vénus, à l'amour.
- Venteur*, pour *vantard*.
- Veoir*, *voir*, vrai, vérité.
- Vessir*, pour *verser*, faire une vesse.
- Villennaille*, race de vilains.
- Villotieres*, filles de mauvaise vie, coureuses. Ce sobriquet paraît dérivé de *villotes*, tas de foin.
- Vin* (*Aller au*), aller au cabaret, aller boire.
- Vin de buffet*, vin buffeté, mélangé d'eau.
- Vis*, visage.
- Vivre d'avantage*. Voy. *Avantage* (D').
- Vo*, pour *vôtre*, en patois de l'Île-de-France.
- Voire*, vrai, vraie ; (adv.), vraiment.
- Voise*, *voise*, aille ; *voisent*, aillent.
- Voller*, aller à la chasse au vol.
- Vouilliez*, veuillez ; *voulsisse*, voulsisse ; *voulsist*, voulut ; *voult*, veut ; *veuil*, veux.
- Voulté*, pour *volonté*.
- Voultыз*, voutés, arqués.
- Voye*, pour *fois*.
- Voys*, pour *vais*.
- Vucil*, vouloir, volonté.
- Y* pour *il*, en patois de Paris.
- Ydoine* ou *idoine*, du latin *idoneus*, bon, commode, propre.
- Ypocras*, vin sucré, miellé et épicé.
- Ysnel*, gentil, alerte ; *schnell*, en allemand, et *snello* en italien, ont le même sens, et rappellent le vieux mot français.
- Ystroit*, sortirait, du verbe *yssir*.
- Yver*, pour *hiver*.



APPENDICE

*Lettres de remission accordées par le roi Charles VII à
maistre François des Loges, autrement dit de Villon,
convaincu de meurtre sur la personne de Philippe Cher-
moye, prêtre.*

CHARLES, par la grace de Dieu, roy de France. Savoir faisons à tous presens et avenir, Nous avoir receu l'umblé supplicacion de maistre François des Loges, autrement dit de Villon, aagié de vingt six ans ou environ, contenant que, le jour de la feste Nostre Seigneur derrenierement passée, au soir après soupper, il estoit assis pour soy esbatre sur une pierre situéee soubz le cadram de l'oreloge Saint-Benoist-le-Bien-tourné, en la grant rue Saint-Jaques, en nostre ville de Paris, ou cloistre duquel Saint-Benoist estoit demourant ledit suppliant, et estoient avecques luy ung nommé Gilles, prebstre, et une nommée Ysabeau, et estoit environ l'eure de neuf heures ou environ. Ouquel lieu survindrent Phe-lippes Chermoye, prebstre, et maistre Jehan le Mardi, le-quel Chermoye incontinent qu'il avisa ledit suppliant, luy dist : « Je regnie Dieu ! je vous ay trouvé ! » Et incontinent ledit suppliant se leva pour luy donner lieu, en luy disant : « Beau frere, de quoy vous courcez-vous ? » Lequel Cher-moye, ainsi que ledit suppliant se levpit pour luy faire place, le rebouta très rigoureusement à ce qu'il luy convint se rasseoir. Voyans ce, les dessusdits Mardi, Gilles et Ysabeau, et supposans que ledit Chermoye, et la maniere de sa ve-nue considerans, n'estoit venu que pour faire noise et des-

plaisir audit suppliant, se absenterent, et demourerent seulement ledit suppliant et Chermoye. Lequel Chermoye tantost après, voulant sa mauvaise et dempnable voulenté en propos deliberé accomplir et mettre à execution, traict une grande dague de dessoubz sa robe et en frappa ledit suppliant par le visaige sur le balievre et jusque à grant effusion de sang, comme il apparut et appert de present. Et ce voyant ledit suppliant, lequel pour le serain estoit vestu d'un mantel et à sa sainture avoit pendant une dague souzb icelluy, pour eviter la fureur et mauvaise voulenté dudit Chermoye, doubtant qu'il ne le pressast et villenast plus fort en sa personne, traict ladite dague et le frappa, comme luy semble, en l'ayne ou environ, ne cuidant point l'avoir frappé. Et persistant ledit Chermoye à vouloir de-faire ledit suppliant, le poursuyvant et improperant [de] plusieurs injures et menasses, trouva ledit suppliant à ses piez une pierre, laquelle il print et gecta au visaige dudit Chermoye, et incontinent le laissa et se departit ledit suppliant et se retraict sur ung barbier nommé Fouquet, pour soy faire habiller. Et, habillé, ledit Fouquet, pour en faire son rapport, demande audit suppliant son nom et le nom de celluy qui l'avoit blecié. A quoy ledit suppliant respondit et nomma le nom dudit Chermoye, afin que le lendemain il fust atteint et constitué prisonnier, et se nomma ledit suppliant Michel Mouton. Après lequel cas, ainsi advenu que dit est, survindrent aucuns ou lieu où estoit ledit Chermoye dedens le cloistre, ayant sadite dague, lequel ilz coucherent dedens une maison dudit cloistre, et fut visité et habillé, et le lendemain mené à l'Ostel-Dieu, où, le samedi ensuivant, à l'occasion desdiz coups, par faulte de bon gouvernement ou autrement, il est alé de vie à trespassement. A l'occasion duquel cas, ledit suppliant, doubtant rigueur de justice, s'est absenté du país et n'y oseroit jamais retourner, se nostre grace et misericorde ne luy estoit sur ce impartie, humblement requerant que, attendu que, en autres choses, il s'est bien et honorablement gouverné sans jamais avoir esté atteint, reprins ne convaincu d'aucun autre villain cas, blasme ou reprouche, Nous luy vueillons sur ce nosdites grace et misericorde luy impartir. Pourquoi Nous,

attendu ce que dit est, voulant misericorde preferer à rigueur de justice, audit suppliant ou cas dessusdit avons remis, quitté et pardonné, et par la teneur de ces presentes, de nostre grace especial, plaine puissance et auctorité royale, remettons, quittons et pardonnons le fait et cas dessusditz, avec toute peine, amende et offense corporelle, criminelle et civile, en quoy il pourroit estre encouru envers Nous et justice, ensemble tous deffaulx, bans et appeaulx qui, pour ce, seroient ou pourroient estre ensuiz, et l'avons restitué et restituons à ses bonne fame et renommée et à ses biens non confisqueuz, satisfaction faicte à partie civilement, tant seulement, se faicte n'est, et sur ce imposons silence perpetuel à nostre procureur. Si donnons en mandement par ces presentes au prevost de Paris ou à son lieutenant et à tous nos autres justiciers ou à leurs lieutenans presens et avenir, et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra, que de nostre presente grace, quittance, remission et pardon, ilz facent, souffrent et laissent ledit suppliant joyr et user plainement et paisiblement, sans le molester, travailler ou empescher en corps ne en biens, ores ne pour le temps avenir, en aucune maniere, mais se son corps ou aucuns de ses biens sont ou estoient, pour ce, prins, saisissez, arrestez ou empeschez, ilz le mettent ou facent mettre incontinent et sans delay à plaine delivrance; et, afin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, Nous avons fait mettre nostre scel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Saint Poursain, ou mois de janvier l'an de grace mil cccc cinquante-cinq (1456, nouveau style), et de nostre règne le xxxiiii^e.

Ainsi signé : Par le Roy, à la relation du Conseil, *Disome. Visa contentor* : *J. du Ban.* (Arch. nation., JJ. 187, pièce 149, f^o 76 v^o.)

M. Auguste Vitu a publié, en 1873, dans sa *Notice sur François Villon*, cette pièce, qu'on lui avait communiquée aux Archives nationales depuis 1859 : « Ce premier, cet unique document authentique concernant notre poète, dit-il, m'a donné d'un seul coup ses noms, son âge, sa demeure, et un épisode important

de sa vie, hélas ! trop agitée. » M. Vitu découvrit, dans le même registre où l'on avait découvert ces lettres de rémission accordées à *maître François des Loges, autrement dit de Villon*, d'autres lettres de rémission, presque conformes aux précédentes et relatives au même fait, accordées sous la même date à François de *Monterbier, maistre ès ars*. M. Vitu s'efforça donc de démontrer que François de *Monterbier* n'était autre que François des Loges ou Villon ; mais, en cherchant quelle pouvait être l'origine de ce nom de *Monterbier*, attribué à Villon, il en vint à supposer que le scribe avait écrit, par négligence ou par erreur, *Monterbier*, au lieu de *Montcorbier*, qui serait ainsi le véritable nom de François des Loges ou Villon. M. Longnon, dans son *Étude biographique sur François Villon*, est venu appuyer, dix-huit ans plus tard, par de nouveaux documents, l'exactitude de la supposition de M. Vitu, et il a prouvé d'une manière presque certaine que les lettres de rémission avaient dû porter le nom de *Montcorbier*, au lieu de *Monterbier*. Ce point une fois résolu, il a retrouvé, dans les registres de l'Université de Paris : François de Montcorbier, de Paris (*Parisius*), au nombre des jeunes écoliers appelés à la licence, puis à la maîtrise ès arts, en 1457 : il en a conclu que François de Montcorbier était bien François Villon, puisque ce dernier n'est pas nommé une seule fois dans les registres de l'Université.

Villon n'a-t-il pas dit, dans son *Grand Testament*, qu'il était *de povre et de petite extrace*, et que son père *n'eut onc grant richesse* ? Est-il donc possible de le rattacher à la famille noble des Montcorbier, laquelle avait alors pour chef « noble homme Girard de Montcorbier, escuyer », et qui possédait de grands biens en Bourbonnais ? M. Vitu et M. Longnon n'auraient pas fait cette confusion de personnes et de noms s'ils avaient voulu voir dans les deux lettres de rémission deux individus différents, François des Loges, dit de Villon, et François de Montcorbier, maître ès arts. Les deux lettres de rémission portent la même date, *janvier 1455* (1456, nouv. st.), mais elles ne sont pas placées l'une à côté de l'autre dans les layettes du *Trésor des Chartes*, et le numéro d'ordre de chacune d'elles indique assez dans quel ordre elles ont été délivrées, par la chancellerie royale, à deux suppliants distincts, compromis ou mis en cause pour la même affaire criminelle. Les lettres de rémission accordées à François de Montcorbier (Archives nationales, JJ. 183, pièce 67, folio 49 r^o) rappellent diverses circonstances qui ne se retrouvent pas dans les lettres de rémission accordées à François des Loges, dit de Villon. Ainsi, après que l'agresseur Philippe Sermoise ou Chermoye, blessé dans l'aine par son adversaire qui lui jeta une pierre au visage, « cheut à terre », sans pouvoir atteindre François de Montcorbier, qu'il poursuivait la

dague au poing, « incontinent se absenta ledit suppliant et s'en alla faire appareiller. » Il n'est donc pas question du barbier, nommé Fouquet, qui aurait pansé la blessure du suppliant, lequel s'était donné le nom de *Michel Mouton*. L'auteur du meurtre de Philippe Chermoye ne fut pas connu sur-le-champ, car Philippe de Chermoye ne l'avait pas dénoncé : « Lequel Phelippe fut levé de la place et porté en l'ostel des prisons dudit Saint-Benoist et illec examiné par certain nostre examinateur ou Chastelet de Paris ; lequel Phelippe, interrogué par ledit examinateur que, s'il advenoit que de cedit coup il allast de vie à trespassement, il voulut que poursuite en fut faicte par ses amis ou autres contre ledit suppliant : lequel luy respondit que non, mais en ce cas pardonnoit et pardonna sa mort audit suppliant, pour certaines causes qui à ce le mouvoient. Et depuis fut icelluy Phelipe porté en l'Ostel-Dieu de Paris, et illec, par faute de gouvernement ou autrement, à l'occasion desdits coups, est allé de vie à trespassement. Pour lequel cas advenu par la manière que dit est, ledit suppliant a esté appelé à nos droits et contre luy procedé par bannissement de nostre royaume, ouquel il n'oseroit plus frequenter, reperer ne converser, se nostre grâce et miséricorde ne luy estoient sur ce impartie, si comme il dit, en nous requérant humblement, que attendu que ledit Phelippe durant sa maladie avoit voulu et ordonné que aucune poursuite en fust faicte contre ledit suppliant, ains, en tant que à luy estoit, il avoit pardonné et pardonnoit audit suppliant. »

Les termes mêmes de ces lettres de rémission accordées nominativement à François de Moncorbier prouvent que ce maître ès arts avait été d'abord incriminé au sujet du meurtre de Philippe Chermoye ; qu'il s'était dérobé aux poursuites de la justice et que, la cause évoquée au Châtelet de Paris, François de Montcorbier, et non François des Loges, fut seul condamné par contumace au bannissement du royaume. Il n'est pas possible de savoir si ce François de Moncorbier avait joué réellement un rôle actif dans la scène du meurtre, ou si l'accusation dirigée contre lui avait fait fausse route en s'adressant à un innocent. On peut croire cependant que François de Montcorbier n'était pas absolument étranger au triste événement qui avait fait une victime, puisqu'il n'avait eu garde de se présenter en justice et d'affronter personnellement les conséquences d'un procès criminel. Quoi qu'il en fût, la condamnation par contumace, prononcée contre ledit François de Montcorbier, ne frappait pas François des Loges, dit de Villon, qui devait naturellement bénéficier des lettres de rémission accordées à un autre et concernant le fait qu'il reconnut avoir à sa charge. On s'explique de la sorte les nouvelles lettres de rémission qui furent délivrées en son nom.

Ces nouvelles lettres sont datées de St-Pourçain, tandis que les premières l'étaient de Paris. Il faut donc supposer que le roi, qui passa l'hiver de 1455 en Bourbonnais et qui s'y trouvait encore au mois de janvier 1456, avait envoyé et, par conséquent donné à Paris les lettres de rémission accordées à François de Montcorbier, qui était condamné au bannissement par le Châtelet de Paris, et qui, sans ces lettres de rémission, n'aurait pu reprendre ses fonctions de maître ès arts dans l'Université de Paris. Quant à Villon, qui n'était pas encore maître ès arts, mais simple écolier de cette Université, il s'était absenté de Paris et n'avait pas figuré dans le procès criminel relatif au meurtre de Philippe Chermoye : il se trouvait donc encore éloigné de la capitale et voyageant ou résidant en province, probablement en Bourbonnais, peut-être dans le château même du duc de Bourbon à Souvigny. C'est là, et sous l'heureuse influence de ses protecteurs, que faisait agir sans doute son *plus que père* ou père adoptif le chanoine Guillaume de Villon ; c'est à Saint-Pourçain qu'il plaida lui-même sa cause auprès du roi et du Conseil, en se déclarant le seul auteur du meurtre, pour lequel son ami François de Montcorbier avait été poursuivi, condamné et gracié. Le Conseil du roi, dans cet état de choses, ne pouvait guère lui refuser les nouvelles lettres de rémission, qu'on lui délivra en son vrai nom, sous la même date que les premières, qui n'avaient plus de raison d'être, si ce n'est pour mettre à l'abri François de Montcorbier contre les effets de la sentence de bannissement qu'il avait encourue en se laissant poursuivre et condamner par contumace, au lieu et place de maître François des Loges, autrement dit de Villon.

Cette longue discussion nous a paru indispensable pour faire concorder ces deux lettres de rémission, qui ne peuvent pas représenter le même individu sous deux noms différents, et qui ne faisaient qu'embrouiller davantage l'affaire criminelle, où notre poète apparaît pour la première fois sous son véritable nom de François des Loges. Ce fut donc le 5 juin 1455, jour de la Fête-Dieu, que Villon commit un meurtre sur la personne d'un prêtre nommé Philippe Sermoise ou Chermoye, en présence d'une femme nommée Ysabeau ; il s'enfuit et parvint à se soustraire aux poursuites de la justice, mais un de ses compagnons, François Montcorbier, maître ès arts, qui se trouvait sans doute compromis dans cette querelle et qui avait dû prêter main-forte à Villon, fut mis en cause, devant le tribunal du Châtelet et condamné au bannissement du royaume, comme auteur du meurtre de Philippe Chermoye. Ce François de Montcorbier, appartenant à une famille noble et puissante, obtint des lettres royales de rémission en date de janvier 1456, sans avoir dénoncé Villon, qui n'avait pas figuré dans le procès criminel. Villon, ayant été

reconnu comme le seul meurtrier de Philippe Chermoye, n'eut pas de peine alors à se faire attribuer, à son tour, des lettres de rémission pour même le fait, mentionné dans les lettres de rémission accordées à François de Montcorbier. Cette substitution de personne fut admise tout naturellement par la chancellerie du roi, puisque François de Montcorbier avait été condamné et que Villon n'était pas même poursuivi. La date du *Petit Testament*, composé le jour de Noël 1456, prouve d'une manière irrécusable qu'il ne quitta Paris qu'à cette époque désignée, pour se rendre à Angers; il avait alors la bourse vide; il était « sec et noir comme écouvillon », peut-être à la suite d'un long emprisonnement et après de nouvelles aventures malheureuses.

Dès ce moment, l'écolier de Paris, l'élève, le fils adoptif de noble homme Guillaume de Villon, avait commencé sa vie de désordre et de misère, en ne fréquentant plus que les cabarets et les mauvais lieux, comme son *Petit Testament* n'en témoigne que trop. Son départ pour Angers n'était probablement qu'une sorte de fuite précipitée, pour échapper en même temps à ses créanciers, à ses maîtresses et aux sergents du Châtelet. Dans le cours de l'année 1457, il était encore absent de Paris, quoiqu'il fût le chef secret ou le principal agent d'une bande de voleurs, qui exploitait tour à tour la capitale et la province; c'est ce que l'on peut induire des révélations d'un procès criminel intenté à plusieurs de ses compagnons et de ses amis, procès dont les pièces ont été découvertes aux Archives nationales par M. Auguste Longnon (voy. son *Étude biographique sur François Villon*, p. 160-171). Nous le retrouvons ensuite, en 1461, dans les prisons de Meung, où il compose son *Grand Testament*, lorsque Louis XI, à l'occasion de son joyeux avènement, eut fait grâce à tous les prisonniers qui attendaient leur arrêt ou leur exécution. Nous aimons à croire que Villon, corrigé et réhabilité, ne fit plus parler de lui que comme poète et comme auteur et joueur de farces, soties et moralités, après avoir passé en Angleterre le temps plus ou moins prolongé de son bannissement de France suivant, une tradition que Rabelais a recueillie dans un chapitre du *Pantagruel*.





RENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

Nous avons désigné le Grand Testament par G. T., et le Petit Testament par P. T.; h. est l'abréviation de huitain.

C'est à M. Auguste Longnon que revient l'honneur d'avoir établi, pour ainsi dire, l'état civil des compagnons de Villon, ainsi que celui des personnages contemporains qui sont nommés dans les deux Testaments. M. Longnon a patiemment cherché et soigneusement recueilli, aux Archives nationales, dans les registres du Châtelet de Paris, et à la Bibliothèque de la Sorbonne, dans les registres de l'Université, toutes les indications précieuses et inattendues qu'il vient de publier dans son savant ouvrage : *Étude biographique sur François Villon* (Paris, H. Menu, 1877, pet. in-8). Nous renverrons donc à cet ouvrage, en ne faisant que mentionner sommairement, dans cette table alphabétique de noms propres, les principaux résultats des recherches de M. Aug. Longnon. Avant lui, les auteurs de l'édition des Œuvres de François Villon (*La Haie, Adrien Moetjens, 1742*) avaient dressé une table des familles de Paris nommées dans les deux Testaments de Villon, en la faisant précéder de cette note : « Comme ce ne sont la plupart que noms de filous, de femmes de joie et d'autres gens de néant, peut-être n'étoit-ce guères la peine de la rassembler ainsi ; mais la Maschecroue et Katerine de Vauselles s'y trouvant aussi bien que Michault Culdoue et René de Montigny, il étoit bien juste d'y ajouter la petite Macée, Marion l'Ydole, Colin de Cayeux, le frère Baude et leurs semblables. » On trouvera dans le livre de M. Aug. Longnon un tableau complet de la société, assez peu respectable, au milieu de laquelle Villon avait perdu « sa jeunesse ».

ANGELOT l'herbier, G. T., h. 144. — Angelot l'herbier était Angelot Baugis, *herbier* ou vendeur d'herbes et bourgeois de Paris, demeurant sur la paroisse de Saint-Germain le Vieux. En 1453, il vendit à son curé,

Guillaume Pommier, docteur en théologie, une rente annuelle sur une maison qu'il avait dans la rue de La Harpe.

BAILLY. G. T., h. 95. — Maître Jacques Bailly, greffier de la Cour de l'Official du chancelier de l'église Notre-Dame de Paris en 1455 (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 353).

BLARU. P. T., h. 12. — Pierre Blarru, écolier de l'Université, fut reçu maître ès arts en février 1456. Nous croyons pouvoir reconnaître dans ce maître ès arts Pierre de Blarru, né à Paris en 1437, où il fit ses études dans la *Nation de France*, auteur du poème latin *Nanceidos*, en tête duquel il a latinisé son nom ainsi : de *Blarrorivo*. Il mourut en 1505, longtemps avant la publication de son beau poème.

BARRE (Perinet ou Pernet, bastard de la). P. T., h. 23 ; G. T., h. 77, 84 et 98. — On a lieu de s'étonner que M. Longnon n'ait pas fait une place, dans son livre, à ce personnage, qui est nommé quatre fois parmi les légataires de Villon, dans l'un et l'autre Testament. L'éditeur de 1723, à propos des trois gluyons de foerre que Villon lègue à ce bâtard de la Barre, dit seulement que c'était sans doute une allusion aux trois gerbes qu'il portait dans ses armoiries. L'éditeur de 1742 ajoute, au sujet des « trois dez plombez de bonne carre », que Villon lui lègue encore : « Il paroît que c'étoit un faux joueur. » M. Longnon n'aurait pas eu de peine à découvrir que le bâtard de la Barre appartenait à une ancienne famille parisienne, qui a donné plusieurs gouverneurs, conseillers, magistrats, à la ville de Paris. Jean de la Barre, comte d'Étampes, gouverneur et prévôt de Paris, y mourut, en 1534, dans l'hôtel de Jean de Poncher, général des finances de Languedoc, hôtel situé rue du Four, et fut enterré dans l'église du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques. Voy. son convoi et enterrement, Preuves de l'*Hist. de Paris*, par Lobineau et Félibien, t. III, p. 342. Dans le ms. 729 du fonds Coislin, Bibl. nation., il y a une pièce intitulée « Les quatre chefs sur lesquels le sieur de la Barre demande grâce au Roi ». S'agit-il de notre Perinet de la Barre, qui était un mauvais garnement, comme son compagnon René de Montigny ?

BASANIER (Pierre). P. T., h. 21 ; G. T., h. 128. — Pierre Basanier, ou le Basanier, « notaire et greffier criminel », suivant le *Grand Testament*, était, en effet, notaire au Châtelet en 1458 ; il devint « clerc criminel » au Châtelet en 1465.

BAULDE (frère). G. T., h. 110. — Frère Baude, « demeurant à l'ostel des Carmes », n'est autre que Baude de la Mare, religieux du couvent des Carmes de la place Maubert en 1471. Il avait été sans doute un des joyeux compagnons de Villon, et il fit comme lui des poésies que M. Jules Quicherat a publiées avec un excellent commentaire.

BELLEFAYE (Martin). G. T., h. 169. — Martin Bellefaye, lieutenant criminel du prévôt de Paris, était bachelier ès arts et licencié en droit. On peut supposer que Villon l'avait connu dans les classes de la Faculté

des arts. Avocat au Châtelet en 1454, il remplissait l'office de lieutenant criminel en 1460. Il devint, l'année suivante, conseiller au Parlement de Paris. Il mourut en 1502.

BOYS (l'orfèvre Du). G. T., h. 101. — Jean du Bois, orfèvre et bourgeois de Paris, était un des six gardes de l'Orfèvrerie en 1440.

BRUN (Philippe). G. T., h. 169. — Philippe Bruneau, que Villon qualifie *noble escuyer*, est mentionné, dans un compte de la prévôté de Paris pour 1457, comme fils de feu maître Étienne Bruneau et de damoiselle Huguette de Vielz-Chastel (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 355). Nous avons adopté la leçon du manuscrit de l'Arsenal, qui donne le nom de *Brun*, au lieu de *Bruneau*.

BRUYERES (Madamoyselle de). G. T., h. 134. — Isabelle de Bruyères, veuve de Regnauld de Thumery en 1441, était une riche bourgeoise de Paris. Elle vivait encore en 1471. On peut croire que c'est elle qui est nommée *Isabeau* dans les lettres de rémission accordées à Villon en janvier 1456, et qui se trouvait avec lui et un prêtre nommé Gilles dans le cloître de Saint-Benoît, lorsque Philippe Chermoye vint leur chercher querelle. Gilles et Ysabeau, « supposans que ledit Chermoye, et la maniere de sa venue considerans; n'estoit venu que pour faire noise et desplaisir audit suppliant, se absentèrent. »

CALAYS (Jehan de). G. T., h. 160. — Jean de Calais, que Villon qualifie « un honorable homme », et qu'il n'avait pas vu depuis trente ans en 1461, était un riche bourgeois de Paris. Il se trouva gravement compromis, vers 1435, dans un complot ayant pour objet de chasser les Anglais qui occupaient la capitale de la France, et il eut beaucoup de peine à sauver sa tête, en payant de grosses sommes d'argent. Lorsque Charles VII redevint maître de Paris, en 1440, Jean de Calais fut un des quatre échevins de la ville. On le retrouve, en 1453, plaidant contre sa femme nommée Denise. Il est regardé comme le compilateur et l'éditeur du *Jardin de plaisance*, recueil poétique, réimprimé plusieurs fois à la fin du XV^e siècle, dans lequel on trouve un grand nombre de pièces qui peuvent être attribuées à Villon.

CARDON (Jacques). P. T., h. 17; G. T., h. 152. — Jacques Cardon, le jeune, marchand drapier et chaussetier, bourgeois de Paris, demeurait, en 1461, aux environs de la place Maubert, où il avait acheté une maison.

CAYEULX (Colin). G. T., voy. p. 106. — C'était un adroit crocheur de coffres-forts. Il fut pendu à Montfaucon, comme le dit Villon. M. Longnon est parvenu à établir sur pièces le dossier judiciaire de ce complice de Villon. Voy. surtout, dans son curieux livre, p. 171, les Débats de la Cour de Parlement entre l'évêque de Senlis et celui de Beauvais, au sujet de Colin de Cayeux (23 septembre 1460). Voy. ci-après l'article consacré à *Colin Laurens*.

CHARRUAU (Guillaume). G. T., h. 89. — Guillaume Charruau, que

Villon appelle son *avocat*, était, comme lui, un écolier de l'Université; il fut reçu bachelier en 1448, licencié et maître ès arts en 1449.

CHOLET. P. T., h. 24; G. T., h. 100. — Casin Cholet, qui fut sans doute un des complices de Villon, eut une querelle avec Guy Tabarie, le transcripteur du roman du *Pet au diable*, et fut mis en arrestation vers 1456, comme un des auteurs du vol commis avec effraction au Collège de Navarre. Il devint plus tard sergent à verge au Châtelet de Paris, et fut condamné, en 1465, à être battu de verges dans les carrefours de la ville, pour y avoir semé l'alarme, en annonçant faussement que les Bourguignons y étaient entrés.

COLOMBEL (Sire). G. T., h. 169. — Guillaume Colombel, que Villon désigne comme un de ses exécuteurs testamentaires, était élu de Paris en 1454. Il devint conseiller du roi, et mourut en 1475. Il avait épousé Isabeau de Cambrai, fille d'un premier président au Parlement de Paris, et il se sépara d'elle à la suite d'un scandaleux procès en adultère.

CORNU (Jehan le). P. T., h. 11; G. T., h. 84. — Maître Jehan Cornu ou le Cornu était cleric criminel de la prévôté en 1470 (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 361). On peut supposer qu'il avait succédé à Pierre Basanier. Il devint cleric civil en 1472, à la place d'Henri Perdrier.

COTARD (Jehan). G. T., h. 15, et ballade, page 82. — Jean Cotard, de famille parisienne, que Villon nomme son « procureur en Cour d'Église », avait un homonyme « marchand orfèvre et bourgeois » à Paris en 1472 (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 412). Il figure souvent dans les registres de l'Officialité, où il est nommé, en 1460 et 1461, *procurator* ou *promotor Curia*.

COURAULT (Andry). G. T., h. 131. — Andry Courault, à qui Villon lègue ses *Contredictz de Franc-Gontier*, était procureur au Parlement de Paris en 1454 et en 1457.

CULDOU (Michault). G. T., h. 125. — Michel Culdoé, d'une vieille famille parisienne qui avait donné deux prévôts des marchands à sa ville natale, fut nommé échevin de Paris en 1440, avec Jean de Calais. En 1448 il était prévôt de la grande confrérie aux bourgeois de la ville de Paris (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 345).

DENISE. G. T., h. 114. — Cette Denise, qui appela en justice Villon, qu'elle accusait de l'avoir *maudite* en blasphémant, nous paraît être la femme de maître Jean de Calais, laquelle avait eu un procès avec son mari en janvier 1453. Voyez *Jean de Calais*.

FOUR (Michault du). G. T., h. 96. — Michault du Four, que Villon appelle « ung bon sot », exerçait en 1457 l'office de sergent à verge au Châtelet de Paris. On le voit figurer dans l'enquête relative au vol qui avait eu lieu, en cette même année 1457, au Collège de Navarre, et dont Villon était certainement un des auteurs.

FOURNIER (Jacques). P. T., h. 21 ; G. T., h. 89. — Jacques Fournier, que Villon appelle son *procurer*, était conseiller au Parlement de Paris. Il mourut en 1464, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, avec ses deux femmes et ses trois enfants. Ce Fournier, que plusieurs anciennes éditions nomment Jehan, avait au Parlement un homonyme qui était beau-père du poète Martial d'Auvergne.

GALERNE (Colin). G. T., h. 144. — Colin Galerne, barbier, figure, dans les registres de l'Officialité, en 1460 et 1461, comme marguillier de l'église de Saint-Germain le Vieux, dans la Cité.

GENEVOIS. G. T., h. 126. — Genevois, qui est appelé d'*Angenoulx* dans plusieurs anciennes éditions, n'est autre que Pierre Genevois ou Étienne Genevois, l'un et l'autre procureurs au Châtelet en 1454.

GOSSOYN (Girart). P. T., h. 26 ; G. T., h. 137. — Ce Girart Gossoyn, un des *jeunes orphelins* que Villon recommande comme ses pauvres élèves, pouvait être le fils de Girart Gossoyn l'aîné, notaire au Châtelet en 1454.

GRIGNY (le seigneur de). P. T., h. 13 ; G. T., h. 126. — Le seigneur de Grigny, à qui Villon léguait en 1456 la garde du château de Nigeon, avec neuf chiens, n'était autre que le fameux Étienne Chevalier, l'ami fidèle d'Agnès Sorel, qui le nomma son exécuteur testamentaire en 1450. Étienne Chevalier, secrétaire et trésorier du roi, était devenu seigneur de Grigny par son mariage avec Catherine Budé en 1449. Il aimait les arts et les lettres : on connaît la devise qu'il s'était donnée en l'honneur de sa bien-aimée dame Agnès Sorel, et le merveilleux livre d'heures qu'il avait fait exécuter à grands frais par le fameux peintre Jean Fouquet. Il mourut en 1474. Voyez la notice que Vallet de Viriville lui a consacrée dans la Biographie Didot.

HESSELIN (Denys). G. T., h. 88. — Denis Hesselin, que Villon représente comme un des plus grands buveurs de Paris, fut néanmoins prévôt des marchands de 1470 à 1474, puis greffier-receveur de la ville de 1474 à 1500. C'était aussi un des bons compères de Louis XI, qui le nomma écuyer et maître d'hôtel du roi. M. Aug. Vitu, dans une excellente dissertation, a cru pouvoir lui restituer la *Chronique scandaleuse*, qui avait été faussement attribuée à Jean de Troyes et souvent imprimée sous le nom de ce dernier.

JOUVENEL (Michel). G. T., h. 166. — Michel Jouvenel des Ursins, que Villon choisit pour un de ses exécuteurs testamentaires, était le huitième fils du fameux Jean Jouvenel, prévôt des marchands sous le règne de Charles VI. Michel Jouvenel des Ursins, né en 1408, fut bailli de Troyes en 1455. Il mourut en 1470.

LAURENS (Colin). P. T., h. 26. — Nous croyons que ce Colin Laurens, un des trois pauvres orphelins que Villon recommande à la charité des bonnes âmes, n'est autre que Colin de Cayeux, qui fut pendu à Montfaucon vers 1461. Ce Colin de Cayeux, fils d'un serrurier de Paris,

avait étudié cependant la théologie à l'Université de Paris. C'est là qu'il avait rencontré Villon, et l'on est fondé à croire que son mauvais exemple ne contribua pas peu à faire de notre poète un débauché et un malfaiteur. Dès 1450, Cayeux était poursuivi criminellement comme « larron, crocheteur, pilleur et sacrilège » ; mais, en sa qualité de clerc, il se réclama de l'évêque de Paris, auquel il fut rendu deux fois par la justice séculière. Il avait eu part au vol considérable commis en 1457 dans le Collège de Navarre. En 1460 il était dans les prisons de la Conciergerie, accusé de plusieurs vols à main armée sur les grands chemins, et il en appelait encore à la juridiction ecclésiastique. Ses derniers méfaits le conduisirent à la potence, malgré la protection que les évêques de Beauvais et de Senlis lui accordaient encore. Villon, qui parle de lui, sans le nommer, dans le *Grand Testament*, huitain 127, ne savait pas alors que son *povre orphelin* Colin Laurens avait si mal fini. Le nom de *Cayeux*, que prenait ce scélérat, était sans doute celui du village où il était né, en Normandie.

LAURENS (Jehan). G. T., h. 114. — Jean Laurens, qui faisait partie de l'Officialité devant laquelle Guy Tabarie comparut, en juillet 1458, à cause du vol commis dans la sacristie de la chapelle du Collège de Navarre, était un des chapelains de l'Église de Paris. Il vivait encore en 1461.

LOUP (Jehan le). P. T., h. 24 ; G. T., h. 100. — Jean le Loup, que Villon accuse de voler nuitamment des canards dans les fossés de la ville, était un voiturier par eau et pêcheur, que la ville chargea du nettoyage des fossés en 1456. Il n'en fut pas moins condamné à une amende envers la ville de Paris en cette même année 1456.

LOUVIEUX ou LOUVIERS (Nicolas), P. T., h. 34 ; G. T., h. 92. — Nicolas de Louviers, échevin de Paris en 1444 et 1449, était receveur des aides de la ville de 1454 à 1461. Louis XI, à son avènement, le nomma conseiller en la Chambre des comptes. Il mourut en 1483. Son fils, Jean de Louviers, maître ès arts et bachelier en décret, reçu chanoine de Notre-Dame en 1462, avait été sans doute un des compagnons de Villon à l'Université de Paris.

MAIREBEUF. P. T., h. 34 ; G. T., h. 91. — Pierre Mairebeuf ou Merebeuf, était drapier à Paris, et demeurait rue des Lombards, d'après des documents datés de 1454 à 1458.

MARCHANT (Ythier). P. T., h. 11 ; G. T., h. 84. — Maître Ythier Marchant n'est signalé dans les documents historiques que sous le règne de Louis XI. Il joua un rôle dans la guerre du Bien public, où il était du parti opposé au roi, et fut un des commissaires choisis pour signer un traité de paix. En 1473, on le vit conspirer contre Louis XI, qu'il voulut faire empoisonner, mais il eut le bonheur d'échapper aux fâcheuses conséquences de son projet criminel.

MASCHECROUE (LA). G. T., h. 92. — « La Maschecroue, qui fournissait Nicolas de Louviers et Mairebeuf de perdrix et de pluviers, était,

s'il faut en croire une note de l'exact Fauchet, une rôtisseuse, voisine du Grand Châtelet. » (AUG. LONGNON.)

MARGOT. G. T., ballade, p. 102. — Cette Margot, que Villon a immortalisée dans une ballade du *Grand Testament*, était bien telle qu'il la représente en ce *bourdel où tenons nostre estat*, c'est-à-dire une femme bordelière, dont il était l'amant et le souteneur. Il ne faut pas la confondre peut-être avec la *grosse Margot* (huitain 140), qu'il qualifie *très douce face et pourtraicture*, ce qui peut s'entendre d'une enseigne de taverne ou de mauvais lieu. M. Auguste Longnon a trouvé, en effet, dans les documents contemporains, l'hôtel de la Grosse Margot, taverne malfamée, que fréquentaient Villon et ses compagnons. Voyez l'ouvrage de M. Longnon, p. 48 et 49.

MAUTAINCT (Jehan). P. T., h. 21; G. T., h. 128. — Jean Mautainct était examinateur du Châtelet, et fut chargé, en cette qualité, d'instruire l'affaire d'un vol qui avait eu lieu au Collège de Navarre, affaire assez mystérieuse, dans laquelle Villon fut impliqué, ainsi que Guy Tabarie et plusieurs autres de ses compagnons. Voyez l'ouvrage de M. Aug. Longnon, p. 50 et suiv., p. 139 et suiv.

MERLE (Germain de). G. T., h. 116. — Germain de Merle, à qui Villon remet le soin de gouverner son *change*, est qualifié « marchand, bourgeois de Paris », dans des documents datés de 1461 et de 1470.

MILLIÈRES (Jehanne ou Jehanneton de). P. T., h. 14. — Jeanneton de Millières, l'amie de Robert Vallée, figure, sous la date du 18 février 1455, dans un registre criminel du Parlement de Paris, à l'occasion d'un procès qu'elle soutenait alors contre la nommée Jeanneton Hugote.

MONTIGNY (René de). P. T., h. 19. — Regnier de Montigny, que le *Petit Testament* qualifie *noble homme*, avait été certainement le compagnon des débauches et des méfaits de Villon. M. Aug. Longnon a pu reconstituer toute son histoire, d'après les registres judiciaires du Parlement de Paris. Il était né à Bourges vers 1429, et il appartenait à une honorable famille qui possédait différents fiefs aux environs de Paris. Son père, Jean de Montigny, pannetier du roi, avait été élu de Paris, après que les Anglais eurent été chassés de la capitale en 1426. Regnier de Montigny, qui était clerc de l'Université, fut poursuivi, arrêté et condamné plusieurs fois, non-seulement à Paris, mais encore dans plusieurs grandes villes de France, comme coupable de meurtres et de vols qualifiés. Sa dernière condamnation, en 1457, paraît avoir été suivie de son exécution au gibet de Montfaucon. Voyez dans l'ouvrage de M. Aug. Longnon les pièces de son procès.

NOÉ LE JOLY. G. T., double ballade, page 51, et h. 142. — Ce Noé, qui eut sa part dans la correction infligée à Villon par ordre de Catherine de Vausselle, ou qui peut-être fut l'exécuteur de cet ordre, pourrait bien être le frère ou le père de Marguerite Joly, femme de Robin Turgis, tavernier de la Pomme de Pin. Formey, dans l'édition de

1742, ajoute cette note au huitain 142 : « Villon fait ainsi traiter ce Noé le Jolys, pour en avoir autrefois été maltraité lui-même dans quelque mauvais lieu. »

PERDRYER (François). G. T., h. 130. — François Perdrier était le second frère de Jean Perdrier. Villon se plaint pourtant d'avoir été trahi par cet intime ami.

PERDRYER (Jehan). G. T., h. 130. — Jean Perdrier, qui paraît avoir été un des plus intimes amis de Villon, était fils de Guillaume Perdrier, changeur et bourgeois de Paris. Il avait environ vingt-deux ans à l'époque des premières mésaventures de Villon, en 1455. Il était, en 1466 et 1467, concierge de l'hôtel des Loges, dans la forêt de Saint-Germain (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 386 et 391). Il est impossible de ne pas faire un rapprochement notable entre le nom de François des Loges, autrement dit de Villon, et le nom de l'hôtel des Loges, où Jean Perdrier exerçait l'office de concierge ou garde, relevant de la prévôté de Paris.

POURRAS (l'abbesse de). G. T., h. 105. — C'était l'abbesse de Port-Royal, abbaye du diocèse de Paris, dont le nom populaire était *Porras* ou *Pouras*. Cette abbesse, nommée Huguette du Hamel, avait succédé à Michelle de Langres en 1455. Elle passait pour avoir des relations coupables avec maître Baudre le Maistre, procureur de son abbaye; elle fut dénoncée à l'abbé de Chaalis, qui l'envoya tenir prison dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, au diocèse de Meaux, et qui la remplaça sur le siège abbatial de Porras par Jeanne de la Fin. Huguette plaida contre l'abbé de Chaalis et fut réintégrée dans son abbaye en 1470.

RAGUYER (Jehan). G. T., h. 95. — Jean Ragulier, d'origine bavarroise, était le fils aîné d'Antoine Ragulier, seigneur de Thionville, conseiller du roi, trésorier des guerres, mort en 1468. Il fut un des douze sergents attachés à la personne du prévôt de Paris et devint, après 1461, grenetier de Soissons et trésorier des guerres au duché de Normandie. Il était en 1495 conseiller du roi et maître des comptes.

RAGUYER (Jacques). P. T., h. 20; G. T., h. 91. — Jacques Ragulier, qui avait été, comme son frère, un des compagnons de la jeunesse débauchée de Villon, était le second fils d'Antoine Ragulier. Villon le représente comme un rude buveur, qui visitait dès l'aube la taverne de la Pomme de Pin. Il changea de vie probablement, après avoir embrassé l'état ecclésiastique, car il devint évêque de Troyes en 1483 et mourut fort âgé, en 1518.

RONSEVILLE (Pierre). P. T., h. 34. — Pierre de Ronseville ou Raisseville, qui était en 1456 concierge du château de Gouvieux, près Senlis, avait été auparavant notaire au Châtelet (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 396 et 407).

ROSNEL. G. T., h. 128. — Nicolas Rosnel était juge examinateur ou enquêteur au Châtelet en 1453 et 1454. Le prévôt de Paris l'envoya

en Brie pour chercher un approvisionnement de bestiaux destiné à l'alimentation de la ville (*Hist. et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 350). — Le ms. de l'Arsenal porte *Resnel*, au lieu de *Rosnel*, et nous avons adopté mal à propos cette leçon fautive.

Ru (Guillaume du). G. T., h. 170. — Ce doit être un des chapelains, procureurs de la communauté des prêtres du clergé de Saint-Benoît; il a signé en 1458 un compte avec ses collègues Lecomte, G. de la Marche et G. Villon, le père adoptif de notre poète. Sa signature, relevée par M. Aug. Longnon, est *J. de Ru*; mais il faut supposer une erreur de lecture, car Villon n'a pu se tromper sur le prénom du personnage.

SAINCT-AMANT (Pierre). P. T., h. 12; G. T., h. 87. — Pierre de Saint-Amand, dont la femme aurait mis Villon au « rang de caïmant » (G. T., h. 87), était clerc du Trésor du roi en 1447, et possédait une maison au coin des rues Jean-Pain-Mollet et Saint-Bon (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 344).

Seigneur qui sert saint Cristofle (le). G. T., h. 128. — Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, est désigné deux fois par Villon qui ne le nomme pas (P. T., h. 21, et G. T., h. 128 et 129). Il avait figuré, parmi les tenants au pas d'armes célébré à Saumur en 1446 par le roi René d'Anjou. C'est là qu'il avait *conquis* le cœur et la main d'Ambroise de Loré, qu'il épousa. Il fut révoqué de sa charge en 1460, et perdit en 1468 sa femme, qui, au dire de la *Chronique scandaleuse*, « estoit moult sage et honneste dame ».

Seneschal (le). G. T., h. 130. — Ce sénéchal, qui paye une fois les dettes de Villon, paraît être le prince Louis de Bourbon, que le duc de Bourbon, son frère naturel, avait créé, en 1460, « maréchal et sénéchal de Bourbonnois ».

TABARIE (maître Guy). G. T., h. 67. — Guy Tabarie, qui avait grossoyé le roman du *Pet au diable*, était un des plus redoutables compagnons de Villon. M. Aug. Longnon a découvert les pièces d'un procès criminel dans lequel Guy Tabarie fut convaincu d'avoir dirigé une bande de voleurs qui avaient, au mois de mars 1457, croché un coffre dans la sacristie de la chapelle du Collège de Navarre et pris cinq cents écus d'or que contenait ce coffre à trois serrures. On a tout lieu de croire que Villon, qui voyageait alors en province, n'avait pas été étranger à ce vol. Voy. l'ouvrage de M. Longnon, p. 50 et suiv., ainsi que les pièces du procès, à la fin du volume.

TACOT (Colas). G. T. 171. — Thomas Tricot, que Villon qualifie « jeune prestre » dans le *Grand Testament*, était du diocèse de Meaux; il fut reçu licencié et maître ès arts, à la fin de l'année 1452, à l'Université de Paris. — Nous avons suivi la leçon du ms. de l'Arsenal, qui donne *Colas Tacot*, au lieu de *Thomas Tricot*, ainsi nommé dans les anciennes éditions.

TARANNE (Charlot). G. T., h. 125. — Charlot Taranne ou Tarenne,

qui demeurait près de Saint-Jacques-la-Boucherie en 1461, fut traduit devant l'Officialité de Paris pour avoir blasphémé le nom de Dieu dans une querelle de jeu, et condamné à une amende de 15 sous. On reconnaît là un des anciens compagnons de Villon.

THIBAUT (Jehan), l'espicier de la Garde. P. T., h. 33; G. T., h. 126 et 164. — Ce personnage, contre lequel Villon avait conservé un profond ressentiment, nous paraît être cet habile crocheteur de serrures qui joua un rôle important dans le vol du Collège de Navarre en 1457. Maître Guy Tabarie, dans ses dépositions, le chargea, en disant que « un orfèvre, nommé Thibault, estoit ouvrier de faire telz crochets et qu'il les faisoit de diverses sortes et de plusieurs façons, et que aussy il se mesloit de fondre l'or et la vaisselle d'argent, quand ilz en avoient, affin que on ne congneust ou apperceust leur fait ». Ce Thibault ou Petit Thibault était le complice de Colin de Cayeux et de François Villon, mais il eut l'habileté de se soustraire aux poursuites et de n'être pas pris avec Guy Tabarie et quelques autres accusés. Nous croyons deviner que les enquêteurs du Châtelet ne l'avaient pas reconnu sous le nom de *Petit Jean*, sous lequel on le désignait aussi. Villon semble confirmer notre supposition, dans le huitain 126 du *Grand Testament* :

Item, à Thibault de la Garde...

Thibault? Je mentz; il a nom Jehan...

TURGIS (Robin). G. T., h. 65, 87 et 93. — Robert ou Robin Turgis était propriétaire du fameux cabaret de la Pomme de Pin, situé rue de la Juiverie, dans la Cité, et près de l'église de la Madeleine, où sa veuve fonda une chapelle antérieurement à 1495. Cette veuve se nommait Marguerite Joly; on pourrait donc la reconnaître dans la *grosse Margot* (Voy. ce nom), et supposer qu'elle était sœur de Noé le Joly (Voy. ce nom).

VACQUERIE (François de la). G. T., h. 112. — François de la Vacquerie, maître ès arts et bachelier en décrets dès 1442, est désigné, dans des registres ecclésiastiques, de 1450 à 1459, sous le nom de *Magister Franciscus de Vaccaria*. Il avait été promoteur de l'Officialité et devint curé d'Argenteuil en 1459; il ne vivait plus en 1471. — Nous avons suivi le texte du ms. de l'Arsenal, en croyant que la *vacquerie* n'était pas un nom propre et pouvait être synonyme de *vicairie*.

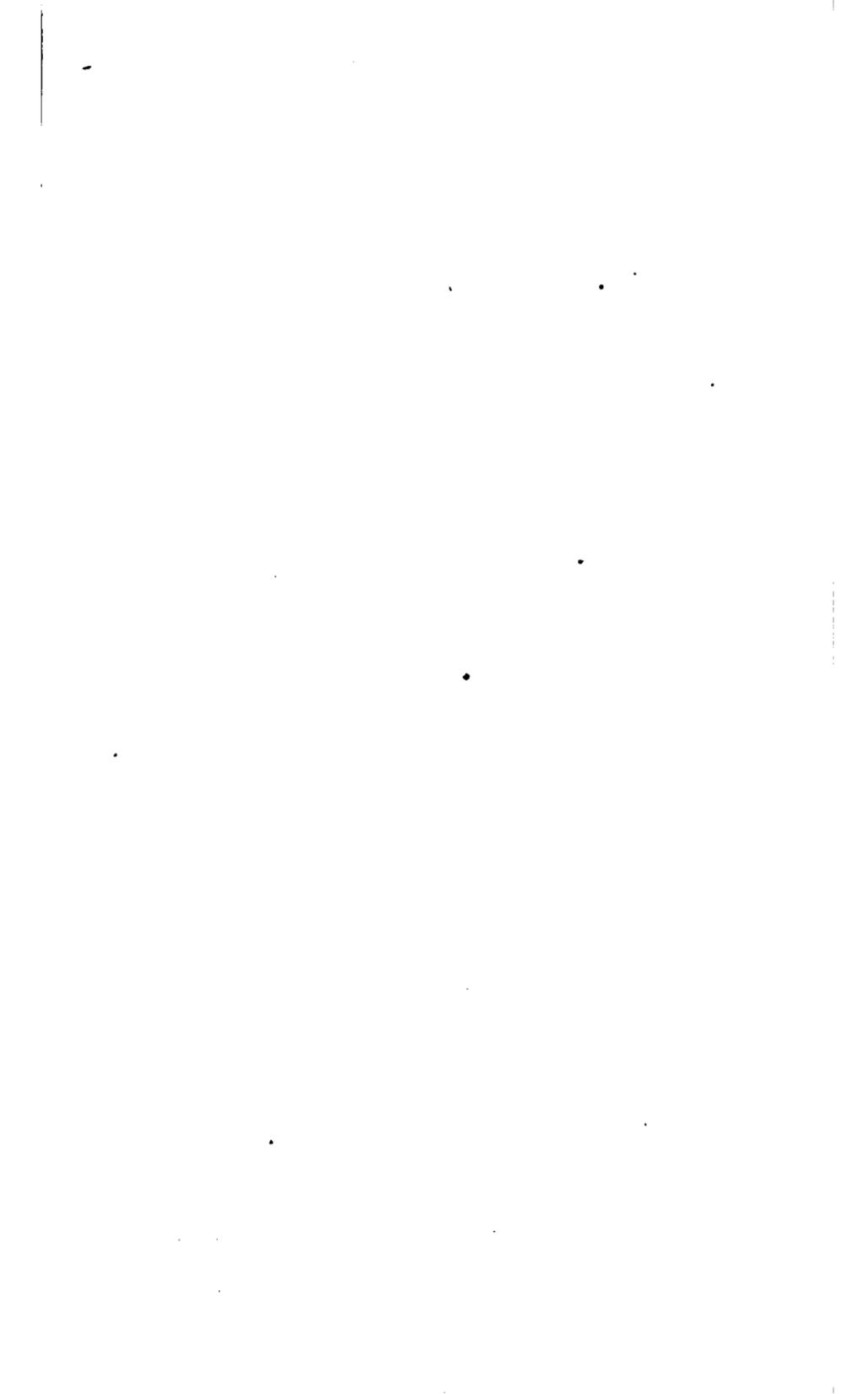
VALLÉE (Robert). P. T., h. 14. — Maître Robert Vallée, que le *Petit Testament* représente comme un *povre clergault* ou *clergeon*, paraît être un clerc de l'Université, reçu maître ès arts en 1449 et nommé curé de Ville-d'Avray en 1452.

VAUSSELLES (Katherine de). G. T., h. 80, et double ballade, p. 51. — Catherine de Vausselles, que Villon qualifie *ma damoysselle*, ce qui semble indiquer une condition de noblesse ou de bonne bourgeoisie, fut certainement la maîtresse de Villon, qu'elle fit fouetter ou rouer de coups par son rival. M. Aug. Longnon a découvert qu'un des quatre chanoines de

Saint-Benoît était alors maître Pierre de Vaucel ou du Vaucel, qui fut principal du Collège de Navarre depuis 1450 jusqu'en 1456. On peut donc supposer que Catherine était la nièce ou la sœur du chanoine de Saint-Benoît, et que la correction qu'elle fit donner à son ancien amant fut le *chastoy* ou châtiment d'une infidélité ou d'une indiscretion de ce mauvais sujet, qui avait été certainement complice des *crocheteurs* de serures et auteurs du vol commis au Collège de Navarre, sous le principalat de maître Pierre de Vaucel.

VOLLANT. G. T., h. 166. — Volant, que Villon invite à sonner le grand beffroi pour annoncer les funérailles du testateur, appartenait à une famille parisienne dont M. Longnon a retrouvé plusieurs membres entre les années 1451 et 1462. C'était sans doute un des deux frères Simon et Guillaume Volant, qui furent tonsurés en 1451 comme clercs de l'Université.







TABLE

	Pages.
PRÉFACE	v
VIE DE FRANÇOIS VILLON, par G. Colletet	xvij
Clément Marot, de Cahors, aux lecteurs.	1
LE LAIS FRANÇOIS VILLON, DIT LE PETIT TESTAMENT	7
LE GRAND TESTAMENT DE FRANÇOIS VILLON	21
Ballade des dames du temps jadis	36
Ballade des seigneurs du temps jadis.	37
Ballade à ce propos en vieil françois	39
Les Regrets de la belle heaulmiere	43
Ballade de la belle heaulmiere	46
Double Ballade sur le mesme propos	51
Ballade que fait Villon à la requeste de sa mere	63
Ballade Villon à s'amyé.	67
Lay ou plustost rondeau.	70
Ballade et Oraison	82
Ballade que Villon donna à ung gentilhomme nouvellement marié	89
Ballade.	92
Ballade intitulée <i>Les Contredictz de Franc-Gontier</i>	95
Ballade des femmes de Paris.	98
Ballade de Villon et de la grosse Margot	102

Belle Leçon de Villon aux enfans perduz	106
Ballade de bonne doctrine	107
Lays	112
Rondel	118
Ballade pour laquelle Villon crye mercy à chascun	122
Ballade pour servir de conclusion	124
LE CODICILE DE FRANÇOIS VILLON	126
Epistre, en forme de ballade, à ses amis	126
Le Debat du cuer et du corps de Villon	128
Le Quatrain que fait Villon quand il fut jugé à mourir	131
Probleme ou Ballade au nom de la Fortune	132
Epitaphe en forme de ballade	134
La Requete de Villon présentée à la Cour du Parlement	135
Ballade de l'appel de Villon	137
POÉSIES DIVERSES	139
Le Dit de la naissance de Marie de Bourgogne	139
Double Ballade	141
Ballade Villon	145
La Requete que Villon bailla à Monseigneur de Bourbon	146
Ballade des proverbes	148
Ballade des menus propos	150
Ballade joyeuse des taverniers	151
Ballade des povres housseurs	153
Ballade contre les mesdisans de la France	154
Le Jargon ou Jobelin de maistre François Villon. Ballades et Rondels	157
POÉSIES ATTRIBUÉES A VILLON	167
Rondels et Ballades	167
Le Monologue du Franc Archier de Baignollet	189
Dialogue de messieurs de Mallepaye et de Baillevent	202
Les Repues Franches de François Villon et de ses compagnons	220
Ballade de l'acteur	224
Ballade des escoutans	225
La Repeue de Villon et de ses compagnons	228
Seconde Repeue, dé l'epidemie	236

TABLE.

351

La Troisième Repeue, des torche-culs	240
Quatrième Repeue franche, du souffreteux	247
Le Cinquième Repeue, du pelletier	250
Sixième Repeue franche, des gallans sans soulcly.	253
La Septième Repeue, faite auprès de Montfalcon	256
NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS	261
GLOSSAIRE	310
APPENDICE	330
RENSEIGNEMENTS NOUVEAUX.	337

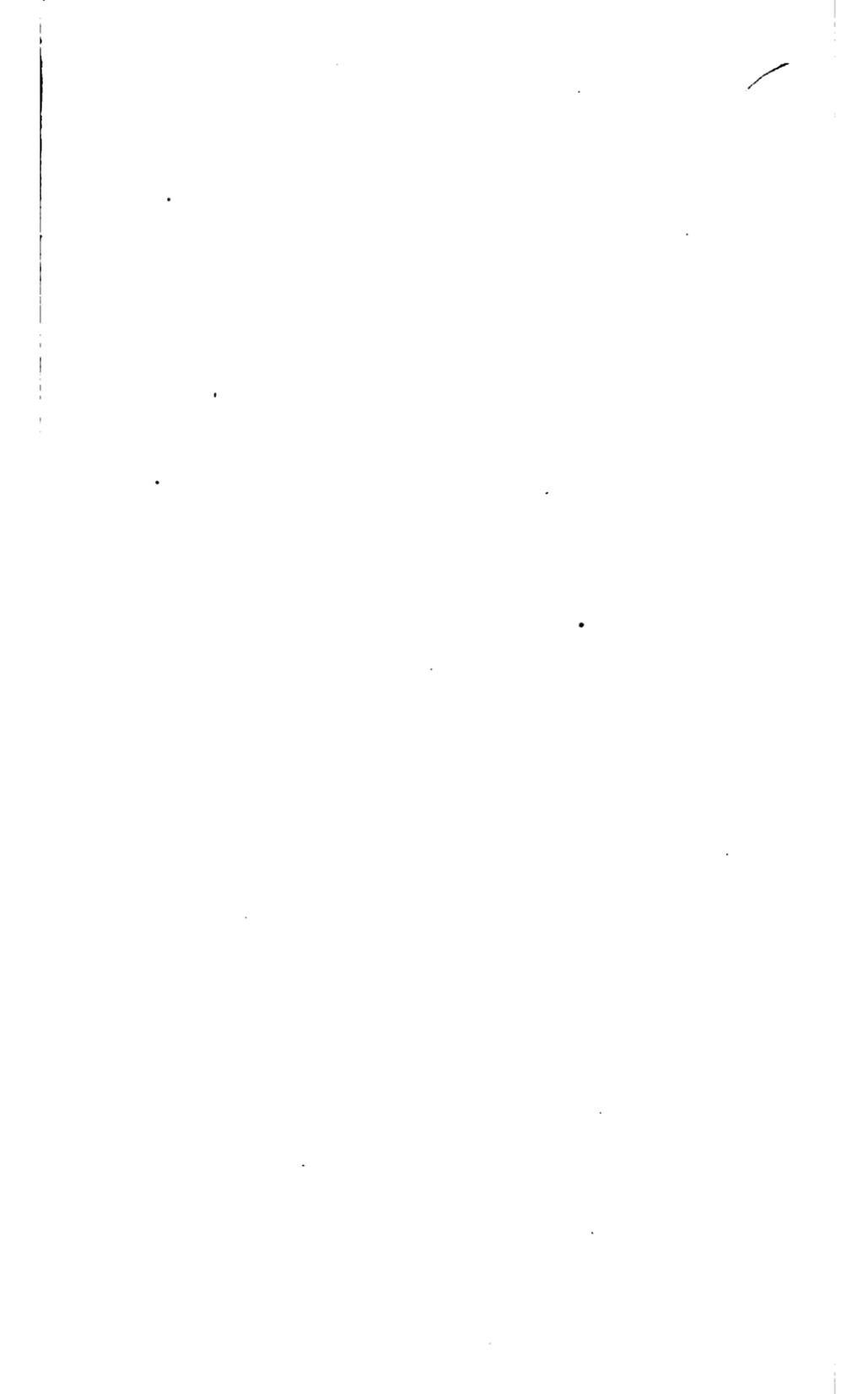


A PARIS
DES PRESSES DE D. JOAUST

Imprimeur breveté

RUE SAINT-HONORÉ, 338.





8-61

14 DAY USE

RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

RETURN

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or
on the date to which renewed.

Renewed books are subject to immediate recall.

This b

Ren

45

RA

AUG

RI

JU

16

5 Apr '65 GP

REC'D LD

APR 3 '65 - 2 PM

LD 21A-60m-4, '64
(E4555a10)474B

General Library
University of California
Berkeley

LD 21-3
(B9811)

Berkeley

YC 01542

